UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Archive ouverte UNIGE
https://archive-ouverte.unige.ch

Article scientifique | Article | 2000

Published version | Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

Le bas des rétros. '99, année crépusculaire

Bourgeois, Véronique; Dubied, Annik; Marion, Philippe

How to cite

BOURGEOIS, Véronique, DUBIED, Annik, MARION, Philippe. Le bas des rétros. '99, année crépusculaire. In: Médiatiques. Récit et Société, 2000, vol. 18-19, p. 91–95.

This publication URL: https://archive-ouverte.unige.ch/unige:15829

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.

UNE "NOUVELLE" ANNÉE DES MÉDIAS

Observer les médias relève de l'objet social de l'Observatoire du récit médiatique (ORM). Observer la vie des médias s'inclut de manière naturelle dans cette perspective. Telles sont donc les deux missions que s'assigne ce numéro double de *Médiatiques*, dans la lignée d'un travail de longue haleine entrepris depuis plusieurs années par l'équipe de recherche de l'ORM.

Trois années de suite, de 1996 à 1998, le fruit de cette étude annuelle minutieuse de la vie des médias et des grands récits médiatiques avait donné lieu à une publication originale, intitulée *L'année des médias*[1].

La naissance de *Médiatiques* dans le prolongement de *La lettre de l'ORM* venait, l'an dernier, modifier les données du problème. Se centrant sur l'observation de l'un ou l'autre grand récit lié à une actualité récente, *Médiatiques* accomplissait déjà, dans chacun de ses numéros, une partie du travail jadis rassemblé dans *L'année des médias*.

La souplesse inhérente aux délais de parution d'une revue permettait par ailleurs de libérer de contraintes temporelles fort strictes les comptes rendus insérés dans *L'année des médias*.

Il fut donc décidé d'abandonner la publication de cet ouvrage annuel, et d'en transférer l'essentiel du contenu dans un "numéro annuel double" de *Médiatiques*, que vous tenez présentement entre les mains.

Comme évoqué ci-dessus, ce numéro ne se propose plus d'analyser une série de grands récits médiatiques de l'année dernière. Vous les retrouverez, comme vous les avez déjà retrouvés, au fil des deux numéros "normaux" que notre revue publie en fin de printemps et au cours de l'automne.

Le cœur de ce numéro double, lui, battra essentiellement, mais pas uniquement, au rythme de la lecture de la vie des médias au fil de l'année 1999. Le lecteur (re)trouvera donc dans les pages qui suivent la plupart des "chronologies médiatiques" qui figuraient déjà dans les éditions annuelles de *L'année des médias*. Afin d'assurer une parfaite continuité avec les contenus des annuaires antérieurs, ces chronologies entament leurs relevés là où *L'année des médias* les avait arrêtés, c'est-à-dire au 1er novembre 1998.

Ce numéro double ne reprendra cependant pas l'ensemble des chronologies figurant dans les annuaires précédents. Thématiques et objets ont été ici quelque peu restructurés afin de se présenter autour de quatre lignes de force générales : l'année de la presse écrite, l'année de la

1. Les trois ouvrages ont été publiés chez Academia-Bruylant à Louvain-la-Neuve.

radio-télévision, l'année du multimédia et enfin, l'année de la déontologie et des pratiques de presse. Les questions davantage relatives aux évolutions de l'offre en contenus médiatiques n'ont plus été prises en compte.

Comme ce fut le cas par le passé, les chronologies que l'on pourra découvrir ci-après énumèrent tous les événements marquants de 1999 pouvant influencer la vie des médias en Belgique. On y trouvera donc aussi bien un relevé des moments forts vécus par les entreprises médiatiques œuvrant en Communauté française que les événements marquants ayant concerné des médias flamands ou même étrangers, dans la mesure où ils ont maille à partir avec les structures socio-économiques ou les habitudes de consommation des médias en Belgique francophone.

Comme par le passé également, ces chronologies seront accompagnées d'un commentaire apportant une clé générale de lecture à quelques phénomènes émergeant de l'année écoulée, et suivies d'un index, qui en permet la consultation aisée lors d'une recherche d'informations précises.

Mais, dans sa mission d'analyse de 1999, ce numéro double comporte aussi plusieurs nouveautés. Nous avons ainsi souhaité qu'un grand témoin de l'observation des médias, extérieur à l'ORM, puisse également nourrir notre analyse. Cette année, notre choix s'est porté sur Madame Évelyne Lentzen, présidente du Conseil supérieur de l'audiovisuel de la Communauté française. De longue date à la pointe de l'analyse des médias au CRISP, Évelyne Lentzen n'a pas — loin s'en faut — vu ses capacités d'observation médiatique émoussées lors de son accession à la tête du CSA. Et ce même si, à propos de certains dossiers, la présidente du CSA est évidemment tenue par un compréhensible devoir de réserve.

Afin de porter un regard sur les contenus informationnels marquants de l'année écoulée, l'ORM a aussi entrepris une étude comparative de l'actualité présentée et construite dans les journaux télévisés belges. Le lecteur trouvera dans ce numéro les résultats 1999 de cette analyse qui se veut longitudinale et entend se développer sur le long terme. Celle-ci s'inscrit, en quelque sorte, dans le prolongement des dépouillements que nous publiions jusqu'ici dans la troisième partie de *L'année des médias*.

Dans la même lignée, nous entreprenons dans ce numéro une "revue des rétrospectives" grâce à laquelle nous tenterons de saisir ce qu'ont mis en exergue les médias eux-mêmes, dans leurs rétrospectives annuelles des faits marquants de l'année écoulée. Au-delà du clin d'œil de la mise en abîme, cette relecture des lectures complétera utilement le regard que nous vous invitons à porter avec nous sur une année riche en informations, en événements médiatiques et en faits déterminants pour le futur des supports de communication que nous côtoyons quotidiennement.

FRÉDÉRIC ANTOINE

L'ANNÉE DE LA PRESSE ÉCRITE

BENOÎT GREVISSE
avec la collaboration de MURIEL HANOT, GÉRALDINE KAMPS, STÉPHANIE MEYER et LAURENCE MUNDSCHAU

NOVEMBRE 1998

1 ■ Décès de Jacques Culot, victime d'un accident de la route. Chef du service sportif du *Soir* depuis 1984, il avait rejoint ce quotidien en 1969.

9 ■ *Het Nieuwsblad* (VUM) annonce un investissement de 50 millions dans son édition anversoise. L'ambition affichée est de permettre à celle-ci, rebaptisée *'t Stad,* de mener une vie plus autonome. Sa rédaction compte vingt-cinq personnes. Selon le CIM, sur les 227 910 exemplaires vendus par *Het Nieuwsblad*, seuls 13 000 le seraient à Anvers. Ces chiffres ont encore diminué au cours des derniers mois.

12 ■ Démission de plusieurs administrateurs sans action de Vers l'Avenir. Suite à la convocation d'une assemblée générale extraordinaire prévue pour le 18 novembre, Patrick du Bois (secrétaire général du groupe Sabena), Jean-Pierre Lefebvre (professeur de droit des médias), Jacques Planchard (gouverneur honoraire de la province de Luxembourg) et Henri Monville (administrateur du groupe depuis 29 ans) annoncent leur démission dans un communiqué de presse. Les conflits entre actionnaires majoritaires (Évêché de Namur) et minoritaires (familles Desclée et de Thysebaert notamment) ne leur permettent plus « d'agir au sein du conseil d'administration dans l'intérêt de l'entreprise, et en particulier de ses clients et de son personnel ».

13 ■ Selon *Le Soir*, certains représentants du personnel ont réussi à imposer l'idée d'une conciliation entre actionnaires majoritaires et minoritaires de Vers l'Avenir. Cette conciliation devrait avoir lieu avant le 18 novembre.

■ Lancement de la revue bimestrielle engagée *RésistanceS*, éditée par le syndicaliste Jacques Yerna.

14 ■ Roularta et le *Tijd* annoncent sept projets communs : Kanaal Z, *Vacature* en français, *Trends International*, *Business magazine (*plus luxueux que *Trends*, il sera consacré à l'ensemble des problèmes que rencontre un manager dans sa vie professionnelle et privée), *KMO-Tijd* (un nouveau supplément du *Tijd* paraissant tous les vendredis et consacré aux PME), des nouvelles boursières via Internet, ainsi qu'un EVA Awards.

16 ■ La direction des journaux régionaux du groupe Rossel annonce au conseil d'entreprise que Sud Presse verra officiellement le jour le 1er janvier, après liquidation volontaire des sociétés anonymes La Nouvelle Gazette et La Meuse. Cette information est accompagnée de la présentation du nouveau plan industriel élaboré par la direction. Les syndicats ont à se prononcer dans les deux semaines. Ce plan prévoit un tronc commun rédactionnel, commercial et technique de 130 personnes, chargées, depuis Namur, de concevoir les quatre pages communes. Les bureaux de Charleroi, Bruxelles, Mons et Liège se chargeront des pages régionales. Un supplément économique hebdomadaire devrait voir le jour. Michel Fromont, assisté d'un directeur général qui reste à engager, dirigerait les journaux régionaux. Un directeur technique et un directeur de la publicité seront engagés. Par ailleurs, ce plan prévoit un investissement de 140 millions dans les rotatives.

17 ■ Annonçant le conseil d'administration de Vers l'Avenir du lendemain, *La Libre Belgique* suppute des « révocations et nominations d'administrateurs ». Elle indique que messieurs Desclée et de Thysebaert seraient en ligne de mire dans le cadre d'une reprise en main par l'Évêché. Selon le quotidien bruxellois, les noms de futurs administrateurs « qui siégeraient à titre personnel » circulent déjà. Il cite Marc della Faille (ancien directeur de CBR) et Guy Keutgen (secrétaire général de la FEB). Le même titre signale enfin que le personnel, inquiet face à ce « remue-ménage » en appelle à Jean Hallet. Conciliateur de la dernière chance, il n'aurait que peu de temps pour agir.

■ Pour la seconde fois, suite à l'annonce de l'entrée de Rossel dans la Voix du Nord Investissement (VNI), quarante délégués des syndicats et associations professionnelles représentatives des personnels des quotidiens du nord-est de la France et de la Communauté française tiennent réunion. Ils interpellent Paul-Henry Fally, secrétaire général du groupe Rossel, et Jean-Louis Prévost, président des directoires de VNI et VDN. Ils veulent obtenir l'ouverture de négociations portant sur la garantie de l'emploi, sur le maintien des titres et leur identité rédactionnelle, ainsi que sur la pérennité des sites d'exploitation.

18 ■ La conciliation tentée par Jean Hallet n'a pas porté ses fruits. Il avait demandé un délai de 20 jours. L'Évêché de Namur a refusé. Le matin de l'assemblée du conseil d'administration, François Desclée de Maredsous, président du conseil d'administration de la s.a. Vers l'Avenir, démissionne à son tour. Il continuera de présider Les Médias de l'Avenir. Le conseil d'administration, réduit à quatre per-

sonnes sur neuf, révoque Jacques de Thysebaert comme administrateur délégué. Il est nommé directeur général, sous le contrôle de Luc Lannoye. De nouveaux administrateurs, considérés comme plus favorables à l'Évêché, remplacent les démissionnaires. Il s'agit de Guy Keutgen (secrétaire général de la FEB), Marc della Faille (ancien directeur général de la CBR) et, enfin, Jean Godeaux (ex-gouverneur de la Banque nationale). Ils siégeront aux côtés du chanoine Huet, de Dominique le Hodey et de Luc Lannoye. Trois autres personnalités seront désignées lors de la prochaine réunion. Relayant les propos d'un syndicaliste, *Le Soir* fait état d'une nécessaire recapitalisation du groupe à hauteur d'au moins 250 millions. On avance l'hypothèse d'un apport de la VUM.

19 ■ Les conseils d'entreprise et du personnel se réunissent à Vers l'Avenir pour traiter des changements survenus au conseil d'administration ainsi que de la révocation de Jacques de Thysebaert. Jo Mottet, rédacteur en chef, a informé les rédactions du groupe qu'il avait obtenu, de la part de Mgr Léonard et de l'administrateur délégué Luc Lannoye, toutes les garanties de maintien de l'indépendance rédactionnelle des titres. La société des rédacteurs de Vers l'Avenir entend négocier plusieurs points avec le nouveau conseil d'administration : indépendance idéologique, maintien de l'emploi… *L'Écho* précise que le personnel de Vers l'Avenir pose le refinancement comme condition préalable au plan de négociation social. « Ce qui signifie une structure financière définitive et la désignation d'un partenaire financier, afin de recapitaliser le groupe qui a besoin d'environ un milliard de francs. Se pose donc la question d'une vente éventuelle (…). Or, en vertu de droits de préemption, La Voix du Nord aurait priorité, ce que cherche à éviter l'Évêché ».

20 ■ Commentant les événements survenus la veille à Vers l'Avenir, le *Standaard* estime que « André-Mutien Léonard ne gère pas seulement le groupe Vers l'Avenir de façon autoritaire, il est également connu pour sa fermeté dans ses Évêchés de Namur et de Luxembourg. Il représente ainsi la figure de proue du catholicisme conservateur de notre pays. Depuis 1995, Mgr Léonard est devenu encore un peu plus puissant que ses prédécesseurs, d'abord comme actionnaire minoritaire, deux ans plus tard comme actionnaire majoritaire en intégrant le groupe IPM. Mais l'intégration entre les deux groupes et les dissensions entre les actionnaires de IPM ont conduit à l'ingérabilité actuelle de Vers l'Avenir et de l'Évêché de Namur. Mais c'était compter sans Léonard. Ce 18 novembre, il a fait table rase et a nommé de nouveaux administrateurs ».

■ Les délégués syndicaux des personnels des quotidiens régionaux de Rossel demandent des éclaircissements complémentaires à la direction sur le plan industriel élaboré pour la réorganisation du groupe.

23 ■ Nouvelle formule « au service du lecteur » pour *Nord-Éclair* qui se dote d'un nouveau logo, mais conserve le même grand format.

24 ■ Roularta annonce son introduction en Bourse. Le groupe propose 15 % de son capital ; ce qui représente de 1,3 à 1,5 million de titres nouveaux pour une valeur totale de 2 milliards de FB. Ce capital servira pour moitié à asseoir des initiatives en matière de télévision commerciale (VTM). Le reste du capital permettra de développer de nouveaux projets d'expansion, en Belgique, mais aussi sur les marchés étrangers, notamment aux Pays-Bas et au Portugal. La fourchette des prix proposée aux investisseurs pour la souscription est de 1 300 à 1 500 FB par action. 30 % des nouvelles actions seront réservés aux investisseurs étrangers. En Belgique, 30 % reviendront aux institutionnels, 35 % aux particuliers et 5 % au personnel de Roularta.

26 ■ Mediaxis annonce que tous ses services non rédactionnels seront à terme centralisés à Bruxelles. Cette centralisation des services commerciaux à Bruxelles s'inscrit dans une politique de plus forte intégration de l'entreprise.

■ Le personnel de la VUM menace de faire grève le 27 novembre si la direction maintient sa décision de transférer quatorze ouvriers vers la société de nettoyage NEO.

■ Le quotidien français *Libération* annonce que le quotidien gratuit *Metro,* diffusé dans le métro danois, pense à l'exportation de ce concept en Europe (*Metro International*). Déjà Prague et Budapest succombent. « Un contrat devrait être signé avant la fin de l'année avec une ville européenne dont le nom reste secret, et des discussions poussées ont eu lieu avec cinq ou six sociétés de transport urbain… quelque part en Europe ». Deux autres projets précédents ont échoué. L'un en 1995 à Zurich à cause d'une annonce prématurée. L'autre à Paris, où Hachette « qui gère les points de vente de la presse dans le métro avait usé de son droit de veto ». Le journal, financé par la publicité, est bénéficiaire au Danemark. Il semble éroder la diffusion de la presse traditionnelle qui tente de réagir par de nouveaux concepts.

27 ■ On apprend que *Vlaanderen Morgen,* le périodique d'Hugo Schiltz (VU), paraîtra probablement pour la dernière fois à la mi-décembre.

■ Dominik Van Houtte sera le nouveau directeur commercial de la VUM, dès le début de l'année. Ce sont là ses premiers pas dans le monde des médias.

■ Le personnel de la VUM décide de ne pas faire grève. Lors d'une rencontre avec les représentants du personnel, la direction a fait savoir qu'elle ne déplacerait pas, comme prévu, quatorze membres du personnel d'entretien vers une autre entreprise.

DÉCEMBRE 1998

1 ■ *De Morgen* a vingt ans.

4 ■ Première cotation de Roularta en Bourse de Bruxelles, alors qu'on annonce le lancement d'une édition de *Trends International*, en anglais. Elle sera destinée aux expatriés vivant en Belgique, mais aussi aux décideurs à l'étranger. Le magazine sera également disponible sur Internet à l'adresse http://international.trends.be.

5 ■ La société des journalistes professionnels du *Soir* se dote d'un nouveau conseil d'administration. Il sera composé de Thierry Fiorelli (président), Ricardo Guttierez (vice-président), Philippe Berkenbaum, Daniel Couvreur, Marc Henry, Philippe Regnier et Françoise Zonemberg.

■ Koen Clement, directeur général de De Morgen, est élu "Commercial de l'année".

10 ■ L'accord de partenariat entre VNI et Rossel est avalisé. Cet accord porte sur l'entrée de Rossel dans VNI à hauteur de 38 %. *Libération* parle de 36 % et signale que cette participation devrait passer à 43 % en fin de semaine, « lorsque le conseil de surveillance de La Voix du Nord aura donné son agrément à la cession de 600 autres actions ». Le quotidien français mentionne que, d'après une source belge, il y aurait promesse de cession d'un autre tiers du capital.

12 ■ Les syndicats du personnel de l'imprimerie de NV De Vlijt à Anvers ont déposé un préavis de grève pour le 21 décembre. RUG, le groupe d'édition des journaux *Gazet van Antwerpen* et *Belang van Limburg*, construit une nouvelle imprimerie à Paal, où les deux journaux seront imprimés à partir de septembre 99. Le personnel de l'imprimerie d'Anvers pourrait se mettre au travail, mais les syndicats refusent les propositions de la direction. Celle-ci veut supprimer les différences de salaires entre Anvers et le Limbourg. Le personnel a déjà mené ce 10 décembre une action coup de poing, mais *Gazet van Antwerpen* a pu paraître normalement le lendemain.

13 ■ Les internautes pourront désormais acheter leurs livres, CD et cd-rom au magasin virtuel StandBY Express que le *Standaard* ouvre sur son site Internet. Tous les produits offerts se trouvent en stock et pourront être livrés dans les vingt-quatre heures, dans le monde entier.

■ Préavis de grève du personnel de Sud Presse pour la période du 28 décembre au 4 janvier.

16 ■ Dominique le Hodey, administrateur de Vers l'Avenir depuis juin 96, est nommé président du conseil de direction. Il succède à François Desclée, démissionnaire.

17 ■ Une quarantaine de lecteurs des journaux du groupe Vers l'Avenir annoncent la création d'une société de lecteurs ayant pour objectif d'« analyser les enjeux démocratiques que toute mutation dans le monde de la presse entraîne », de défendre le pluralisme et la liberté rédactionnelle.

■ Le personnel de *La Voix du Nord* dit son inquiétude suite à l'entrée de Rossel dans le capital de l'entreprise.

19 ■ Plusieurs titres de presse annoncent que l'ABEJ, Association belge des éditeurs de journaux, planche sur un projet de création de deux entités propres à chacune des communautés linguistiques du pays. Une structure fédérale minimum serait conservée pour mener certaines actions communes.

22 ■ Le gouvernement flamand accorde 36 millions de francs aux projets multimédias des éditeurs flamands. Press Station reçoit, pour sa première année d'activités, un subside de 23 millions. Le projet, une plate-forme de distribution qui envoie des articles électroniquement, a été déposé par Uitgeversbedrijf Tijd, en collaboration avec de Persgroep, la VUM et Concentra. Press Station concrétise l'aboutissement, en Flandre uniquement, d'une idée que les éditeurs francophones et néerlandophones avaient tenté le mettre sur pied, sous le nom de Central Station. Le projet avait été retiré suite aux difficultés rencontrées en matière de droits d'auteur des journalistes. Roularta reçoit 6,3 millions de francs pour le développement d'un « kit multimédia ». Concentra reçoit 5,1 millions pour son projet « Krant met een stem ». 1,8 millions de francs vont à la VUM pour son projet « StandBY ».

JANVIER 1999

5 ■ En raison d'une grève du personnel technique et administratif, les journaux du groupe Sud Presse ne paraissent pas.

6 ■ La VNU annonce un bénéfice net par action pour 1998 supérieur de 30 % à celui de 97.

■ Conclusion d'un pré-accord entre délégations syndicales et état-major de Rossel sur le maintien des salaires du personnel technique et administratif des quotidiens régionaux du groupe Rossel.

19 ■ Streekkrant-De Weekkrant (Roularta) annonce le lancement d'un journal du dimanche gratuit traitant d'informations régionales. Il sera tout d'abord testé en Campine sous le nom de *Kempenland*. La formule sera ensuite élargie à d'autres régions de Flandre. Le titre sera diffusé par le biais des boulangeries. Kris Bouwen en sera le rédacteur en chef. Le taux de rentabilité est prévu dès le premier numéro.

20 ■ Suite à l'évocation d'éventuelles restructurations la concernant, parues dans la presse flamande (*De Tijd* et *De Standaard*), l'agence Belga parle de rumeurs. L'inquiétude des journalistes est réelle. L'audit commandé par les administrateurs de Belga pèsera certainement sur les décisions à venir. On attend la réunion des actionnaires prévue le 26 janvier, pour des décisions prises le 16 février.

25 ■ Les craintes quant à l'avenir de l'agence de presse nationale gagnent le monde politique. Belga n'ayant pas renouvelé le contrat de sa seule journaliste salariée à Liège, le personnel parle de « licenciement abusif ». L'AGJPB et la Maison de la presse de Liège se mobilisent. Si le nord du pays compte encore trois salariés chez Belga, il n'en reste plus qu'un en Région wallonne, à Namur. Les conclusions de l'audit commandé par les actionnaires de Belga sur la structure et les coûts de l'entreprise sont attendues entre le 10 et le 16 février. Des rumeurs font état d'une possible réduction du personnel de 10 à 15 % ou d'un allégement du service d'informations internationales.

28 ■ On apprend que le quotidien *Le Matin*, lancé le 24 mars 1998, va procéder à une augmentation de capital de cent millions. P&V et la mouvance socialiste soutiendraient cette augmentation, initialement programmée à la fin de l'année. Ce changement de calendrier provient de performances inférieures à ce que prévoyait le plan commercial. Lors de son lancement, les responsables du *Matin* tablaient sur une diffusion payante moyenne de 16 000 exemplaires. On dit enregistrer à la fin décembre une moyenne de 10 000 exemplaires vendus. Toujours selon *Le Matin*, le quotidien enregistrerait une certaine tendance à la hausse.

■ Le groupe d'affichage français Dauphin annonce la création de Via Media en Belgique qu'il détient à parité de 50 % avec les groupes belges Rossel et HMT.

30 ■ On apprend que la recapitalisation du *Matin* ne sera bouclée qu'à l'occasion d'une assemblée générale prévue pour le 22 février. L'opération serait déjà très largement avancée. Fabrice Jacquemart, rédacteur en chef du quotidien, déclare, dans *La Libre Belgique*, avoir atteint le « seuil minimum des 70 millions de francs pour pouvoir faire face à ses engagements en 1999 ». Le montant global de la recapitalisation serait de 120 à 130 millions de francs. Seuls deux des trois actionnaires de la société ont pris part à cette recapitalisation : la SRIW et les anciens actionnaires des quotidiens *Le Peuple* et *La Wallonie*. Vers l'Avenir n'a pas suivi, préférant garder ses moyens pour opérer une recapitalisation actuellement à l'étude. Cette non-participation à la recapitalisation du *Matin* implique une réduction de ses parts, qui passeraient de 25 à 12,5 %.

■ Pour la seconde fois, les rédactions de *Knack* et de VTM publient une rétrospective de l'année sur cd-rom. Les textes de *Knack* sont associés à des images de VTM. Le cd-rom comporte environ 1 400 articles, 500 photos, 50 minutes de film vidéo et une centaine d'infographies.

FÉVRIER 1999

2 ■ Victime d'un bogue informatique, *Le Matin* sort dans une version incomplète, même en une.

■ *Le Monde* commente les derniers résultats du groupe Socpresse. Il détaille les restructurations, revient sur les stratégies du groupe concernant l'entrée en Bourse du *Figaro*, les négociations avec Ouest-France, et les liens avec Rossel qui a VNI en ligne de mire. « Pour l'instant, le personnel et les syndicats hésitent entre deux hypothèses : l'entrée massive de la Socpresse avec la complicité du groupe Rossel en vue de constituer un groupe francophone international (…). Deuxième hypothèse — non contradictoire avec la première —, Yves de Chaisemartin veut desserrer l'étau mis en place par la Voix du Nord qui enferme son quotidien en difficulté, *Nord-Éclair* ».

4 ■ Les Francophones ont acheté moins de quotidiens en 98 qu'en 97 : - 11 530 exemplaires en moyenne par jour. Ces chiffres de diffusion du Centre d'information sur les médias (CIM) ne tiennent pas compte des ventes du *Matin* qui auraient atteint, selon son éditeur, les 10 000 exemplaires l'an passé. En Flandre, quelque 6 537 journaux de plus ont été vendus en moyenne par jour. Durant l'année 98, *Le Soir* a subi une érosion de sa diffusion payante à 137 329 exemplaires (- 3,6 % malgré les 140 245 exemplaires du dernier trimestre) tout comme *La Meuse-La Lanterne* (83 787 exemplaires, - 2,85 %), *La Nouvelle Gazette-La Province* (- 0,65 %, 66 587 exemplaires), *La Libre Belgique* (- 4,17 %, 53 655 exemplaires), *La Dernière Heure-Les Sports* (- 1,59 %, 68 273 exemplaires) et les titres du groupe Vers l'Avenir (- 2,87 %, 106 035 exemplaires). En revanche, *L'Écho* grimpe à 24 659 exemplaires vendus en moyenne (hausse de 13,39 %). Il confirme pour le dernier trimestre avec 26 464 exemplaires. Le *Grenz-Echo* vend pour sa part chaque jour en moyenne 10 071 numéros (+ 1,42 %). Dans le nord du pays, les grands vainqueurs de l'augmentation de la diffusion sont *De Morgen* (+ 7,5 % avec 44 364 exemplaires en 98 mais plus de 50 000 au dernier trimestre) et *De Financieel Economische Tijd* (+ 17,12 %, 45 888 exemplaires en 98 et 48 349 à la fin de l'année). La hausse significative des ventes de quotidiens économiques s'explique en partie par l'effervescence boursière. Les chiffres sont globalement plus positifs en Flandre, notamment avec les hausses du *Laatste Nieuws* (264 241, + 1,4 %), du *Belang van Limburg* (100 015, + 0,55 %). On y enregistre pourtant également des chiffres négatifs pour *Het Nieuwsblad* qui, avec *De Gentenaar* et *'t Stad,* enregistre une diffusion payante de 227 577 exemplaires, soit - 1,6 %. *Het Volk* recule aussi (114 473, - 0,76 %), tout comme *De Gazet van Antwerpen* (120 579, - 2,3 %).

■ Grève du personnel technique et administratif de Sud Presse.

5 ■ On apprend que le ministre bruxellois de l'Environnement, Didier Gosuin, signe un accord avec les éditeurs de journaux, de magazines et d'imprimés publicitaires, qui met en place un système inédit de cogestion et de cofinancement des collectes sélectives de papier pour la région bruxelloise.

6 ■ *Paris Match* fête ses 50 ans. À cette occasion sortent deux volumes qui retracent l'histoire du magazine.

7 ■ Le travail reprend dans les journaux du groupe Sud Presse. Le personnel a accepté le rattrapage, par l'index, des avantages salariaux supérieurs au barème national. La direction s'est engagée à ne pas diminuer les rémunérations ni les avantages sociaux du personnel.

■ Roularta lance un gratuit du dimanche : *Kempenland*.

9 ■ On apprend la nomination de Thierry Degives, rédacteur en chef des pages régionales des différents quotidiens des Éditions de l'Avenir, au poste de rédacteur en chef des pages nationales et régionales du groupe. La direction de la rédaction reste assurée par Jo Mottet. Par ailleurs, Jean-Claude Fyon, administrateur-délégué de la Sofer (réseau Nostalgie), est nommé directeur commercial des Éditions de l'Avenir.

■ La Fédération flamande des diffuseurs de presse (VFP), qui défend les intérêts des marchands de journaux, s'insurge contre l'initiative du groupe de presse Roularta de diffuser un journal gratuit le dimanche, *De Zondag*, par la filière des boulangers-pâtissiers. La VFP a introduit un recours contre cette initiative devant le tribunal de commerce de Courtrai, sur base de l'interdiction des ventes couplées. L'affaire a été mise en délibéré. On attend la décision pour le 11 février.

■ *L'Écho* sera désormais imprimé sur les presses de la RUG à Hasselt. À la fin de l'année, il sera imprimé à Beringen-Paal, dans les installations dernier cri du groupe flamand.

10 ■ Ayant pris connaissance de l'audit sur la structure et les coûts de l'entreprise, le conseil d'administration de Belga devait définir une nouvelle stratégie pour l'agence. Il a reporté toute prise de décision au-delà du 30 mars, après désignation du remplaçant du directeur général Rudi De Ceuster, prépensionné. La directrice chargée des services administratifs, Gaby Maes, quitte également son poste pour les mêmes raisons. L'assemblée générale du personnel fait savoir qu'elle regrette de ne pas disposer d'informations suffisantes lui permettant de participer au dialogue souhaité par la direction. Le personnel désire prendre connaissance du rapport d'audit. Il demande au conseil d'administration de faire preuve d'ouverture afin de remédier au climat d'incertitude qui hypothèque le bon fonctionnement de l'agence.

12 ■ Reprise des hostilités dans le dossier Rossel-Voix du Nord. En octobre, l'entrée du groupe belge Rossel dans le capital de La Voix du Nord avait semblé apaiser la situation. Les petits porteurs demandent en justice l'annulation de l'assemblée générale du 4 mai 1998 qui avait permis à Jean-Louis Prévost de devenir le patron du septième groupe de presse français. Le quotidien *Libération* commente l'action en ces termes : « Les protagonistes de l'OPA et la direction du quotidien lillois s'étaient mis d'accord sur les conditions de la fin des hostilités, chacun devant vendre ses actions au groupe Rossel érigé en chevalier blanc. Et surtout mettre fin aux multiples procédures judiciaires engagées qui perturbent la vie de *La Voix du Nord* depuis plus de cinq ans. Tout le monde a respecté ses engagements sauf Jean-Louis Prévost (le PDG du groupe) qui multiplie les obstacles afin d'éviter que Rossel (détenteur de près de 80 % du capital) ne prenne les commandes du quotidien. Abusant de certaines dispositions juridiques, Jean-Louis Prévost bloque le fonctionnement de la société. Une situation intenable pour les dirigeants du groupe de presse belge, pourtant largement majoritaire dans le quotidien lillois, qui ont laissé deux petits actionnaires de la Voix du Nord reprendre l'offensive judiciaire devant le tribunal de commerce de Lille. Jugement le 4 mars ».

13 ■ Le *Morgen* publie le nom du successeur de Rudi De Ceuster à la tête de l'agence Belga. Il s'agit d'Egbert Hans, qui « fut directeur du *Morgen*, avant de travailler au groupe Sparta,

d'être détaché à De Persgroep et, enfin, de travailler pour le géant néerlandais de l'édition, VNU ».

15 ■ Visite de Benoît Coppée, directeur général de Vers l'Avenir, au *Rappel*. Le lendemain, *Le Matin* fera état des questions et des problèmes qui pèsent sur l'édition carolorégienne de *Vers l'Avenir*. La précédente restructuration a diminué considérablement les pertes, mais celles-ci grèvent encore le budget du groupe de presse. On recherche des solutions, à l'exclusion de la vente du titre. De nouvelles économies sont donc pressenties. « Économies d'échelle au niveau du personnel, utilisation du même matériel, etc. Mais la rédaction du *Rappel* en a-t-elle envie ? », commente son confrère *Le Matin*.

17 ■ Le personnel du journal *Le Soir* et de l'hebdomadaire *Le Soir Illustré* dépose un préavis de grève expirant le 5 mars. En cause, les disparités qui touchent les avantages salariaux, apparues au cours des négociations avec les journaux du groupe Sud Presse. Un conciliateur social devrait intervenir. Une réunion entre direction, AGJPB et représentants du personnel est annoncée pour le 1er mars.

18 ■ Annonce officielle, par le conseil d'administration de Belga, de la désignation d'Egbert Hans au poste de directeur général de l'agence. Il prendra ses fonctions le 8 mars.

22 ■ Au cours d'une assemblée générale essentiellement technique, les actionnaires du quotidien *Le Matin* lancent la procédure d'augmentation de capital. On parle de l'injection d'une somme de 30 à 40 millions. On indique que celle-ci était prévue dans le business plan initial et qu'elle est destinée à financer le marketing et la promotion du quotidien. Revenant, deux jours plus tard, sur cette information, *L'Écho* précisera que les actionnaires du *Matin* « ont défini les modalités de la souscription à une recapitalisation qui serait toutefois plus importante que celle que nous annoncions sur la foi d'une dépêche de l'agence Belga. D'ores et déjà, *Le Matin* aurait trouvé souscripteurs pour quelque 70 millions notamment auprès de ses actionnaires "historiques" dans les mouvances socialiste et syndicale liégeoise. Quinze millions sont apportés par la SRIW, sous forme d'obligations transformables à terme en capital. À cela viendrait encore s'ajouter un renforcement de prêts subordonnés à long terme pour un montant de 50 millions. La recapitalisation approcherait ainsi les 135 millions. La souscription sera clôturée d'ici trois semaines, date à laquelle une autre assemblée des actionnaires se réunira pour prendre acte de la nouvelle répartition du capital. Le troisième actionnaire actuel de BLC Media, Vers l'Avenir, rebaptisé Medi@bel, qui participait au capital du *Matin* à raison de 25 %, verrait ainsi sa participation réduite dans une fourchette de 12,5 % à 14 % ».

23 ■ *Le Soir* annonce que les actionnaires minoritaires de Vers l'Avenir ont décidé de vendre, donnant « mandat à Deminor (société de défense des actionnaires minoritaires) pour qu'il défende leurs intérêts en mettant notamment à l'étude la cession de leurs participations sans aucune restriction ». Selon le quotidien du groupe Rossel, il est bien difficile de dire qui pourrait se porter acquéreur puisque l'actionnaire majoritaire est lui aussi vendeur… Le quotidien bruxellois évoque aussi les tensions entre le personnel et la direction du groupe. Les représentants du personnel se seraient adressé directement à Mgr Léonard.

24 ■ Reprenant l'information parue la veille dans *Le Soir*, *L'Écho* estime que les rumeurs portant sur une cession des parts des actionnaires minoritaires et majoritaires sont impossibles à confirmer. Le quotidien assure, par contre, que les représentants du personnel ont envoyé à Mgr Léonard une lettre qui exprime le regret de l'assimilation constante entre le groupe et l'évêque. «Ils ajoutent copie d'une note de l'administrateur délégué, Luc Lannoye, qui se dit conscient qu'un "nouveau partenariat pour l'avenir à organiser dans l'année implique une dilution inéluctable et finalement importante de la part majoritaire", dilution qui "pourrait aller jusqu'à céder le contrôle du groupe et des entreprises qui le composent". Luc Lannoye autorisé à réagir au nom de Mgr Léonard, considère que les "amalgames complaisamment exploités par la concurrence" n'écartent pas les éventuels partenaires ».

■ Dans les colonnes de *La Libre Belgique*, « l'administrateur délégué [du *Matin*] confirme que les chiffres des ventes révèlent un mouvement ascendant depuis l'automne, après une période particulièrement difficile durant le mois d'été. (…) Le nouveau plan financier prévoit d'atteindre un tirage de 16 000 exemplaires à la fin de 1999. L'objectif d'équilibre reste de 23 000 ventes quotidiennes, à atteindre dans les trois ou quatre ans ».

25 ■ Luc Lannoye s'explique dans les colonnes de *La Libre Belgique* sur la rumeur qui voudrait que Vers l'Avenir soit à vendre : « Tout le malentendu provient d'une question légitime posée par le personnel. À savoir : est-ce que l'asbl Évêché de Namur a l'intention de bloquer à tout jamais toute solution qui impliquerait une diminution de sa part majoritaire ? L'actionnaire majoritaire voulant montrer sa solidarité avec l'entreprise a apporté à cette question de principe une réponse de principe ».

MARS 1999

4 ■ Suite à la rencontre entre l'évêque de Namur et les représentants du personnel de *Vers l'Avenir*, des Éditions de l'Avenir et du Centre d'impression de Rhisnes, Mgr Léonard précise ses intentions. Il déclare que « l'Évêché n'a aucune intention de conserver à tout prix sa majorité à Vers l'Avenir ». L'administrateur délégué de Medi@bel est ainsi chargé de trouver un partenariat commercial, industriel et financier pour le 29 mars 2000. Des mesures commerciales, financières et sociales devraient en outre relancer l'activité de presse quotidienne régionale. On évoque l'émission d'obligations convertibles pour un montant minimum de 200 millions et la conclusion d'un plan social. Les syndicats demandent à être informés de la stratégie à venir du groupe.

■ Dans le cadre du conflit social opposant le personnel (administratif, technique et rédactionnel) du *Soir*, du *Soir Illustré* et la direction du groupe Rossel, on apprend que le conciliateur social chargé de rapprocher les points de vue devrait présenter le 8 mars une nouvelle proposition de compromis, qui devrait être décisive. Le personnel annonce qu'il se mettra en grève s'il la juge insuffisante.

8 ■ Dans le cadre du conflit social du groupe Rossel, les propositions du conciliateur social sont accueillies favorablement par les représentants du personnel, le Setca, l'AJP et par la direction. Elles seront soumises au personnel convoqué le lendemain en assemblée générale, tant au journal à Bruxelles qu'à l'imprimerie à Evere. Les représentants du personnel ont obtenu des concessions sur l'assurance-hospitalisation, l'octroi de jours de congé supplémentaires et le complément au pécule de vacances.

9 ■ *La Libre Belgique* rajeunit et s'offre nouvelle formule et nouvelle maquette. Le format reste le même, mais le journal se structure en séquences.

9 ■ Le personnel du *Soir* et du *Soir Illustré* approuve à l'unanimité le pré-accord conclu la veille entre ses représentants syndicaux et la direction du groupe Rossel sur l'harmonisation à la hausse des avantages sociaux au sein du groupe.

11 ■ Par voie de communiqué, Roularta Media Group annonce qu'il a vu croître l'an dernier ses ventes et prestations consolidées de 13,9 % pour atteindre 14,857 millions de FB. La hausse par rapport à 1997 est de 1,8 milliard, soit 160 millions de plus que prévu dans le prospectus d'introduction en Bourse. Le chiffre d'affaires a augmenté de 16 % à 14,34 milliards et le résultat net courant de 137,3 % à 863,4 millions par rapport à 1997. Le chiffre d'affaires de Roularta se répartit de façon équilibrée entre les recettes publicitaires des toutes-boîtes (22 %), des magazines (20 %) et de VTM (20 %). Les recettes publicitaires provenant des télévisions régionales représentent près de 5 %, le marché des lecteurs 12 %. Les 9 % restants proviennent des productions de télévision, des nouveaux médias, des livres, de la vente par correspondance et des autres services.

15 ■ Cinq ans après son arrivée à la tête du *Morgen*, Yves Desmet se fait brosser le portrait dans *La Libre Belgique*.

16 ■ Roularta annonce, pour octobre, le lancement d'un nouveau périodique pour les « actifs professionnels » sur les marchés francophone et néerlandophone. Le nouveau mensuel s'appellera *Bizz*. Son rédacteur en chef pour l'édition francophone sera Frédéric Mahoux, ancien membre de la rédaction de *Trends-Tendance*. Le rédacteur en chef de l'édition néerlandophone sera Pierre Depuydt.

18 ■ Le statut de commandite par actions adopté en mai 1998 par la société Voix du Nord Investissement (VNI), holding du groupe de presse nordiste, est remis en cause par le tribunal de commerce de Lille. Le tribunal a estimé que « VNI n'avait plus de commandité, après avoir été informé d'un accord signé le 22 septembre 1998 et aux termes duquel Jean-Louis Prévost, patron du groupe, a vendu au groupe Rossel ses parts majoritaires de la sarl Indépendance, qui exerçait en commandite le contrôle de La Voix du Nord ».

20 ■ *La Libre Belgique* annonce que « Jean-Louis Prévost, le patron du groupe de presse français La Voix du Nord, a catégoriquement démenti les informations publiées par le quotidien *Libération* selon lesquelles il aurait fini par céder l'intégralité de ses parts au groupe Rossel, déjà en possession de 38 % de l'actionnariat de La Voix du Nord (…). D'après *Libé*, une prochaine assemblée générale du holding Voix du Nord Indépendance (VNI) devrait prendre acte du départ de M. Prévost. (…) Malgré le démenti apporté par Jean-Louis Prévost, il semble bien que Rossel ait déjà effectué un bout du chemin vers la majorité. Nous avons en effet appris vendredi [19/03/99] de source sûre que la participation du groupe Rossel dans *La Voix du Nord* serait passée tout récemment de 38 à 49 % ».

22 ■ *La Libre Belgique* commente les conséquences des bons résultats du groupe Roularta : « L'impressionnante progression (+ 137 %) du résultat net courant de Roularta en a surpris plus d'un. Positivement. Ce n'est donc pas un hasard si cette valeur cotée sur le comptant a bien progressé lundi (+ 3,08 %) à contre-courant de la tendance générale. "Les dirigeants avaient sans doute été trop prudents dans leurs pronostics au moment de l'introduction en Bourse", explique Michel Vanderlinden (KBC Securities). D'où la bonne surprise. VTM, filiale à 50 %, du groupe propriétaire des titres *Trends*, *Knack* et *Le Vif/L'Express* entre autres, a été nettement au-delà des attentes selon l'analyste qui note toutefois que tout cela doit être confirmé dans la durée. Et qui ajoute qu'avant impôts, le résultat est loin d'être aussi mirobolant. "Le groupe a visiblement réussi une belle opération sur le plan fiscal et on peut s'interroger sur sa capacité à rééditer l'exploit" ».

■ Recapitalisation du *Matin*, entérinée devant notaire lors d'une assemblée générale extraordinaire. Elle se traduit par une augmentation de capital de 70 millions de francs. À ceci s'ajoutent 15 millions sous la forme d'un emprunt convertible souscrit par la SRIW (Société régionale d'investissement de Wallonie). Le capital de BLC Media passe donc de 100 à 185 millions de FB. Sur le premier volet de 70 millions, 5 millions ont été souscrits par la Centrale générale de la FGTB et le solde par la Fédération des métallurgistes de Liège (FGTB). *La Libre Belgique* commente ainsi l'événement : « L'opération n'est pas sans impact sur la répartition du capital de BLC Media. Les métallos liégeois détiennent désormais la majorité des parts. Vers l'Avenir qui n'a pas suivi l'augmentation de capital voit sa participation se réduire de 25 à un peu moins de 15 % ; le nombre d'administrateurs VA passe de trois à deux. Au terme de l'opération, la SRIW devrait détenir un petit 25 % de BLC Media et la mouvance syndicale socialiste quelque 60 % ».

24 ■ *Le Matin* fête son premier anniversaire. C'est l'occasion pour Yvon Toussaint de dresser le bilan de cette expérience dans *La Libre Belgique*.

25 ■ *Le Monde* fait état d'« inquiétudes à *La Voix du Nord* et à *Nord-Éclair* ». À *La Voix du Nord*, on s'inquiète de la montée de Rossel à raison de 38 % dans le capital, rendue publique récemment devant le tribunal de Lille. À *Nord-Éclair*, les journalistes redoutent un scénario de fusion absorption par *La Voix du Nord*.

AVRIL 1999

1 ■ Les administrateurs de Medi@bel prennent officiellement connaissance de la proposition d'offre faite par Stéphan Jourdain et ses partenaires de reprendre les parts détenues par Les Médias de l'Avenir dans Medi@bel, soit 27,7 %. Les administrateurs demandent un délai de réflexion. Le conseil d'administration devrait se réunir à nouveau le 20 avril.

2 ■ Se penchant sur Medi@bel, *Le Soir* estime que « le groupe namurois éditeur de *Vers l'Avenir* est en train de se redessiner. Détenu à 26 % par Les Médias de l'Avenir (LMA) et pour le reste par l'asbl Évêché de Namur, Medi@bel qui détient notamment les Éditions de l'Avenir (les quotidiens régionaux et la presse jeunesse) et 25 % de BLC Media (éditrice du *Matin*) va en effet partiellement changer de mains. Cela n'étonnera sans doute personne puisque les familles catholiques namuroises propriétaires de plus de 57 % des Médias de l'Avenir (LMA) avaient mandaté Deminor (société de défense des actionnaires minoritaires) pour défendre leurs intérêts en mettant "notamment à l'étude la cession de leurs participations sans aucune restriction". Deminor a accompli sa mission : Stéphan Jourdain homme d'affaires (Office des propriétaires, Cercle de Lorraine, *Pan* et… *L'Éventail* qu'il détient avec Albert Frère) a réuni un tour de table d'investisseurs qui se porteront acquéreurs d'un quart de Medi@bel. C'est-à-dire de tout LMA (les 57 % détenus par les famille catholiques et les 43 % détenus par l'Évêché. Selon nos informations, le tour de table formé par le patron de *Pan* comporterait le groupe flamand *Roularta (Le Vif, Trends…)*, La Voix du Nord qui détenait déjà 5 actions (avec droit de préemption) et diverses personnalités wal-

lonnes et bruxelloises. Jeudi soir [01/04/99], un conseil d'administration de Medi@bel devait donner l'agrément à ces nouveaux actionnaires, condition posée par les familles catholiques pour passer le témoin ». *Le Soir* fait aussi état de tensions au sein du conseil d'administration. Dominique le Hodey serait ainsi "poussé vers la sortie par certains qui dénoncent un conflit d'intérêt" ».

- *L'Écho* commente lui aussi ces mêmes événements : « Stéphan Jourdain va côtoyer Mgr Léonard, évêque de Namur, dans l'actionnariat du groupe de presse Vers l'Avenir, via un circuit complexe de prises de participation. En effet, la s.a. Les Médias de l'Avenir a confirmé la vente de sa participation de 27 % dans la s.a. Medi@bel (anciennement groupe Vers l'Avenir) à Stéphan Jourdain. L'annonce a été faite aux syndicats et aux journalistes de Vers l'Avenir, qui ont bien accueilli l'information qui débloque une situation de conflit entre les actionnaires du groupe, qui durait depuis des mois. Quant à Les Médias de l'Avenir, elle évoque dans un communiqué "une simplification et une pacification de l'actionnariat de Medi@bel". À ce jour, l'Évêché de Namur reste l'actionnaire principal et direct de Medi@bel à hauteur de 73 %. Dans les mois à venir un partenariat s'organisera entre l'Évêché et les nouveaux actionnaires, qui apporteront des capitaux frais. Mgr Léonard, évêque de Namur, ayant manifesté son intention de ne pas conserver à tout prix sa majorité dans le groupe. La prise de participation de Stéphan Jourdain suit un chemin sinueux. En effet, sa société s.a. Vieux Waleffe vient de créer une filiale dont il détiendra 51 % avec trois partenaires intervenant à titre personnel, Jean-Pierre de Launoit (GBL), Jean-Marie Delwart (Floridienne) et Dominique Collinet (Carmeuse). C'est cette société qui reprendra les 27 % vendus par Les Médias de l'Avenir dont les autres actionnaires sont les familles Desclée de Maredsous, de Thysebaert, de Dorlodot, Nève de Mévergnies et Thibaut de Mézières. La nouvelle société créée par Jourdain et ses partenaires aura un capital de 700 millions qui servira au rachat des 27 % et à octroyer un prêt de 450 millions au groupe de presse namurois qui aura ainsi de quoi se revitaliser, la recapitalisation étant nécessaire depuis longtemps. Cet accord a été réalisé avec l'accord des actionnaires minoritaires du groupe dont de Thysebaert reste directeur général et Luc Lannoye administrateur délégué jusqu'au 21 janvier 2000 lorsqu'il aura atteint l'âge de 60 ans ».
- La société des rédacteurs de *La Libre* réagit aussi, s'inquiétant d'une prise de participation qui pourrait menacer la liberté rédactionnelle.

3 ■ *La Libre Belgique* affirme que, selon ses informations, « Stéphan Jourdain a bel et bien acquis, les 27 et 28 mars derniers, l'ensemble des parts Medi@bel détenues par LMA. Une acquisition rendue possible grâce à l'accord des "familles minoritaires" et de l'asbl Évêché de Namur. Mais Stéphan Jourdain doit encore obtenir l'agrément du CA de Medi@bel. Et si l'Évêché de Namur estime une autre offre plus avantageuse, il pourra racheter les 27,7 % et les revendre à quelqu'un d'autre ».

6 ■ Par voie de communiqué, destiné notamment au personnel, le groupe Vers l'Avenir signale que le projet de rachat de la participation des Médias de l'Avenir dans Medi@bel par le groupe constitué autour de Stéphan Jourdain « a été reçu avec intérêt et bienveillance par le conseil d'administration de Medi@bel le jeudi 1er avril 1999 ». Ce communiqué est signé par Benoît Coquelet, directeur général et Jacques de Thysebaert, administrateur délégué.

- Au terme du conseil d'administration, présidé par Mgr André-Mutien Léonard, l'asbl Évêché de Namur fait savoir par voie de communiqué que, saisie du "projet" de rachat par Stéphan Jourdain des 27,7 % des actions détenues par LMA dans Medi@bel, elle a entendu un exposé de Luc Lannoye administrateur délégué de Medi@bel. Le communiqué précise que : « le conseil d'administration de l'asbl Évêché de Namur, soucieux de gérer au mieux le patrimoine du diocèse, décidera en temps utile d'exercer ou non le droit de préemption qu'il possède sur l'actif mis en vente par LMA ». L'asbl Évêché de Namur — dont on annonce une assemblée générale dans les tout prochains jours — indique qu'elle poursuit ses consultations « dans le but d'arriver à un accord qui soit le meilleur possible compte tenu des enjeux financiers et surtout humains ».

7 ■ Commentant les événements de la veille à Medi@bel, *La Libre Belgique* s'interroge : « Faut-il voir dans l'attitude adoptée mardi par les administrateurs de l'asbl de l'Évêché une nouvelle entrave à l'entrée prochaine de Stéphan Jourdain dans le capital de Medi@bel ? La réponse à la question diffère fortement selon les sources… Pour les uns, il ne s'agit que d'un report purement formel. Pour d'autres, c'est au contraire le signe d'hésitations dans le chef de l'Évêché maître de l'avenir du groupe ».

- Le mensuel *Dada*, « qui s'adresse aux enfants de 6 à 106 ans » s'intitule dorénavant *Première revue d'art.* Il est désormais disponible en kiosque (diffusion Tondeur) parallèlement à sa distribution en librairie (diffusion Marabout).

10 ■ *De Financieel Economische Tijd* annonce qu'il veut contribuer à l'aide humanitaire au Kosovo. Dix francs seront prélevés sur le prix de vente de chaque exemplaire vendu le mardi 13 500 000 FB devraient être collectés.

14 ■ Les éditeurs de journaux néerlandophones fondent leur propre association. La Vlaamse Dagbladpers qui défendra dorénavant leurs intérêts.

- La société des rédacteurs de *La Libre Belgique* rappelle son souci de défendre l'indépendance rédactionnelle du journal. La réunion de la SDR s'est décidée dans l'urgence en prévision d'une assemblée des actionnaires du groupe Medi@bel à Namur. « Histoire de mettre la pression sur les acteurs en présence et de rappeler la crainte de la SDR face à des mouvements d'actionnariat susceptibles de modifier fondamentalement la stratégie rédactionnelle et l'image de marque du quotidien », commente *Le Soir*. *Le Matin* relaie également la mobilisation des rédacteurs de *La Libre* ainsi que du personnel de *Vers l'Avenir :* « Ils demandent d'éviter toute précipitation dans les décisions. Un appel apparemment entendu puisque le conseil d'administration aurait décidé de s'entourer des conseils d'une banque d'affaires pour analyser les offres qui seraient faites ».

16 ■ Stéphan Jourdain n'est plus le seul intéressé par une prise de participation à Medi@bel. Deux consortiums font parvenir des lettres d'intention. Le premier est emmené par la VUM, le second émane de la Compagnie de développement des médias (CDM), propriété de la famille le Hodey (actionnaire à concurrence de 32,3 % de IPM). Les deux consortiums devraient remettre des offres détaillées avant le 20 avril pour que Medi@bel puisse les prendre en considération dès cette date.

17 ■ *La Libre Belgique* (IPM) commente les manœuvres autour de Medi@bel : un communiqué confirme que le consortium SBE (Société belge d'édition) qui regroupe « le groupe financier Arco (proche des syndicats chrétiens flamands qui a notamment comme actif les banques Bacob et Artesia, l'ancienne Paribas-Belgique), le groupe de presse VUM et d'autres partenaires dont la liste est en cours de finalisation a le pro-

jet d'acquérir une participation majoritaire dans le groupe de presse Medi@bel en partenariat avec l'Évêché de Namur qui conserverait une participation. Cette offre, pour rappel, s'aligne aux côtés de celle du consortium Jourdain et de celle du groupe CDM (famille le Hodey) associé aux groupes français Le Monde et suisse Edipresse ».

19 ■ *Le Soir* annonce la réunion du conseil d'administration de Medi@bel qui doit examiner les offres de rachat du groupe. « Mais ils [les administrateurs] ne trancheront pas, attendant de la banque d'affaires une évaluation des offres en bonne et due forme ». Cette annonce offre au *Soir* l'occasion de faire sa revue des quatre candidats au rachat. Stéphan Jourdain était accompagné, lors de sa première offre, de Jean-Pierre de Launoit (président de RTL-TVi), Jean-Marie Delwart (président de la Floridienne), Dominique Collinet (président de Carmeuse) et « espère-t-il de Roularta qui entre-temps a renoncé ». Jourdain est intéressé par les 100 % de Medi@bel, estime le quotidien vespéral. « L'évêque aurait accepté de lui céder ses parts mais lors d'un conseil d'administration réuni d'urgence le 14 avril, en présence même de l'évêque, l'offre de Monsieur Jourdain n'a pas été agréée ». La Société belge d'édition (SBE), soit la VUM associée à la banque Artesia (banque traditionnelle de Vers l'Avenir) et d'autres partenaires, est « présidée par Philippe Delaunois ex-administrateur délégué de Cockerill Sambre ». La Compagnie de développement des médias, société de droit luxembourgeois détenue par la famille le Hodey, s'est associée au quotidien *Le Monde* et au groupe suisse Edipresse dans une nouvelle société qui s'appellerait, selon *Le Matin*, Axemedia. « Certaines sources parisiennes assurent que l'offre du *Monde* serait loin d'être formalisée », glisse *Le Soir*. Tandis que *Le Matin* affirme qu'« une autre source nous affirme cependant que *Le Monde* a introduit seul une déclaration d'intérêt. Objectif : créer un journal francophone européen à Bruxelles (…) au départ de *La Libre Belgique* (mais avec possibilité si nécessaire de reprendre la presse régionale de Vers l'Avenir) ». *Le Soir* ajoute que « le groupe René Dupuis aurait lui aussi l'intention de s'offrir le groupe de presse namurois ». *Le Matin* fait encore état d'une rumeur : « Un bruit circulait encore hier que *La Voix du Nord* pourrait également entrer en lice avec une offre ». *Le Soir* se risque enfin à quelques hypothèses stratégiques : alliance possible de Jourdain et de la VUM, résiliation de la convention de management de Patrice le Hodey, bagarres juridiques pour le contrôle d'IPM. Cette information est empruntée à *La Libre* qui la détaille dans ses colonnes : la Compagnie de développement des médias (CDM) « a déposé vendredi [16/04/99] un recours en référé devant le tribunal de commerce de Namur [pour] connaître le contenu de conventions secrètes passées entre Medi@bel et La Voix du Nord ». Le but de la manœuvre juridique est de démontrer que ces conventions violent les accords existant avec CDM, qui assurent que chaque partie conserve un contrôle exclusif dans leur participation dans IPM. « Le 7 avril dernier CDM a notifié sa décision d'exercer les droits d'achat qu'elle a sur 100 % des actions de Medi@bel dans IPM si violation il y a », ajoute *La Libre*.

20 ■ Lors de la réunion de son conseil d'administration, Medi@bel "démissionne" son administrateur délégué, Luc Lannoye qui avait été chargé début mars de trouver un partenaire financier pour le groupe Medi@bel. Selon *La Libre*, « c'est lui qui, à l'insu de son conseil d'administration, avait favorisé le rachat par l'homme d'affaires bruxellois Stéphan Jourdain, des parts (27,7 %) détenues dans Medi@bel par la s.a. Les Médias de l'Avenir ». Son intérim est assuré par un comité de direction composé de François le Hodey (administrateur délégué de IPM), de Benoît Coquelet et de Bruno de Cartier (directeurs généraux). Cette "démission" menacerait le rachat de Jourdain qui « n'a toujours pas reçu l'agrément du conseil d'administration », rappelle *La Libre*. L'homme d'affaires annonce pourtant qu'il produira incessamment la convention qu'il a passée le 31 mars avec l'asbl Évêché de Namur « qui lui donne la possibilité d'acquérir 72,3 % des parts de Medi@bel pour un montant de 895 millions de francs ». *Le Soir* rapporte que, lors de ce conseil d'administration initialement voué à la désignation du bureau d'études chargé d'analyser les offres de reprise pour le 25 mai — en fin de compte la banque Degroof —, les familles propriétaires qui ont vendu leurs parts à Jourdain ont demandé « la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de Medi@bel avec, à son ordre du jour, la question de la composition de son conseil d'administration et de son fonctionnement ». *La Libre* ajoute que « Les Médias de l'Avenir considèrent qu'un conflit d'intérêt se pose dès lors que le président du CA, Dominique le Hodey, est aussi actionnaire de la Compagnie des médias, candidate à la reprise. Dominique le Hodey avait d'ailleurs déjà fait savoir au conseil d'administration du matin qu'il ne souhaitait pas participer à la sélection du repreneur ». Cet imbroglio est encore compliqué par l'action en référé envisagée par La Voix du Nord, détentrice de cinq actions dans Les Médias de l'Avenir, contre les familles propriétaires qui ont vendu leurs parts.

■ Le même jour, le personnel de Medi@bel adresse une lettre « aux administrateurs, à l'évêque (…). Ils exigent d'être tenu informés du choix du partenaire qui se dégagera pour Medi@bel ». Ils expriment une moindre préférence à l'encontre de Stéphan Jourdain.

21 ■ À la demande des parties, le tribunal de commerce de Namur remet au 5 mai l'examen du référé introduit par la Compagnie de développement des médias contre Medi@bel.

■ *La Libre Belgique* confirme par ailleurs la candidature de Dupuis au rachat du groupe Vers l'Avenir. « Les raisons de l'opération : la famille Dupuis estime qu'il s'agit là d'un prolongement logique de son action dans l'édition ».

23 ■ Les actionnaires de la société Medi@bel, réunis en assemblée générale, mettent un terme aux fonctions d'administrateur de Dominique le Hodey et de Luc Lannoye. Un communiqué précise que cette décision a été prise « afin d'éviter toute ambiguïté quant à la complète indépendance et à la parfaite impartialité du conseil d'administration dans le cadre de l'examen des offres sollicitées pour un nouveau partenariat ». Le conseil d'administration de Medi@bel porte à la présidence le baron Jean Godeaux, gouverneur honoraire de la Banque nationale. La reprise des 27,7 % détenus par LMA dans Medi@bel (holding du groupe Vers l'Avenir) est au cœur des débats. Les offres seront examinées par la banque Degroof.

27 ■ Annonçant sa prise de participation de 10 % dans le capital du *Midi Libre*, *Le Monde* confirme, par la même occasion, son intérêt pour Medi@bel.

29 ■ La pige Media Mark annonce une baisse proportionnelle des recettes publicitaires de la presse écrite. Leur évolution (+ 6 %) est inférieure à celle des autres médias (+ 12 % en moyenne tous médias confondus). Ces chiffres pourraient cependant être faussés par l'importance des réductions accordées par les régies. Cette étude ne tient, en effet, pas compte de ces réductions. Elle estime ainsi les parts de marché respectives : Full page 48,9 %, Scripta 41,2 %, IFET (*Tijd*) 4,8 %, *L'Écho* 3,3 % et Inforop (NE) 0,8 %. La masse

de publicité diffusée augmente plus vite en télévision, en radio ou en magazine qu'en presse quotidienne. Autrement dit, la presse quotidienne perd des parts de marché. Le phénomène se poursuit depuis 1997. Trois facteurs permettent d'expliquer ce renversement de tendance depuis 97 : l'arrivée de nouveaux médias, une politique commerciale plus agressive de la part de la télévision et, enfin, un désinvestissement important au profit des toutes-boîtes du secteur de la distribution. *La Libre* relève que les régies réagissent en lançant une série d'initiatives. Scripta et Full page « se sont associées pour lancer une action commune (…), une offre forfaitaire valable toute l'année pour une pleine page dans tous les titres gérés par les deux groupes ». Chaque régie développe par ailleurs sa propre stratégie.

30 ■ Sonalux (Solidarité Namur-Luxembourg), une association qui rassemble des prêtres et des chrétiens qui s'étaient opposés à la nomination de Mgr Léonard, a interpellé le Conseil presbytéral de Namur à propos de Medi@bel. Elle demande notamment si des critères éthiques comme la liberté rédactionnelle ou des impératifs sociaux seront bien pris en compte quand il s'agira pour l'Évêché de vendre tout ou partie de sa participation dans la société Medi@bel. Sonalux cherche aussi à savoir ce que l'Évêché ferait du produit de cette vente. On apprend dans plusieurs quotidiens que Mgr Léonard a notamment précisé que pour l'aliénation d'un patrimoine, le droit canon prescrit, jusqu'à 100 millions, la consultation du Conseil économique diocésain et du Collège des consulteurs issu du Conseil presbytéral. Au-delà de cette somme, il faut en outre obtenir l'accord de la congrégation romaine pour le clergé.

■ La diffusion payante de la presse quotidienne francophone et néerlandophone continue à s'effriter. Mais *L'Écho* continue à progresser. Il atteint 26 722 exemplaires pour le premier trimestre de 1999, ce qui porte la moyenne des douze derniers mois à 25 593 exemplaires, soit une hausse de 15,56 % sur un an. La tendance est la même du côté néerlandophone avec le *Tijd* qui franchit la barre des 50 000 journaux au premier trimestre et enregistre ainsi une croissance annuelle de 18,44 %, à 47 767 exemplaires en moyenne pour les douze derniers mois. Tous les autres quotidiens, sans exception, sont en baisse. Les reculs les plus significatifs sont enregistrés par *De Morgen* (- 6,74 %), *La Libre Belgique* (- 3,84 %) et les éditions de *Vers l'Avenir* (- 3,72 %). *Le Soir* recule de 1,37 %. Côté flamand, *De Standaard-Nieuwsblad* enregistre une baisse de 1,97 %, *De Gazet van Antwerpen* - 2,58 % et *Het Volk* - 2,71 %. Les chiffres de *La Meuse-La Lanterne* et de *La Nouvelle Gazette-La Province* (Rossel) ne sont pas communiqués.

■ Dans une interview qu'il accorde au *Matin*, Jean-Marie Colombani, président du directoire du quotidien *Le Monde*, annonce qu'il pourrait se porter acquéreur de Medi@bel, seul ou en partenariat, « au niveau où l'Évêché de Namur le souhaiterait, en plein accord avec lui. Nous n'avons aucune exigence ni aucun blocage envers l'obtention de la majorité des parts. Ce qui importe c'est que par souci d'efficacité nous soyons reconnus comme chef de file d'un tour de table de partenaires qui soient des opérateurs industriels, des professionnels du monde de la presse qui adhèrent totalement au même projet ». Colombani se démarque ainsi de la famille le Hodey qui avait annoncé une offre conjointe avec Le Monde et les Suisses d'Edipresse pour prendre une participation dans Medi@bel : « Il ne faut pas nous lier aux le Hodey ». Il ne voit par contre aucun inconvénient à se lier avec la VUM (*De Standaard*) dont l'offre est menée par Philippe Delaunois, « si elle venait à nous ». Mais Le Monde préfère clairement déposer une offre lui-même pour avoir accès directement au dossier. En revanche, Colombani exprime son opposition au groupe Rossel « car il est trop lié au groupe Hersant » et « en France nous sommes le contrepoids face aux tendances hégémoniques de Hersant ». Colombani affiche également son respect de l'identité de journaux et la proximité du *Monde* avec le monde catholique.

MAI 1999

1 ■ Après avoir racheté *L'Édition Locale*, l'année précédente, le groupe Vlan restructure son offre dans l'est du Brabant Wallon. Il y aura désormais trois éditions régionales : Waterloo, Wavre et Jodoigne. L'ancienne édition de *Vlan Brabant Wallon* ne couvrait que deux tiers de la province. Le but de l'opération est de ramener à la régie Number One des annonceurs désireux d'un ciblage régional plus pointu.

4 ■ Le cahier sportif du *Soir* du lundi passe au format tabloïd, comme tous les suppléments du journal. En présentant le volume sportif d'après week-end comme un supplément à part entière, *Le Soir* espère intéresser le public jeune. Il s'agit en réalité de la première étape d'un changement plus radical concernant la maquette du journal, une nouvelle formule qui devrait voir le jour à la mi-2000 avec l'aide du designer français Michel Gaffré, décidément très présent dans le marché francophone belge. C'est lui, notamment, qui a signé la nouvelle maquette de *Vers l'Avenir*.

■ Les éditeurs de journaux francophones et germanophones décident de créer une société coopérative qui sera chargée de défendre leurs intérêts communs, de redynamiser l'image de la presse quotidienne et d'en assurer la promotion. Ronald Watson, administrateur-directeur général de *L'Écho,* assumera la présidence de cette coopérative jusqu'à la fin de son mandat actuel. Les éditeurs flamands avaient fait de même en avril. Cette scission concrétise les décisions adoptées par le conseil d'administration de l'Association belge des éditeurs de journaux (ABEJ) en 1998. Un groupe de travail composé de deux éditeurs francophones et de deux éditeurs néerlandophones avait été chargé de mettre en place la nouvelle structure de représentation professionnelle de la presse quotidienne. Il a dès lors été convenu de créer deux entités propres à chacune des communautés linguistiques et de conserver l'ABEJ/BVDU comme organe de représentation, de concertation et de coordination d'initiatives communes.

■ On apprend que Jean-Pol Henry et Patrick Moriau, respectivement président et administrateur de BLC Media, société éditrice du *Matin*, ont transmis la semaine dernière leur lettre de démission à l'administrateur délégué du quotidien. On suppute une déception causée par le caractère trop wallo-liégeois du titre progressiste. Les deux éminences carolos s'en défendent. Ils avancent le manque de temps et la nécessaire indépendance entre le journal et des mandataires politiques. On évoque, pour les remplacer, les noms de Tom Galand (Télé Sambre) et Marc Debois (directeur du Palais des expositions de Charleroi).

■ Le tribunal de commerce de Namur, qui devait statuer sur le référé introduit par la société CDM détenue par la famille le Hodey contre Medi@bel afin de connaître la teneur des conventions secrètes passées entre celle-ci et La Voix du Nord, signale que sa décision « n'interviendra qu'au début juin au plus tôt ». On prévoit donc, dans l'expectative, un simple échange des conclusions entre avocats des deux parties.

■ Réunion à la banque Degroof afin d'étudier les offres de rachat total ou partiel de Medi@bel. Les déclarations d'intérêt devaient être introduites à ce jour, alors que les offres fermes sont attendues pour le 14 mai. L'évaluation des

offres est prévue pour le 25 mai. Plusieurs titres évoquent une alliance entre Stéphan Jourdain et le Persgroep. L'information n'est ni démentie, ni confirmée par les intéressés. *L'Écho* annonce que « La Voix du Nord est candidate à une prise de participation dans le capital du groupe francophone belge Medi@bel, mais n'a pas encore formulé de proposition définitive, a déclaré Jean-Louis Olivaux. Olivaux, un des trois cogérants de la société Indépendance qui gère le quotidien nordiste, rappelle que La Voix est associée à Medi@bel depuis 1995. Pour lui "La Voix est le partenaire industriel de référence" ».

4 ■ L'Union culturelle wallonne lance un nouveau trimestriel, *Walo+ Gazète*, qui se veut un « outil culturel ouvert sur la région mais aussi l'Europe et le monde ».

5 ■ Alors que la banque Degroof évalue, dans la discrétion, les différentes propositions de rachat total ou partiel de Medi@bel, on apprend que Rossel entre à son tour dans la partie. « Le secrétaire général du groupe Rossel, Paul-Henry Fally aurait lui aussi écrit à la banque Degroof pour lui signifier l'intérêt de Rossel à être associé à un tour de table », peut-on lire dans *Le Matin*. « Selon nos informations, Rossel ne souhaiterait pas racheter son concurrent mais plutôt négocier des partages si devait se profiler un remembrement du paysage médiatique avec, par exemple, des échanges de participation dans certains titres. » Selon *Le Soir*, Rossel demande à avoir « accès aux éléments nécessaires à la détermination de son attitude ».

■ Lancement dans le Métro parisien d'un hebdomadaire tabloïd de 32 pages, gratuit, intitulé *À nous Paris*. On y trouve des petites annonces, des publicités commerciales et des informations de service de la RATP. Mais on y trouve aussi quatorze pages d'informations sur des sujets pratiques. La société éditrice du magazine est détenue majoritairement par Métrobus (55 %), en association avec la Comareg (15 %) et surtout le groupe belge Roularta Media Group (30 %) qui assure l'impression des 400 000 exemplaires de l'hebdo à Roulers.

6 ■ Le gouvernement flamand lance la procédure d'octroi d'aide à des projets multimédias dans la presse d'opinion. Un budget de 36,3 millions de francs y sera consacré. Les éditeurs flamands peuvent introduire leur projet jusqu'au 15 juillet, l'octroi des subsides étant prévu pour le mois d'octobre.

■ On apprend que Sud Presse (*La Meuse*, *La Nouvelle Gazette*, *La Lanterne* et *La Province*) annonce qu'il étudie un plan destiné à recouvrir une rentabilité suffisante pour garantir son avenir à long terme. Le conseil d'administration exprime sa foi dans l'avenir du groupe « pour autant que nous réussissions à retrouver le plus vite possible un équilibre financier tout en rétablissant des bases solides qui permettront à notre entreprise de se développer sainement à long terme », explique Pierre-Alain Thibaut, directeur général de Sud Presse. *Le Soir* qui, comme Sud Presse, fait partie du groupe Rossel, précise : « "Le conseil d'administration a décidé d'un plan d'investissements importants", nous a confié Pierre-Alain Thibaut, directeur général de Sud Presse. Il a fallu acquérir une encarteuse et harmoniser les rotatives de Liège et de Charleroi. Enfin, un nouveau logiciel est attendu pour les rédactions de Liège, de Charleroi… et bientôt de Namur (…). En effet, les services administratifs et financiers comme la rédaction des pages communes aux quatre titres (sports, grille télé, pages magazine et internationales) seront abrités à Namur, dans les prochains mois. "Nous travaillons d'arrache-pied à un plan d'amélioration de l'information", insiste le directeur général des quotidiens régionaux du groupe Rossel. "Ce plan vise autant une révision en profondeur du contenu des journaux qu'une amélioration de la une et du chemin de fer (…) du premier cahier. Nous entendons aussi améliorer de manière plus dynamique la vente et le marketing" ». Sud Presse a demandé un audit à Andersen Consulting. On attend ce rapport pour la mi-juin.

■ La banque Degroof fait part à Rossel de sa décision de ne pas donner suite à sa candidature. Selon *Le Matin* et *La Libre Belgique*, la banque aurait aussi signifié à la SBE, à Dupuis et au Monde que leur candidature était prise en considération. Outre l'absence de Stéphan Jourdain, normale « puisqu'il n'a pas vraiment fait acte véritable de candidature étant donné les conventions d'achat déjà conclues », commente *Le Matin*, « trois gros candidats sont donc en apparence évincés : La Voix du Nord, Rossel et Cie et la CDM. Selon plusieurs sources, elle [la CDM] aurait été évincée par la banque Degroof sur ordre évidemment de Medi@bel. En raison du litige qui oppose en justice les deux parties (divulgation de conventions secrètes entre Medi@bel et le groupe français La Voix du Nord contrôlé par Rossel) ».

■ L'assemblée générale extraordinaire de la SDR de *La Libre Belgique* adresse trois questions aux actionnaires présents et à venir de Medi@bel. Elles ont trait au positionnement industriel, commercial et éditorial de *La Libre*, à l'autonomie de gestion de l'entreprise et à l'indépendance de la rédaction, ainsi qu'au maintien du pluralisme dans le paysage francophone belge de la presse écrite. Outre que la rédaction demande à être informée et écoutée par tous les actionnaires (actuels et potentiels), elle exprime aussi son souhait d'entrer au plus tôt dans le capital de l'entreprise « pour réaffirmer solennellement son attachement au journal ».

7 ■ La diffusion payante des périodiques affiliés à la Fédération belge des magazines (Febelma) — qui regroupe les titres les plus importants du secteur à l'exception de *CinéTélé Revue* et du *Moniteur automobile* — est publiée. Elle a enregistré une hausse de 1,4 % au cours des douze derniers mois. En tenant compte des nouvelles publications apparues dans l'intervalle — *Gael Maison*, *Auto*, etc. — et donc non comptabilisées pour la même période de référence, la progression s'élève à 9,6 %. On note pourtant de fortes différences entre les titres.

■ Lancement du toutes-boîtes *Bruxelles Plus*. Après dix ans d'existence d'*AZ* à Bruxelles et en Brabant wallon, le groupe Plus entend se repositionner face au rouleau compresseur de Rossel : *Vlan*. *Bruxelles Plus* ambitionne de venir mordre sur le terrain des petites annonces que domine *Vlan*. Naturellement, il entend également s'appuyer sur la publicité locale et le rédactionnel. *Bruxelles Plus* se veut micro-local. D'un point de vue rédactionnel, il annonce qu'il couvrira une information qu'on ne trouve pas dans la presse nationale. Philippe Van Lil sera rédacteur en chef de ce "nouveau" toutes-boîtes.

12 ■ *Media Marketing* annonce que *Nord-Éclair*, l'un des derniers quotidiens à disposer d'une régie publicitaire indépendante, a confié la gestion de son espace publicitaire à Full Page, la régie du *Soir*. Seuls *L'Écho* et le *Tijd* ont encore une régie indépendante. Grâce à cet accord, Full Page et Rossel s'implantent dans une région où ils n'avaient pas encore de relais. Ceci devrait également entraîner une baisse de l'ordre de 35 % des tarifs moyens pratiqués par *Nord-Éclair*.

14 ■ Date butoir pour le dépôt des candidatures à une reprise partielle ou totale de Medi@bel (groupe Vers l'Avenir) auprès de la banque Degroof.

15 ■ Alors que les offres sont rentrées, *La Libre* fait le point : « D'après nos informations, au moins cinq candidats ont

transmis vendredi [14/5] une offre de reprise du groupe de presse Medi@bel auprès de la banque Degroof ; cette dernière a jusqu'au 25 mai pour évaluer le contenu des offres et remettre un rapport au conseil d'administration de Medi@bel. (…) Il s'agirait du consortium SBE (VUM, Arco…), de La Voix du Nord (groupe dont au moins 49 % du capital est détenu par Rossel), du Monde, de la famille Dupuis et d'Axemedia. Un doute subsistait sur cette dernière candidature au sein de laquelle on retrouve la famille le Hodey. Outre la Compagnie de développement des médias des le Hodey, l'offre d'Axemedia regrouperait des investisseurs majoritairement belges francophones ainsi que des partenaires étrangers. Le groupe suisse Edipresse figurerait parmi ces partenaires ». *Le Matin* recense quant à lui trois candidats : Arco-VUM, le Hodey, Le Monde. En réalité, le groupe René Dupuis et La Voix du Nord se sont effectivement abstenus. Quant à Stéphan Jourdain, propriétaire de *Pan*, il se dit toujours acheteur potentiel.

17 ■ Chez Belga, Luc Van Driessche est nommé responsable de la couverture des activités des institutions basées à Namur. Des rumeurs persistantes avaient fait état de la volonté de la nouvelle direction de l'agence de presse Belga de fermer l'ensemble de ses bureaux provinciaux pour regrouper tous les journalistes à Bruxelles. Les bureaux d'Anvers et de Genk sont directement concernés par cette question.

18 ■ La banque Degroof remet au CA de Medi@bel un classement des offres. Trois enveloppes ont été effectivement déposées. Il s'agit du Monde qui serait prêt à acquérir les 100 % de Medi@bel, d'Axemedia (les frères le Hodey…) et de la VUM (Arco et la Mosane au sein de la SBE présidée par Philippe Delaunois). Le nom de l'acheteur devrait être connu pour le 31 mai au plus tard.

19 ■ Les candidats au rachat du groupe Medi@bel défendent leurs offres devant les représentants du conseil d'administration du groupe de presse au siège de la banque Degroof. Stéphan Jourdain affirme toujours détenir des conventions engageantes pour le rachat du groupe.

■ Le magazine *Dialogue* est disponible au public sur simple demande au numéro vert de la Région wallonne. Il était auparavant réservé à l'administration régionale.

20 ■ Mediaxis affiche sa satisfaction. Il est le leader du marché des magazines en Belgique : 39,7 % de parts de marché avec des titres comme *Flair*, *Gael*, *Humo*, *Libelle*… Mais il vient surtout de signer pour 1998 un chiffre d'affaires de plus de 6 milliards avec un bénéfice estimé à 11 % de cette somme. Mediaxis souligne aussi la forte croissance du marché des lecteurs de 1996 à 1998. *Flair* enregistre 16 % de hausse, *Gael* 13 %, *Tele Vision* 22 %… Plusieurs des titres du groupe sont néanmoins en recul. C'est le cas de *Télémoustique* – 3 %, *Femmes d'aujourd'hui*, – 9 % et surtout de *tvExpres/TV7* qui connaît un recul de 11 %. Mediaxis maintient sa position sur le marché publicitaire.

■ Les chiffres du dernier Eurobaromètre montrent une fois de plus que l'information média est suivie avec plus d'avidité au nord qu'au sud de l'Europe, quel que soit le support considéré. La Belgique se situe à mi-chemin entre ces deux groupes.

22 ■ Le Persgroep, l'éditeur des journaux *Het Laatste Nieuws* et *De Morgen*, n'a pas remis de dossier pour l'achat du groupe de médias wallon, Medi@bel. « Mais je ne nie pas que nous puissions participer, dans une deuxième phase, à l'opération », déclare son administrateur délégué. Christian Van Thillo explique dans son propre journal, le *Morgen* : « Plusieurs candidats veulent nous intégrer dans Medi@bel s'ils rachètent l'édition ».

25 ■ Assisté par la banque Degroof, le conseil d'administration de Medi@bel examine les offres de rachat. Selon *Le Soir*, « outre le quotidien *Le Monde* et le consortium autour des frères le Hodey, deux autres candidats ont suscité l'intérêt des administrateurs. Il s'agit d'une part de la Société belge d'édition (consortium formé par la VUM, éditeur du *Standaard*, par Mosane et le holding Arco). Et, d'autre part, de Stéphan Jourdain, entouré de personnalités belges (Jean-Pierre de Launoit, Jean-Marie Delwart et Dominique Colinet) et soutenu par le Persgroep (*Het Laatste Nieuws*) et par le *Figaro* (Socpresse) qui prendrait 15 % du tour de table piloté par le patron de l'Office de propriétaires, de *Pan* et de *Dimanche matin* ». Le consortium SBE fait savoir qu'il a transmis une offre affinée au conseil d'administration de Medi@bel.

27 ■ Le conseil d'administration de Medi@bel décide de ne se prononcer sur les candidats qu'à la date butoir du 31 mai. L'asbl Évêché de Namur se prononce pour la préemption des 27,7 % des Médias de l'Avenir. *La Libre Belgique* commente la stratégie d'Axemedia. « Axemedia joue résolument la carte francophone belge partant de l'idée qu'il est possible et indispensable de maintenir face à Rossel (*Le Soir*, Sud Presse…) un groupe concurrent clairement identifié à la Communauté française. Axemedia société au capital d'1 milliard de FB ambitionne — en partenariat avec l'Évêché — de devenir le premier groupe média en Belgique francophone susceptible de recourir dans les trois à cinq ans au marché boursier pour financer son développement. À côté d'un holding de la famille le Hodey (actionnaire à concurrence de 33 % d'IPM, la société éditrice de *La Libre Belgique* et de *La Dernière Heure* et dont l'intention est de détenir entre 40 et 50 % d'Axemedia), on ne retrouve dans la nouvelle société que des personnalités du monde francophone belge des affaires. Seule exception : le groupe suisse Edipresse avec une participation de 10 %. "Edipresse, explique François le Hodey administrateur délégué d'IPM, apportera au projet sa grande connaissance de la presse quotidienne et magazine ainsi que de l'imprimerie". Les autres partenaires représentés au conseil d'administration d'Axemedia sont : Charles et Lucien Beauduin (industriels), Michel Delloye (ex-administrateur délégué de la CLT et administrateur d'EVS), Maurice de Montjoye (patron de l'entreprise de construction Dewaele), Philippe de Woot de Trixhe (professeur à l'UCL et président d'IBA), Antonin Gross (secrétaire général d'Edipresse), Paul François Lambert (Fountain), François, Patrice et Philippe le Hodey, Jean-Claude Logé (Systemat), Jean Stephenne (Smithkline Beecham et président de l'Union wallonne des entreprises), Luc Willame (Glaverbel et vice-président de la FEB) et Bernard Woronoff (Capital et Finance) ».

28 ■ L'hebdomadaire *Dimanche Matin* est menacé. Alors qu'il nécessite une évidente recapitalisation, ses deux propriétaires, Stéphan Jourdain et Patrice le Hodey, s'opposent dans le dossier de rachat de Medi@bel. On attend une décision pour le 3 juin. À la une de l'hebdomadaire dominical, les journalistes déplorent la « prise en otage » de leur titre. Ils estiment que « ce conflit (…) risque fort, si le blocage actuel devait persister, de compromettre à très bref délai la parution du seul quotidien du dimanche ».

31 ■ Alors qu'on attend une décision dans le dossier Medi@bel, on peut lire dans *Le Soir :* « selon nos informations, la convention signée le 31 mars entre les familles namuroises minoritaires dans Medi@bel et l'homme d'affaires bruxellois Stéphan Jourdain ne serait pas agréée par le conseil de

Medi@bel de ce lundi [31/5], qui s'est accordé sur une décision fort tardive : il devait se prononcer pour le 31 mai au plus tard. (…) Selon certaines sources, il se pourrait que l'asbl Évêché de Namur en accord avec le conseil épiscopal fasse un geste et aille au-dessus des 245 millions [somme qu'aurait dépensée Stéphan Jourdain]. Un geste qui ne serait pas dicté par la charité chrétienne, mais par le fait que la convention passée avec Jourdain stipulait que les familles se réservaient le droit de ne pas vendre si l'acquéreur n'était pas le propriétaire de *Pan*. Cette péripétie juridique remet les quatre candidats acquéreurs de Medi@bel sur le même pied ».

31 ■ En début d'après-midi, l'Évêché de Namur annonce qu'il va exercer son droit de préemption pour prendre la totalité du capital de Medi@bel. Par la préemption, l'Évêché affirme qu'il « se donne les moyens nécessaires pour mener à son terme au plus tard pour le 30 juin la sélection d'un partenaire de premier plan ». En principe, explique *L'Écho*, « l'exercice du droit de préemption de l'Évêché place les quatre candidats sur un pied d'égalité. Encore que toutes ces propositions soient encore à géométrie variable et que l'information semble mal circuler sur les intentions des uns et des autres, sur les structures financières des candidats et leurs partenaires à la reprise et sur leur projet éditorial. Dans ce contexte, on pressentait aussi les mécontentements. En fin de soirée, un communiqué laconique adressé aux rédactions par Deminor, en charge des intérêts des actionnaires "familiaux" minoritaires, annonçait que le conseil d'administration des Médias de l'Avenir se réunira ce mercredi [2 juin] pour décider des conséquences à tirer de l'annonce faite dans la presse de l'exercice par l'asbl Évêché de Namur (…) d'un droit de préemption (…). Ajoutons que la décision de l'Évêché de Namur pourrait intéresser d'autres partenaires. Ainsi la Conférence épiscopale de Belgique demandera des précisions sur l'exercice de ce droit de préemption estimant que ce projet intéresse l'ensemble de la communauté catholique de Belgique et pas seulement l'Évêché de Namur. Après quoi une demande sera adressée au Vatican qui doit aussi donner son accord à l'opération ». *Le Soir* explique que « les minoritaires bouleversent la donne. S'ils conservent leurs parts, ils s'octroient — en principe — un droit de préemption sur les parts détenues par l'Évêché, qu'ils exerceraient lorsque ce dernier vendra. Selon un des protagonistes du dossier "on se dirige vers une situation de blocage où se déchaînent des passions personnelles" ». Jean Godeaux, président du conseil d'administration de Medi@bel, commente ces événements. Il « privilégie une solution de partenariat ».

JUIN 1999

1 ■ Lancement d'un nouvel hebdomadaire d'informations générales, *Le Journal du mardi,* dont les cofondateurs sont Michel Bouffioux et Laurent Arnauts. Les promoteurs du projet annoncent un tirage de 50 000 exemplaires avec un seuil de rentabilité fixé à 15 000 ventes. D'un format inhabituel (26 cm x 32 cm), comptant 24 pages full quadri, le magazine non broché sera vendu 40 FB.

■ *De Standaard* rapporte que la VUM a enregistré l'année passée ses meilleurs résultats, mais applique en même temps un plan de restructuration très strict. Le chiffre d'affaires a augmenté de 5,6 % pour atteindre 7,827 milliards de francs. Et les bénéfices, amortissement compris, ont augmenté de 12 % pour atteindre 778 millions de francs. Le bénéfice net a augmenté de 18 % pour atteindre 335 millions de francs. Plusieurs titres commentent ces résultats et notent que ces performances s'expliquent notamment par l'intégration, dans le groupe, des activités d'imprimerie où d'importants investissements ont été consentis. Ils sont également le fait du lancement de nombreuses initiatives dans le domaine du multimédia. Ces bonnes nouvelles sont accompagnées d'informations moins agréables à entendre. Ainsi, les responsables du groupe VUM insistent sur le fait que tous les départements de la société n'ont pas contribué de la même manière à la réalisation de ces performances. Les résultats de la division presse quotidienne restent trop faibles, « ne soutenant pas la comparaison avec les standards internationaux ». Le groupe flamand a décidé de mettre en œuvre un programme de réduction des coûts (- 10 % jusqu'à la fin 2001). Renforcement de la collaboration entre les différents titres et réductions des frais de personnel sont à prévoir. La masse salariale sera réduite de 4 % en moyenne par an, durant trois ans. Quelque 120 emplois sont menacés dont 40 % concernent les rédactions et le prépresse (35 % pour l'imprimerie et 25 % dans les services centraux).

2 ■ Le personnel de la VUM rejette la proposition de diminution de personnel prévue par le plan 2001. Le personnel refuse de négocier les modalités de licenciement et demande à discuter le contenu du plan. La direction de la VUM (*De Standaard, Het Nieuwsblad, De Gentenaar, 't Stad, Het Volk*) accepte cette requête. Deux séances de négociations sont prévues la semaine prochaine.

■ Le conseil d'administration des Médias de l'Avenir se réunit pour prendre attitude face au droit de préemption activé par l'évêque de Namur. Si ce droit devait être financièrement réglé avant la fin du mois, il rendrait LMA sans objet. « D'après nos informations, avance *La Libre*, les familles hésitaient entre deux solutions : soit se plier à la préemption et donc céder les parts à l'Évêché pour la somme de 245 millions de francs belges, soit retirer provisoirement les actions de la vente jusqu'au moment de connaître le nom du futur acquéreur de Medi@bel. Les familles se décideraient alors de céder ou non leur participation ».

■ L'action en référé introduite par la Compagnie de développement des médias (CDM, famille le Hodey) contre Medi@bel son partenaire dans IPM (société éditrice de *La Libre Belgique* et de *La Dernière Heure*) est plaidée au tribunal de commerce de Namur. CDM réclame la communication de conventions secrètes passées en 1995 entre Medi@bel et La Voix du Nord. CDM soupçonne que, par cette opération, Medi@bel a perdu le contrôle effectif de la Financière de l'Avenir. Celle-ci est contrôlée à 51 % par Medi@bel et 49 % par La Voix du Nord. Elle possède la majorité du capital de IPM. Mais cette demande a un second objet, explique *La Libre* : « faire interdire à Medi@bel de communiquer des informations fondamentales sur IPM à n'importe qui, en particulier à son principal concurrent, Rossel qui a pris le contrôle de La Voix du Nord. De l'autre côté de la barre, on rétorque que le conventions n'ont de secrètes que le nom ; CDM les connaissait parfaitement. Quant aux informations "confidentielles" concernant IPM, elles figurent dans la banque de données mises à la disposition de tous les candidats à la reprise de Medi@bel. Enfin, refusant de déposer les conventions litigieuses dans cette procédure, Medi@bel plaide que la question du contrôle effectif et exclusif de la Financière de l'Avenir relève de l'arbitrage pas du juge civil. Le juge Olivier Gutt qui s'est lui aussi posé la question rendra son ordonnance au plus tard le 30 juin ».

■ Patrice le Hodey et Stéphan Jourdain, propriétaires à parts égales de *Dimanche Matin,* rencontrent un candidat à la reprise du journal.

■ Dans une interview accordée à *La Libre*, Christian Van Thillo, administrateur délégué du Persgroep explique les recettes de son succès : un travail de proximité soutenu par

un bon marketing. Par ailleurs, à propos du dossier Medi@bel, il fait savoir qu'il ne peut pas faire offre dans un climat aussi tendu entre actionnaires et éventuels partenaires. L'expérience du Persgroep en la matière le pousse à réfléchir.

3 ■ À la suite de la VUM, Roularta et Mediaxis, De Persgroep annonce lui aussi un accroissement de son chiffre d'affaires et de ses bénéfices pour 1998. Christian Van Thillo, administrateur délégué du Persgroep, éditeur entre autres des quotidiens *Het Laatste Nieuws, De Nieuwe Gazet, De Morgen*, annonce que les résultats consolidés indiquent une hausse du chiffre d'affaires de 9 % à 8,835 milliards. Le bénéfice a augmenté de 33 % à 935 millions. Le bénéfice avant impôts a augmenté de 56 % à 395 millions. Le personnel a augmenté d'une vingtaine d'unités pour atteindre 835 personnes. Le Persgroep se dit « décidé à investir dans les journaux où l'accent est mis sur l'amélioration de la qualité de la rédaction, avec le soutien d'une solide politique de promotion ». L'heure de bouclage du *Morgen* pourra être reculée à partir d'octobre, grâce à une quatrième rotative autorisant une plus grand capacité de pagination et davantage de couleurs. Le portefeuille de magazines du groupe de presse sera élargi. Les activités de la régie publicitaire Full Page et du supplément d'annonces de recrutement *Vacature* devraient être étendues.

■ Les journalistes des rédactions du groupe Rossel décident de déposer un préavis de grève à la suite de la rupture des négociations sur une convention applicable au groupe. Les organisations demandent que les journalistes de l'ensemble du groupe disposent du même barème. Ils refusent la proposition de la direction de lier les barèmes des journalistes aux résultats de l'entreprise.

4 ■ Stéphan Jourdain menace de retirer son offre de rachat de Medi@bel. « Tout d'abord, explique *L'Écho*, il semble que les familles actionnaires de Medi@bel aient retrouvé un terrain d'entente avec l'Évêché pour avoir leur mot à dire dans la négociation finale et pouvoir ainsi émettre un éventuel veto contre le Hodey, ennemi juré des familles depuis l'affaire IPM. Ensuite, La Voix du Nord se réveille et accuserait Medi@bel de détourner les statuts ce qui risque d'entraîner de nouveaux blocages. De plus, estime Jourdain, "je constate que le Hodey continue à faire preuve de sa capacité à compliquer les choses et les structures alors qu'il faut simplifier l'actionnariat" ».

■ L'Évêché de Namur, actionnaire majoritaire de Medi@bel, passe un accord avec les familles propriétaires, majoritaires dans Les Médias de l'Avenir. L'Évêché pourrait prendre, par effet de préemption, possession des 100 % de Medi@bel. L'accord avec les familles comporte deux volets, que détaille *Le Matin*. « D'une part, un aspect financier : estimées à 245 millions de francs au total, les 258 actions dans Medi@bel de LMA (dont l'Évêché est actionnaire minoritaire) seraient valorisées à la hausse en fonction du prix que le repreneur les rachètera. D'autre part, les familles namuroises revendiquaient un droit de veto sur le nom du futur patron du groupe de presse par exemple pour pouvoir s'opposer éventuellement à la candidature des le Hodey. Elles auraient même menacé, de faire valoir un droit de préemption (priorité) contesté au rachat des 72,3 % des parts que l'Évêché de Namur possède en direct dans Medi@bel. Ce droit leur a été refusé. En revanche, après de longues négociations (…), les familles de Thysebaert, Desclée et consorts seront tenues informées tout au long de la procédure de sélection du repreneur. Medi@bel et l'Évêché leur ont aussi promis de les aider à faire partie du consortium qui sera choisi. À condition évidemment que l'heureux élu accepte… ». *La Libre* se risque à un peu plus de prospective encore : « En contrepartie, d'après nos informations, l'Évêché a convenu de verser l'éventuelle plus-value au groupe des familles. En échange, ces dernières ont accepté de la replacer sous la forme de prêts à 10 ans au taux de 3 % à Medi@bel. Les familles auraient également exigé d'avoir la possibilité de rester dans l'actionnariat voire dans le management de Medi@bel, une fois qu'aura été choisi l'acquéreur. L'Évêché et le conseil d'administration de Medi@bel n'ont, semble-t-il, pris aucun engagement en ce sens. Il n'est toutefois pas exclu que l'on retrouve certaines familles dans le tour de table du consortium qui détiendra demain la majorité de Medi@bel. À cet égard, nous avons appris qu'au terme d'une assemblée (…), le personnel de Vers l'Avenir avait fait savoir à Jacques de Thysebaert qu'il ne souhaitait plus voir les familles présentes ni dans l'actionnariat, ni dans le management de Medi@bel ».

■ Les journalistes du groupe Rossel se prononcent à une très large majorité pour le dépôt d'un préavis de grève. Il prendra cours le 7 juin pour expirer le 20 juin. Une conciliation sociale entre les représentants de la direction et les rédactions devrait intervenir à partir du 14 juin. Le préavis de grève fait suite à la rupture des discussions visant à aboutir à une nouvelle convention barémique au sein de Rossel. Par ailleurs, le personnel technique et administratif de *La Nouvelle Gazette* a déposé un autre préavis à échéance du 7 juin. Ce conflit spécifique porte sur l'harmonisation des barèmes.

■ Lors de son assemblée générale ordinaire, la société coopérative de Distribution des journaux belges (DJB) procède à la nomination des administrateurs représentant les différents groupes de presse quotidienne. Dans un communiqué diffusé le 10 juin, la DJB annonce que Benoît Coquelet (Éditions de l'Avenir), Jan Lamers (*De Tijd*), Tom Verstraeten (De Persgroep, De Nieuwe Morgen et Hoste), Emmanuel Briard (Rossel et Cie, Sud Presse), Alfred Küchenberg (*Grenz-Echo*), Ronald Watson (Editeco, *L'Écho*) et François le Hodey (IPM et Compagnie nouvelle de communication) ont été nommés administrateurs pour une période de trois ans. Benoît Coquelet a, en outre, été élu président du conseil d'administration. Les objectifs de la société comprennent les activités de recherche et développement en matière de distribution des quotidiens, l'optimisation du rapport coût/service par une meilleure collaboration entre les éditeurs associés, le support en matière de gestion de la distribution aux services vente des associés de la DJB.

■ Officialisation de la création de la société des lecteurs de la presse francophone belge, créée par des lecteurs des journaux du groupe *Vers l'Avenir*.

8 ■ Jean-Louis Prévost, président du directoire de La Voix du Nord, conteste l'accord passé entre les familles minoritaires et l'Évêché à propos du droit de préemption exercé par ce dernier sur leur participation dans Les Médias de l'Avenir. La Voix du Nord détient une petite participation dans Les Médias de l'Avenir. *Le Soir* détaille le point de vue de Prévost : « La Voix du Nord peut aussi exercer ses droits de préemption. Dans sa lettre à l'Évêché, M. Prévost indique : "Nous devons constater que ces deux opérations (la vente et le droit de préemption exercé par l'Évêché) aboutissent à priver notre société actionnaire de LMA des droits qui lui ont été conférés. Outre l'aspect éthique, cette opération constitue du point de vue juridique un abus de droit manifeste (…). Nous vous proposons de nous réunir d'urgence afin d'aplanir ce problème" ».

9 ■ Dominique Collinet, président de Carmeuse, associé à Stéphan Jourdain dans le cadre de la reprise de Medi@bel déclare : « J'ai tout de suite été séduit par le projet de Stéphan Jourdain. Nous sommes des Belges de Wallonie et

estimons nécessaire que la Région dispose d'un journal d'opinion tonique alors qu'aujourd'hui, il semble complaisant. Nous nous devons de défendre des valeurs et pensons qu'un tel journal doit être dans les mains du monde francophone. Nous ne somme pas fermés à d'autres propositions. Mais nous sommes prêts à reprendre ce journal pour défendre une valeur francophone ».

10 ■ *La Libre Belgique* interroge la STIB sur l'éventuel lancement d'un journal gratuit diffusé sur son réseau. La société se dit intéressée. Mais il semble qu'en plus de certains obstacles matériels (prévention incendie, marché publicitaire…), les candidats belges ne se bousculent pas. « Reste la possibilité d'une proposition venue de l'étranger ».

11 ■ La société des rédacteurs (SDR) de *La Libre Belgique* s'indigne des propos tenus par l'homme d'affaires Stéphan Jourdain dans un entretien accordé au *Matin* sous le titre « J'en ai plein le cul ». « Tant les termes employés que les idées exprimées ne donnent pas de l'intéressé l'image d'un (futur) patron de presse responsable », explique le communiqué. La SDR relève « en outre la contradiction flagrante entre la volonté affichée par M. Jourdain dans cet entretien de refaire de *La Libre Belgique* un "journal libéral catholique de centre droit comme elle l'était il y a 15 ans" et les assurances qu'il donna peu auparavant à la SDR de parfaitement respecter l'indépendance rédactionnelle et éditoriale du journal s'il en devenait l'actionnaire ». Pour la SDR « l'éventuelle participation de Stéphan Jourdain à l'actionnariat du groupe de presse qui éditera demain *La Libre Belgique* serait inacceptable ».

13 ■ Le conseil d'administration de Medi@bel devrait déterminer quels candidats acheteurs auront sa faveur, étant entendu que l'Évêché gardera une minorité de blocage.

14 ■ « Vendredi dernier, rapporte *Le Soir*, le président de Medi@bel, le baron Godeaux, était à Rome. Ce lundi Mgr Léonard y sera à son tour. Selon les rares informations qui ont filtré (…), il semblerait que le consortium Société belge d'édition (SBE) piloté par l'éditeur du *Standaard* tiendrait la corde auprès d'une partie du conseil. On se souvient que la préemption de l'Évêché sur les parts des minoritaires était conditionnée à un droit de regard des familles chrétiennes sur l'acquéreur final ». *Le Monde* réagit violemment. Il « déplore que l'Évêché de Namur ait privilégié des solutions élaborées selon des critères exclusivement confessionnels et belgo-belges ».

■ *Weekend-Le Vif/L'Express* annonce de nouveaux changements pour le 20 août prochain. « Sur le fond résolument tourné vers l'actualité, l'hebdomadaire francophone de l'art du bien vivre va multiplier les dossiers, resserrer les rubriques. (…) Il va dynamiser sa maquette grâce à un changement de typo et une présentation plus séduisante et attractive qui laissera une place prépondérante à une iconographie soignée et originale ».

15 ■ Les journalistes et la direction du groupe Rossel concluent un protocole d'accord valant aussi bien pour les journalistes du *Soir* que ceux des quotidiens régionaux de Sud Presse. L'accord prévoit notamment une majoration des barèmes de 4 % (accordée en deux fois aux journalistes du *Soir* et à un terme de quatre ans pour leurs collègues de Sud Presse) ainsi que la suppression de la catégorie 1 (avec retour des anciennes catégories A, B et C). Cet accord a eu pour effet de suspendre le préavis de grève déposé le 7 juin dernier devant arriver à échéance le 20 juin.

■ Lancement de *Wallonie ma région*, nouveau mensuel consacré au tourisme. C'est Fabienne Vanthuyne, l'ancienne directrice de l'Office de promotion du tourisme, qui assumera la rédaction en chef du magazine tiré à 30 000 exemplaires.

16 ■ Philippe Delaunois, à la tête de la SBE, précise son projet de reprise du groupe Medi@bel. « Le consortium est, à l'image de la Belgique, composé de Francophones et de Flamands, avec des Francophones majoritaires ce qui est logique puisqu'il s'agit de reprendre un groupe de presse francophone. Nous voulions un partenaire professionnel et avons choisi la VUM (*De Standaard, Het Nieuwsblad, De Gentenaar, Het Volk*). Un partenariat avec Rossel étant impossible si l'on désire conserver le pluralisme de la presse. J'ai préféré un groupe belge car on s'offusque souvent de voir une entreprise belge vendue à l'étranger… ». La VUM prendra 35 % de SBE, laquelle, si elle est retenue, acquerra 75 % de Medi@bel. Le groupe flamand s'est engagé pour de longues années, précise Delaunois, à ne pas dépasser 50 % de SBE, alors que les partenaires francophones se sont engagés à replacer en priorité les actions auprès de Francophones dans l'hypothèse où ils devraient vendre. Le management sera exclusivement francophone et formé par une équipe provenant « des cadres valables du groupe ». Le deuxième actionnaire de SBE est le groupe Saint-Paul, groupe luxembourgeois de presse appartenant à l'Archevêché de Luxembourg qui détient notamment le *Luxemburger Worth* et qui prendra 25 %. Avec lui, selon Delaunois, « il sera possible de dégager des synergies dans le Sud wallon et le Grand-Duché. Ensuite, lorsque le groupe se sera redressé, on pourra mener des actions vers l'extérieur en bénéficiant des effets de groupe ». Le solde des actions de SBE, soit 40 %, sera réparti entre le groupe financier Arco (Bacob, Assurances populaires, sociétés proches du Mouvement ouvrier chrétien, ainsi que Artesia, ex-Paribas Belgique), Mosane et Synvest (société patrimoniale présidée par Thomas Leysen) ainsi que des actionnaires individuels comme Diego du Monceau (GIB) et Arnaud de Pret (directeur financier d'Union minière). SBE s'engage à respecter l'indépendance rédactionnelle et la ligne philosophique des titres, à recapitaliser Medi@bel à hauteur de 800 millions et à ne pas vendre les participations du groupe dans *Le Matin* et *L'Écho*.

■ La direction de Sud Presse fait part à l'ensemble du personnel d'un plan de rationalisation-amélioration. *La Libre* commente les suites du rapport de consultance réalisé au mois de mai par le bureau Andersen : « La direction est dès lors placée devant des choix : elle sait qu'elle doit investir "plusieurs centaines de millions" (matériel informatique, prépresse, nouvelles encarteuse, etc.) mais exige en contrepartie que la situation soit la plus "nette" possible ». Ce plan « prévoit la suppression de 160 emplois sur les 550 actuels (en ce compris les journalistes faux indépendants) dans les quotidiens régionaux du groupe Rossel *(La Meuse, La Lanterne, La Nouvelle Gazette, La Province*). Selon le communiqué officiel de Sud Presse, la restructuration s'impose afin de retrouver la rentabilité d'ici 2001-2002 ». Les pertes d'exploitation se montent à 1,4 milliard en 10 ans, 200 millions en 1998 (« plus de 600 en tenant compte du coût du plan de prépensions de l'an dernier »), 264 millions en 1999. « Selon nos informations, avance *Le Matin*, l'audit Andersen et donc le plan proposé par la direction préconisent la suppression de 85 postes de travail au total à *La Meuse* (Liège) et à *La Lanterne* (Bruxelles) soit 24 dans les rédactions (journalistes et employés), 18 administratifs et 43 techniciens dont 18 à l'imprimerie de Grâce-Hollogne ; de 75 autres à *La Nouvelle Gazette* (Charleroi) et à *La Province* (Mons), 25 dans les rédactions, 9 administratifs et 41 techniciens dont 18 à l'imprimerie de Marcinelle ». *L'Écho* ajoute que le plan de restructuration « s'appuie sur trois axes. Il

s'agit de renforcer la qualité du produit ce qui implique un "renouvellement du concept, une réorganisation technique et rédactionnelle, des synergies accrues entre Charleroi et Liège". Il s'agit de mettre en place une structure de gestion "permettant de réaliser les objectifs stratégiques opérationnels et financiers, d'investir dans les outils"… Enfin il s'agit d'augmenter les recettes "avec une nouvelle dynamique dans l'approche des marchés de la publicité et des lecteurs et de diminuer les coûts afin de revenir à une base financière compétitive". Les recettes publicitaires sont tombées de 875 millions en 1997 à 806 millions en 1998 ».

17 ■ *Le Monde* publie la lettre que Mgr Léonard, évêque de Namur, et le baron Godeaux, président du conseil d'administration de Medi@bel, ont adressée à Jean-Marie Colombani. Ils expliquent les raisons pour lesquelles ils ont décidé, en début de semaine, de ne pas retenir le quotidien français parmi les acquéreurs potentiels du second groupe de presse francophone belge. Selon les extraits de cette lettre, Mgr Léonard et le baron Godeaux évoquent « la perspective d'une collaboration avec un journal aussi prestigieux ». Ils répètent qu'au vu de l'urgence et de différents facteurs, il a été décidé de ne poursuivre les négociations qu'avec Axemedia et SBE. Il est également fait état de la volonté de l'Évêché de Namur et du conseil d'administration de Medi@bel de tenir compte des « forces vives » révélées par d'autres offres.

■ Au lendemain de l'annonce de la restructuration de Sud Presse, le personnel semble ne pas réagir. Des négociations interviendraient après les vacances.

18 ■ Le tribunal de commerce de Namur condamne la s.a. Medi@bel à communiquer à la Compagnie de développement des médias (CDM, famille le Hodey) tous les accords écrits ou verbaux existants ou ayant existé au sujet du contrôle et du fonctionnement de la s.a. Financière de l'Avenir. Ce jugement est assorti d'une astreinte d'un million de francs par jour de retard. Dans *Vers l'Avenir*, on peut lire que « du côté de Medi@bel on se demande toujours quelles étaient les motivations de la famille le Hodey en entreprenant cette action en justice. "Il n'est pas exclu que les conseils de CDM aient cherché à donner la plus grande publicité possible à l'affaire", explique Jean-Marie Huet, administrateur de Medi@bel. Ce qui doit être interprété en tenant compte du fait que CDM constitue le socle d'une des deux propositions de refinancement de Medi@bel toujours en lice actuellement ».

19 ■ *La Voix du Nord* ne paraît pas en ce jour d'assemblées générales des sociétés Voix du Nord et Voix du Nord Investissement qui devraient concrétiser l'entrée du groupe Rossel dans le quotidien nordiste. Rossel détient officiellement 49 % du capital. Il semble assuré de pouvoir disposer de la grande majorité des actions du groupe d'ici quelques mois. Le mouvement de grève vise à ouvrir les négociations sur la mise en place des 35 heures, mais aussi à demander un changement de dialogue social dans les entreprises.

■ Le groupe de presse Rossel fait son entrée officielle au conseil d'administration du holding du quotidien régional *La Voix du Nord* dont il est devenu actionnaire, a-t-on appris auprès des représentants du personnel. L'assemblée générale extraordinaire de Voix du Nord Investissement (VNI), le holding contrôlant 70 % du capital du journal, entérine à la fois l'abandon du statut juridique de société en commandite par actions (SCA) pour revenir à celui de société anonyme et l'entrée de deux représentants de Rossel dans son conseil d'administration selon les mêmes sources. Le changement de statut juridique se traduit par l'entrée au conseil d'administration de VNI de deux membres de la direction de Rossel qui détient officiellement 49 % du holding. Les deux nouveaux administrateurs sont Paul-Henry Fally, secrétaire général de Rossel et Claude Samain directeur financier.

21 ■ Le conseil d'administration de Medi@bel, réuni pour décider de la reprise du groupe, reporte son choix. Il désire des informations complémentaires sur les candidats.

23 ■ Le front commun syndical de Sud Presse exige un moratoire sur les 160 licenciements prévus par « le plan d'avenir » du groupe. Les syndicats Setca-Livre et CNE soutenus par l'Association des journalistes professionnels (AJP) veulent prendre connaissance du rapport intégral du bureau de consultance Andersen. Ils demandent la réunion d'un conseil d'entreprise en présence des réviseurs d'entreprise dans les plus brefs délais. « Le licenciement annoncé de 160 personnes (sur 550) est non seulement une aberration au plan social, mais en outre il obère la survie des journaux régionaux édités par le groupe. Le plan d'avenir de Sud Presse tel qu'il a été présenté est la chronique d'une mort annoncée de 4 quotidiens et de leurs éditions régionales », estime le front commun syndical.

■ La direction de la VUM et les syndicats sont parvenus à un protocole d'accord sur la mise en application du plan de restructuration « Plan 2001 ». Celui-ci prévoit un licenciement progressif du personnel (uniquement par formules de négociations collectives) et une suspension du plan pendant les négociations, à moins que les deux parties ne soient parvenues à un accord. Les syndicats garantissent la paix sociale durant les négociations.

■ On apprend que Thierry Degives, rédacteur en chef de *Vers l'Avenir*, démissionne. Il quittera le journal le 31 juillet prochain pour rejoindre le comité de direction de la société « Multimedia Management », active dans le secteur de l'édition et de l'impression.

■ On apprend qu'Henri Goffin, rédacteur en chef de *TéléMoustique* et *TéléVision,* quittera ses fonctions le 31 août prochain « pour convenances personnelles », annonce le groupe Mediaxis qui édite les deux magazines. Le nom de son successeur n'est pas encore connu.

24 ■ On apprend que « Stéphan Jourdain (Financière des Médias, Mediafin et s.a. Vieux Waleffe), écarté ces dernières semaines de la reprise du groupe namurois, a assigné l'asbl Évêché de Namur, Philippe Delaunois, Axemedia et Les Médias de l'Avenir (LMA) devant le tribunal de première instance de Bruxelles. Il assigne ainsi à la fois l'actionnaire majoritaire de Medi@bel (groupe Vers l'Avenir) et les deux candidats repreneurs. En effet, Jourdain veut faire valoir ses droits envers un engagement pris le 28 mars d'acquérir 27,7 % des parts de Medi@bel (la totalité de la participation de LMA, 258 actions) pour 245 millions aux conditions suspensives de non-exercice du droit de préemption de l'asbl Évêché de Namur et que le conseil d'administration de Medi@bel donne son accord. La Voix du Nord, actionnaire qui assure le lien financier entre le groupe de Namur et Rossel, explique *L'Écho*, commence aussi à s'énerver. D'une part, elle négocie un accord avec Axemedia pour sortir honorablement du groupe Medi@bel, solution qui a les faveurs de Rossel, ce dernier s'opposant farouchement à l'entrée du groupe flamand VUM (*De Standaard*) associé à l'offre concurrente de SBE (…). VMI pourrait aller plus loin et contester à son tour l'exercice du droit de préemption dans l'hypothèse où SBE serait choisi par l'Évêché. (…) Aujourd'hui les parties semblent d'accord sur un prix de reprise de l'ordre d'un milliard (selon certaines modalités différentes) ce qui est le prix que désire l'Évêché ».

24 ■ Dans un éditorial publié jeudi 24 juin en première page, Jo Mottet, directeur de la rédaction de *Vers l'Avenir*, expose à ses lecteurs la position de la rédaction devant l'arrivée imminente d'un actionnaire majoritaire. Il rappelle que les membres de son journal s'inscrivent dans la ligne défendue par son président, le baron Jean Godeaux : défense du pluralisme de la presse, ancrage wallon et francophone, position de leadership, plan social négocié, plan financier solide, maintien du groupe dans son intégralité, respect des valeurs éthiques de la société.

■ *L'Écho*, notamment, annonce le projet « Reporters en ligne » : « Aujourd'hui responsable des relations institutionnelles pour le groupe Neurones, Vandoorne a l'ambition de mettre sur pied "Reporters en ligne" en collaboration avec différents médias et le soutien des pouvoirs régionaux. "Reporters en ligne" se veut une initiative nationale, le directeur général du *Morgen* étant aux côtés de Carl Vandoorne pour en faire la présentation. Disons le tout de suite : "Reporters en ligne" est un projet ambitieux mais dont les initiateurs n'ont pas encore bien cerné tous les aspects. (…) "Reporters en ligne" entend créer une agence de presse et un site Internet alimentés par les 15-25 ans. Vingt mille jeunes sont censés apporter des articles de presse qui seront relus et cautionnés par des journalistes professionnels avant d'être distribués via l'agence et/ou le site. L'agence de presse travaillerait comme une agence classique : seuls les articles et reportages (écrits, radio ou TV) les plus intéressants étant envoyés vers tous les médias de Belgique. À ce sujet également, les responsables de l'initiative entretiennent le flou le plus complet. On ne sait pas encore si l'agence sera relayée via une autre (Belga, Reuters…), si elle sera accessible à la même adresse que le site (www.online-reporters.com), ni même ce que les médias devraient payer pour reprendre des articles réalisés par des jeunes qui eux ne seront pas payés. (…) Bénéficiant d'un budget de lancement de 30 millions de FB, "Reporters en ligne" serait soutenu par les enseignants responsables du programme de développement des centres multimédia au sein des écoles ».

25 ■ Le nouvel administrateur délégué des AMP, Pascal Wuillaume, explique ses intentions à *L'Écho*. « "Ma vision est celle de l'énergie, du social et de la valorisation des talents", explique Wuillaume, tout en lorgnant des marchés extérieurs comme la Hongrie, les Pays-Bas, la Scandinavie et les pays baltes, le marché d'AMP étant à 90 % belge aujourd'hui. En effet, le marché de la presse étant en baisse alors que le nombre de titres se multiplie, AMP se doit de chercher de nouvelles perspectives et surtout de multiplier les services aux clients, tant aux diffuseurs qu'aux éditeurs, notamment l'aide pour la promotion des journaux. C'est une des raisons de la création des banques de données par Internet. "Nous avons un programme pluriannuel pour rendre les points de vente plus attrayants explique Wuillaume afin d'augmenter le trafic de chalandise : un millier de points de vente ont décidé d'y participer" ».

26 ■ Axemedia confirme son offre de partenariat à l'asbl Évêché de Namur pour assurer le développement du groupe Medi@bel. Il précise que son projet n'est « ni une concentration avec Rossel, ni une concentration avec la VUM qui conduirait Medi@bel à devenir une simple filiale opérationnelle ».

27 ■ Réunion du conseil d'administration de Medi@bel qui prend connaissance des offres finalisées et rédige une recommandation à l'attention de l'asbl Évêché de Namur. Cette dernière devrait se prononcer avant d'obtenir les différente autorisations pontificales. Aucune décision n'est prise. Une nouvelle réunion est programmée pour le 30 juin.

JUILLET 1999

1 ■ C'est finalement l'offre de la SBE qui est retenue par l'Évêché de Namur, aux dépens du projet Axemedia. SBE détient dorénavant 58,9 % de Medi@bel. L'Imprimerie Saint-Paul de Luxembourg possède 16 % du capital, tandis que les autorités ecclésiastiques namuroises conservent 25,1 % des actions du groupe de presse. Dans un communiqué, le consortium Axemedia, dont le projet a été débouté, déclare : « la reprise de Medi@bel par le consortium constitué autour de la VUM suscite de graves interrogations par rapport à l'identité francophone et wallonne du second groupe de presse en Communauté française, à l'indépendance et l'autonomie du groupe et à l'intégration du groupe DH/LLB qui représente plus de la moitié des activités de presse quotidienne ». Selon Axemedia, l'offre de la VUM devrait rencontrer des obstacles majeurs sur le terrain des règles de concurrence.

2 ■ Dans un communiqué adressé aux lecteurs de *La Libre Belgique*, Philippe Delaunois, président de la SBE, indique que : « Le premier engagement de la SBE vis-à-vis des lecteurs de ce journal est de garantir l'indépendance rédactionnelle, celle qui fait que les journalistes ont la confiance des lecteurs (…). Il en va évidemment de même pour les autres titres du groupe Medi@bel ». Dans son éditorial, Jean-Paul Duchâteau, rédacteur en chef de *La Libre* déclare : « Qu'on n'attende de nous ni caution automatique de ce choix, ni procès d'intention à l'égard des acquéreurs. La tâche de l'actionnariat recomposé est immense, car les attentes sont importantes et diverses. C'est à cette aune, pour notre part, qu'on jaugera son action, ainsi que la manière dont il honorera les engagements pris tant à l'égard des rédactions que des lecteurs ». Il déclare qu'il ne pense pas que la VUM veuille entrer dans Medi@bel avec des intentions idéologiques flamandes.

■ On apprend que le rédacteur en chef de Belga, Joseph Lempkowicz, et le directeur d'information, Dirk Veldeman, ont été déchargés de leur fonction. La direction leur a proposé de continuer à collaborer à un autre niveau à la préparation de la réforme de Belga. À partir du 5 juillet, Jean-Pierre Breulet, chef de l'information générale, assumera provisoirement la fonction de rédacteur en chef par intérim.

3 ■ On apprend que, contrairement aux déclarations faites par les dirigeants de la SBE, la SDR du groupe Vers l'Avenir n'a pas été consultée au sujet des garanties d'autonomie rédactionnelle annoncées le 1er juillet par le vice-président de la SBE, Arnoud de Pret. Tout comme l'AJP, la SDR de Vers l'Avenir dit attendre que les promesses de garanties d'autonomie rédactionnelle dépassent le stade des déclarations d'intention et des pétitions de principe exemptes de toutes contraintes.

5 ■ On apprend que le principe d'une réforme de l'aide financière apportée à la presse écrite figure parmi les points d'accord entre les trois partis (PS, Écolo et PRL-FDF-MCC) négociant à la Communauté. Les quelque 200 millions prévus devraient servir à des garanties précises en matière d'indépendance des rédactions, garanties qui pourraient se traduire par l'existence de charte rédactionnelle, de fondation ou de société des rédacteurs (SDR). Il est également prévu que l'on renégocie le soutien financier des éditeurs francophones à l'agence Belga.

7 ■ Les responsables de BLC Media s'inquiètent des intentions à venir du nouvel actionnaire majoritaire de Medi@bel, la SBE. « M. Delaunois n'a pas tenu des propos très encoura-

geants à notre égard », déclare à *La Libre* José Verdin, administrateur délégué du *Matin*. « Nous voulons vérifier si Medi@bel est toujours disposé à nous soutenir. Si pas, nous devrons nous tourner vers d'autres partenaires ».

14 ■ Une étude de la régie publicitaire IP-Marketing prévoit que la croissance du marché de la publicité en Belgique va ralentir légèrement, mais restera importante. La hausse des investissements publicitaires va essentiellement à la télévision. Les seuls médias à être confrontés à une baisse de leurs résultats publicitaires sont les magazines financiers (- 1,3 %). Les revues familiales gagnent 6,9 %. Les revues féminines et celles à thème atteignent les 9 %. Les quotidiens progressent aussi légèrement.

■ On apprend que l'AJP et l'aile francophone de l'ABEJ ont conclu un accord collectif réglant leurs relations pour les trois années et demie à venir. Cet accord prend le relais de l'ancienne convention collective nationale entre éditeurs de journaux et journalistes professionnels. Celle-ci avait été prolongés pour l'ensemble de la presse écrite quotidienne francophone jusqu'au 30 juin dernier. Les partenaires prolongent, en l'adaptant, cette convention sur tous ses aspects, sauf ceux relatifs à la classification des journalistes et à leur rémunération. L'accord a pris cours à la date du 1er juillet, après avoir été ratifié par l'ensemble des rédactions francophones et germanophone. Il arrivera à échéance le 31 décembre 2002. Il est néanmoins tacitement renouvelable.

■ Belga communique les résultats de l'audit mené au début de l'année. L'agence qui emploie 109 personnes, dont 76 journalistes, doit renouveler son personnel considéré comme trop âgé. Le rapport précise qu'il faut engager de nouvelles forces, des jeunes peu expérimentés, dont le salaire est également inférieur à celui des seniors. L'AGJPB désapprouve ce mode de gestion et exige que toutes les pistes soient envisagées pour maintenir l'emploi de ces journalistes au sein de l'agence. Vingt jeunes journalistes devraient être engagés à la fin de l'année.

15 ■ Les magazines de Roularta seront désormais scindés en deux groupes avec à leur tête un éditeur. Dirk Vandekerckhove a été choisi pour assurer cette fonction à partir de septembre. Il sera responsable de l'accompagnement commercial et du développement de *Knack*, *Trends*, *Bizz*, et des publications et activités parentes. Les magazines *Voetbal/Foot Magazine* et l'hebdomadaire *Télépro* seront dirigés par Geert Lambrecht.

16 ■ L'assemblée générale de BLC Media adopte à l'unanimité une motion stipulant la poursuite des activités du *Matin*. Medi@bel demeure le partenaire presse de BLC Media. Mais Philippe Delaunois, président de la SBE, a expliqué qu'il attendait que les conditions suspensives liées au rachat par la SBE de 58,9 % de Medi@bel, soient levées pour prendre connaissance du dossier BLC Media.

22 ■ Le comité syndical de l'agence de presse Belga demande que la direction présente au prochain conseil d'entreprise, prévu pour le 27 juillet, les rapports réalisés par les sociétés d'audit sur lesquels la direction a fondé ses propositions. Si elle n'obtient pas copie de ces rapports, la délégation du personnel menace de déposer un préavis de grève.

AOÛT 1999

10 ■ Le groupe de presse lillois La Voix du Nord assigne Les Médias de l'Avenir (LMA) en référé. L'action vise à empêcher la tenue, ce 12 août, d'une assemblée générale de LMA ayant pour objet de lancer la procédure de liquidation de la société. Jusqu'à la fin, LMA détenait 27,7 % de Medi@bel. Le groupe lillois, contrôlé depuis peu par Rossel, tente ainsi de trouver une issue au litige l'opposant aux familles namuroises qui ont cédé, le 31 mai dernier, les 258 actions détenues par LMA dans le groupe Medi@bel à l'asbl Évêché de Namur. Détentrice de cinq actions, VDN estime que la priorité de rachat qui lui avait été garantie en 95 n'a pas été respectée.

11 ■ L'audience en référé relative au litige opposant le groupe lillois VDN et LMA est reportée, de commun accord, au 18 août.

12 ■ Roularta Media Group reprend les parts de la société NV Uitgeverij De Cuyper, à Dendermonde, pour un montant non précisé. L'éditeur de toutes-boîtes en Flandre Occidentale réalise un chiffre d'affaires de 250 millions et permet à Roularta de conforter sa position dans le marché des journaux gratuits en Flandre. Le 12 septembre, De Cuyper lancera l'hebdo *De Zondag*, diffusé gratuitement dans les boulangeries d'Anvers et de Flandre-Orientale. Il est distribué en Campine depuis février. Selon Roularta, ce serait un succès.

■ Les Médias de l'Avenir reportent leur assemblée au 24 août. Il s'agit de « donner du temps au temps », a déclaré Jacques de Thysebaert, administrateur délégué de LMA.

13 ■ On apprend que la direction de Belga ne serait plus totalement opposée au moratoire réclamé par les délégués du personnel sur les licenciements. Il serait, par contre, réduit dans le temps.

24 ■ Le tribunal de commerce de Namur donne gain de cause à la société Les Médias de l'Avenir, assignée en référé début août par La Voix du Nord. VDN demandait la suspension de convocation d'une assemblée générale au cours de laquelle devait être décidée la mise la liquidation de LMA. Cette demande a été jugée recevable, mais non fondée en raison d'absence d'urgence et de manque d'apparence de droit dans le chef de VDN. Une telle motivation revient à contester le prétendu droit de préemption de VDN sur les actions Medi@bel de LMA. S'il y a droit de préemption pour VDN, il porte uniquement sur les actions constitutives du capital de LMA. Il n'y a donc pas eu de violation de l'égalité de traitement entre les différents actionnaires de LMA (familles, Évêché de Namur et VDN). LMA pourra donc tenir, comme prévu, son assemblée générale extraordinaire qui devrait décider de sa liquidation.

■ On apprend que l'édition anversoise du quotidien *Het Nieuwsblad*, rebaptisée *'t Stad* en novembre dernier, retrouvera son titre originel à la fin du mois de septembre. Les objectifs poursuivis lors du changement de nom n'ont pas été atteints.

■ Le groupe de presse flamand VUM semble intéressé par sa consœur néerlandaise VNU. Les quotidiens néerlandais entrent dans le champ d'expansion de l'éditeur flamand, qui contrôle déjà, directement ou indirectement, 41 % de la vente des quotidiens en Belgique. La VUM édite *De Standaard* et *Het Nieuwsblad*. Elle est désormais actionnaire de Medi@bel (33 %). En Belgique, VNU contrôle Mediaxis, éditeur de *Libelle*, *Flair*, *Feeling*, *Humo*… Il s'agit également du plus important éditeur de publications spécialisées en technologies de l'information en Europe.

25 ■ On apprend que le Conseil de la concurrence a accepté l'acquisition par la SBE d'une participation majoritaire (58,9 %) dans le capital de Medi@bel. Le capital de la SBE est détenu à 33 % par le groupe de presse flamand VUM (éditeur du *Standaard*, du *Nieuwsblad* et du *Volk*).

25 ■ L'arrêt de la publication du journal *'t Stad*, édition anversoise du *Nieuwsblad*, suscite le mécontentement des délégués des rédactions de la Vlaamse Uitgevers Maatschappij. Ils reprochent à la direction de ne pas avoir effectué d'étude de approfondie sur la viabilité du journal. La VUM a décidé que ce journal paraîtrait dès septembre sous le titre *Het Nieuwsblad*. Cette décision, selon les syndicats, entraînera une perte d'emplois.

27 ■ On apprend que les délégations syndicales Setca-Livre des groupes VUM, IPM et SBE ont formé un groupe qui coordonnera, en relation avec la structure nationale, les informations sociales, économiques et financières recueillies au sein de ces groupes. Les syndicats interpelleront les conseils d'entreprise et les directions de chaque groupe, afin d'obtenir des informations sur les synergies envisagées entre les sociétés, ainsi que sur le sort des sites d'impression des trois groupes. Un sous-comité professionnel pour les journalistes s'occupera des statuts et des barèmes, en concertation avec l'AGJPB.

30 ■ Selon *La Libre Belgique*, Sud Presse pourrait renforcer sa présence dans le Hainaut en prenant le contrôle des trois éditions belges de *Nord-Éclair*, titre franco-belge de la Socpresse. En échange, toujours selon *La Libre*, Rossel céderait la participation qu'il détient depuis l'automne 98 dans le groupe lillois Voix du Nord (49 % du capital), concurrent direct de *Nord-Éclair*. Seules les éditions de Tournai et Mouscron seraient maintenues.

■ La SDR de *La Libre* réagit au communiqué du Setca annonçant la création d'un groupe de concertation qui coordonnerait toutes les informations recueillies au sein des différents groupes de presse concernés par le regroupement VUM-Medi@bel. La SDR rappelle que « la société des rédacteurs dont sont membres tous les journalistes salariés de *La Libre Belgique* et la quasi-totalité de ses collaborateurs indépendants est la seule organisation représentative autorisée à parler au nom de la rédaction du journal ».

31 ■ On apprend qu'André Thiel, chef du service « Informations générales » à *La Meuse*, est promu rédacteur en chef de l'ensemble des titres de Sud Presse. Cette désignation intervient dans le cadre du plan de restructuration de la société éditrice des quotidiens régionaux du groupe Rossel.

SEPTEMBRE 1999

1 ■ La Société belge d'édition qui détient 58,9 % de l'ex-groupe Vers l'Avenir est constituée en société anonyme. Les actionnaires fondateurs sont Mosane, VUM, Sydes (filiale de la VUM), Auxipar (Groupe Arco), Synvest (famille Leysen) ainsi que des actionnaires individuels et familiaux. Philippe Delaunois, ex-administrateur délégué de Cockerill, a été désigné comme président et administrateur délégué de SBE. Il est aussi patron de Medi@bel.

2 ■ Le *Tijd* annonce qu'*Agefi Wallonie*, un hebdomadaire financier et économique de format tabloïd, devrait voir le jour avant la fin de l'année. L'initiative émane de deux journalistes de *L'Écho*, Alfred Sluse et Pierre-Henri Thomas. L'hebdomadaire entend se distinguer par le regard spécifiquement wallon posé sur l'actualité. Les principaux actionnaires du projet sont Agefi Luxembourg, Mosane et Financière de Neufcour. Le nombre d'exemplaires vendus devrait avoisiner les 7 000. *Agefi Wallonie* aura également un prolongement quotidien sur le Net.

■ Réunion du conseil d'administration du groupe Medi@bel qui doit évoquer le dossier du *Matin*. Le journal progressiste espère le soutien financier de Medi@bel. Faute d'avoir pu respecter son plan financier (ventes inférieures à 10 000 exemplaires), BLC Media a dû largement puiser dans son capital social. Une recapitalisation est inévitable. Si les actionnaires tels que la FGTB et la SRIW s'étaient déjà manifestés au printemps dernier en injectant quelque 70 millions, Medi@bel continue de se dire sceptique quand à un redressement. Les membres du CA n'auraient pas marqué leur accord sur le plan financier tel que présenté par BLC Media. Il pose deux conditions pour réexaminer l'opération de renflouement : d'abord que les autres actionnaires (SRIW, Métallos liégeois et Centrale générale de la FGTB) prennent part à la recapitalisation, ensuite que BLC Media soumette un projet alternatif financièrement crédible.

4 ■ On apprend que le CA de Medi@bel a décidé de ne plus collaborer au maintien et au développement du journal *Le Matin*. « Le plus inquiétant réside dans le refus de concevoir que l'on puisse progresser de 2 000 exemplaires par an », déclare José Verdin, administrateur délégué de BLC Media. Il estime que Medi@bel entend maintenir une façade qui justifie encore des aides publiques récupérées par le groupe.

5 ■ Lancement à Bruxelles et Namur de *Vlan Dimanche*. Il sera distribué gratuitement tous les dimanches dans les boulangeries-pâtisseries. Dans l'agglomération bruxelloise, elles sont déjà 300 à avoir donné leur accord. L'éditeur table sur 400 points de distribution pour les 19 communes. Si l'ensemble des éditions de *Vlan* bénéficie actuellement d'un lectorat de 2 630 000 personnes, on ne connaît pas encore le tirage prévu pour le nouveau *Vlan* dominical. Il comportera une quinzaine de pages rédactionnelles, il traitera de l'actualité régionale et des événements du week-end. Il sera aussi axé sur les info-services et les événements de quartier. Les annonces y seront différentes de l'hebdo de la semaine.

6 ■ Le directeur de l'agence de presse Belga, Egbert Hans, détaille le plan de licenciement collectif annoncé au début de l'été. 28 personnes devraient être licenciées pour permettre à la direction d'atteindre la barre technique de 20 % du personnel, nécessaire pour recourir à des prépensions dès l'âge de 52 ans. Sur ces 28 personnes, 18 seront des journalistes (sur un total de 76), 10 des employés (sur 33). Un nouveau conseil d'entreprise aura lieu entre la direction et les délégués le 13 septembre.

7 ■ *Le Matin* entame la publication, dans ses colonnes, des grandes lignes de son plan de sauvegarde du journal. Le personnel « planche actuellement sur les modalités de sa prise de participation au sein du capital de la société éditrice ». La menace d'une mise en liquidation judiciaire continue de se faire sentir. Le personnel en appelle « au soutien actif des lecteurs et de tous ceux pour qui l'existence du *Matin* est fondamentale ». Si le plan échoue, les soutiens financiers seront remboursés. S'il réussit, ils se transformeront en parts dans le capital de la société. Un compte « Demain *Le Matin* » a été ouvert. Une formule « Abonnement 2000 » (2 000 FB pour s'abonner jusqu'en 2000) et un système de parrainage ont également été créés.

9 ■ Réalisé en un temps record, le site du *Matin* donne accès à l'ensemble des textes publiés dans les colonnes du journal, à propos de la crise qu'il traverse.

10 ■ L'AJP (Association des journalistes professionnels francophones et germanophones) apporte un soutien sans réserve aux journalistes et à l'ensemble du personnel du *Matin*. Elle s'engage à soutenir les journalistes qui participeraient au

capital de l'entreprise, en consacrant un montant équivalant (126 000 francs) à celui des cotisations reçues des journalistes du *Matin* en 1999. Elle pose comme conditions que ce montant permette au personnel d'augmenter sa part dans le capital du journal et que cette participation se traduise par un droit de regard sur la gestion du journal. Le conseil de direction de l'AJP appelle Medi@bel à reconsidérer sa position et à s'engager au côté du journal. Il veut également interpeller les ministres compétents.

10 ■ La Fondation Le Matin s'est réunie en assemblée générale et a décidé à l'unanimité des onze membres présents d'apporter sa caution morale à l'opération 2000 pour 2000. C'est donc elle qui, dorénavant, surveillera et gérera ces comptes. L'action « Abonnements 2000 » s'avère être un succès. Le cap de la centaine d'abonnements par jour semble avoir été dépassé. Ce chiffre équivaut à ce que *Le Matin* faisait jusqu'ici chaque mois. Le compte bancaire « Demain *Le Matin* » a dépassé le cap du million de francs.

■ Le conseil d'administration de BLC Media, société éditrice du *Matin*, décide de proposer une requête en concordat auprès du tribunal de commerce de Liège. La proposition a été accepté à l'unanimité du conseil. José Verdin, administrateur-délégué du *Matin,* fait état de l'intérêt marqué, ces derniers jours, par des interlocuteurs financiers et de presse. Rossel et P&V sont cités. La formule du concordat permettrait de geler les dettes du passé durant un certain temps. Les deux administrateurs de Medi@bel (actionnaire minoritaire du *Matin*) soutiennent la requête en concordat. De plus, ils abandonnent une créance de 10 millions à l'égard de BLC Media.

14 ■ Dimanche Presse s.a. décide de suspendre provisoirement l'édition hebdomadaire de son titre de presse, *Dimanche Matin*. Jean-Léon Wauters, rédacteur en chef, souligne l'effet de l'échec du groupe Jourdain (actionnaire à 50 % du *Dimanche Matin*) dans la reprise du groupe Medi@bel et le fait qu'« il n'y avait plus d'intérêts à garder *Dimanche Matin* qui ne fonctionne pas avec la publicité et est, il est vrai, déficitaire ». Cette décision intervient également alors que le gratuit *Vlan Dimanche* introduit un nouveau type de concurrence. Stéphan Jourdain annonce qu'il recherche activement un repreneur, tout en précisant que la suspension de l'édition est définitive pour la s.a. *Dimanche Matin* est né en 1959. Baptisé *Le Journal du Dimanche*, il a ensuite porté le nom de *Journal de Bruxelles*, puis de *Dimanche Presse*. Sa rédaction se compose de quatre journalistes et de collaborateurs extérieurs. L'actionnariat est détenu par les groupes Jourdain et le Hodey depuis un peu moins de deux ans. Le journal était tiré à 12 000 exemplaires. De 7 000 à 7 500 exemplaires étaient vendus chaque dimanche dans les librairies et les boulangeries.

15 ■ À la quasi-unanimité, le personnel de Sud Presse de Liège et de Charleroi accepte d'entamer des négociations sociales relatives à la restructuration des quotidiens régionaux du groupe Rossel. Il pose cependant deux conditions. Il rejette le principe des licenciements secs et refuse de négocier sur la base des conclusions du rapport d'audit d'Andersen.

■ La restructuration et le plan de licenciement collectif projetés par la direction de Belga sont entérinés par le conseil d'administration.

16 ■ Réorganisation du comité de direction au sein de l'entreprise d'éditions Tijd NV, qui édite *De Financieel Economische Tijd* et *De Belegger*. Paul Huybrechts, directeur du *Tijd* depuis 91, devient directeur général du *Tijd Beursmedia*, détenu à 50 % par le *Tijd*. Hans Maertens, rédacteur en chef du FET, devient directeur général du *Tijd*.

17 ■ BLC Media dépose sa requête en concordat judiciaire auprès du tribunal de commerce de Liège. La demande porte sur une période de six mois.

■ Fabrice Jacquemart (rédacteur en chef du *Matin*), Jean-Pierre Désiron (rédacteur en chef adjoint) et Daniel Richard (chef d'édition) remettent leur démission à José Verdin, administrateur délégué. Ils invoquent la disparition du soutien de la rédaction. José Verdin refuse. Cette démission semble liée à la publication d'un communiqué controversé mettant ces personnes en cause.

■ Direction et représentants du personnel de Sud Presse bouclent officiellement la phase dite d'information prévue dans une procédure de licenciement collectif. La direction réitère sa ferme intention de mettre en place un « plan d'avenir ». Ce dernier prévoit notamment le licenciement de 144 membres du personnel : journalistes, employés et techniciens.

18 ■ *La Libre Belgique* rapporte que « la s.a. Dimanche Presse est en négociation avec différents investisseurs intéressés par la poursuite de l'activité d'édition de *Dimanche Matin*, a annoncé Patrice le Hodey, actionnaire à 50 % du journal (…). Patrice le Hodey compte sur une reparution de l'édition pour le 26 septembre ».

19 ■ José Verdin indique que le staff de la rédaction du *Matin* reste bien en place.

20 ■ La direction de Sud Presse veut prendre des mesures d'urgence pour enrayer les pertes accumulées de l'ordre de 1,4 milliard. Pierre-Alain Thibaut, directeur général, entend relancer les titres et les rendre viables. Le groupe Sud Presse décide de mettre en place son « plan d'avenir » qui s'appuie sur trois axes. Il vise d'abord à renforcer la qualité du produit (réorganisation technique et rédactionnelle et synergie entre les sites de Charleroi et de Liège). Il entend aussi réorganiser la gestion pour réaliser les objectifs stratégiques, opérationnels et financiers. Enfin, l'objectif est d'augmenter les recettes et de diminuer les coûts pour atteindre un bénéfice de 60 millions en 2001. « Le groupe Rossel se déclare prêt à financer les investissements nécessaires si la réorganisation se fait dans un climat social serein, rapporte *L'Écho*. Les pertes d'emplois concerneraient 49 journalistes, 50 techniciens, 34 personnes de l'imprimerie et 26 employés administratifs, 80 personnes disposant d'une prépension. Rappelons que Rossel supporte 1,4 milliard de pertes du groupe Sud Presse en dix ans (…), des pertes qui se poursuivent avec 600 millions de déficit l'an dernier et 298 millions prévus pour 1999. Rossel les épongera de même que celles de 1999 et 2000 ».

■ La rédaction du *Matin* fait une mise au point suite à la diffusion d'un communiqué signé par « La rédaction du *Matin* » et évoquant la démission du staff de rédaction, finalement refusée par José Verdin.

21 ■ Un nouveau communiqué de la rédaction du *Matin* précise qu'elle n'est nullement l'auteur du texte mettant son staff en cause. « La rédaction condamne unanimement ce procédé qui a manifestement été posé dans le but de nuire au journal et à la rédaction. Elle manifeste son indignation face aux propos mensongers de ce faux communiqué et réaffirme sa confiance à l'ensemble de la direction du journal ».

■ Le personnel du groupe Sud Presse de Liège et de Charleroi soutient à l'unanimité les propositions de négociation du front commun syndical qui exige de la direction une base de négociation des départs portant sur 110 personnes, soit 20 % du personnel, au lieu des 160 personnes évoquées. Le front commun revendique aussi des garanties sur le pouvoir

d'achat du personnel. Il réclame une répartition des jours de congé alignée sur celle du personnel de Charleroi, ainsi que des frais de déplacement en cas de délocalisation à Bouges.

23 ■ Roularta lance *Bizz*, un nouveau mensuel s'adressant « aux professionnels actifs qui ont besoin de concret ». Le mensuel s'inspire notamment du magazine allemand *Capital*.

24 ■ Roularta annonce des résultats semestriels dépassant les prévisions. Le chiffre d'affaires consolidé équivaut à plus de 7,9 milliards de francs, soit 479 millions de plus qu'au premier semestre de 98. Tous les secteurs d'activité du groupe sont en croissance. Le magazines *Notre Temps/Onze Tijd* signe un résultat remarqué en dépassant le cap des 100 000 exemplaires en diffusion nette.

■ Au lendemain d'une nouvelle rencontre avec la direction, le front commun des représentants du personnel de Sud Presse dit constater son impossibilité d'entamer des négociations sociales dans le cadre du « plan d'avenir ». Selon eux, la direction a répondu négativement à leurs demandes. Le front commun demande à la direction de revenir à la table des négociations en ayant modifié son mandat.

■ Le tribunal de commerce de Liège accorde un concordat judiciaire au *Matin*, une procédure qui court jusqu'au 23 mars 2000. Pendant cette période de six mois, les responsables du journal devront procéder à une augmentation de capital de l'ordre de 150 millions (il est actuellement de 170 millions). Le tribunal a précisé trois conditions qui devront être remplies pour que le quotidien soit susceptible de se redresser. Premièrement, une augmentation continue et significative du lectorat ; deuxièmement, une restructuration des effectifs employés par BLC Media ; enfin, une recapitalisation rapide de l'entreprise. Selon *La Libre Belgique*, « ce ne sont pas les quelque 900 abonnements de soutien recueillis ces deux dernières semaines qui suffiront à atteindre les objectifs fixés lors du lancement du journal ». Alors que les actionnaires (FGTB, SRIW et Medi@bel) espèrent l'arrivée de partenaires, José Verdin assure qu'il va relancer les contacts qui se sont manifestés et continue d'affirmer qu'il n'est pas possible de faire un journal avec moins de 40 ou 45 journalistes. *Le Matin* en emploie actuellement 56. Deux commissaires au sursis ont été désignés pour assister la direction du *Matin* dans son plan de redressement. Un premier état des lieux sera fait le 28 octobre.

28 ■ Après *Bizz*, Roularta continue d'investir dans les pages économiques en lançant *Industrie Magazine*. Il sera réalisé par les anciens rédacteurs du magazine *Belgian Business Industrie*, sous la direction de Peter Ooms et Patrick Gillerot. Le « nouveau magazine », qui a déjà existé entre 1984 et 1992, traitera aussi bien d'informatique que des évolutions techniques. Il fonctionnera en relation plus étroite avec Fabrimetal et son centre de recherche.

■ Le *Standaard* annonce que dès les premiers jours d'octobre, le célèbre et controversé « AVV-VVK » (Alles voor Vlaanderen-Vlaanderen voor Kristus) ne trônera plus chaque matin en une du quotidien. Ce changement très symbolique s'accompagnera d'un lifting de la maquette. « Si je suis fier d'être Flamand, explique Peter Vandermeersch, dans *La Libre*, je n'ai pas besoin d'aller le rappeler chaque année à la tour de l'Yser (…). Nos convictions restent les mêmes. Mais désormais nos idées seront défendues dans le cadre de la page « Opinie » et non plus dans les pages d'actualité ». Les quatre piliers de la ligne éditoriale du quotidien sont réaffirmés : défense des intérêts légitimes de la population flamande, respect des valeurs chrétiennes, soutien au pluralisme démocratique et économie de marché socialement corrigée. Ce sont Guido Verdeyen (directeur général de la VUM) et Dirk Achten (ancien rédacteur en chef du *Standaard*) qui, en novembre 98, ont demandé à Peter Vandermeersch, historien de formation, de donner un dernier coup d'accélérateur à la réforme du *Standaard*. Il accède alors au poste de rédacteur en chef.

29 ■ Dimanche Presse s.a. cède le journal du dimanche matin à ses journalistes pour un franc symbolique. Dimanche Presse continuera d'accompagner le nouveau groupe d'édition du point de vue administratif, en échange de quoi, la nouvelle société recommencera à publier le journal du dimanche dès que possible. Le rédacteur en chef, Jean-Louis Wauters, ne sait pas encore quand le journal reparaîtra, étant donné le manque d'investisseurs.

30 ■ On apprend que le front commun syndical de Sud Presse annonce qu'il « n'accepte pas le cadre des négociations imposées par la direction, ni l'enveloppe financière dans laquelle elle l'enferme ». La direction a rappelé son intention de licencier 144 personnes « en grande partie par prépension et départs volontaires. (…) Si les syndicats refusent de reprendre les négociations, les licenciements auront quand même lieu, mais sans modalités d'accompagnement ».

■ Le PDG du groupe Socpresse, Yves de Chaisemartin, donne trois mois au quotidien français *Nord-Éclair* pour trouver une solution à ses problèmes financiers. Il propose des synergies avec des partenaires en se référant à la possibilité d'accords avec *La Voix du Nord* et Rossel. Socpresse détient une participation de 40 % dans Rossel, qui a acquis 49 % de La Voix du Nord Investissement. Rossel a exprimé un intérêt pour les trois éditions belges de *Nord-Éclair*. Le président de Socpresse estime que, faute d'accord, *Nord-Éclair*, qui perd 35 millions de FF par an, devra disparaître.

OCTOBRE 1999

1 ■ Augmentation de 800 millions du capital de Medi@bel grâce aux nouveaux partenaires. Il s'agit de l'Imprimerie Saint-Paul (ISP) et de la Société belge d'édition dans laquelle se trouvent la VUM, Mosane, Arco et des investisseurs wallons.

■ La direction de Sud Presse réunit le personnel pour confirmer la mise en place du plan de restructuration, annoncé le 16 juin. Il concerne plus de 100 personnes. La direction rappelle qu'une enveloppe de 480 millions est prévue pour le plan social.

6 ■ Medi@bel augmente de 100 millions le capital de sa filiale Les Éditions de l'Avenir. Philippe Delaunois est élu président du conseil et administrateur délégué. Bruno de Cartier devient directeur général du groupe Medi@bel. Il succède à Jacques de Thysebaert qui mettra fin à ses fonctions opérationnelles dans le groupe le 31 octobre. Le conseil d'administration de Medi@bel se compose de trois représentants de l'ISP, quatre de l'Évêché de Namur et sept de la SBE.

11 ■ Les membres du personnel du groupe Rossel approuvent en assemblée générale une motion de solidarité à l'égard de leurs collègues de Sud Presse. Ce soutien marque la première étape d'une série d'actions que les délégués syndicaux de Sud Presse entendent mener dans les jours prochains.

13 ■ Media Marketing donne à sa newsletter hebdomadaire des allures de véritable magazine : introduction de la photo, de la couleur, dossier, portraits… Frédéric Bouchar, directeur du mensuel *Media Marketing*, annonce clairement son ambition de lancer un hebdomadaire de la communication.

En attendant le lancement définitif, le mensuel continuera à exister à côté de l'embryon de magazine *MM News*.

14 ■ On apprend que La Voix du Nord a introduit une action en référé contre IPM auprès du tribunal de commerce de Bruxelles. L'objet du référé vise à interdire la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de IPM prévue le 18 octobre. L'ordre du jour de la réunion prévoit la révocation des deux représentants de VDN au CA, Jean-Louis Olivaux et Jean-Louis Prévost. VDN s'appuie sur la convention passée en 95 entre les actionnaires de Vers l'Avenir (devenu Medi@bel) et de La Voix du Nord. Medi@bel, de son côté, demande la pris en considération de l'arrivée, à l'automne 98, du groupe Rossel dans le capital de VDN (+ de 50 % aujourd'hui). La présence d'administrateurs de VDN dans les organes de gestion d'IPM, alors qu'ils sont eux-mêmes gérés en grande partie par son principal concurrent sur le marché francophone, est pour Medi@bel insoutenable.

■ En raison d'une action syndicale entamée par le personnel de l'imprimerie du quotidien anversois, une seule des éditions de la *Gazet van Antwerpen* est distribuée. Le personnel et les syndicats demandent des garanties et facilités en prévision du transfert de l'imprimerie de la NV De Vlijt vers le nouveau site de Beringen-Paal. Une fois les assurances de respect des conditions promises données par la direction, les activités reprennent normalement.

15 ■ L'ordonnance rendue par le tribunal de commerce de Bruxelles, dans le cadre de la citation en référé, introduite par La Voix du Nord contre IPM, donne gain de cause au groupe lillois. Le juge a décidé d'interdire à l'assemblée d'IPM de statuer sur la révocation des deux représentants de VDN au CA, pour permettre aux parties de rechercher une solution à leurs différends. Cette interdiction est limitée jusqu'au 15 janvier 2000. Une astreinte de 10 millions sera réclamée à IPM en cas de violation de cette interdiction.

■ Le *Standaard* apportera désormais une importante information financière sur son site Internet www.standaard.be, en complément de sa version papier. Ce service gratuit est le fruit d'une collaboration avec le fournisseur de données European Investor de Waterloo. Le nouveau site propose les cours boursiers de Bruxelles, Amsterdam, Londres, Francfort, Paris, Euro.NM, Milan, Zurich, NYSE (New-York) et Nasdaq.

18 ■ Depuis ce jour, à l'agence Belga, une équipe de trois newsmanagers (Jean-Pierre Breulet, Michel Gassée et Hans Brockmans) chapeaute une structure rédactionnelle composée d'un « newspool » (une trentaine de journalistes) et de « satellites » (quatre actuellement : politique, économie, judiciaire et international).

19 ■ Reprise des discussions chez Belga, entre direction et représentants du personnel. Egbert Hans, directeur général, a remis aux syndicats une nouvelle proposition financièrement plus intéressante en matière de prépensions.

■ L'assemblée générale de la société des rédacteurs de *La Libre* adopte à l'unanimité deux amendements aux statuts de l'association. Le premier précise son objet social. Le second crée le poste de membre suppléant du CA. Dans un communiqué, la SDR fait savoir qu'elle s'inquiète de la stagnation des négociations entre les actionnaires majoritaires et minoritaires de Medi@bel. Selon elle, *La Libre* et les autres journaux du groupe menacent de s'embourber. La SDR exige « le retrait rapide du journal français *La Voix du Nord* du groupe Medi@bel. Les journalistes craignent l'influence négative du groupe Rossel, éditeur du quotidien français, sur les négociations ».

21 ■ Quatre projets d'arrêté permettant l'octroi des aides à la presse francophone d'opinion sont approuvés par le gouvernement de la Communauté française. Seul BLC Media répond aux critères requis pour bénéficier de l'aide sélective. BLC se verra octroyer 12 693 240 FB. L'aide directe sera répartie à raison de 4 412 205 FB pour *Le Matin*, 1 470 735 FB pour *L'Écho*, un même montant de 2 941 470 FB pour *La DH*, *La Libre/La Gazette de Liège*, *Le Soir, La Nouvelle Gazette/La Province*, *La Meuse/La Lanterne* et *Vers l'Avenir*. Une enveloppe de 100 millions de FB (75 de la RTBF, 25 de RTL-TVi) sera octroyée aux organes de presse qui peuvent prétendre à une compensation de la diminution de leurs recettes publicitaires suite à l'introduction de la pub radio-TV : 50 % pour le groupe Rossel, 25 % pour la régie publicitaire de *La Libre Belgique*, 18 % pour le groupe VA, 4,21 % pour BLC Media et 2,79 % pour *L'Écho*. Selon *Le Matin*, cette décision représente pour le journal une perte de plus de 10 millions de FB par rapport à la base de calcul des années précédentes. C'est la première fois que le gouvernement de la Communauté française suit l'avis de l'Association des éditeurs de journaux.

■ Le personnel des trois principaux sites d'activité du groupe Rossel affiche son mécontentement à l'égard du plan de restructuration et des licenciements programmés chez Sud Presse, la société éditrice des quotidiens régionaux de Rossel. Les trois syndicats et l'AJP déposent en front commun un préavis de grève expirant le 7 novembre. Les syndicats continuent à rejeter le nombre de personnes à licencier, le principe de licenciements secs et le carcan budgétaire prévu pour financer le volet social de la restructuration. La direction de Sud Presse a déploré la menace du groupe Rossel. Elle regrette également l'initiative des représentants du personnel de faire paraître les unes des quotidiens du groupe Sud Presse en noir et blanc.

■ Décès de Jacques Guyaux, ancien rédacteur en chef du *Journal de Charleroi* et président de la section Hainaut-Namur de l'Association générale de la presse belge.

26 ■ Quatre mois après le dénouement de la saga Medi@bel, Xavier Mabille, le directeur du Crisp, revient dans son dernier « Courrier hebdomadaire » sur le processus de restructuration du capital du groupe de presse.

■ La réunion de négociations prévue, entre les syndicats et la direction de Sud Presse, est annulée par la direction elle-même. Un nouveau rendez-vous est fixé pour le 28 octobre. Il se déroulera en présence d'un conciliateur social. Le préavis de grève déposé par les syndicats court toujours et arrive à échéance le 7 novembre. D'ici le début de la conciliation, le front commun a décidé de ne plus mener de nouvelles actions.

28 ■ Les syndicats du groupe Sud Presse rompent les négociations. Pierre-Alain Thibaut, directeur général du groupe Sud Presse, se dit étonné de la réaction des syndicats du groupe « qui ont eux-mêmes rompu les négociations par leur manque de réalisme ainsi que leurs exigences inconciliables ». La direction du groupe juge impossible de ne pouvoir modifier les acquis sociaux alors que les acquis salariaux restent inchangés. Compte tenu de la situation financière du groupe, M. Thibaut estime les propositions syndicales profondément choquantes.

■ Lancement du mensuel *Ma Santé*, magazine belge francophone grand public de la santé et du bien-être. Il est tiré à 40 000 exemplaires et est vendu au prix de 100 francs.

29 ■ Une centaine de membres du personnel, venus de Charleroi, de Liège et de Bruxelles, notamment du *Soir*, bloquent les issues de l'imprimerie de Rossel à Evere. Cette action compromet la sortie de l'édition payante de *Vlan*.

« De même que le kidnapping symbolique de la statue de Victor Rossel, commente *Le Matin*, cette action est survenue après un énième blocage des négociations entre la direction et le personnel de Sud Presse. Les syndicats trouvent inacceptable la décision de la direction de passer par 90 mises à la prépension sur base volontaire et choisir 20 indésirables non prépensionnables auxquels une enveloppe sera proposée pour partir ».

30 ■ Les négociations entre le front commun syndical et la direction de Sud Presse sont un échec. La médiation n'a amené aucun accord dans les négociations sociales. Le préavis de grève arrive à échéance le 7 novembre. On apprend qu'une réunion de médiation pourrait avoir lieu le 3 novembre. Les syndicats exigent au préalable des contre-propositions chiffrées précises et une relance des discussions sur la base exclusive du projet élaboré par les représentants du personnel.

NOVEMBRE 1999

1 ■ La porte-parole de VTM, Els Vandenabbeele, quitte la chaîne commerciale et devient chef de rédaction chez l'éditeur Sparta, qui publie les journaux *Dag Allemaal*, *Goed Gevoel*, *Joepie*, *TV-Familie* et *Netwerk*.

3 ■ Direction et front commun syndical du groupe Sud Presse ont repris les négociations en présence d'un conciliateur social. Les syndicats reprochent à la direction de vouloir licencier les personnes qu'elle juge « unilatéralement et arbitrairement incompétentes, improductives et dérangeantes ». La direction, de son côté, veut aussi renégocier certains acquis sociaux qu'elle juge abusifs. Le préavis de grève, pour tout le groupe Rossel, vient à échéance le 7 novembre. Dans le cadre du conflit chez Sud Presse, le conciliateur soumet une proposition en matière de prépension, semblant donner satisfaction aux deux parties. Plusieurs accords partiels sont bouclés, dont le nombre de départs programmés (134 personnes dont 90 prépensions, 24 fins de contrat et 20 départs volontaires).

5 ■ Le personnel de l'agence Belga n'est pas parvenu à un accord sur le plan qui réglemente le licenciement de 27 journalistes.

■ On apprend que la Compagnie de développement des médias (détenue par la famille le Hodey) a opéré, il y a quelques jours, une saisie conservatoire de 50 millions de francs auprès du groupe Medi@bel. Pour justifier la saisie, CDM explique que l'intégralité des conventions passées, depuis 95, entre l'ex-groupe Vers l'Avenir et La Voix du Nord, ne lui a toujours pas été transmise à ce jour, comme le prévoyait le jugement rendu en juin par le tribunal de commerce de Namur. « CDM serait en droit d'exiger de Medi@bel le payement d'astreintes pour un montant avoisinant 1,1 milliard de FB », commente *La Libre*. La SBE, actionnaire majoritaire de Medi@bel, estime que tous les documents visés par ce jugement ont été communiqués à CDM. Medi@bel parle « d'alliance tacite contre-nature » entre les trois actionnaires minoritaires de IPM (Dupuis, CDM et Voix du Nord) ayant pour effet de bloquer la stratégie de redéploiement du groupe Medi@bel. « Derrière cette alliance, poursuit Medi@bel, se trouve le groupe Rossel (…), manifestement très motivé pour préserver son leadership dans le sud du pays ».

■ On apprend que la RUG (*Gazet van Antwerpen* et *Belang van Limburg*), Rossel et Roularta veulent distribuer un journal gratuit dans les trains et métros d'ici quatre mois. Le patron de Roularta, Rik De Nolf, confirme l'information dans le *Tijd*. La RUG, qui serait à l'origine du projet, et la SNCB confirment également. Roularta est un partenaire désigné puisqu'il édite déjà un journal équivalent distribué dans le métro parisien. La rédaction serait probablement implantée à Bruxelles. En Hollande, les voyageurs connaissent déjà *Metro* et *Sp ! ts*, deux gratuits qui ont respectivement 260 000 et 125 000 exemplaires. Un autre projet de journal gratuit a été déposé à la SNCB par le groupe d'édition suédois Modern Times Group (MTG).

6 ■ On apprend que le groupe Roularta a pris une participation de 50 %, en joint-venture avec Bayard Presse, dans le capital de la société norvégienne Grieg Media, éditrice du magazine senior *Vi over 60*. Le magazine compte 60 000 abonnés et un lectorat de 240 000 personnes. L'objectif est d'atteindre la barre des 80 000 exemplaires vendus.

8 ■ Grève du quotidien français *Nord-Éclair* et de ses éditions belges.

■ Les discussions entre syndicats et direction de Sud Presse reprennent. Restent des points litigieux liés au futur déménagement vers Bouge : frais de déplacement, adaptation des horaires en fonction des impératifs de production, polyvalence de certaines fonctions, passage aux 38 heures hebdomadaires, l'alignement vers le bas des jours de congé, le statut des journalistes non salariés… Le préavis de grève, qui venait à échéance le 7 novembre, a été suspendu.

9 ■ Au lendemain de la grève, les représentants du personnel de *Nord-Éclair* s'insurgent contre le mutisme de la direction quant à ses intentions en matière de restructuration du groupe détenu par la Socpresse. On reparle une fois encore d'un scénario de scission entre les éditions belges et françaises de *Nord-Éclair*. Les trois éditions belges pourraient rejoindre le giron de Sud Presse. « La Socpresse, suppute *La Libre*, céderait par la même occasion, la participation de 40 % qu'elle détient dans Rossel (…). En contrepartie, le groupe bruxellois se débarrasserait au profit de la Socpresse de la participation majoritaire détenue dans le grand rival nordiste de *Nord-Éclair* ».

■ Le préavis annoncé par le personnel de Sud Presse a finalement pris cours lundi soir. Les quotidiens du groupe ne paraissent pas. Les journalistes des différentes rédactions se réunissent pour décider s'ils poursuivent le mouvement. Syndicats et direction de Sud Presse se rencontrent. Après des négociations mouvementées, la reprise du travail est finalement votée. Le personnel indique qu'en cas de nouveaux désaccords, ce sera une nouvelle grève, au finish.

■ L'AJP déplore les méthodes utilisées par certains délégués des imprimeries de Sud Presse. Elle dit comprendre l'exaspération de certains face à la lenteur et à la difficulté des négociations. Mais elle ne peut cependant accepter, en tant qu'organisation représentative de plus de 90 % des journalistes de Sud Presse, d'être mise devant le fait accompli, sans aucune concertation.

10 ■ Le PSC, désormais dans l'opposition, a décidé de soumettre prochainement une série de propositions dans le but de soutenir la presse francophone. Ces propositions seront soumises aux trois niveaux de pouvoir concernés par la problématique : la Communauté française, les Régions wallonne et bruxelloise, et le parlement fédéral. Anne-Marie Corbisier va proposer la réalisation d'un audit scientifique par les universités pour déterminer les raisons de l'érosion du lectorat. Le PSC souhaite aussi revoir le montant de la dotation de la presse en Communauté française et la création d'un Conseil supérieur de la presse. Au niveau de la Région wallonne, André Antoine proposera la création d'un fonds de restructuration et la mise en place d'une cellule de

conseil en management. Au niveau fédéral, Joëlle Milquet demande le maintien de tarifs préférentiels, de la poste notamment, ainsi que de l'exemption de la TVA sur les journaux, menacée par l'Union européenne. Le PSC souhaite aussi contrer les menaces de concentration excessive, voire de monopole, d'un secteur actuellement divisé entre deux groupes, Rossel et Medi@bel.

10 ■ Corinne De Permentier s'interroge sur les réelles motivations du PSC « qui semble s'intéresser à la situation de la presse écrite après avoir passé tant d'années au pouvoir sans formuler de propositions intéressantes ». Dans un communiqué, la ministre précise que le montant d'aide directe à la presse écrite est resté inchangé (36,2 millions de francs) depuis 1987.

■ Le personnel de l'agence Belga se prononce avec 79,8 % des voix en faveur du texte de l'avant-projet d'accord que les syndicats et la direction ont conclu à propos du plan social d'accompagnement et de la levée des protections des travailleurs protégés. Belga prévoit 27 départs et une vingtaine de nouveaux engagements. Le plan social d'accompagnement prévoit 21 départs sous forme de prépensions et 6 licenciements.

11 ■ Syndicats et direction de Sud Presse parviennent à s'entendre sur un pré-accord susceptible de lancer définitivement le processus de restructuration. Il faut pour cela que le personnel avalise le protocole d'accord rédigé par le conciliateur social lors d'une assemblée prévue le lundi 15 novembre à Liège. L'AJP défendra le pré-accord « dans la mesure où des promesses fermes ont été obtenues en matière de régularisation de certains statuts ».

12 ■ Selon le *Belang van Limburg*, le groupe Concentra (Concentra Grafische Groep) est sur le point de prendre le contrôle du groupe d'impression Continental Printing. Le mois précédent, celui-ci, en difficultés financières, avait reçu du tribunal du commerce un délai de paiement de ses dettes pour deux mois. Concentra veut également racheter une partie des actions de CP qui appartiennent actuellement à la Limburgse Participatiemaatschappij (LPM).

13 ■ *Le Matin* réagit vivement aux déclarations de Géry Guillaume, délégué Setca-Livre de *La Meuse* interviewé par la RTBF-Liège. Ce dernier avait déclaré qu'il estimait injuste que son journal perçoive 2 millions d'aide à la presse allouée par la Communauté française, alors que *Le Matin* touche 80 à 90 millions. *Le Matin* précise que « pour l'année 1999, le groupe Sud Presse va toucher 5 882 940 francs d'aide directe de la Communauté française. Ce à quoi il faut ajouter l'aide compensatoire à la pub TV. Le groupe Rossel, auquel appartient Sud Presse, percevra 59 millions de FB. Pour sa part, *Le Matin* touchera 17 105 445 FB d'aide directe plus 5 millions de FB de compensation à la pub TV, ainsi qu'un montant pour la pub radio qui risque lui aussi d'être raboté par rapport à 1997 (27 millions de FB) (…). *Le Matin* touche une aide directe plus importante car le système a été instauré pour soutenir "prioritairement" le pluralisme de la presse, en l'occurrence les quotidiens d'opinion dont les ventes se situent en-dessous de 50 000 exemplaires par jour ».

15 ■ Le texte du préaccord conclu le 11 novembre dernier entre les syndicats et la direction de Sud Presse n'a pu être soumis, comme prévu, à l'approbation du personnel des différents quotidiens régionaux du groupe. On invoque des raisons d'ordre purement technique.

16 ■ *Le Matin* présente un chemin de fer modifié. La une est désormais suivie en page 2 et 3 d'une rubrique offrant un survol de l'actualité. Les pages « société » sont recentrées sur l'actualité. Les rubriques « air du temps », « tendances… » sont regroupées dans une nouvelle rubrique : « le magazine ». L'information étrangère passe de deux à trois pages. « Les villes » parle des principales villes du sud du pays. Enfin, une page « opinion(s) » accueille un éditorial quotidien.

17 ■ Lancement de *Vues de Belgique*, nouvel encart spécifiquement belge du magazine féminin français *Point de Vue*. L'hebdomadaire est vendu à 44 000 exemplaires en Belgique, loin devant *Gala* et *Voici*. Ses ventes ont augmenté de 17 % depuis qu'il assure le sponsoring de l'émission « Place Royale ». On prévoit une croissance de la diffusion de 10 %. On note la coïncidence de ce lancement avec le mariage princier.

18 ■ On apprend que *De Standaard* rappellera l'an prochain ses trois correspondants permanents à l'étranger et les remplacera par la trentaine de correspondants étrangers du quotidien néerlandais *NRC-Handelsblad*. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des accords de collaboration que *De Standaard* a déjà réalisés avec d'autres journaux tels que le *Guardian*, le *Financial Times* et le *Washington Post*.

■ Le personnel syndiqué de Belga accepte le plan social de licenciement de vingt-six personnes. Vingt et une seront prépensionées. Les autres seront licenciées avec des compensations sociales.

25 ■ Une majorité du personnel des quotidiens de Sud Presse rejette le pré-accord social conclu le 11 novembre dernier. Les techniciens et le personnel administratif ont voté massivement contre le texte (à 90 et 75 % respectivement), les journalistes l'ont approuvé à 78 %. Le conciliateur social convoque direction et syndicats pour une réunion d'urgence prévue le lendemain.

26 ■ Lors de la réunion de conciliation du groupe Sud Presse, les syndicats jugent « totalement insatisfaisantes » les réponses apportées par la direction à la trentaine de questions qui lui avaient été soumises.

■ Les Éditions de l'Avenir réorganisent leur couverture de la province de Namur et de la région de Charleroi. On apprend qu'à partir du 1er janvier prochain, une nouvelle édition baptisée *Vers l'Avenir-Le Rappel* couvrira l'arrondissement de Philippeville, la Botte du Hainaut et la Thudinie. Elle devrait traiter, avec une plus grande proximité l'actualité de l'Entre-Sambre-et-Meuse, au départ d'un bureau régional de cinq personnes, installé à Philippeville. L'édition *Vers l'Avenir-Basse-Sambre* sera élargie aux communes de la Basse-Sambre hennuyère. Les éditions Basse-Sambre et Entre-Sambre-et-Meuse auront la particularité d'être transfrontalières. Ce redéploiement s'accompagne d'une redéfinition du plan rédactionnel pour séduire de nouvelles générations de lecteurs.

■ Marc van Cauteren devient rédacteur en chef du quotidien flamand *De Financieel Economische Tijd*. Cette décision fait suite à la nomination, en septembre dernier, de Hans Maertens au poste de directeur général de la société éditrice du quotidien. Marc van Cauteren était anciennement le rédacteur en chef adjoint du *Tijd*.

27 ■ Divers groupes de presse reçoivent des subsides du gouvernement flamand pour des projets multimédias. La VUM reçoit 8,8 millions pour son projet Standaard Mail, un service d'informations par e-mail pour ses lecteurs. Uitgeversbedrijf Tijd reçoit 9 millions pour son projet Tijd Agent. Hoste reçoit 5,2 millions et Regionale Uitgeversgroep (GvA et BvL), 4,4 millions.

29 ■ Le médiateur des négociations présente un nouveau texte aux syndicats et à la direction de Sud Presse. On parvient enfin à un accord pour ce qui concerne les sites de Charleroi. Pour Pierre-Alain Thibaut, directeur général de Sud Presse, « le sens des réalités l'a emporté. Le choix était l'accord et des garanties d'emploi à des conditions très favorables pour le secteur ou le refus, avec les conséquences que cela entraînait. C'est-à-dire la mise en liquidation définitive des sociétés ».

30 ■ *Le Matin* a remporté le Caractère d'Or du numéro spécial 1999, pour son supplément et ses boîtes « Andy Warhol ». Ce prix est attribué par les Fédérations des librairies. *Le journal du mardi* a reçu le Caractère d'Or de la nouveauté.

■ Assemblées générales du personnel de Sud Presse à Bruxelles et Liège. « Le retournement de la situation à Charleroi s'explique probablement, écrit *Le Matin*, par le bras-de-fer du grand patron de Rossel, Robert Hurbain, qui le 29 novembre au matin a écrit à chacun des 550 membres du personnel de Sud Presse (…). Il a expliqué que faute d'un accord, il ne demanderait ni plus ni moins que la mise en liquidation des sociétés du groupe Sud Presse ». *La Libre* soupèse les chances de réussite : « Les Liégeois de *La Meuse* se sont sentis floués dans le remaniement de Sud Presse en ce sens que le centre de décision s'est progressivement déplacé vers Charleroi hier et Bouge demain. Certains travailleurs, qui avaient au fil des ans obtenu les conventions les plus avantageuses, pourraient, de source syndicale, voir leur salaire brut amputé de 15 à 30.000 francs ». Le préaccord est enfin approuvé par 72,6 % du personnel toutes catégories confondues. À l'issue du vote, le personnel technique de l'imprimerie de presse de Liège a arrêté le travail. 54,5 % d'entre eux avaient voté contre la proposition d'accord. La direction déclare que si la situation n'est pas rentrée dans l'ordre le 1er décembre au matin, elle considérera la grève comme sauvage. Elle fera, dit-elle, imprimer les journaux dans d'autres installations.

■ Joint-venture des AMP et de la Poste : New Districom est spécialisée dans la distribution des abonnements postaux à domicile. Districom était jusqu'ici une filiale de la VUM qui diffusait notamment les journaux du groupe. AMP diffuse 412 journaux (dont 229 belges) et 5 553 publications diverses (dont 1 469 belges). Ceci représente 1,7 million d'exemplaires. Si l'ancienne Districom ne couvrait que les deux Flandres, le Brabant flamand, Anvers-ville, Malines et Lier, New Districom, bénéficiera d'un réseau national.

DÉCEMBRE 1999

1 ■ Corinne De Permentier est disposée à octroyer au *Matin* une aide financière lui permettant de paraître jusqu'à la fin de l'année. Cette aide exceptionnelle proviendrait du fonds alimenté par les radios de la Communauté qui y versent une partie de leurs recettes publicitaires. *Le Matin* a déjà bénéficié de 17 millions de FB d'aide directe à la presse et de 4,2 millions d'aide compensatoire provenant des recettes publicitaires des télévisions de la Communauté. La ministre indique toutefois que la Communauté ne peut continuer éternellement à aider un seul titre en particulier.

2 ■ Selon *Pub Newsletter* et le *Morgen*, il se confirmerait que la SNCB pourrait bien choisir le consortium RUG/Rossel/Roularta, de préférence au Suédois Modern Times Group, pour le lancement d'un quotidien gratuit. Ce projet nécessiterait un investissement de 400 millions. Ce nouveau quotidien, d'un tirage de 160 000 exemplaires et distribué dans 210 gares, devrait être entièrement financé par la pub et orienté vers les services dont ceux de la SNCB, qui envisage à terme de supprimer son périodique *Raillissimo*. On parle d'une sortie en mars.

■ On apprend que Belga vient de signer un contrat d'utilisation d'un logiciel appelé Autonomy. Celui-ci permet une traduction automatique en quatre langues des dépêches selon le profil personnalisé de chaque client. Les clients les plus connus de Autonomy sont Reuters et AP.

3 ■ Signature par la direction et les syndicats de Sud Presse des conventions relatives au départ de 134 travailleurs. Celles qui concernent le personnel qui restera seront signées le 7 décembre prochain, a déclaré la secrétaire générale de l'AGJPB, Martine Simonis.

4 ■ *Victor* remplace *Le 7e Soir*. Passant d'un format tabloïd de 24 pages à un format full quadri de 32 pages, ce supplément est comparé au modèle du *Standaard* ou à *La Libre Essentielle*. Au niveau du contenu, Ève-Marie Vaes et Marc Vanesse veulent s'inscrire dans l'air du temps et de ses émotions. Le sous-titre « polysensuel », devrait évoquer cette idée. Il est épinglé par quelques commentaires. Victor entend séduire les 15-25 ans et les publicitaires. Son prénom, finalement préféré à *Drache*, lui vient du fils d'Émile Rossel, fondateur du *Soir*.

6 ■ La ministre communautaire, Corinne De Permentier, apporte un soutien au *Matin* en décidant de hâter l'octroi des aides 1998, payables en 1999, relatives à la compensation de la publicité prise par les radios. Elle doit encore obtenir l'accord de ses collègues mais aussi de l'Inspection des finances.

7 ■ Les commissaires réviseurs de BLC Media, société éditrice du *Matin*, ont fait part de leur analyse à la direction et aux syndicats. Ils proposeront au tribunal de Liège, dans les quinze jours, la mise en faillite ou la liquidation de BLC Media au 31 décembre. *Le Soir* commente cette annonce : « Le coup de grâce aurait été porté hier, lorsque la ministre Corinne De Permentier a dévoilé ses dernières propositions de subventions à la presse écrite. Au total, les aides octroyées au *Matin* ont baissé de quelques 21 millions de francs, selon Fabrice Jacquemart. Or, selon lui, le plan financier du concordat se basait sur des aides plus importantes ». Les 21,7 millions manquants figuraient sur base des années précédentes, dans le plan de financement de la période sous concordat. Comme *Le Matin* enregistre en moyenne un déficit de 10 millions de francs par mois, ce sursis est raboté de trois mois.

9 ■ En une du *Matin*, le personnel du journal réagit à la décision de Corinne De Permentier. « *Le Matin* espérait pouvoir compter sur une aide à la presse de 60,8 millions, chiffre qui avait été arrêté par le gouvernement précédent. À présent, la ministre Corinne De Permentier projette de réduire cette aide à un montant de seulement 39,1 millions (…). Concrètement, cette réduction de l'ordre de 22 millions risque de précipiter la perte de notre quotidien : elle raccourcit de deux mois la période qui devait permettre au *Matin* de trouver une solution de relance pour son avenir, mais aussi en relevant de 20 millions par an le budget à dégager par d'éventuels repreneurs pour financer le journal, elle hypothèque dangereusement ses chances de survie ainsi que l'emploi qui pourrait y subsister (…). C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de la Communauté française de préserver le statu quo concernant les sommes allouées à notre quotidien ». Une délégation d'une trentaine de travailleurs du *Matin* est reçue par la ministre Corinne de Permentier. Le ministre-président de la Région wallonne,

Élio Di Rupo, et son ministre de l'Économie, Serge Kubla, insistent sur leur disponibilité pour examiner la situation du *Matin*, si deux conditions sont remplies : il faut qu'un partenaire privé doté de moyens significatifs se manifeste et que la viabilité soit assurée. Le gouvernement de la Communauté française approuve les aides à la presse proposées par Corinne De Permentier.

10 ■ Après le prononcé de la faillite de Continental Printing, on apprend que Concentra serait prêt à reprendre 150 des 250 travailleurs de quelques-uns des sièges du groupe CP. Concentra voudrait reprendre les installations de Continental De Bièvre-Govaerts/Interscript, à Schoten, et l'imprimerie Ro de Houtalen, mais pas les autres sièges.

11 ■ On apprend que le conseil d'administration de BLC Media n'a pas décidé de déposer son bilan. Un nouveau CA sera convoqué. José Verdin, administrateur-délégué de BLC Media, explique les raisons de ce report de décision : « Du côté de la Communauté française, nous pourrions obtenir le solde des aides compensatoires à la pub radio. La Région wallonne a, de son côté, déclaré son adhésion à une mécanique structurelle par laquelle l'investissement d'un repreneur privé serait complété par une mise équivalente du public (…). Le risque financier est divisé par deux ». Les actionnaires ont également décidé que l'essentiel de leurs préoccupations se portait sur la sauvegarde du titre et des emplois et qu'ils ne s'opposeraient pas s'il fallait, pour cela, créer une nouvelle structure dont ils seraient absents.

14 ■ Le personnel du *Matin* poursuit ses actions de sensibilisation auprès du monde politique et du public. Après avoir rencontré Élio Di Rupo et les représentants de Daniel Ducarme, il annonce qu'il continuera sa tournée des partis chez Ecolo et au PSC. Le président de la Région wallonne s'est engagé à doubler la mise d'un éventuel repreneur. Le président du PS, en revanche, s'est montré beaucoup plus prudent en insistant sur la nécessité de résoudre les problèmes économiques du journal par des investisseurs privés.

15 ■ On apprend que le gouvernement wallon a avalisé un accord-cadre conclu avec les éditeurs de journaux. Cet accord prévoit la prise en charge par la Région des écotaxes dues au fédéral, en échange d'espaces publicitaires. Justifié par la situation difficile de la presse francophone, cet accord s'inspire d'accords similaires conclus par les Régions flamande et bruxelloise. Il diffère par la création d'un fonds d'intervention qui doit être alimenté par les organismes de presse, sur la base d'une cotisation forfaitaire à prélever sur chaque tonne de papier mise à la consommation. En échange de cette contribution à ce fonds (79 millions de FB), la Région recevra des journaux un espace publicitaire proportionnel qui sera consacré à des actions de promotion environnementale.

17 ■ Roularta annonce qu'il lancera, dans le courant de l'année 2000, un site portail qui regroupera différents sites et informations consacrés aux news et business, à la vie quotidienne et à la culture. Il devrait aussi offrir des rubriques de petites annonces. Enfin, le site offrira la possibilité de faire du shopping. La campagne publicitaire de ce site a déjà commencé.

18 ■ Au cours du conseil d'administration des Éditions de l'Avenir, Jean-Claude Fyon est nommé directeur de la publication. Pascal Belpaire devient rédacteur en chef de *Vers l'Avenir*. Ils sont en charge d'une opération de refondation du projet éditorial.

21 ■ Parution du livre *Royer, 20 ans de dessins*.

22 ■ Direction et représentants des journalistes de Sud Presse conviennent que 37 journalistes indépendants recevront un statut de salarié. Les 21 journalistes restants auront droit à une convention. L'ensemble des accords auxquels les représentants des journalistes et la direction sont parvenus sera soumis à l'approbation des différentes rédactions du groupe. Une dernière réunion, prévue en janvier, devrait permettre de fixer les barèmes des employés de rédaction et le rééquilibrage barémique des journalistes.

23 ■ *Le Matin* paraîtra jusqu'au 31 décembre ; après quoi, son sort sera remis entre les mains des liquidateurs. C'est la décision que prend le conseil d'administration de BLC Media. Elle est avalisée par les actionnaires. La liquidation ne signifie pas automatiquement la disparition du titre. Si le liquidateur entrevoit de nouvelles pistes pour la reprise du titre, il peut organiser la poursuite des activités durant une période transitoire, le temps de finaliser les négociations avec le repreneur. L'entreprise ne sera pas en mesure d'assurer ses obligations légales envers le personnel. Outre le fonds de fermeture qui verse aux travailleurs les plus anciens des montants réduits de moitié, les actionnaires de BLC Media proposent de se tourner vers la Communauté française pour qu'elle finance un fonds d'indemnisation en faveur du personnel. On pense que la FGTB devrait appuyer de tout son poids pour que le gouvernement de la Communauté française accède à cette requête.

27 ■ Fabrice Jacquemart, rédacteur en chef du *Matin*, s'inquiète ouvertement du sort de ses 53 journalistes. Dans un entretien accordé à *La Libre* et au *Standaard*,, le rédacteur en chef du *Matin*, réagit à la mort annoncée de son journal. Au premier, il explique les deux conditions que *Le Matin* devait remplir lorsqu'il a été créé. La première, être indépendant. La seconde, en revanche, plus difficilement remplie selon lui, faire partie d'un grand groupe : « Nous n'avons pas trouvé dans le groupe Vers l'Avenir le soutien commercial et promotionnel attendu ». Au second, il déclare que les salaires de décembre seront payés. Certains membres de la rédaction ont déjà trouvé un autre emploi. Interrogé sur son propre avenir, il répond : « J'ai toujours dit que je resterais jusqu'au dernier jour. Après ? Grosse question. Ce n'est pas la première fois que j'accompagne la disparition d'un titre. C'était déjà le cas avec *L'Instant*. Quel journal lirai-je ensuite ? Un journal français peut-être… Ou alors, je zapperai entre différents titres ».

■ Selon le journal français *Les Échos*, Georges Ghosn, propriétaire de France-Soir, serait intéressé par *Le Matin*. Une information que Pierre Ramquet, l'un des deux liquidateurs n'a pas voulu confirmer, sans la démentir. Ghosn est l'ancien propriétaire de *La Tribune Desfossés* et du *Nouvel Économiste*. Il a repris *France-Soir* à l'ex-groupe Hersant pour un franc symbolique, il y a à peine un an. Il serait à nouveau en discussion avec Socpresse pour reprendre le quotidien franco-belge *Nord-Éclair*.

■ Le gouvernement de la Communauté française a approuvé le projet d'arrêté portant répartition, pour l'année 1998, entre certains organes de presse d'une seconde part des revenus issus de la publicité commerciale diffusée par la RTBF et RTL-TVi. En tenant compte de l'indexation, l'aide compensatoire à l'introduction de la publicité commerciale en TV s'élève cette année à 119 950 000 FB. Elle est répartie de la sorte : 50 % pour Rossel, soit 59 975 000 FB ; 25 % pour la Régie générale de publicité, soit 29 987 500 FB ; 18 % pour le groupe Vers l'Avenir soit 21 591 000 FB ; 4,21 % pour BLC Media, soit 5 049 895 FB ; 2,79 % pour *L'Écho*, soit 3 346 605 FB.

27 ■ Yves de Chaisemartin, PDG de la Socpresse, a annoncé qu'un rapprochement des éditions belges du *Nord-Éclair* (Tournai, Mons, Mouscron) avec le groupe Rossel « était impossible en l'état actuel des choses ». Il laisse entendre que l'audit réalisé par la Socpresse préconise la suppression pure et simple des éditions françaises du journal, celles de Douai et de Valenciennes.

28 ■ Le personnel de Sud Presse, réuni à Liège en assemblée générale se montre favorable aux deux derniers points encore pendants du plan de restructuration : les congés et la régularisation des faux indépendants. Un plan de réforme rédactionnel est à l'étude sous la conduite d'André Thiel. Il devrait produire ses effets vers la mi-février 2000.

■ Les liquidateurs de BLC Media considèrent qu'un plan de relance existe, avec un candidat repreneur dont l'identité reste secrète. Ce dernier serait prêt à financer partiellement une période transitoire d'un mois. Un autre candidat pourrait également déposer une offre d'ici le 31 décembre, date limite. Le journal français *Les Échos* a confirmé que l'homme d'affaires Georges Ghosn, propriétaire de *France-Soir*, envisageait de reprendre *Le Matin*. Les négociations ne peuvent être menées à terme sans la concrétisation des promesses faites par les pouvoirs publics, relatives à l'affectation par la Communauté française au *Matin* du solde d'aide à la presse qu'elle n'a pas encore attribué. Mais on pense surtout à la Région wallonne qui s'est dite disposée à soutenir une opération de relance du *Matin* d'un montant équivalent au montant réuni par des investisseurs privés.

30 ■ Maître Ramquet, un des liquidateurs de BLC Media, Fabrice Jacquemart, rédacteur en chef du *Matin*, et M^me^ Van Mechelen, la directrice financière, se rendent à Paris dans les bureaux de Georges Ghosn à *France-Soir*. L'entretien ne débouche que sur la promesse d'étudier encore le dossier avant de faire une proposition. *L'Écho* note que « l'acquéreur éventuel pourrait s'acquitter du montant des indemnités de départ en guise de prix d'achat, pour le cas où il ne reprendrait pas l'ensemble du personnel ».

31 ■ Quoi qu'il arrive, 65 personnes employées par BLC Media, désormais mise en liquidation, seront techniquement licenciées au 31 décembre. Une assemblée du personnel est prévue ce 31 décembre à Liège. Les indemnités de préavis se monteraient à 84 millions de FB bruts. Selon la législation sociale, les travailleurs sont dans les premiers créanciers avant le fisc et la sécurité sociale. Mais toutes les possibilités de financement des 35 millions nécessaires ont été épuisées. BLC Media entend s'adresser au Fonds de fermeture. Son intervention demande six mois et est limitée à un plafond de 900 000 FB.

LES ESPOIRS DE PAPIERS

BENOÎT GREVISSE

La Flandre regorge de projets. La Belgique francophone n'en finit pas de chercher ses structures idéales et *Le Matin* se meurt.

À la fin de cette année, deux anciens journalistes de *L'Écho*, Alfred Sluse et Pierre-Henri Thomas peaufinaient leur projet d'hebdomadaire dédié à l'économie wallonne. S'affichant pourtant comme « quotidien du samedi », *Agefi Wallonie* mettrait un point d'honneur à livrer les infos les plus chaudes, les marchés financiers se clôturant le vendredi soir. À l'heure d'écrire cette chronique, *Agefi Wallonie* a déjà pris son envol. Avec Marc Magain comme rédacteur en chef, le nouvel hebdo vise une diffusion payante de 8 000 exemplaires et un tirage de 14 000. Le prix du journal a été fixé à 80 FB. Tous ceux qui connaissent le petit monde de la presse auront noté que ce sont de vieux routiers qui se sont embarqués dans cette nouvelle aventure de presse. À la lecture de la chronique, qui égrène les difficultés sociales et financières de Sud Presse et du *Matin*, on ne peut qu'espérer, très fort, en croisant les doigts et en jetant un regard envieux vers les réussites flamboyantes de Roularta ou du Persgroep, que ce projet, modeste mais bien défini, se muera en une vraie réussite. En serait-on réduit, au sud du pays, à espérer que petit poisson devienne grand ? Sans sombrer dans une sinistrose que les fières affirmations wallonnes des entrepreneurs d'*Agefi Wallonie* démentent, il faut bien constater qu'on n'a guère progressé du côté de la presse écrite.

Il existe pourtant des graines d'espoir. *La Libre* a mené à bien une réforme assez radicale. À la fois, elle a surpris par tant d'audace et elle déçoit parfois par des accents encore très ancrés dans le passé. Elle séduit par son look et sa qualité et, dans le même temps, elle inquiète ses observateurs par la charge du fardeau qu'elle a mis sur les épaules d'une rédaction peu étoffée pour un tel projet. L'année qui vient sera pour elle celle du verdict. On l'attend positif ; ce que laissent entendre les derniers chiffres. Mais si l'opération *Libre* ne réussissait pas, ce serait toute la presse francophone qui aurait à craindre la déroute.

À la niche

C'est que, sans mauvais jeu de mots, on aurait envie aujourd'hui de renvoyer les quotidiens à la niche. *L'Écho* aligne les bonnes performances. Il surfe sur une Bourse propice. Mais au-delà des circonstances, il profite d'un

choix de marché très clair. Après avoir rechigné à chaque fois que les analystes le classaient dans la catégorie des économiques et financiers, *L'Écho* aujourd'hui semble avoir réduit ses ambitions généralistes. À chacune de vos toilettes matinales, il s'affiche en radio avec assurance comme « quotidien des managers et des investisseurs ». Quand on vous parle de « niche »…

Certains éditeurs l'ont bien compris. C'est sur des projets clairs et originaux qu'il faut miser. Ce sont d'ailleurs les mêmes qu'on retrouve à l'origine des déclinaisons de la presse gratuite ou des projets de presse de métro. C'est sans doute là un des traits marquants de cette année. L'avenir dira si ces projets seront aussi rentables que l'espèrent leurs promoteurs. Mais on notera surtout que ce sont le statut de l'information, sa qualité et son indépendance, comme celle de ceux qui la feront qui sont en jeu. On ne peut, en effet, passer sous silence les pertes d'emplois importantes enregistrées cette année en presse écrite : 34 journalistes à Sud Presse, 18 à l'agence Belga. À la veille d'une éventuelle cessation d'activité du *Matin*, on notait que ce seraient au total 105 journalistes, essentiellement de la presse écrite francophone, qui auraient perdu leur emploi en 1999. Si chez Belga, on parle d'objectifs éditoriaux plutôt que financiers, chez Sud Presse, il est bien question de finances et la sonnette d'alarme a été tirée par les actionnaires de Rossel : 160 départs nécessaires sur 550 emplois. Les dégâts ont finalement été limités à 134, dont 34 journalistes.

Il semble clair, pour plus d'un observateur, que le marché belge francophone continue sa lente mutation. Du côté du groupe Rossel, ce sont les quotidiens régionaux, rassemblés au sein de Sud Presse, qui poursuivent une restructuration qui s'annonce lourde de conséquences. Chez Medi@bel, après un printemps tumultueux, c'est l'arrivée d'un actionnaire flamand qui a bouleversé la donne. De son côté, *Dimanche Matin*, le seul journal du dimanche, a fermé ses portes tandis que *Vlan* se lançait dans le créneau dominical, mais en gratuit bien sûr…

Les choses en sont à ce point aujourd'hui qu'on n'hésite pas à parler de « crise sidérurgique du secteur » [1]. Bien que peu nuancée, l'analogie n'est pas sans fondement. Tous les signes de concentration et, surtout, l'arrivée de la VUM en terre francophone font penser que la presse quotidienne connaît une vraie phase de mutation. Avec quinze titres pour un petit marché de 4,5 millions d'habitants, la presse du sud du pays arrive peut-être enfin au bout d'une longue litanie de titres disparus.

L'avenir du *Matin* semble pour le moins délicat et le maintien de titres comme *Le Rappel* ou *Nord-Éclair* font à nouveau l'objet de toutes les conjectures. Mais on observe néanmoins un certain nombre de signes laissant supposer que les groupes en présence ont atteint des tailles critiques suffisantes pour aborder le marché selon une politique de niches cohérente. Si ceci fait encore partie des souhaits et des espoirs, les échecs, les concentrations et les restructurations sont malheureusement bien réels.

Le crépuscule du *Matin* ?

Le Matin, qui proposait une approche originale en francophonie, directement inspirée du florissant *Morgen*, n'a pas dépassé la moyenne des 9 000 exemplaires vendus. Malgré un ton moderne, une ouverture résolument jeune, un engagement à gauche sans être ni sectaire, ni partisan, malgré une remarquable politique photographique, *Le Matin* n'a jamais pu atteindre ses objectifs. Son échec peut servir à lire le marché francophone. Lancé par une équipe qui portait simultanément *La Wallonie* et *Le Peuple* jusqu'à leurs derniers souffles, le nouveau quotidien n'a pas franchement réussi son entrée. Arrimé au groupe Vers l'Avenir, le projet du *Matin* montrait que l'ère des frontières idéologiques était révolue en matière d'entreprise de presse. Mais cette association obligeait le quotidien de gauche à passer avant ou après ses associés de Vers l'Avenir aux rotatives de Rhisnes. On opta pour la tête de file, de peur de ne pas être distribué correctement si l'on prenait le risque d'imprimer tard dans la nuit… Avec une heure de bouclage précoce, *Le Matin* se condamnait à « louper » les informations de fin de journée : un handicap sérieux notamment en matières sportives… Au rayon des regrets, on pointe encore un choix de chemin de fer du journal lui conférant une image trop wallonne, trop provinciale pour un titre branché qui devait stratégiquement cibler Bruxelles. Certaines opérations de marketing, encore, particulièrement remarquées comme celle des boîtes à la Warhol emballant le quotidien, ont eu un impact exceptionnel. Mais on n'a pas su profiter de ces avantages dans la continuité. *Le Matin* aura surtout été victime, cette année, d'une sous-capitalisation de départ.

Du côté de Vers l'Avenir, après l'annonce par l'Évêché de son intention de céder son contrôle du groupe, le cap des soucis financiers a été franchi grâce à une importante modification de l'actionnariat. La Société belge d'édition (SBE) détient aujourd'hui 58,9 % de Medi@bel. L'Évêché n'en a conservé que 25,1 %. Mais l'Évêché du Luxembourg (Imprimerie Saint-Paul, ISP) en a acquis 16 %. Parmi les actionnaires de la SBE, on remarque aussi Auxipar (groupe Arco, 22,5 %). L'ancrage du groupe dans la famille chrétienne a manifestement fait partie des soucis du montage. On note surtout l'arrivée de Synvest (la famille Leysen, 10 %) et de la VUM (28 %). Après avoir franchi les barrières idéologiques avec la prise de participation dans *Le Matin* (retombée depuis de 25 % à 15 %), le groupe namurois a traversé la frontière linguistique et communautaire. Les liens existaient déjà, bien entendu, particulièrement au niveau de la régie publicitaire Scripta. Mais c'est aujourd'hui à une envergure nationale, voire internationale, que peut prétendre la VUM. La SBE n'a d'ailleurs pas

tardé à mettre en place les moyens de la réussite. Medi@bel s'est vu recapitaliser d'un montant de 800 millions. On annonce une modernisation de l'outil. Mais on sait que cette modernisation n'ira pas sans rationalisation. Gestion des banques de données, marketing mais aussi imprimeries devraient faire l'objet de synergies somme toute assez logiques. Mais qui dit synergie de l'outil, dit aussi synergies rédactionnelles… Ce qui n'ira pas non plus sans difficultés.

D'autres écueils à ce développement se profilent également. D'un point de vue fédéral, il apparaît en effet paradoxal qu'un groupe flamand se développe en francophonie alors que ce sont ces mêmes éditeurs qui ont demandé la scission de l'Association belge des éditeurs de journaux. Mais certains craignent également que la VUM ne fasse pression sur la structure Audiopresse qui lie les éditeurs francophones à RTL-TVi. Par ailleurs — et cela pourrait, à tort, sembler anodin au regard de ces grandes manœuvres —, Medi@bel est également confronté à de gros défis rédactionnels. Le retour de ce groupe, qui excellait dans une locale de proximité, à son métier de base est aujourd'hui un enjeu capital. La réforme qui avait amené à scinder le journal en deux cahiers s'est révélée un succès auprès des publicitaires, mais un relatif échec auprès du lectorat. La nouvelle rédaction en chef aura donc aussi à lutter notamment contre un éclatement du pouvoir en divers bureaux régionaux. Mais Medi@bel apparaît néanmoins aujourd'hui doté de pas mal d'atouts. Philippe Delaunois, administrateur délégué, venu de Cockerill Sambre, répète qu'il entend bien construire un groupe intégré. L'affirmation de cette volonté montre aussi qu'une page est résolument tournée.

De la stabilité au chaos

Cette modernisation de la gestion de presse n'est pas sans risque pour Medi@bel qui conserve deux sérieuses épines dans sa marche vers le renouveau. Deux anciens candidats malheureux dans la course du printemps dernier prétendent faire valoir leurs droits. *La Voix du Nord* veut faire reconnaître le droit de préemption qui aurait pu lui permettre de mettre la main sur le groupe namurois. Sa demande a été déboutée en référé. Mais la procédure en justice est toujours pendante. Pour comprendre l'intérêt de cette question, il faut rappeler que *La Voix du Nord* est contrôlée par Rossel. Il n'en fallait pas davantage pour que d'aucuns émettent des doutes sur l'identité de ceux qui manœuvrent en ce sens. Est-ce Rossel ou la Socpresse du groupe Hersant (40 % de Rossel) qui tire ces ficelles ? L'ombre du Papivore plane encore sur la presse belge.

Quel que soit le résultat de ces péripéties judiciaires, on pourrait d'une certaine manière se féliciter de voir la presse se préparer à reconquérir un marché éclaté que rencontraient difficilement des titres dispersés, fragiles et peu différenciés. De ce point de vue, le groupe namurois possède aujourd'hui la rare combinaison de moyens importants et d'une palette de titres répondant à des niches claires. En effet, comment ne pas noter qu'aux côtés d'un régional de poids, on compte, via La Financière de l'Avenir et IPM, un titre de référence (*La Libre Belgique*) et un sportif populaire (*La Dernière Heure*). La donne serait peut-être trop belle…

En effet, hormis les rivalités relativement naturelles entre titres, le bât blesse douloureusement dans les relations entre Medi@bel et CDM. La Compagnie de développement des médias (32,3 % d'IPM) a rassemblé sous la houlette des frères le Hodey, des prétendants au rachat du groupe. Axemedia, cette structure provisoire, a échoué dans sa tentative, mais les le Hodey n'ont pas dit leur dernier mot. Arguant de conventions secrètes et de son droit d'achat, CDM a également porté l'affaire en justice. Une procédure d'arbitrage est en cours. La décision sera définitive. Si CDM gagnait, elle récupérerait le contrôle d'IPM. Théoriquement, ceci pourrait déconstruire le bel édifice de Medi@bel. Mais dans la pratique des négociations, il semble beaucoup plus réaliste de parier sur un accord à l'amiable…

Reste que ces importants mouvements au sein de la presse francophone font suite à une série de séismes rapprochés dans un monde qui nous avait plutôt habitué à une grande stabilité. La mutation semble claire. Mais il est capital de rappeler qu'elle s'inscrit dans un contexte journalistique difficile.

1. B. GREVISSE, « Presse quotidienne francophone : les canards volent bas », *Médiatiques*, n° 17, automne 1999, pp. 46-49.

INDEX

7e Soir (Le), 04/12/99
À nous Paris, 05/05/99
ABEJ (Association belge des éditeurs de journaux), 19/12/98, 04/05/99, 14/07/99, 21/10/99
Agefi Wallonie, 02/09/99
AGJPB (Association générale des journalistes professionnels de Belgique), 25/01/99, 17/02/99, 14/07/99, 27/08/99, 21/10/99, 03/12/99
AJP (Association des journalistes professionnels), 08/03/99, 23/06/99, 03/07/99, 14/07/99, 10/09/99, 21/10/99, 09/11/99, 11/11/99
AMP (Agence de messagerie de la presse), 05/05/99, 27/05/99, 25/06/99, 30/11/99
Andersen Consulting, 06/05/99
Antoine André, 10/11/99
Arco, 17/04/99, 15/05/99, 18/05/99, 25/05/99, 16/06/99, 01/09/99
Arnauts Laurent, 01/06/99
Artesia, 17/04/99, 19/04/99, 16/06/99
Autonomy, 02/12/99
Auxipar, 01/09/99
Axemedia, 19/04/99, 15/05/99, 18/05/99, 27/05/99, 17/06/99, 24/06/99, 26/06/99, 01/07/99
Bacob, 17/04/99, 16/06/99
Beauduin Charles, 27/05/99
Beauduin Lucien, 27/05/99
Belang van Limburg (Het), 12/12/98, 04/02/99, 05/11/99, 12/11/99
Belga, 20/01/99, 25/01/99, 10/02/99, 13/02/99, 18/02/99, 22/02/99, 17/05/99, 24/06/99, 02/07/99, 05/07/99, 14/07/99, 22/07/99, 13/08/99, 06/09/99, 15/09/99, 18/10/99, 19/10/99, 05/11/99, 10/11/99, 18/11/99, 02/12/99
Belpaire Pascal, 18/12/99
Berkenbaum Philippe, 05/12/98
Bizz, 16/03/99, 15/07/99, 23/09/99, 28/09/99
BLC Media, 13/02/99, 22/02/99, 22/03/99, 02/04/99, 04/05/99, 07/07/99, 16/07/99, 20/07/99, 02/09/99, 04/09/99, 10/09/99, 17/09/99, 24/09/99, 21/10/99, 07/12/99, 11/12/99, 23/12/99, 27/12/99, 28/12/99, 30/12/99, 31/12/99
Bouffioux Michel, 01/06/99
Bouwen Kris, 19/01/99
Briard Emmanuel, 04/06/99
Business magazine, 14/11/98
Carmeuse, 02/04/99, 19/04/99, 09/06/99
CDM (Compagnie de développement des médias), 16/04/99, 17/04/99, 19/04/99, 20/04/99, 21/04/99, 04/05/99, 15/05/99, 02/06/99, 18/06/99, 05/11/99
Clement Koen, 05/12/98
CLT-UFA, 27/05/99
Cockerill Sambre, 19/04/99
Colinet Dominique, 25/05/99
Colombani Jean-Marie, 30/04/99
Concentra, 22/12/98, 26/06/99, 12/11/99, 10/12/99
Continental Printing, 12/11/99, 10/12/99
Coppée Benoît, 15/02/99
Coquelet Benoît, 06/04/99, 20/04/99, 04/06/99, 06/06/99
Corbisier Anne-Marie, 10/11/98
Couvreur Daniel, 05/12/98
Culot Jacques, 01/11/98
Dada, 07/04/99
Dag Allemaal, 01/11/99
De Ceuster Rudi, 10/02/99, 13/02/99
De Permentier Corinne, 10/11/99, 01/12/99, 06/12/99, 07/12/99, 09/12/99
de Chaisemartin Yves, 02/02/99, 30/09/99, 27/12/99
de Dorlodot (famille), 02/04/99
de Launoit Jean-Pierre, 02/04/99, 19/04/99, 25/05/99
de Mézières Thibaut, 02/04/99
de Montjoye Maurice, 27/05/99
de Pret Arnaud, 16/06/99, 03/07/99
de Thysebaert Jacques, 12/11/98, 17/11/98, 18/11/98, 19/11/98, 02/04/99, 06/04/99, 04/06/99, 12/08/99, 06/10/99
de Woot de Trixhe Philippe, 27/05/99
Debois Marc, 04/05/99
Degives Thierry, 09/02/99, 23/06/99
Degroof (banque), 20/04/99, 23/04/99, 04/05/99, 05/05/99, 06/05/99, 14/05/99, 15/05/99, 18/05/99, 19/05/99, 25/05/99
Delaunois Philippe, 19/04/99, 30/04/99, 18/05/99, 16/06/99, 24/06/99, 02/07/99, 07/07/99, 16/07/99, 01/09/99, 06/10/99
della Faille Marc, 17/11/98, 18/11/98
Delloye Michel, 27/05/99
Delwart Jean-Marie, 02/04/99, 19/04/99, 25/05/99
Deminor, 23/02/99, 02/04/99, 31/05/99
Depuydt Pierre, 16/03/99
Desclée François, 12/11/98, 17/11/98, 18/11/98, 02/04/99, 04/06/99, 16/12/99,
Désiron Jean-Pierre, 17/09/99
Di Rupo Élio, 09/12/99, 14/12/99
Dimanche Matin, 25/05/99, 28/05/99, 02/09/99, 14/09/99, 18/09/99, 29/09/99
Dimanche Presse, 14/09/99, 18/09/99, 29/09/99
Districom, 30/11/99
du Bois Patrick, 12/11/98
du Monceau Diego, 16/06/99
Dupuis René, 19/04/99, 21/04/99, 06/05/99, 15/05/99, 05/11/99
Edipresse, 17/04/99, 19/04/99, 30/04/99, 16/05/99, 27/05/99, 01/09/99, 02/09/99
Éditions de l'Avenir (Les), 09/02/99, 04/03/99, 02/04/99, 04/06/99, 06/09/99, 26/11/99, 18/12/99
Édition Locale (L'), 01/05/99
EVA Awards, 14/11/98
Évêché de Namur, 12/11/98, 17/11/98, 18/11/98, 19/11/98, 20/11/98, 25/02/99, 04/03/99, 02/04/99, 03/04/99, 06/04/99, 07/04/99, 17/04/99, 20/04/99, 30/04/99, 27/05/99, 02/06/99, 04/06/99, 08/06/99, 13/06/99, 14/06/99, 17/06/99, 24/06/99, 26/06/99, 27/06/99, 01/07/99, 10/08/99, 24/08/99, 06/10/99
EVS, 27/05/99
Fally Paul-Henry, 17/11/98, 05/05/99, 19/06/99
Feeling, 24/08/99
Figaro (Le), 02/02/99, 25/05/99
Financial Times, 18/11/99
Financieel Economische Tijd, 01/11/98, 14/11/98, 20/01/99, 04/06/99, 02/09/99, 16/09/99, 05/11/99, 26/11/99
Financière de l'Avenir (La), 02/06/99, 18/06/99
Fiorelli Thierry, 05/12/98
Flair, 20/05/99, 24/08/99
Floridienne, 02/04/99, 19/04/99
Fountain, 27/05/99
France-Soir, 27/12/99, 28/12/99, 30/12/99
Fromont Michel, 16/11/98
Fyon Jean-Claude, 09/02/99, 18/12/99
Gael, 07/05/99, 20/05/99
Gaffré Michel, 04/06/99
Gala, 17/11/99
Galand Tom, 04/06/99
Gazet van Antwerpen (De), 12/12/98, 04/02/99, 30/04/99, 14/10/99, 05/11/99
GBL, 02/04/99
Gentenaar (De), 04/02/99, 02/06/99, 16/06/99
Ghosn Georges, 27/12/99, 28/12/99, 30/12/99
GIB, 16/06/99
Glaverbel, 27/05/99
Godeaux Jean, 18/11/98, 23/05/99, 31/05/99, 14/06/99, 17/06/99, 24/06/99
Goed Gevoel, 01/11/99
Gosuin Didier, 05/02/99
Gross Antonin, 27/05/99
Guardian, 18/11/99
Guttierez Ricardo, 05/12/99
Hallet Jean, 17/11/98, 18/11/98
Hans Egbert, 13/02/99, 18/02/99, 06/09/99, 19/10/99
Henry Jean-Pol, 04/05/99
Henry Marc, 05/12/98
Humo, 20/05/99
Hurbain Robert, 30/11/99
Huybrechts Paul, 16/09/99
IBA, 31/05/99
Imprimerie Saint-Paul (ISP), 01/07/99, 01/10/99, 06/10/99
IP-Marketing, 14/07/99
IPM (Information et production multimédia), 20/11/98, 16/04/99, 17/04/99, 19/04/99, 20/04/99, 27/05/99, 02/06/99, 04/06/99, 27/08/99, 14/10/99, 15/10/99, 05/11/99
Jacquemart Fabrice, 30/01/99, 17/09/99, 07/12/99, 27/12/99

Joepie, 01/11/99
Jourdain Stéphan, 01/04/99, 02/04/99, 03/04/99, 06/04/99, 07/04/99, 16/04/99, 19/04/99, 04/05/99, 15/05/99, 19/05/99, 25/05/99, 28/05/99, 31/05/99, 02/06/99, 04/06/99, 09/06/99, 11/06/99, 24/06/99, 14/09/99
Journal de Bruxelles (Le), 14/09/99
Journal du dimanche (Le), 14/09/99
Journal du mardi (Le), 01/06/99, 30/11/99
Kanaal Z, 14/11/98
KBC Securities, 22/03/99
Kempenland, 19/01/99, 07/02/99
Keutgen Guy, 17/11/98, 18/11/98
KMO-Tijd, 14/11/98
Knack, 30/01/99, 22/03/99, 15/07/99
Kubla Serge, 09/12/99
Küchenberg Alfred, 04/06/99
Lambert Paul-François, 27/05/99
Lambrecht Geert, 15/08/99
Lannoye Luc, 18/11/98, 19/11/98, 24/02/99, 25/02/99, 02/04/99, 06/04/99, 20/04/99, 23/04/99
le Hodey (famille), 16/04/99, 17/04/99, 19/04/99, 20/04/99, 30/04/99, 04/05/99, 15/05/99, 18/05/99, 25/05/99, 27/05/99, 02/06/99, 04/06/99, 18/06/99, 14/09/99, 05/11/99
le Hodey Dominique, 16/12/98, 02/04/99, 20/04/99, 23/04/99
le Hodey François, 20/04/99, 27/05/99, 04/06/99
le Hodey Patrice, 19/04/99, 27/05/99, 28/05/99, 02/06/99, 18/09/99
le Hodey Philippe,
Lefebvre Jean-Pierre, 12/11/98
Léonard André-Mutien (Mgr), 19/11/98, 20/11/98, 23/02/99, 24/02/99, 04/03/99, 02/04/99, 06/04/99, 30/04/99, 14/06/99, 17/06/99
Libelle, 20/05/99, 24/08/99
Libération, 26/11/98, 10/12/98, 12/02/99, 20/03/99
Libre Belgique (La), 17/11/98, 30/01/99, 04/02/99, 24/02/99, 25/02/99, 09/03/99, 15/03/99, 20/03/99, 22/03/99, 24/03/99, 02/04/99, 03/04/99, 07/04/99, 14/04/99, 17/04/99, 19/04/99, 20/04/99, 21/04/99, 29/04/99, 30/04/99, 06/05/99, 15/05/99, 27/05/99, 02/06/99, 04/06/99; 10/06/99, 11/06/99, 16/06/99, 02/07/99, 07/07/99, 30/08/99, 18/09/99, 24/09/99, 28/09/99, 19/10/99, 21/10/99, 05/11/99, 09/11/99, 30/11/99, 27/12/99
Libre Essentielle (La), 04/12/99
Logé Jean-Claude, 27/05/99
Luxemburger Worth, 16/06/99
Ma Santé, 28/10/99
Matin (Le), 28/01/99, 30/01/99, 02/02/99, 04/02/99, 15/02/99, 22/02/99, 24/02/99, 22/03/99, 24/03/99, 02/04/99, 14/04/99, 19/04/99, 20/04/99, 30/04/99, 04/05/99, 05/05/99, 06/05/99, 15/05/99, 04/06/99, 11/06/99, 16/06/99, 07/07/99, 16/08/99, 02/09/99, 04/09/99, 07/09/99, 09/09/99, 10/09/99, 17/09/99, 19/09/99, 20/09/99, 21/09/99, 24/09/99, 21/10/99, 29/10/99, 13/11/99, 16/11/99, 30/11/99, 01/12/99, 06/12/99, 07/12/99, 09/12/99, 14/12/99, 23/12/99, 27/12/99, 30/12/99
Medi@bel, 22/02/99, 04/03/99, 01/04/99, 02/04/99, 03/04/99, 06/04/99, 07/04/99, 14/04/99, 16/04/99, 17/04/99, 19/04/99, 20/04/99, 23/04/99, 27/04/99, 30/04/99, 04/05/99, 05/05/99, 06/05/99, 14/05/99, 15/05/99, 18/05/99, 19/05/99, 22/05/99, 25/05/99, 27/05/99, 28/05/99, 31/05/99, 02/06/99, 04/06/99, 09/06/99, 13/06/99, 14/06/99, 16/06/99, 17/06/99, 18/06/99, 21/06/99, 24/06/99, 26/06/99, 27/06/99, 01/07/99, 02/07/99, 07/07/99, 16/07/99, 10/08/99, 24/08/99, 25/08/99, 30/08/99, 01/09/99, 02/09/99, 04/09/99, 10/09/99, 14/09/99, 24/09/99, 01/10/99, 06/10/99, 14/10/99, 19/10/99, 26/10/99, 05/11/99, 10/11/99
Media Mark, 29/04/99
Media Marketing, 12/05/99, 13/10/99
Médias de l'Avenir (Les), 01/04/99, 02/04/99, 03/04/99, 06/04/99, 19/04/99, 20/04/99, 23/04/99, 27/04/99, 31/04/99, 02/06/9904/06/99, 08/06/99, 24/06/99, 10/08/99, 11/08/99, 12/08/99, 18/08/99, 24/08/99
Mediaxis, 26/11/98, 20/05/99, 03/06/99, 23/06/99, 24/08/99
Metro, 26/11/98, 05/11/99
Meuse (La), 16/11/98, 04/02/99, 30/04/99, 06/05/99, 31/08/99, 21/10/99, 13/11/99, 30/11/99
Midi Libre (Le), 27/04/99
Monde (Le), 02/02/99, 25/03/99, 17/04/99, 19/04/99, 27/04/99, 30/04/99, 06/05/99, 15/05/99, 18/05/99, 25/05/99, 14/06/99, 17/06/99
Morgen (De), 06/11/98, 27/11/98, 01/12/98, 05/12/98, 04/02/99, 13/02/99, 15/03/99, 30/04/99, 22/05/99, 03/06/99, 24/06/99, 02/12/99
Moriau Patrick, 04/05/99
Mosane, 18/05/99, 25/05/99, 16/06/99, 01/09/99, 02/09/99, 01/10/99
Mottet Jo, 19/11/98, 09/02/99, 24/06/99
Netwerk, 01/11/99
Nève de Mévergnies (famille), 02/04/99
New Districom, 30/11/99
Nieuwsblad (Het), 09/11/98, 04/02/99, 30/04/99, 02/06/99, 16/06/99, 24/08/99, 25/08/99
Nord-Éclair, 23/11/98, 02/02/99, 25/03/99, 12/05/99, 30/08/99, 30/09/99, 08/11/99, 09/11/99, 27/12/99
Nostalgie, 09/02/99
Nouvelle Gazette (La), 16/11/98, 04/02/99, 30/04/99, 04/06/99, 16/06/99, 21/10/99
Olivaux Jean-Louis, 04/05/99, 14/10/99
Ouest-France, 02/02/99
Paribas-Belgique, 17/04/99
Persgroep (De) 22/11/98, 13/02/99, 04/05/99, 22/05/99, 25/05/99, 02/06/99, 03/06/99
Peuple (Le), 30/01/99
Point de Vue, 17/11/99
Première revue d'art, 07/04/99
Press Station, 22/12/98
Prévost Jean-Louis, 17/11/98, 12/02/99, 18/03/99, 20/03/99, 08/06/99, 14/10/99
Raillissimo, 02/12/99
Ramquet Pierre, 27/12/99, 30/12/99
Rappel (Le), 15/02/99, 14/04/99, 26/11/99
Regnier Philippe, 05/12/98
Reporters en ligne, 24/06/99
RésistanceS, 13/11/98
Richard Daniel, 17/09/99
Rossel (groupe), 16/11/98, 17/11/98, 20/11/98, 10/12/98, 17/12/98, 06/01/99, 28/01/99, 02/02/99, 12/02/99, 23/02/99, 08/03/99, 09/03/99, 18/03/99, 20/03/99, 25/03/99, 30/04/99, 05/05/99, 06/05/99, 07/05/99, 12/05/99, 27/05/99, 02/06/99, 03/06/99, 04/06/99, 15/06/99, 16/06/99, 19/06/99, 24/06/99, 26/06/99, 10/08/99, 30/08/99, 31/08/99, 10/09/99, 15/09/99, 20/09/99, 30/09/99, 11/10/99, 14/10/99, 19/10/99, 21/10/99, 29/10/99, 03/11/99, 05/11/99, 09/11/99, 10/11/99, 13/11/99, 30/11/99, 02/12/99, 27/12/99
Rossel Emile, 06/12/99
Roularta, 14/11/98, 24/11/98, 04/12/98, 22/12/98, 19/01/99, 07/02/99, 09/02/99, 11/03/99, 16/03/99, 22/03/99, 02/04/99, 19/04/99, 05/05/99, 03/06/99, 15/07/99, 12/08/99, 23/09/99, 24/09/99, 28/09/99, 05/11/99, 06/11/99, 17/12/99
RUG, 12/12/98, 09/02/99, 05/11/99
Schiltz Hugo, 27/11/98
Setca, 08/03/99, 30/08/99
Setca-Livre, 23/06/99, 27/08/99, 13/11/99
Sluse Alfred, 02/09/99
Smithkline Beecham, 27/05/99
Société belge d'édition (SBE), 17/04/99, 19/04/99, 06/05/99, 15/05/99, 18/05/99, 25/05/99, 14/06/99, 16/06/99, 24/06/99, 01/07/99, 02/07/99, 03/07/99, 07/07/99, 16/07/99, 25/08/99, 27/08/99, 01/09/99, 01/10/99, 06/10/99, 05/11/99
Socpresse, 02/02/99, 25/05/99, 30/08/99, 30/09/99, 09/11/99, 27/12/99
Sofer, 09/02/99
Soir (Le), 01/11/98, 13/11/98, 18/11/98, 05/12/98, 04/02/99, 17/02/99, 23/02/99, 24/02/99, 04/03/99,

09/03/99, 02/04/99, 14/04/99, 19/04/99, 20/04/99, 30/04/99, 04/05/99, 05/05/99, 06/05/99, 12/05/99, 25/05/99, 27/05/99, 31/05/99, 08/06/99, 14/06/99, 15/06/99, 21/10/99, 29/10/99, 04/12/99, 07/12/99
Sonalux (Solidarité Namur-Luxembourg), 30/04/99
Sparta, 13/02/99, 01/11/99
SRIW, 30/01/99, 22/02/99, 22/03/99, 02/09/99, 24/09/99
Standaard (De), 20/11/98, 13/12/98, 20/01/99, 30/04/99, 25/05/99, 01/06/99, 02/06/99, 14/06/99, 16/06/99, 24/06/99, 24/08/99, 25/08/99, 28/09/99, 15/10/99, 18/11/99, 27/11/99, 04/12/99, 27/12/99
StandBY Express, 13/12/98, 22/12/98
Stephenne Jean, 27/05/99
Sud Presse, 16/11/98, 13/12/98, 05/01/99, 04/02/99, 07/02/99, 17/02/99, 06/05/99, 27/05/99, 04/06/99, 15/06/99, 16/06/99, 17/06/99, 23/06/99, 30/08/99, 31/08/99, 15/09/99, 17/09/99, 20/09/99, 21/09/99, 24/09/99, 30/09/99, 01/10/99, 11/10/99, 21/10/99, 26/10/99, 28/10/99, 29/10/99, 30/10/99, 03/11/99, 08/11/99, 09/11/99, 11/11/99, 13/11/99, 15/11/99, 25/11/99, 26/11/99, 29/11/99, 30/11/99, 03/12/99, 22/12/99, 28/12/99
Synvest, 16/06/99, 01/09/99
Télé Sambre, 04/05/99
Télépro, 15/07/99
Thibaut Pierre-Alain, 06/05/99, 20/09/99, 28/10/99
Thiel André, 31/08/99, 28/12/99
Thomas Pierre-Henri, 02/09/99
Toussaint Yvon, 24/03/99
Trends International, 14/11/98, 04/12/98
Trends, 14/11/98, 16/03/99, 22/03/99, 02/04/99, 15/07/99
Vaes Ève-Marie, 04/12/99
Van Thillo Christian, 22/05/99, 01/06/99, 03/06/99
Vandekerckhove Dirk, 15/07/99
Vandenabbeele Els, 01/11/99
Vanderlinden Michel, 22/03/99
Vandoorne Carl, 24/06/99
Vanesse Marc, 04/12/99
Vanthuyne Fabienne, 15/06/99
Verdin José, 07/07/99, 04/09/99, 10/09/99, 17/09/99, 19/09/99, 20/09/99, 24/09/99, 11/12/99
Vers l'Avenir, 12/11/98, 13/11/98, 17/11/98, 18/11/98, 19/11/98, 20/11/98, 16/12/98, 17/12/98, 30/01/99, 04/02/99, 15/02/99, 22/02/99, 23/02/99, 25/02/99, 04/03/99, 22/03/99, 02/04/99, 06/04/99, 14/04/99, 19/04/99, 21/04/99, 23/04/99, 30/04/99, 04/05/99, 14/05/99, 03/06/99, 04/06/99, 05/06/99, 18/06/99, 23/06/99, 24/06/99, 03/07/99, 01/09/99, 14/10/99, 21/10/99, 05/11/99, 26/11/99, 18/12/99, 27/12/99
Verstraeten Tom, 04/06/99
VFP (Vlaamse Federatie van Persuitgevers), 09/02/99
Victor, 04/12/99
Vieux Waleffe, 24/06/99
Vif/L'Express (Le), 22/03/99, 02/04/99, 14/06/99
Vlaamse Dagbladpers, 14/09/99
Vlaamse Uitgevers Maatschappij, 25/08/99
Vlan, 01/05/99, 05/09/99, 07/05/99, 14/09/99, 29/10/99
VNI (Voix du Nord Investissement), 17/11/98, 10/12/98, 02/02/99, 18/03/99, 20/03/99, 19/06/99
VNU, 06/01/99, 13/02/99, 24/08/99
Voix du Nord (La), 17/11/99, 19/11/99, 10/12/99, 17/01/99, 02/02/99, 12/02/99, 18/03/99, 20/03/99, 25/03/99, 02/04/99, 19/04/99, 20/04/99, 04/05/99, 06/05/99, 15/05/99, 02/06/99, 04/06/99, 08/06/99, 19/06/99, 24/06/99, 10/08/99, 24/08/99, 30/09/99, 14/10/99, 15/10/99, 19/10/99, 05/11/99
Volk (Het), 04/02/99, 30/04/99, 02/06/99, 16/06/99, 25/08/99
VTM, 24/11/98, 30/01/99, 11/03/99, 22/03/99, 01/11/99
Vues de Belgique, 17/11/99
VUM, 09/11/98, 18/11/98, 26/11/98, 27/11/98, 22/12/98, 16/04/99, 17/04/99, 19/04/99, 30/04/99, 15/05/99, 18/05/99, 25/05/99, 01/06/99, 02/06/99, 03/06/99, 16/06/99, 23/06/99, 24/06/99, 26/06/99, 01/07/99, 02/07/99, 24/08/99, 25/08/99, 27/08/99, 30/08/99, 01/09/99, 28/09/99, 01/10/99, 27/11/99, 30/11/99
Wallonie (La), 30/01/99
Wallonie ma région, 15/06/99
Walo+ Gazète, 04/05/99
Washington Post, 18/11/99
Watson Ronald, 04/05/99
Wauters Jean-Léon, 14/09/99
Willame Luc, 27/05/99
Woronoff Bernard, 27/05/99
Wuillaume Pascal, 25/06/99
Yerna Jacques, 13/11/98
Zondag (De), 09/02/99, 12/08/99
Zonemberg Françoise, 05/12/98

L'ANNÉE DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION

FRÉDÉRIC ANTOINE

avec la collaboration de MURIEL HANOT, GÉRALDINE KAMPS, STÉPHANIE MEYER et LAURENCE MUNDSCHAU

NOVEMBRE 1998

2 ■ La CLT-UFA porte plainte auprès du tribunal de Berlin contre la décision du 05/10/98 de l'Office allemand des cartels d'interdire l'augmentation de 37,5 % à 50 % de sa participation directe au capital de la chaîne allemande à péage Premiere.

5 ■ Exécutant un arrêt du Conseil d'État, pris en septembre, suite à une demande de la Communauté flamande, l'IBPT (Institut belge des Postes et Télécommunications) a ordonné l'arrêt des émissions de onze radios privées francophones. Certaines radios interdites décident d'émettre sur une autre fréquence. D'autres annoncent une action en référé contre l'IBPT. Les radios locales, tous réseaux, tous types confondus, qu'elles soient concernées directement ou non, déclarent l'intervention de l'IBPT illégale. La Communauté française est fustigée pour sa lenteur et sa gestion passée des fréquences. Le cabinet Onkelinx annonce pour le 9 novembre un nouvel arrêté de reconnaissance, en attendant le prochain plan de fréquences.

8 ■ Réagissant aux propos du cabinet Onkelinx, Eric Van Rompuy, ministre flamand des Médias, déclare qu'il entreprendra une action en référé si la Communauté française prend un nouvel arrêté de reconnaissance pour les onze radios privées réduites au silence par l'IBPT.

9 ■ Le cabinet Onkelinx renonce au nouvel arrêté de reconnaissance pour les onze radios privées réduites au silence par l'IBPT. Une autre formule est privilégiée. Les radios privées d'émissions demanderont en référé la levée des scellés devant le tribunal de première instance de Bruxelles. D'autre part, partant du fait que l'IBPT avait avalisé la procédure de coordination de répartition des fréquences entre les deux Communautés et que le ministre fédéral des Communications a récusé à l'IBPT le droit de poser un jugement sur la non-attribution des fréquences qui n'ont pas fait l'objet d'un accord entre les deux parties, la Communauté française déposera son plan de fréquences devant le CSA.

11 ■ Eric Van Rompuy, ministre flamand des Médias, interpelle le ministre fédéral Di Rupo pour qu'il règle le différend qui oppose les deux Communautés à propos de la gestion des fréquences radio.

13 ■ Le collège d'avis du CSA décide de mener une « réflexion globale sur l'avenir du secteur de la radio privée et publique, tant au niveau communautaire que fédéral, pour permettre aux différents gouvernements de prendre leurs responsabilités ».

■ Selon le cabinet de la ministre des Finances Wivina Demmester, on apprend que les contrôles effectués par les services flamands de radio-TV-redevance ont permis de récupérer 52 millions de francs. Une campagne avait été lancée à la fin de l'année dernière pour inviter auditeurs et téléspectateurs "fraudeurs" à régulariser leur situation sans encourir de sanctions. 58 000 abonnés ont répondu à l'appel.

16 ■ Le gouvernement de la Communauté française adopte en première lecture le plan de fréquences des radios privées.

20 ■ On apprend que l'ITC, la commission britannique pour télévision indépendante, a adressé un avertissement à la chaîne commerciale VT4 pour diffusion de publicité excessive.

21 ■ Début de la diffusion hertzienne de Topradio, sur 9 stations locales flamandes.

26 ■ *Le Moniteur* publie l'A.R. du 17/07/98 nommant Commandeurs de l'Ordre de Léopold II Jean Mignon et Claude Monseur, chefs de centre à la RTBF.

■ La ministre-présidente de la Communauté française sollicite l'avis du CSA à propos de son projet de modification des modes de fonctionnement du Fonds d'aide à la création radiophonique. En réponse, le collège d'avis du CSA estime que les intentions du ministre, visant à étendre le rayonnement radiophonique de la Communauté française et à encourager la création radiophonique dans la Communauté, doivent être soutenus sur le fond, mais non sur la forme. Le collège s'étonne notamment de voir le gouvernement confier au Fonds le soutien au rayonnement international de la Communauté alors que son objet « est et doit rester l'aide à la création radiophonique et non à la diffusion ».

29 ■ Le ministre-président flamand, Luc Van den Brande, a dégagé 70 millions de francs pour élargir la collaboration entre la Flandre et la Hollande dans la diffusion du canal satellite Het Beste van Nederland (BVN).

30 ■ Jean-Marie Cavada devient président de Radio France.

DÉCEMBRE 1998

1 ■ Nouveau directeur commercial à VTM. Peter Quaghebeur, directeur des éditions Hoste et Sparta, entrera en fonction début 1999. Il occupera le poste laissé vacant par Patrick Demaeseneire.
■ Les sociétés de télédistribution flamandes vont désormais payer à la société-mère de VTM un dédommagement pour la retransmission de VTM et Kanaal 2. Aucun accord n'a encore été pris avec VRT et VT4.

2 ■ Event TV dépose une demande au Commissariat flamand aux médias pour être reconnue comme chaîne généraliste. La chaîne devra dans ce cas diffuser deux journaux par jour.
■ Le conseil de direction de la société de distribution anversoise Integan suspend le contrat en cours avec le diffuseur TNCC. TNCC a interrompu ses émissions depuis la mi-octobre en raison de problèmes internes et financiers. Elle compte les reprendre fin janvier 1999.

7 ■ Radio Catholique Francophone (RCF) transmet à Laurette Onkelinx, ministre-présidente de la Communauté française en charge de l'audiovisuel, 17 572 signatures recueillies auprès des auditeurs pour que RCF obtienne une fréquence, et ultérieurement une puissance qui lui permettent d'émettre ses émissions dans de bonnes conditions d'écoute.

9 ■ Estimant qu'ils n'ont pas d'intérêt dans la cause, la Cour d'arbitrage rejette le recours en annulation du décret sur la transformation de la VRT en une société anonyme de droit public introduit par le secrétaire général du secteur culture de la CGSP flamande et le délégué syndical du syndicat chrétien flamand des communications et de la culture, tous deux employés à la VRT.

11 ■ On apprend que Event TV a reçu l'autorisation d'émettre sur le câble flamand.
■ Radio S&SI (lire "essentie") a reçu l'autorisation d'émettre pour neuf ans sur le câble flamand. Début des programmes prévu en mars 1999 avec de la musique non-stop.
■ Le Gerfa (Groupe d'étude et de réforme de la fonction administrative) s'insurge contre le fait que la RTBF ne procède pas à des concours ouverts à tous pour la régularisation de 400 contractuels.

13 ■ La maison de production télévisée ID TV se restructure et se défait d'une unité de production de huit personnes.

14 ■ Le parlement de la Communauté française adopte le projet de décret modifiant le décret sur l'audiovisuel. Ce texte transpose en droit communautaire diverses dispositions européennes sur l'audiovisuel et notamment la directive « Télévision sans frontières ».

18 ■ SBS, le groupe de médias européen qui chapeaute aussi VT4, crée une nouvelle entreprise, European Broadcasting System, qui investira dans les stations radio et télévision d'Europe centrale et de l'Est. Une aide de 30 millions de dollars a été apportée par la BERD.

20 ■ Décès de Jean Farran, qui dirigea RTL Radio Paris (OL) de 1966 à 1978.

21 ■ Décès de Mon De Goeyse, un des quatre journalistes pionniers du service d'informations radio de la NIR. Il s'est éteint à Leuven, à l'âge de 91 ans.

■ Le gouvernement flamand prévoit à son budget 35 millions de francs pour le programme par satellite Het Beste van Vlaanderen en Nederland (BVN). Le canal, qui existe depuis 1996, diffusait déjà certaines émissions de la VRT. Cette collaboration se voit étendue à d'autres programmes flamands.

30 ■ Partcom, division capital à risque de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), prend le contrôle de MCM Euromusique et de Canal J (42 %) en les rassemblant pour former un nouveau pôle d'édition de chaînes thématiques à vocation internationale.

JANVIER 1999

1 ■ Début de la diffusion d'écrans publicitaires sur TV5.
■ Radio 99 Contact Sofia inaugure son nouveau format sur la fréquence 106 FM, ainsi que dans deux autres villes bulgares.
■ Jobst Plog devient président de Arte. C'est le premier président allemand depuis la création de la chaîne, en 1991.
■ Modification de la maquette de Kanaal 2. Abandon du décor représentant une jeune femme allongée sur une plage tropicale, datant de janvier 1996.

2 ■ TPS lance FI, la chaîne financière. Ce programme interactif permet à tous les abonnés de consulter les produits proposés par le Crédit agricole TV (CATV), la banque en ligne du Crédit agricole, Véga Finance et *Les Échos*.

4 ■ Le parlement de la Communauté française adopte le décret modifiant le décret du 17 juillet 1987 sur l'audiovisuel, en assurant la transposition dans le droit belge de la directive 97/36/CE du 30 juin 1997 relative à l'utilisation des normes pour la transmission de signaux de télévision et la directive 95/47/CE du 24 octobre 1995, nouvelle mouture de la directive « Télévision sans frontières ».
■ Suite à l'arrêt du Conseil d'État du 25 avril 1997, pris à la requête de la Communauté flamande et suspendant trois fréquences accordées à la RTBF par le gouvernement de la Communauté française, ce même gouvernement publie un nouvel arrêté qui justifie l'attribution de ces fréquences à la RTBF.

12 ■ Les responsables de la radio libre bruxelloise francophone Action-La Radio Groove remettent au cabinet de la ministre-présidente de la Communauté française, Laurette Onkelinx, une pétition de 10 000 signatures contre "l'anarchie" qui règne sur la bande FM.

14 ■ Selon Electrabel, opérateur des câblodistributeurs flamands, le démarrage de Event TV et de Kanaal Z, deux chaînes télévisées qui doivent prochainement voir le jour en Flandre, sera différé. Les intercommunales de télédistribution (70 % de tous les abonnés) disent en effet ne pouvoir effectuer le lancement à la date prévue en raison de problèmes techniques.
■ Le collège d'autorisation et de contrôle du CSA émet un avis négatif à propos d'une demande d'exploitation d'un réseau de télédistribution, introduite par M. Calonne, directeur de Distrisat.

15 ■ Dans la ligne de restructuration souhaitée par la CLT depuis novembre 1997, Fun Radio entame un changement de format : nouveaux animateurs, nouvelle grille et programmation entre la groove et la dance pour reconquérir le public des 20-25 ans, dans des studios numérisés et déménagés

dans le même immeuble que RTL2, tout près de la maison mère.

15 ■ Lancement par Canal+ du « Bouquet », premier bouquet de chaînes thématiques en technologie numérique proposé par câble en Communauté française. Il est constitué à partir d'une collection de 17 chaînes, dont 16 en français, issues des trois bouquets français : Canal Satellite, TPS et AB Sat. Prix : 1 295 FB pour le seul bouquet, 1 935 FB pour ceux qui y ajoutent Canal+.

■ Le CSA français annonce qu'il va prononcer des sanctions concernant une demi-douzaine d'émissions de la télévision française où sont apparues des publicités clandestines. Parmi celles-ci, une émission produite par Valérie Expert et deux par Mireille Dumas. Le département publicité du CSA a en effet relevé des "discours promotionnels" dans certains reportages et émissions concernant notamment les marques Tati et Lenôtre.

16 ■ Avec le lancement de OMTV, Marseille possède la première chaîne thématique française entièrement consacrée à un club de football. La chaîne est diffusée par abonnement dans le bouquet de programmes Canal Satellite. L'OMTV est la seconde chaîne européenne de ce type après celle du club anglais de Manchester United. Elle émet sept jours sur sept, de 16 à 20 heures (une heure en boucle), sans toutefois, pour des raisons de droits télévisés réservés à Canal+ et à TF1, retransmettre les rencontres. Le chiffre de 14 000 abonnés a déjà été atteint.

19 ■ Lancement de Event TV Network et de Event TV Vlaanderen, deux nouvelles chaînes de télévision, l'une francophone, l'autre néerlandophone, propriétés de Gevepar (Thema Vision Group). Ces chaînes belges thématiques sont ciblées sur les foires et les salons commerciaux, mais elles annoncent une programmation variée. Leur grille de programmes est basée sur la multidiffusion, comprenant des magazines consacrés au cinéma, à la musique, à Internet, à la cuisine, des talk-shows, des émissions de divertissement… Selon la direction bilingue (Luc Vandeput et Patrick Perret), le ton d'Event TV sera celui de la proximité et de la complicité. « Ni politique, ni économie, ni informations sociales dans les émissions. C'est la chaîne de la bonne nouvelle ». Le lancement des chaînes va de pair avec l'introduction sur l'Euro-NM Belgium du Thema Vision Group. Le groupe introduit en Bourse 30 % de son capital, à un prix de 600 FB par titre. Suite aux problèmes rencontrés par plusieurs télédistributeurs flamands (voir 15/01/99), 15 % à peine des abonnés de Flandre peuvent avoir accès au programme. Electrabel annonce que la chaîne sera intégrée dans son offre le 20 février.

■ Les abonnés à Télédis disposent désormais de 34 programmes au lieu de 29, sans augmentation de la redevance. Les télévisions grecque, néerlandaise, marocaine et turque ainsi qu'Event TV ont été ajoutées à l'offre.

■ La Regionale TV Media, régie publicitaire des émetteurs de TV régionale de Flandre, a connu une forte croissance en 1998, avec une augmentation de 85 % du chiffre de publicité brut par rapport à 97, soit 357 millions de FB.

20 ■ TF1 augmente sa participation indirecte, par le biais de filiales, dans le groupe Pathé et détient désormais 8,98 % du capital et 7,61 % des droits de vote à la suite d'achats de titres en Bourse. Cette prise de participation survient après l'entrée, fin 98, de Vincent Bolloré, patron de Delmas Vieljeux et du groupe bancaire Rivaud, pour 20 % dans le capital du groupe Pathé. L'entrée de TF1 complique le jeu des alliances dans la télévision française. Pathé détient en effet 20 % de la plate-forme numérique de Canal+, Canal Satellite, principal concurrent de TPS, détenue à 25 % par TF1.

21 ■ Kanaal Z, la nouvelle chaîne flamande qui émettra à partir du 1er février, a choisi ses présentateurs : Johan Op de Beeck et Véronique Goossens.

22 ■ Vincent Bolloré (voir 20/01/99) a revendu ses parts du groupe Pathé à Vivendi et à sa filiale Canal+, empêchant du même coup TF1 d'accroître sa participation dans l'entreprise. Fin novembre 98, Bolloré avait, de la même façon, vendu les parts acquises dans Bouygues. La sortie de Bolloré permet à Vivendi et à sa filiale de détenir 24,6 % de l'entreprise. Elles deviennent le deuxième actionnaire de Pathé après la famille Seydoux.

24 ■ Suite à l'affaire de publicité clandestine (voir 15/01/99), l'émission « Parole d'Expert » est suspendue jusqu'à la mi-février, le temps de revoir le code de conduite de la chaîne à l'égard de la citation des marques.

26 ■ Le gouvernement de la Communauté française arrête les règles relatives au programme minimum que la RTBF est obligée de diffuser ainsi que la liste des équipements qui doivent être maintenus en permanence en ordre de fonctionnement. Le texte prévoit le maintien d'un programme de musique « continue et variée », de 9 journaux parlés à une voix et sans illustration sonore de maximum 5 minutes, et d'une série de décrochages régionaux. En télévision, un programme commun aux deux chaînes, d'une durée de maximum quatre heures, doit être diffusé, dont un journal télévisé de 12 minutes maximum, suivi d'un bulletin de météo et d'une émission d'informations régionales de 5 minutes.

27 ■ Le CSA français adresse une mise en demeure à TF1, pour l'émission « Reportages » du 5 décembre 1998 consacrée à l'ecstasy, montrant des reconstitutions comme s'il s'agissait de faits réels.

■ Jacques Espinasse succède à Syrille du Peloux comme directeur général de TPS.

28 ■ Estimant que l'intéressé n'a pas d'intérêt dans la cause, la Cour d'arbitrage rejette le recours en annulation du décret sur la RTBF introduit par André Menu, délégué syndical CGSP, en février 1998. Celui-ci estimait que les nouvelles dispositions du décret, permettant à l'entreprise d'engager du personnel contractuel, créaient une situation discriminatoire entre les membres du personnel de la RTBF.

■ La cour d'appel de Bruxelles impose aux câblodistributeurs bruxellois Wolu-TV, Coditel et TVD de diffuser Canal+ numérique version multiplexage.

29 ■ Le groupe M6 a enregistré en 1998 une hausse de 29,4 % de son bénéfice net consolidé (part du groupe) qui a atteint 61,4 millions d'euros. Ce chiffre d'affaires n'inclut pas TPS. Le chiffre d'affaires publicitaires a progressé de 13,8 %, atteignant 371,7 millions d'euros.

31 ■ On apprend que Jacques Dubois, membre du collège d'autorisation et de contrôle du CSA, a démissionné et est remplacé par Michel Hermans. Par ailleurs, Benoît Parmentier et Manuel Merodio sont nommés délégués du gouvernement auprès du CSA en remplacement de André Mignolet et Monica Glineur, démissionnaires.

FÉVRIER 1999

1 ■ Les intercommunales mixtes de télédistribution, auxquelles Electrabel est associé en Flandre, annoncent qu'elles envi-

sagent de modifier leur offre commerciale en réduisant le nombre de chaînes distribuées aux abonnés de 30 à 20. Le téléspectateur désirant conserver l'offre actuelle ou recevoir davantage de programmes devrait payer davantage.

1 ■ RTBF lance une nouvelle radio qui s'adresse à l'Afrique centrale : RTBF Internationale. Émise en ondes courtes, elle relaie essentiellement les principales émissions de La Première. Interrompue depuis 1992 pour raisons financières, Radio 4 Internationale trouve donc ainsi un héritier et la radio publique de la Communauté française revient sur la scène internationale. Le programme bénéficie de moyens financiers assurés par la Communauté française, qui y consacrera annuellement 13 millions de FB, dont 10 millions iront à Deutsche Telekom pour assurer le relais du programme via son antenne de Jülich, près de la frontière belge.

■ Restructuration chez Vivendi. En raison des changements intervenus en 98, la société se recentre sur l'environnement et la communication comme vecteurs de croissance. Éric Licoys devient directeur général de Vivendi, tout en restant président de Havas. Deux postes de directeurs généraux sont créés : Henri Proglio, délégué à l'environnement, et Philippe Germond, délégué à la communication. Havas se réorganise également dans le but d'intégrer les sept entreprises récemment acquises. Dans le cadre de cette restructuration, Vivendi a transféré à l'une de ses filiales belges (contrôlée à 100 % par le groupe de Jean-Marie Messier) les 18,37 % moins une action, qu'elle détenait dans le capital d'Audiofina.

■ Herman Pauwels (55 ans) est le nouveau chef des sports de la VRT. Il sera remplacé à la tête de Canvas et Ketnet par le manager de production, Peter Suelens. Herman Pauwels succède comme chef des sports à Marc Stassijns qui prend officiellement sa retraite ce 1er février.

■ Début de Kanaal Z, chaîne exclusivement économique et financière, axée sur le nord du pays. À la base : Uitgeversbedrijf Tijd et Roularta Media Group. Directeur de la rédaction : Dirk Selleslagh (ex-rédacteur au *Financieel Economische Tijd*) aidé de Karel Cambien (ancien rédacteur du *Trends*). La chaîne ne sera pas immédiatement visible par tous les téléspectateurs flamands car Electrabel rencontre du retard dans la mise en œuvre technique de sa diffusion.

■ Lors d'un conseil d'administration consacré à la nomination du directeur général suite à la démission de Syrille du Peloux, Patrick Le Lay, PDG de TF1, est mis en minorité. Il doit ainsi accepter un candidat extérieur en lieu et place de la candidature interne qu'il voulait favoriser. Ce bouleversement s'explique par un renversement d'alliance suscité par La Lyonnaise des Eaux, qui a décidé de remplir à fond son rôle d'actionnaire. En accord avec M6 et France Télécom, La Lyonnaise souhaiterait remplacer la stratégie du bouquet par une version "low pay TV ».

2 ■ Le CSA astreint RTL-TVi à une amende de 100 000 FB pour diffusion d'une scène de violence gratuite dans son journal de 19h00 (avril 98).

3 ■ Le collège d'autorisation et de contrôle du CSA émet un avis positif mais nuancé à propos de la demande d'autorisation d'un service radiophonique d'achat introduite par Radio Contact. Le collège considère notamment que l'autorisation devra prendre fin lorsqu'une réglementation adaptée au télé-achat à la radio sera mise en vigueur.

■ Le collège d'autorisation et de contrôle du CSA rend un avis favorable sur les cahiers des charges relatifs aux radios indépendantes et aux réseaux proposés par le gouvernement de la Communauté française, moyennant quelques modifications à apporter au cahier des charges relatif aux réseaux de radios.

4 ■ Xavier Couture, directeur de l'antenne de TF1, est désormais également à la tête des sports et des opérations spéciales. Deux domaines abandonnés par Jean-Claude Dassier, qui s'investit davantage dans LCI, dont il est le patron.

5 ■ Le gouvernement de la Communauté française adopte un arrêté permettant à l'ex-Radio 4 de la RTBF de puiser dans le Fonds d'aide à la création radiophonique afin de recréer une diffusion internationale de certains programmes radio de la RTBF. Pour permettre à RTBF Internationale d'émarger au Fonds, l'arrêté stipule qu'il servira désormais également au soutien des projets radiophoniques visant à assurer le rayonnement international de la Communauté française. Cette modification légale détourne les missions initiales du Fonds puisqu'il était uniquement destiné à soutenir les projets de création des radios privées de la Communauté française de Belgique. Le même arrêté ajoute également aux compétences du Fonds le fait que, « sur avis de la Commission, le ministre peut agréer des structures d'accueil ayant pour objet la diffusion, la promotion et la valorisation de la création radiophonique de la Communauté française ». Cet article est destiné à pouvoir reconnaître un ou des "ateliers de création radio" financés par la Communauté.

■ L'intersyndicale et le comité d'entreprise de La Cinquième se félicitent de voir abandonné le principe d'une fusion entre La Cinquième et La Sept/Arte dans le texte du protocole d'accord intervenu le 2 février 1999 entre la ministre de la Culture Catherine Trautmann et les députés de la majorité plurielle concernés.

6 ■ Le 37e Prijzen van de radio- en televisiekritiek couronne « Alles kan better » (Canvas) comme meilleur programme TV. Le magazine de Radio 1 « Voor de dag » reçoit le prix de la catégorie radio et le prix de la Communauté flamande pour le meilleur programme jeunesse va à « Daar is de deur » (Ketnet).

8 ■ Vivendi et sa filiale Canal+ informent le Conseil des marchés financiers (CMF) qu'ils ont augmenté leur participation dans Pathé à 28,55 % du capital.

9 ■ En référé, les onze radios privées mises sous scellés par l'IBPT obtiennent gain de cause. L'affaire devra toutefois encore être jugée sur le fond. Motif principal de l'ordonnance, l'IBPT ne s'est pas inquiété de savoir si la Communauté française avait informé les radios de la décision du Conseil d'État. Il a ainsi outrepassé ses simples pouvoirs de contrôle.

■ Le CSA français adresse une mise en demeure à France 3 pour la diffusion dans le magazine de Patrick de Carolis « Des racines et des ailes » d'un reportage spectaculaire, présentant plusieurs séquences de sauvetages réalisées par des CRS figurants de Grenoble comme des interventions réelles.

10 ■ Clôture anticipative, dix jours avant l'échéance, de l'offre en souscription de la société de media Thema Vision (Event TV).

12 ■ *Le Soir* signale que « Le pôle audiovisuel d'Albert Frère (CLT-UFA) a réalisé en 1998 une meilleure année que prévu, améliorant la rentabilité de ses activités de base et réduisant les pertes nettes de ses projets en démarrage dans la télévision commerciale (Channel 5 au Royaume-Uni ou RTL Klub en Hongrie). La perte nette est de 810 millions de FLux (20 millions d'euros), l'année 97 se clôturant sur une perte de 2,860 milliards (71 millions d'euros). Il faut préciser que le budget 1998 prévoyait une perte de 8 milliards. La diffé-

rence tient, selon la CLT-UFA, à plusieurs raisons : le projet de rapprochement entre Premiere et DF1 n'a pas eu lieu, faute d'accord de la Commission européenne ; une « forte croissance de la rentabilité des opérations traditionnelles » ; le passage de certains postes d'une situation déficitaire à une situation bénéficiaire (les télévisions RTL2 en Allemagne, RTL9 en France, la radio RTL2 en France) ; « la réduction de 40 % de pertes nettes de démarrages en radio et en télévision commerciales » ; et le dégagement de plus-value, notamment 2,2 milliards de FLux sur la cession de sa participation dans le bouquet numérique TPS.

14 ■ La Commission des médias du parlement flamand approuve la proposition de décret de Michel Doomst (CVP) concernant l'installation d'un Conseil de l'audiovisuel flamand. Par cette voie, auditeurs et téléspectateurs pourraient notamment porter plainte contre des programmes qu'ils jugent inadaptés pour les enfants.

■ Le groupe audiovisuel Canal+ annonce en 1998 une hausse de 19 % de son chiffre d'affaires consolidé, qui s'est établi à 2,474 milliards d'euros. Ce chiffre ne concerne que les sociétés intégrées globalement et ne comprend donc pas ceux des chaînes thématiques, ni les filiales situées en Espagne, Pologne, Belgique et Italie. Le chiffre d'affaires abonnements a progressé de 23 % totalisant 1,92 milliard d'euros.

15 ■ La chaîne commerciale VT4 annonce qu'elle va déposer plainte auprès de la Commission européenne contre VTM et Event TV. Selon le directeur de management Carlo Gepts, il n'est pas normal que les émetteurs privés bénéficient, comme les chaînes publiques, du principe du "must carry" imposant leur retransmission sur le câble flamand.

17 ■ Carl Decaluwé (CVP) dépose plainte au parlement européen contre l'ITC. La commission britannique des médias surveille les chaînes commerciales qui émettent sous licence britannique, dont VT4.

■ Le Commissariat flamand aux médias laisse jusqu'au 15 septembre à la chaîne commerciale britannique VT4 la possibilité de demander son agréation et de s'adapter à la législation flamande relative aux médias. Le Commissariat estime que VT4, diffusée en Flandre au départ de Londres, ne respecte pas la législation édictée par la Communauté flamande. La décision fait suite à une plainte de la chaîne commerciale flamande VTM.

22 ■ Poursuite des changements amenés par J.-M. Cavada à Radio France. Nomination de Marie-Christine Meyer comme directrice adjointe (à Jean-Luc Hees). Elle est chargée de l'administration et de la gestion de l'ensemble des moyens humains et financiers. Stéphane Paoli est nommé conseiller pour l'information et les programmes. Pour les programmes, Jean Morzadec est nommé adjoint du directeur de France Inter. Pour l'information, Bertrand Vanier, ancien directeur adjoint, est nommé au poste de directeur de la rédaction. Patrice Bertin, ancien chef des informations, devient directeur adjoint de la rédaction.

■ Via sa filiale UFA-Sportstv, la CLT donne le feu vert à M6 pour participer à la reprise du club des Girondins de Bordeaux.

23 ■ Audiomedia reprend la totalité de la part de sa société-mère, le holding luxembourgeois Audiofina, dans le groupe de marketing sportif Jean-Claude Darmon (GJCD). Audiomedia détient ainsi de concert avec Jean-Claude Darmon, 60,49 % du capital et 70,12 % des droits de vote de GJCD. À titre individuel, Audiomedia possède 25 % du capital et 18,26 % des droits de vote.

■ La légendaire radio anversoise Radio Zuiderlicht est remplacée par Radio Multipop (même fréquence 102,2 FM), une chaîne qui veut développer et consolider le caractère multiculturel d'Anvers.

MARS 1999

1 ■ Dans un arrêté, le gouvernement de la Communauté française précise la mission, les moyens d'action et le statut des commissaires aux comptes de la RTBF. Il désigne par ailleurs comme commissaires aux comptes de la RTBF José Culot et Franz Wascotte.

■ Début annoncé des émissions de radio de S&Si (lire "essentie »), diffusant de la musique sans commentaires.

■ La Commission des médias du parlement flamand approuve une proposition de décret visant la création d'un fonds flamand indépendant de l'audiovisuel.

■ La radio locale ostendaise 't Vissertje dépose plainte devant le Commissariat flamand aux médias contre les émissions que Topradio diffuse via Kanaal 2. Le directeur des programmes, Ray Huilemand, parle de concurrence déloyale. Topradio bénéficie d'une publicité TV parce qu'elle passe à l'écran après les émissions de Kanaal 2. Huilemand n'accepte pas que Topradio dispose d'une chaîne TV et pas les radios libres ordinaires.

■ Disparition du logo de 21 sur Eurosport deux ans après la passation de l'accord qui liait Eurosport et l'ex-Télé 21.

■ La VRT annonce qu'elle a acquis les droits exclusifs de retransmission pour la Flandre des jeux Olympiques de Sydney en l'an 2000. Bien qu'ayant envisagé un temps une coopération avec VTM au vu des coûts élevés demandés par l'UER, la chaîne publique a finalement tiré son épingle du jeu, avec un accord portant sur des droits limités.

3 ■ Disparition, à l'âge de 64 ans, de Jean-Claude Mennessier, animateur-vedette de la RTB radio dans les années 60.

8 ■ La Commission européenne autorise officiellement la création en France de la plate-forme numérique Télévision par Satellite (TPS) en concurrence avec Canal+ et Canal Satellite. La Commission donne à TPS certains droits exclusifs pendant la phase de lancement de trois ans au lieu de dix ans. Parmi ces droits figure la diffusion numérique de TF1, France 2, France 3 et M6. Cette diffusion était contestée par Canal Satellite. TPS fonctionne depuis 18 mois mais l'autorisation de la Commission n'avait pas encore été donnée.

9 ■ Les principales radios de la Communauté française représentées par leur régie publicitaire ont trouvé un accord pour la mise sur pied d'un nouvel outil de mesure commun à partir de septembre 2000, comme cela s'est fait en télévision depuis janvier 97.

10 ■ Le collège d'avis du CSA remet des recommandations relatives à l'information et à la publicité pour la période couvrant la campagne électorale du 13 mars au 13 juin.

■ Le gouvernement de la Communauté germanophone fixe le statut administratif et pécuniaire du personnel de la BRF.

11 ■ Les journalistes de Télé Bruxelles réagissent au règlement pour la campagne électorale que leur conseil d'administration veut leur imposer et qui exclurait des débats les représentants des partis flamands. Ils considèrent cette directive comme une atteinte à leur indépendance.

12 ■ Sont nommés, afin de seconder Pierre Bouteiller, le nouveau directeur de France Musique : Olivier Morel-Maroger, directeur adjoint, chargé des retransmissions, des coproductions,

des échanges internationaux et de l'accueil des productions musicales sur l'antenne ; Nicole Rossi adjointe au directeur, chargée de l'antenne.

14 ■ Radio 2 (VRT) a son propre programme de nuit.

15 ■ Fixation d'un avenant au contrat de gestion 1998 de la RTBF, déterminant que, pour cette année-là, le montant de la subvention de l'entreprise ne pouvait être inférieur à minimum 6160,1 millions indexés.
■ Les comptes de la RTBF pour 1998 font apparaître un bénéfice global de 203,111 millions de francs belges (5,03 millions d'euros). Le bénéfice inclut un résultat courant de 132,9 millions de FB, un résultat exceptionnel de 12,6 millions de FB et des variations de stocks à hauteur de 57,5 millions de FB.
■ En 1998, le bénéfice net de Vivendi a atteint 1,1 milliard, en hausse de 36,3 %. Le résultat d'exploitation s'est élevé à 1,320 milliard sur un chiffre d'affaires de 31,7 milliards en hausse de 24,6 % et de 9,1 % à périmètre constant. Sur les ventes, 10,3 milliards ont été réalisés à l'étranger en progression de 25,7 %. Ce développement exceptionnel s'explique notamment par l'intégration de Havas.

16 ■ TPS affirme avoir perdu 814 millions de FF en 1998.

18 ■ Canal+ affiche en 1998 une perte nette (part du groupe) de 89 millions d'euros contre 93 millions d'euros en 1997. Le chiffre d'affaires consolidé s'est établi pour 1998 à 2475 millions d'euros contre 2072 millions d'euros l'exercice antérieur.
■ TF1 a enregistré en 1998 un bénéfice net (part du groupe) de 109,1 millions d'euros en hausse de 48,5 %. Le chiffre d'affaires atteint 1,662 milliard d'euros en progression de 5,8 %. Les recettes nettes publicitaires ont crû de 4,7 % à 1,226 milliards.

22 ■ Radiolène (RTBF) installe un nouveau studio à Dison près de Verviers. La commune a participé au projet en mettant des locaux à disposition de la RTBF qui a consenti à un investissement de 10 millions de FB.

23 ■ Le Commissariat flamand aux médias déclare irrecevable le recours introduit par VT4 contre la décision de cette instance qui la met dans l'obligation de demander une agréation en Flandre.
■ Le conseil d'administration de Télé Bruxelles entérine ses décisions antérieures à propos de la gestion de la campagne électorale sur les antennes de la station, avec pour objectif avoué de lutter contre le Vlaams Blok.
■ Le CSA français décide d'adresser des mises en demeure à huit radios qui n'ont pas respecté, dans les programmes, les quotas de chansons francophones. Il s'agit de NRJ, Fun Radio, Europe 2, Oui FM, Top Music, Vibration, Vitamine et Contact FM.

25 ■ L'association des journalistes de Télé Bruxelles rejette le nouveau dispositif de couverture de campagne électorale arrêté par son conseil d'administration le 23/03/99. Ils interrompent le travail entre 15 et 18h00, empêchant la diffusion du journal télévisé quotidien.
■ Suite à l'interdiction de fusion entre son bouquet (DF1) et celui de la CLT-UFA (Premiere), le groupe Kirch décide d'acheter à la CLT-UFA 45 % de ses 50 % dans Premiere pour 1,5 milliard de marks soit quelque 20 milliards de FB (ou 495,7 millions d'euros). Kirch détient ainsi 95 % de Premiere.

28 ■ Modifications de programmation à Radio Vlaanderen International (RVI).

29 ■ Le Conseil de la Communauté germanophone adopte un décret portant assentiment à l'accord de coopération arrêté entre les Communautés le 25/07/97 à propos de la perception de la redevance radio-télévision.

30 ■ La rédaction de Télé Bruxelles annonce une grève de 48 heures pour les 1er et 2 avril.
■ SBS, société-mère de VT4, rachète Central European Media Enterprises (CEM) pour 615 millions de dollars.
■ Le parlement flamand adopte un décret modifiant les décrets flamands précédents sur la radio-télévision de 1995. Les modifications visent à imposer une collaboration entre les radios-télévisions et le Conseil flamand des médias, à mettre sur pied un conseil des litiges et un conseil flamand de la radio-télévision, notamment chargés de recueillir les plaintes.

31 ■ Le collège d'autorisation et de contrôle du CSA adopte, majorité contre opposition, le nouveau plan des 237 fréquences des radios de la Communauté française. Compte tenu que trois fréquences sont réservées aux radios d'école, quatre réseaux de radios, à couverture communautaire, devraient être autorisés. De même que quatre réseaux régionaux et deux réseaux multivilles.
■ On apprend que, pour 3 milliards de FB, Albert Frère a acquis 1 % du groupe Bouygues. Pour rappel les actionnaires principaux du groupe Bouygues sont : SCDM, la société des frères Bouygues (16,2 %), Artémis (15,2 %), le groupe de Bernard Arnault (4 %), Schroeder Investissement (6,8 %), les salariés (6 %), la veuve de Francis Bouygues (2,2 %), le Crédit agricole (3,1 %) et la BNP (2 %).
■ À la demande de la ministre-présidente de la Communauté française, le collège d'autorisation et de contrôle du CSA rend un nouvel avis sur la demande d'autorisation de faire du radio-achat introduite par la s.a. Radio Contact. Il précise que, « soucieux de ne pas entraver le développement du secteur audiovisuel en Communauté française, il estime que l'autorisation demandée par la s.a. Radio Contact peut lui être accordée, dans les conditions énoncées à l'avis 2/99, pour compte de l'ensemble des opérateurs qu'il représente, à défaut de suggérer à chacun des titulaires d'autorisation d'introduire individuellement une demande ».

AVRIL 1999

1 ■ Albert Frère revend la participation de 1 % qu'il avait prise dans le groupe Bouygues.
■ Studio Brussel change d'image. Elle entend désormais s'adresser aux "early adaptors », les jeunes âgés de 16 à 25 ans « qui découvrent une nouvelle liberté et affectionnent l'humour et le côté agréable de la vie ».
■ Club RTL et Kanaal 2 cèdent pour un jour leurs antennes à Coca-Cola Channel.
■ Début d'une grève de deux jours des journalistes de Télé Bruxelles.
■ RTL-TVi dépose devant le Conseil d'État un recours en annulation contre la sanction que lui a infligée le CSA pour avoir diffusé une scène de violence gratuite dans un reportage sur une prise d'otage au Venezuela. Ce recours s'appuie notamment sur le fait que l'argumentation du CSA reproche à RTL-TVi la diffusion "gratuite" de cette séquence alors que le texte du décret invoqué vise uniquement le caractère gratuit de l'acte violent lui-même.
■ Lancement de Xtramusic, un bouquet radiophonique de 80 programmes différents, diffusés 24 heures sur 24 et renouvelés via les États-Unis chaque semaine. Cible principale : le secteur Horeca et les grandes entreprises.

5 ■ Gérard Lefort, responsable du Cahier Cinéma de *Libération* succède à Pierre Bouteiller à la présentation de l'émission « Quoi qu'il en soit » chaque matin à 9 h 00 sur France Inter. Ce remplacement fait suite à la nomination de Pierre Bouteiller à la direction de France Musique.
■ Roland Lommé, ancien acquéreur des films pour VTM et présentateur du magazine *Star*, réclame à la chaîne privée flamande une indemnité de 100 millions de FB pour cause de rupture illicite de contrat. Lommé avait été renvoyé à la mi-janvier alors que son contrat courait jusqu'au 31 décembre 2001.

7 ■ Le secrétariat du CSA ouvre une instruction sur l'opération publicitaire Coca-Cola Channel menée le 1er avril 99 sur Club RTL.

12 ■ Décès de l'ancien directeur de la BRT Télévision Nic Bal.

13 ■ Le bureau du conseil d'administration de Télé Bruxelles décide d'autoriser la présence de mandataires des partis démocratiques flamands lors de deux débats électoraux organisés par la rédaction de la TV communautaire. Cet accord doit être approuvé par le conseil d'administration le 20 avril.

14 ■ Euronews arrête la diffusion de son service en langue arabe suite à l'expiration de la subvention de deux ans accordée par la Commission européenne. La décision a été prise par le groupe britannique International Television News (ITN, filiale à 25 % de Reuters PLC) qui assure la direction opérationnelle de la chaîne européenne depuis septembre 1997, date à laquelle il a racheté les 49 % détenus par Alcatel-Alsthom. Le reste du capital est contrôlé par un consortium de dix-huit chaînes publiques européennes dont France Télévision, la RAI (Italie), la RTVE (Espagne) et la SSR (Suisse).

15 ■ On apprend que VT4 a déposé plainte devant le Conseil d'État contre la décision du Commissariat flamand aux médias lui imposant de devenir flamand. Le Commissariat flamand aux médias avait décidé le 17 février que VT4 aurait jusqu'au 15 septembre pour demander une reconnaissance flamande.
■ Dirk Selleslagh, jusqu'à présent rédacteur en chef de la chaîne d'affaires Kanaal Z, devient directeur-rédacteur en chef, remplaçant Moniek Denhaen, partie récemment. Ann De Bisschop devient directrice commerciale. Walter Verrijcken, directeur de Televisie/Radio/Nieuwe Media du groupe Roularta (RMG), prend la direction générale.

16 ■ Les radios associatives réagissent à la manière dont se déroule l'élaboration du nouveau plan de fréquences des radios privées en Communauté française. Elles constatent que le CSA a déjà opéré une discrimination entre les fréquences attribuées à des réseaux commerciaux et celles qui seront réservées aux radios indépendantes. Elles estiment que tant la répartition des fréquences disponibles que la position de ces fréquences sur la bande FM ou les puissances d'émission allouées témoignent d'un déséquilibre flagrant au détriment des radios indépendantes parmi lesquelles une bonne part de radios associatives à finalité non commerciale.

20 ■ Le conseil d'administration de Télé Bruxelles avalise la décision de son bureau qui acceptait la participation de mandataires de partis flamands démocratiques lors des débats pré-électoraux.

21 ■ Canal+ Televisie ajoute la chaîne de jeux Lunapark aux 50 chaînes de son bouquet numérique, inauguré il y a un an.

22 ■ On apprend que la chaîne à péage flamande Canal+ Televisie a décidé d'utiliser les droits de retransmission digitaux qu'elle détient depuis plusieurs années déjà pour diffuser le Grand Prix de Formule 1 de Francorchamps du 31 août prochain.

23 ■ Nombreuses animations à Bruxelles à l'occasion des 20 ans du CPB (Centre de production de Bruxelles) de la RTBF.
■ Les radios du câble flamand, Radio 538, S&SI, Magdalena, BOB et Flandria, annoncent leur union.

25 ■ La VRT inaugure officiellement, boulevard Reyers, son studio Toots Thielemans. Il servira à l'enregistrement de musiciens.

26 ■ Le Conseil de la Communauté germanophone adopte un décret sur les médias. Outre une intégration des textes européens, le décret prévoit la possibilité, pour la Communauté germanophone, de créer une chaîne de télévision ouverte et précise les conditions de fonctionnement du Conseil des médias de la Communauté germanophone.
■ Le gouvernement de la Communauté française ne dit "ni oui ni non" au plan de fréquences proposé par le CSA.
■ Radio Donna émet dorénavant tous les jours pendant deux heures sur TV1, en y diffusant l'image de ses studios.
■ M6 acquiert 66 % du club des Girondins de Bordeaux.

28 ■ Thema Vision, propriétaire des stations TV Event Network s.a. et Event TV Vlaanderen se plaint du fait que le ministre de la Politique scientifique, Yvan Ylieff, ne veuille pas attribuer à Event TV Vlaanderen le statut de "must carry" à Bruxelles, statut dont la chaîne dispose déjà en Flandre.
■ Le collège de publicité du CSA estime non fondée la plainte dont il avait été saisi concernant la diffusion de l'émission « C'est pas sorcier » par la RTBF.

30 ■ Fixation d'un avenant au contrat de gestion de la RTBF. Celui-ci ajoute, parmi les chaînes de radio que doit diffuser l'entreprise publique autonome, la présence d'une chaîne internationale en ondes courtes. Il fixe aussi pour 1999 à 6.374,5 millions indexés le montant de la subvention de l'entreprise.

MAI 1999

1 ■ Dorénavant, les distributeurs wallons, flamands, luxembourgeois et hollandais de la chaîne payante française Canal+ collaboreront sur différents terrains stratégiques. Une cellule marketing sera créée pour tout le Benelux et des négociations se feront avec les sociétés de distribution et les sociétés de films au niveau du Benelux également.
■ Les ministres responsables de TV5 (Communauté française de Belgique, Canada, France, Québec et Suisse) reconduisent le mandat de Jean Stock, approuvant par là sa politique de rénovation de la chaîne. Ils adoptent un contrat de gestion de trois ans.
■ BVN (Beste van Vlaanderen en Nederland), l'émetteur satellite pour les Néerlandophones vivant à l'étranger, diffuse dorénavant 24 heures sur 24 via le satellite Astra.
■ Wim de Gruyter, ancien chef des sports de la BRT, décède à l'âge de 80 ans. Il avait créé « Arena », le premier programme sportif de la télévision flamande et était l'un des plus grands commentateurs des manifestations sportives internationales.

3 ■ Début de « Radio Balkans » sur la RTBF radio. Il s'agit d'une émission quotidienne sept jours sur sept, diffusée de 23 à

24 h en ondes courtes vers les Balkans, mais aussi sur les fréquences habituelles de La Première.

4 ■ Luc Vandeput démissionne de son poste de directeur des programmes de Event TV Vlaanderen, officieusement suite à des divergences d'opinions dans la stratégie suivie par la chaîne.

6 ■ Le gouvernement de la Communauté française arrête que la radio en ondes courtes « RTBF Internationale-La radio pour l'Afrique centrale » est désignée en tant que projet radiophonique destiné à assurer le rayonnement international de la Communauté française, en application de l'arrêté du 18 décembre 1991 fixant les modalités relatives au Fonds d'aide à la création radiophonique.

9 ■ Démission du directeur général de la chaîne d'informations européenne Euronews, James Bear. Il est remplacé par Martin Wheatley, directeur financier à ITN.

10 ■ Une autorisation d'exploitation provisoire est donnée à la société LTA pour diffuser une chaîne de télé-achat, opérationnelle… depuis un an déjà.

14 ■ L'interrégionale wallonne de la FGTB réagit au refus de la RTBF de diffuser — dans le cadre des émissions concédées — une émission réalisée par l'aile wallonne du syndicat socialiste et intitulée « Pour la démocratie, contre l'extrême droite ».
■ Suite à la ponction sur les finances de la commission de sélection de projets ayant accès au Fonds d'aide à la création radiophonique décidée par le ministre de l'Audiovisuel afin de financer les émissions internationales de la RTBF, les membres de cette commission annoncent qu'à situation inchangée, ils se verront contraints de remettre leur démission au 1er juin 1999.

20 ■ On annonce une fusion entre Contact Gold et Joker FM sous le nom de Contact 2.

22 ■ Wolu-TV entreprend de réaliser les premières connexions de ses abonnés à Internet. Sur une vingtaine de sous-stations de télédistribution du réseau de l'opérateur de Woluwe-St-Lambert cinq ont été modernisées et permettent d'offrir l'accès via Chello, filiale du groupe UPC, propriétaire de l'opérateur TVD Radio Public. Celui-ci propose déjà l'accès Internet dans les communes bruxelloises qu'il couvre, ainsi qu'à Louvain.

24 ■ Le groupe TF1 cède l'intégralité de sa participation dans Pathé. Le capital de cette société est désormais contrôlé à 30,98 % par Seydoux et sa famille et à 29,88 % par Vivendi-Canal+ .

26 ■ Lancement sur le bouquet TPS de Motors TV, chaîne thématique qui se veut répondre à toutes les questions sur les engins à moteur de la vie quotidienne. Elle est contrôlée par Steffen Gam (ancien co-fondateur du groupe Carat), les groupes Hommel et Event.

28 ■ Marc Tessier est élu président des chaînes publiques France 2 et France 3 (France Télévision). Il était directeur général du CNC (Centre national de la cinématographie) et a obtenu sept des neuf voix du Conseil supérieur de l'audiovisuel français (CSA) au deuxième tour du scrutin. Il succède à Xavier Gouyou-Beauchamps qui avait obtenu quatre voix lors du premier tour.
■ Le collège d'autorisation et de contrôle du CSA confirme ses décisions antérieures concernant le plan des fréquences radio.
■ CNN lance une seconde phase de son plan de régionalisation avec le magazine économique et financier pour l'Europe « World Business This Morning ». La régionalisation accrue doit permettre d'augmenter ses revenus publicitaires, CNN se rapprochant de son audience dans chaque partie du monde.

29 ■ L'Assemblé nationale française adopte le nouveau texte de loi sur l'audiovisuel. Celui-ci prévoit de réduire le temps de publicité sur les chaîne publiques et la possibilité de sanctionner des chaînes publiques et privées par la diffusion d'un écran noir.

31 ■ À 56 ans, le directeur général de la VRT, Piet Van Roe, démissionne.
■ Licenciement de cinq journalistes de la rédaction de Event TV Vlaanderen.

JUIN 1999

1 ■ Event TV Network, pendant francophone de Event TV Vlaanderen, licencie 10 personnes (sur un effectif de 50), des "freelances" pour la plupart.
■ Licenciement de Maryse Rolland, qui assurait la météo sur RTL-TVi.
■ Lancement d'un télétexte sur TMF Télévision.
■ La chaîne Muzzik (MCM International) est désormais disponible sur Canal Digitaal (Vlaanderen).

2 ■ Dans un arrêt, la cour d'appel de Gand stipule que l'arrêté royal du 10 janvier 1992 organisant la procédure de coordination des plans de fréquences entre les Communautés est entaché d'illégalité dans sa totalité, ce qui entraîne son refus d'application par la cour.
■ Le Bouquet de Canal+ Belgique lancé, le 15 janvier, s'enrichit d'une nouvelle chaîne sportive : Pathé-Sports, une émanation du groupe AB.

3 ■ Le résultat consolidé (part du groupe) d'Audiofina pour 1998 s'est établi à 65,6 millions d'euros.
■ Un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne reproche à la Commission d'avoir manqué à ses obligations en s'abstenant d'adopter une décision sur la partie de la plainte relative aux aides d'État déposée par la Télévision française 1 s.a. (soit TF1) le 10 mars 1993.
■ Annonce du lancement de BFM-Liège, sur 106,7 FM.

4 ■ Dans une lettre adressée à la ministre-présidente de la Communauté française, Évelyne Lentzen, présidente du CSA, confirme ses positions dans le dossier du plan de fréquences des radios.

8 ■ La chaîne de télévision régionale TV Brussel sous-titre désormais tous ses programmes en français. Via la page 888 du télétexte, le téléspectateur pouvait déjà recevoir, à partir de 20 h 30, la traduction des programmes néerlandais en français. Des projets sont également en cours actuellement pour traduire les textes français en anglais.
■ Le ministre de la Politique scientifique, Yvan Ylieff, met fin à la pratique du monopole du câble dans les 19 communes bruxelloises en autorisant l'un des câblodistributeurs, TVD Radio Public, à étendre sa zone de couverture sur les 19 communes bruxelloises.

10 ■ Les cameramen, preneurs de son et monteurs des équipes de vidéo légère de la RTBF Reyers décident d'élargir l'action organisée par les équipes TV du Centre de Charleroi, qui

retardent d'une minute l'émission « Régions Soir », en retardant de la même durée chaque journal télévisé diffusé ce jour ainsi que lors de la boucle de nuit. Le personnel revendique le respect des normes de travail en vigueur ; le dialogue et la participation aux décisions concernant l'évolution des modes de travail et de fonctions ; et la confirmation de critères objectifs de qualité appliqués à la production des émissions.

11 ■ Décès de l'ancien directeur de la BRT Télévision Bert Hermans.

15 ■ Suite à la nomination de Marc Tessier à la tête de France Télévision, Michèle Cotta est nommée directrice générale de France 2.
■ Le gouvernement de la Communauté française fixe au 1er octobre 1999 la date d'entrée en vigueur de la nouvelle signalétique télévisuelle relative à la protection des mineurs (cette date sera postposée par un arrêté du gouvernement du 18 novembre 1999).
■ Le gouvernement de la Communauté française arrête les conditions d'exercice des missions des commissaires du gouvernement auprès de la RTBF (*Moniteur Belge* 14/10/99).

25 ■ Présentation du premier rapport annuel du Conseil supérieur de l'audiovisuel, en présence des présidents du Mediaraad, du Commissariat flamand aux médias et de l'IBPT.
■ TPS et la Ligue nationale française de football concluent un accord pour l'acquisition des droits de diffusion sur les championnats de France de football.

27 ■ Xavier Gouyou-Beauchamps est réélu pour trois ans à la présidence de la Communauté des télévisions francophones.

30 ■ Le Conseil des ministres autorise le ministre des Télécommunications Élio Di Rupo (PS) à introduire un recours devant la Cour d'arbitrage contre le décret du 4 janvier 1999 modifiant le décret du 17 juillet 1987 de la Communauté française sur l'audiovisuel et assurant la transposition de deux directives européennes. Le Conseil des ministres estime que le décret visant à soumettre à une autorisation individuelle par la Communauté française la fourniture « d'autres services » sur le câble empiète sur les compétences fédérales en télécommunications.

JUILLET 1999

1 ■ Patrick Tillieux est nommé directeur général de Canal+ Pays-Bas et directeur général de Canal+ Flandre.
■ Naissance officielle du Deficom Group, issu de la fusion de Deficom et Definance.
■ Reinhard Mohn, « le patriarche du géant allemand des médias Bertelsmann » cède ses droits de vote (90 % du groupe) à la société de gestion Bertelsmann Verwaltungsgesellschaft mbH. Cette décision marque un tournant dans l'histoire de Bertelsmann qui avait toujours été sous la coupe directe de la dynastie Mohn.

2 ■ La société Wilhelm and Co annonce la prochaine création d'une Cité des médias à Liège dans le quartier Longdoz. Elle regroupera studios de télévision et de cinéma, bureaux, activités de loisirs et hôtel.
■ Amené à se prononcer sur la demande d'autorisation introduite par Youth Channel Television pour être reconnue en tant que télévision privée de la Communauté française, le collège d'autorisation et de contrôle du CSA dit estimer que « le projet ne s'adresse pas à l'ensemble des publics de la Communauté française mais à une catégorie limitée de téléspectateurs et ne respecte pas dès lors une des conditions essentielles à l'obtention de l'autorisation ».
■ Le collège d'autorisation et de contrôle du CSA émet un avis favorable à la demande d'extension d'autorisation de téléachat introduite par RTL-TVi, en précisant que l'autorisation concerne « des émissions quotidiennes d'une heure au plus, porté à deux heures en cas de rediffusion, sur la chaîne RTL-TVi et d'une émission quotidienne d'une demi-heure, porté à une heure en cas de rediffusion, sur la chaîne Club RTL ». Le collège d'autorisation et de contrôle rappelle aussi que l'autorisation prévoit que « chaque année et au plus tard le 30 juin, l'organisme qui est autorisé à diffuser des programmes de télé-achat communiquera au gouvernement un rapport qui présentera notamment : 1° la liste des produits et services offerts à la vente, à l'achat, et à la location ainsi que le nom de leurs fournisseurs ; 2° les jours et heures de diffusion des programmes de télé-achat ; 3° le chiffre d'affaires brut ».

4 ■ Lancement de Radio Energy Vlaanderen, nouveau programmateur musical émettant à partir d'Anvers. Elle a confié la commercialisation de sa publicité à la RMB, qui s'occupe déjà de la régie de la radio francophone NRJ.

5 ■ La Commission européenne envoie une lettre de mise en demeure aux autorités belges à propos du statut de VT4. La Commission estime que la Belgique a manqué aux obligations découlant de la directive « Télévision sans frontières » selon lesquelles seul le pays où est situé l'émetteur peut exercer une autorité sur celui-ci. Les autorités belges ont deux mois pour répondre.

7 ■ Europe 1 Communication annonce le regroupement de ses activités audiovisuelles avec celles de Part'Com (groupe Caisse des dépôts) au sein de la société Com Dev Images, majoritairement contrôlée par Europe 1 Communication.

17 ■ Décès de André Hagon, premier directeur du Centre de Charleroi de la RTBF. Il fut l'un des artisans des débuts de la télévision belge lors de l'exposition universelle de 1958. C'est à lui que l'on doit notamment la création du service enquêtes et reportages. Il fut rédacteur en chef de l'émission « Neuf millions », et initiateur du « Jardin extraordinaire ».

21 ■ On apprend que la Communauté flamande, la VRT et la télévision par satellite néerlandaise BVN-TV ont conclu un accord sur l'accroissement de la participation flamande dans cette dernière. La Communauté flamande y investira 35 millions de FB par an.

22 ■ Le groupe français Vivendi se renforce dans la télévision à péage en Europe, en montant à 24,5 % dans le capital de BSkyB, chaîne britannique contrôlée par Murdoch, et à 49 % dans le capital de sa filiale Canal+. Vivendi devrait sortir prochainement du capital d'Audiofina.
■ Dans l'arrêté du gouvernement de la Communauté française répartissant les compétences entre ses ministres, l'article 7 détermine les terrains d'action de la ministre de l'Audiovisuel, Corinne De Permentier : 1° la radiodiffusion et la télévision, à l'exception de l'émission des communications du gouvernement ; 2° le soutien à la presse écrite ; 3° la Médiathèque et services similaires ; 4° l'aide au cinéma.

26 ■ La CLT-UFA porte à 100 % sa participation dans la chaîne de télévision gratuite polonaise RTL7. Elle reprend la participation de 50 % détenue par Universal Television & Networks Group, filiale de Seagram Cy Ltd.

31 ■ TPS complète son bouquet avec la chaîne Superfoot, entièrement dédiée au championnat de France de D1.

AOÛT 1999

1 ■ Annonce du retour de l'ancienne radio pirate britannique Radio North Sea International (RNI), sur la côte sud-est britannique. Le navire émetteur Mebo II n'existant plus, la radio diffusera depuis un phare. RNI a reçu des autorités britanniques une autorisation de 28 jours pour diffuser ses émissions.

2 ■ La chaîne de télévision régionale anversoise ATV déménage de la poste de Berchem pour la Maison des médias, à Anvers. Ses deux actionnaires, De Persgroep et NV De Vlijt, ont investi quelque 60 millions de francs dans les nouvelles infrastructures et dans de nouvelles techniques.

■ Gaumont cède 80 % de sa filiale télévision Gaumont à son PDG et fondateur Christian Charret qui reprendra à terme l'intégralité de l'entreprise. Le groupe cédera avant la fin 2000 les 20 % du capital encore en sa possession.

5 ■ Le nouveau ministre des Médias du gouvernement flamand, le VLD Dirk Van Mechelen, affirme que la VRT devrait diffuser des programmes de meilleure qualité, tout en bénéficiant de moins de revenus publicitaires. Selon lui, Radio 1 et Radio 3 devraient même fonctionner sans publicité. D'autre part, il insiste sur la création d'ici la fin de l'année prochaine de radios commerciales.

8 ■ Décès de la journaliste de la RTBF Anne Quinet. Attachée à la rédaction du magazine « L'Hebdo », elle était spécialiste de l'Algérie.

21 ■ Lancement de Radio Mango, deuxième réseau radio de la Vlaamse Media Maatschappij (VMM).

26 ■ Des industriels de l'électronique et des médias annoncent la mise sur pied d'un standard commun de télévision interactive : la norme ATVEF (Advanced TV Enhancement Forum). Elle regroupe Intel, Microsoft, Disney Warner, CNN, Sony, Sharp, Nokia, Cable&Wireless. ATVEF permettra de regarder la télévision en y ajoutant le web. En fusionnant la télévision et Internet, l'interactivité touchera les chaînes généralistes, émettant en clair, alors qu'elle était jusqu'ici réservée aux bouquets satellites et numériques avec les systèmes Mediahighway (Canal Satellite) ou OpenTV (TPS).

27 ■ Vivendi informe la Commission européenne de son intention d'accroître sa participation dans BSkyB à 24,5 %, ce qui lui confère une minorité de blocage dans l'entreprise britannique contrôlée auparavant par News Corp. Ltd. de Rupert Murdoch. Auparavant, Vivendi avait aussi informé la Commission de son intention de porter à 49 % sa participation au capital de Canal+ (9 % seront cédés à un partenaire international). Ces deux opérations impliquent que l'avenir des deux premiers groupes européens de télévision à péage (BSkyB et Canal+) est de plus en plus lié, puisqu'ils auront un actionnaire commun.

SEPTEMBRE 1999

1 ■ Devant remettre un avis sur la demande d'autorisation introduite par la société LTA afin de mettre en œuvre un service de télé-achat, le collège d'autorisation et de contrôle rédige un commentaire très circonstancié. Il indique que son avis porte sur la demande d'autorisation mais également, dans la mesure où une autorisation provisoire a été accordée, sur la manière dont les services ont été mis en œuvre suite à cette autorisation. À ce propos, il note qu'il a été contraint de constater que l'activité de télé-achat a été menée du 4 septembre 1998 au 10 mai 1999 sans autorisation. Le collège d'autorisation et de contrôle recommande que la convention qui doit être conclue avec l'opérateur prenne cours à partir du 1er janvier 1999 et tienne mieux compte des conditions particulières d'une chaîne de télé-achat, notamment en ce qui concerne les obligations relatives à la promotion culturelle et à la promotion d'activités en Région wallonne et en Région bilingue de Bruxelles-Capitale. Le collège d'autorisation et de contrôle estime que, d'une manière générale, l'opérateur a respecté les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 25 novembre 1996.

■ Le seul journal télévisé destiné aux jeunes téléspectateurs, le « JTJ », lancé en septembre 97 par la chaîne française pour enfants Canal J, disparaît des écrans en raison de son coût jugé trop élevé (37 millions de FB).

■ Fin de la diffusion analogique par satellite du programme de télévision belgo-néerlandais BVN (Beste van Vlaanderen en Nederland). Désormais, il ne sera plus transmis qu'en digital.

■ Christina von Wacherbarch, devient le nouveau directeur de la VRT TV. Elle était "chief operating officer" des magazines de la VNU.

■ La VRT restera jusqu'en 2004 la chaîne du cyclisme. L'administrateur délégué, Bert De Graeve, et les organisateurs de tous les grands tours cyclistes flamands ont signé à Bruxelles des contrats en ce sens.

6 ■ TPS lance une nouvelle chaîne de cinéma, Cinefaz, qui proposera une trentaine de films français et étrangers par mois.

7 ■ Remy Sauter, directeur général de CLT-UFA, est nommé président du conseil d'administration de Channel 5.

10 ■ On apprend que la direction de BFM, radio spécialisée dans l'information économique et financière, a licencié les cinq journalistes qui composaient sa rédaction permanente. BFM est en effet confrontée à de graves difficultés financières. Alors qu'elle tentait en vain d'imposer la formule de l'information continue (à l'instar de BFM France diffusée en décrochage), il semble à présent que la direction veuille changer le projet rédactionnel et s'oriente vers une radio plus généraliste.

■ Le groupe NRJ crée e-NRJ, holding regroupant les activités du groupe dans Internet avec la vocation d'investir dans ses sites et de devenir leader européen du téléchargement de musique par Internet.

15 ■ Malgré l'expiration de la période pendant laquelle elle pouvait demander à être reconnue comme chaîne flamande, VT4 annonce qu'elle ne demandera pas, pour l'instant, d'autorisation flamande d'émission.

18 ■ NRJ lance NRJ Web TV, chaîne de télévision sur Internet, qui diffusera en direct les grands événements sponsorisés par NRJ et des programmes en stock.

23 ■ On apprend que Canal+ annonce, pour la fin de l'année, la création d'une nouvelle filiale à 100 % du groupe baptisée Canal+ Technologies. Elle rassemblera les technologies développées par Canal+ pour la télévision numérique interactive.

■ TF1 reporte d'un an ou deux son projet de deuxième chaîne généraliste TF2, en raison du manque de moyens chez les diffuseurs et de l'inexistence du numérique terrestre.

24 ■ La CLT-UFA détient désormais 100 % de Fun Radio après avoir racheté à M6 les parts qu'il lui manquait. Dans le même temps, Fun Radio a vendu les 50 % qu'elle détenait dans Fun TV à M6 qui en devient ainsi actionnaire à 100 %.

27 ■ Dixième anniversaire de Canal+ Belgique. La chaîne est à ce jour détenue à 42,46 % par Canal+ Europe, à 30,54 % par Définance, 15,57 % par RMB, 7,43 % par la RTBF et à 4 % par Brutélé. Canal+ Belgique détient 12 % de CGSFM qui décline le concept NRJ à Bruxelles et en Wallonie.

■ Liberty Networks devient actionnaire à 65 % de Thema Vision Group. Cette société, qui avait commencé ses activités en janvier 99, avait enregistré au 30 juin une perte de 204 millions de FB (5 millions d'euros) en raison des difficultés rencontrées par Event Network et Event TV Vlaanderen.

30 ■ Le gouvernement de la Communauté française autorise la société TVi (RTL-TVi et Club RTL) d'étendre ses heures d'émission de télé-achat à trois heures par jour dont la moitié de rediffusion. Jusqu'ici, seule RTL-TVi avait le droit de diffuser ces émissions, à concurrence d'une heure par jour. On apprend en outre qu'à partir du 1er janvier 2000, Jean-Charles De Keyser deviendra, à Luxembourg, le nouveau patron de toutes les chaînes de la CLT-UFA (à l'exception de l'espace germanophone), et présidera une fois par semaine le comité directeur de RTL-TVi (y compris la régie IP). Pol Heyse, ancien directeur général, prendra la place de De Keyser au conseil d'administration de RTL-TVi, tout en gardant sa casquette d'administrateur général de la régie IP.

OCTOBRE 1999

1 ■ Topradio (Vlaamse Media Maatschappij) élargit son réseau à quatre nouveaux émetteurs : Topradio Ardos (Ardooie-Tielt), Topradio Pantera (Bilzen), Topradio M (Deinze) et Topradio Moniek (Oudenaarde). Dix mois après son lancement, Topradio est diffusée par 35 émetteurs.

4 ■ Les journaux de RTL-TVi s'offrent un nouvel habillage inspiré des méthodes américaines : nouveau générique, nouveau studio, nouveau décor et travail soutenu des infographies.

5 ■ On annonce qu'un journal parlé de nuit sera diffusé par la RTBF dès le début de l'an prochain. Le Journal télévisé pour enfants et la diffusion des programmes hors-fiction de la RTBF par satellite à destination du bassin méditerranéen et de l'Afrique suivra peu de temps après. Le coût de la retransmission par satellite sera pris en charge par la Communauté, et les négociations sur le financement des deux autres projets sont en cours. Le budget annuel du journal parlé nocturne avoisine les 5 millions de FB, et celui du JT pour enfants, les 30 millions.

6 ■ On annonce que Blitz-FM (Houthalen-Helchteren) se retirera prochainement du réseau Topradio. Depuis que la station locale s'est associée au réseau, le 15 février, le nombre d'auditeurs aurait baissé et des annonceurs se seraient retirés.

■ Saisi d'une demande de la société LTA de mettre en œuvre un service de télétexte, le collège d'autorisation et de contrôle du CSA estime que l'autorisation demandée devra être soumise aux mêmes obligations et contraintes que le service de télé-achat lui-même. Saisi d'une autre demande de la même société concernant la transmission de ses programmes par voie hertzienne et par satellite, le collège émet un avis favorable.

7 ■ Arcade Music Company Belgique crée une station radio sur Internet (www.arcade.be) avec trois canaux différents : pop et rock, dance et musique flamande. Le mois prochain, le site devrait également se compléter d'une chaîne de télévision.

11 ■ MCM Belgique finalise un accord avec la chaîne The Music Factory (TMF), diffusée en Flandre depuis 1998. Cet accord porte sur la publicité, la promotion et la production.

12 ■ La chaîne de télévision de la Commission européenne EBS (Europe by Satellite), diffusée depuis Bruxelles, somme TPS d'interrompre la retransmission de ses programmes dans l'offre de son bouquet. EBS explique que cette chaîne est une agence d'informations télévisées sur l'Union européenne destinée aux médias et non au grand public. Elle ne peut donc donner lieu à une diffusion commerciale.

13 ■ Marc Vanlombeek, commentateur cycliste de la VRT pendant 22 ans, devient le nouveau porte-parole de VTM.

15 ■ Le gouvernement flamand arrête les conditions, la procédure et la durée de l'agrément des associations philosophiques, politiques et socio-économiques pouvant réaliser des programmes de radio-télévision à la VRT.

21 ■ Le gouvernement de la Communauté française fixe la répartition pour 1998 des ressources de la publicité commerciale à la radio-télévision en faveur de la presse écrite selon la clé suivante : Rossel 50 %, RGP 25 %, Vers l'Avenir 18 %, BLC Media 4,21 %, L'Écho 2,79 %.

22 ■ Le groupe CLT-UFA annonce le regroupement de tous ses services techniques audiovisuels au sein d'une nouvelle division baptisée Broadcasting Center Europe (BCE).

■ Beeldhuis, qui produit les programmes TV « Tilt » et « De Zeven Hoofdzonden » est déclaré en faillite.

27 ■ L'aile flamande de la Ligue des familles nombreuses plaide pour une législation plus sévère des publicités adressées aux enfants, notamment par une éventuelle extension à quinze minutes de la règle actuelle interdisant la publicité cinq minutes avant et après les programmes pour enfants. Selon le ministre flamand des Médias, cette règle n'aurait pas de sens car elle pourrait être contournée de toutes sortes de façons.

30 ■ TV1 et Canvas/Ketnet disposent désormais chacune d'un télétexte complet, qui pourra être consulté via les deux réseaux de la VRT. Il remplace Teletekst 1 et Cantext, qui existaient précédemment.

31 ■ Corinne De Permentier, ministre communautaire francophone de l'Audiovisuel, prévoit de consacrer 42 millions à de nouveaux projets, dont 30 millions pour une allocation de base permettant à la RTBF de diffuser ses programmes par satellite. Le budget du Centre du cinéma et de l'audiovisuel sera majoré de 3,5 millions pour le soutien à la production de téléfilms et de séries télévisées. 2 millions seront utilisés pour l'achat de matériel mis à disposition des TV locales et communautaires. La Communauté française augmentera de 16,8 millions de FB sa participation à TV5.

■ L'Afrique possède désormais sa propre version de TV5.

NOVEMBRE 1999

3 ■ Le conseil d'administration de Télé MB (Mons) décide de retenir, pour l'équipement technique de ses futurs studios du Carré des Arts, la solution "petit et grand plateaux" soit un coût de 54 000 000 FB (HTVA), dont 46 000 000 FB seront obtenus par emprunt de dix ans. Télé MB emménagera dans ses nouveaux locaux en avril 2000.

7 ■ Élection par le parlement de la Communauté française du nouveau conseil d'administration de la RTBF. PRL-FDF : Marie-Hélène Crombez, Jean-François Furnémont (conseiller de Daniel Ducarme), Marc Weber (porte-parole de Olivier Maingain), Lucien Vandermeulen (secrétaire administratif du PRL) et Clarisse Albert (ex-attachée parlementaire de Didier Reynders). PS : Dan Cukier, Marie-Claire Musin (Institut Émile Vandervelde), Laurent Despy (ex-porte parole de Philippe Busquin et secrétaire politique du groupe PS à la Communauté française) et Michel Nollet (président de la FGTB). Ecolo : Jacques Liesenborghs (ex-sénateur Ecolo) et Jean Guily (ex-rédacteur en chef du journal *Le Peuple*). PSC : Édouard Descampe (président des Mutualités chrétiennes) et Léon Vivier (porte-parole du PSC).

8 ■ Sur base de l'arrêté royal du 10 janvier 1992 concernant la coordination des plans de fréquences entre les Communautés, le Conseil d'État donne gain de cause à la Communauté flamande et suspend l'autorisation d'émission de onze radios en Communauté française.

9 ■ Selon la ministre Corinne De Permentier, un arrêt de la cour d'appel de Gand daté du 2 juin 1999 stipule que l'arrêté royal du 10 janvier 1992 organisant la procédure de coordination des plans de fréquence entre les Communautés est entaché d'illégalité dans son entièreté, ce qui entraînerait son refus d'application par la Cour. Sur cette base, les arrêts du Conseil d'État se référant à cet arrêté royal du 10 janvier 1992 seraient contestables. La ministre a pour autre argument une lettre du ministre fédéral des Télécoms, Rik Daems, « qui informe l'Union européenne qu'il est permis de considérer que l'A.R. du 10 janvier 1992 doit être considéré comme suspendu ».

10 ■ Le câblodistributeur UPC (ex-TVD Radio Public) obtient gain de cause auprès du tribunal du commerce contre Iverlek, son concurrent sur Louvain-Centre, Heverlee et Kessel-Lo. Le tribunal a donné raison à UPC sur trois points : concurrence déloyale, information mensongère et utilisation du câble pour faire de la téléphonie et de l'Internet sans licence.

■ Radio Flandria introduit une plainte devant le Conseil d'État afin d'obtenir une fréquence hertzienne nationale. Radio Flandria avait fait cette demande au Commissariat flamand pour les médias, mais, sur base du décret flamand sur les médias, celui-ci avait estimé la requête irrecevable.

15 ■ La ministre Corinne De Permentier rencontre son homologue flamand Dirk Van Mechelen afin de discuter les questions relatives à l'élaboration du plan de fréquences des radios et à la politique de diffusion des télévisions. Un groupe de travail devrait être créé pour dégager au mieux les bases d'une solution commune.

■ RVI (Radio Vlaanderen Internationaal) est désormais aussi diffusée en digital, via le satellite HotBird.

16 ■ Les treize nouveaux administrateurs de la RTBF élisent — à l'unanimité moins deux abstentions sociales-chrétiennes — Marie-Hélène Crombé (PRL-FDF) à la présidence du conseil d'administration de l'Institut. Ses vice-présidents sont Dan Cukier, Édouard Descampe et Jacques Liesenborghs.

17 ■ La RTBF lance la « Carte RTBF » pour fidéliser son public.

18 ■ On apprend que le câblodistributeur UPC (ex-TVD Radio Public) offre, à Leuven, le premier système de vidéo à la demande de Belgique.

■ Les chaînes de télévision de la Communauté française sont officiellement prévenues de l'entrée en vigueur de la signalétique télévisée relative à la protection des mineurs pour le 15 janvier 2000.

19 ■ Nouvelle composition du conseil d'administration de Thema Vision, opérateur de Event TV repris par le groupe français Liberty Channels. Le repreneur, M. Belhassine, détient 5 des 7 mandats d'administateurs et devient administrateur délégué.

■ Au terme d'une instruction de plusieurs mois, le CSA estime que Club RTL et par conséquent TVi auraient commis cinq infractions au décret de 1987 sur l'audiovisuel, en diffusant pendant plusieurs heures, le 1er avril dernier, des publicités pour Coca-Cola (la chaîne avait à cette occasion pris le nom de « Club Coca-Cola »). L'amende réclamée par le CSA aux responsables de TVi pourrait atteindre 10 millions de FB. La décision finale est attendue en février 2000.

22 ■ L'association de défense des animaux Veeweyde dépose plainte devant le parquet de Bruxelles contre la RTBF pour outrage, calomnie et diffamation. En cause : un reportage d'« Au Nom de la Loi » diffusé le 10 novembre où, selon le président de Veeweyde Edmond Bajart, l'asbl est critiquée de façon intolérable.

■ Pour la première fois après six ans d'existence, TV Brussel révèle ses chiffres d'audience : 265 000 personnes, auxquelles il faut ajouter les 80 000 téléspectateurs qui visionnent son résumé du week-end le samedi midi sur TV1. Soit en tout, 345 000 personnes. Parmi elles, de nombreux francophones bruxellois qui suivent la version sous-titrée du programme.

23 ■ Kanaal West, qui propose un journal local pour la province de West-Vlanderen via un circuit vidéo, annonce son intention de demander une licence de diffusion au Commissariat flamand aux médias. Kanaal West veut offrir une alternative aux diffuseurs existants dans la région : Focus et WTV.

■ La porte-parole de la VRT, Reinhilde Weyns, annonce qu'elle quittera l'entreprise à la fin décembre.

24 ■ GBL rachète pour 271,1 milliards FB (673 milions d'euros) les 18,7 % que Vivendi avait dans le holding médias Audiofina. La participation de GBL dans Audiofina est désormais de 68,7 %.

26 ■ Mécontentement de la chaîne commerciale VT4, car elle ne recevra aucune image du mariage princier. « Nous ne pouvons tout de même pas mettre les images gratuitement à la disposition d'un concurrent direct », explique-t-on à VTM. Pour rappel, la VRT, VTM, RTBF et RTL, qui capteront conjointement les images, se sont mis d'accord pour offrir gratuitement les images aux télévisions étrangères qui le demanderaient. VT4 estimait que la règle valait également pour elle. « Nous ne pouvons pas participer à la captation parce que nous sommes considéré comme un émetteur étranger, mais nous ne pouvons pas non plus recevoir les images, comme les autres télévisions étrangères », regrette la station.

30 ■ On apprend que Michèle Nahum, membre du collège d'autorisation et de contrôle du CSA, a démissionné et est remplacée par Annick Noël.

DÉCEMBRE 1999

2 ■ Suite à un jugement rendu par le juge des saisies de Bruxelles, la société de télédistribution UPC (ex-TVD Radio Public) est condamnée à diffuser l'intégralité du bouquet numérique de Canal+, y compris le guide des programmes interactifs (EPG). UPC avait refusé le bouquet numérique de Canal+, considérant que cette diffusion entrait en concurrence avec la diffusion de chaînes numériques qu'elle assurait déjà.

3 ■ Le Conseil d'État suspend la décision du Commissariat flamand qui considérait VT4 comme une chaîne flamande et la contraignait de la sorte à se faire reconnaître par les autorités flamandes. Selon le Conseil d'État, qui a suivi l'avis de l'auditeur, VT4 tombe sous l'autorité de la Grande-Bretagne, et doit donc être contrôlée par l'Independent Television Commission (ITC), la commission qui supervise tous les diffuseurs anglais.

■ Veronica vend ses 35 % de HMG (Holland Media Group), qui chapeaute aux Pays-Bas RTL4, RTL5 et Veronica, à la CLT-UFA, qui fait usage de son droit de préemption.

4 ■ Retransmission du mariage princier co-produit par RTBF, RTL, VRT, VTM. Chaque chaîne investit 10 millions de FB dans l'opération, qui réquisitionne 400 collaborateurs et 65 caméras.

5 ■ Canal+ Vlaanderen propose le 16/9 via son réseau à large bande. Mais seulement pour les abonnés qui passent par Electrabel.

6 ■ Le conseil d'administration de la CLT-UFA entérine la filialisation des activités luxembourgeoises techniques TV et radio. L'ensemble des activités concernées, qui représentent près de 200 personnes, seront transférées à la société Broadcasting Center Europe (BCE).

■ RTL-TVi propose une nouvelle émission de télé-achat, « Idées Achat », diffusée du lundi au vendredi de 11 h 20 à 11 h 50 et de 14 h 05 à 14 h 35.

■ Le diocèse de Paris annonce le lancement d'une chaîne catholique sur le câble numérique. Celle-ci s'appellera KTO. L'initiative a été autorisée par le CSA français le 21 septembre. La nouvelle chaîne sera présidée par Mgr Jean-Michel Falco, évêque auxiliaire de Paris, et dirigée par Bruno Lecluse (ancien directeur de Radio Notre-Dame).

7 ■ Inauguration de Radio Power Sound, la radio d'école de l'Institut Saint-Jean-Baptiste de Wavre (103.2 FM).

8 ■ La Flandre confie une étude de faisabilité en matière de radio commerciale à Nozema, le pendant néerlandais de l'IBPT. D'ici avril 2000, Nozema va enquêter sur l'espace de la bande de fréquences des 102.4 Mhz, pour savoir si elle peut accueillir deux radios commerciales nationales, avec une couverture flamande d'environ 70 %.

9 ■ Le gouvernement de la Communauté française désigne ses représentants dans une série d'entreprises audiovisuelles, ses commissaires à la RTBF et ses observateurs à RTL-TVi. À la RMB (Régie média belge) : Hervé Verhoosel et Jean Leblon. Ils remplacent Manuel Merodio et Léon Vivier. Au Centre Ciné TV, dont la RTBF détient 50 % du capital : Wojciech Drztmala et Albert Frère. Ils remplacent Christian Bourgoignie, démissionnaire, et Cédric Dumonceau. À la RTBF : Henri Ingberg est confirmé dans cette fonction, tandis que Jean Leblon remplace Léon Vivier. À RTL-TVi : Christian Lejeune et Henri Goffin. Ils remplacent Jean-Marc Delporte et René Scharff, démissionnaire. Au Fonds d'aide à la création radiophonique, il désigne Marie-Claire Musin et Thibault Mulatin en remplacement de P. Demoitie et de J.-F. Raskin.

■ Annonce du lancement, dès le 1er janvier 2000, d'une nouvelle chaîne radio consacrée exclusivement au trafic, diffusée sur le réseau DAB (Digital Audio Broadcasting).

13 ■ La chaîne Kanaal Z obtient le statut de "must carry" en Flandre. Tous les câblodistributeurs sont juridiquement obligés de l'insérer dans leur offre de base, mais elle devra diffuser deux journaux par jour. La rédaction commencera l'an prochain à présenter un journal de la mi-journée, en plus du journal du soir.

14 ■ Les "actionnaires" de la société anonyme VRT élisent les douze administrateurs de la société parmi les candidats présentés par le gouvernement flamand. Parmi eux, cinq nouveaux : Rudi De Kerpel (VLD), Thérèse Deshayes (VLD), Ludo Leen (VB), Werner Marginet (VB), Ingrid Pira (Agalev). Les autres sont Henny De Baets (SP), Eric Defoort (VU), Jan Kempinaire (VLD), Leo Pauwels (CVP), Guy Peeters (SP), Annelies Van Cauwelaert (CVP) et Luc Van Nevel (CVP). Leur mandat commencera le 1er janvier.

16 ■ Deficom Group se repositionne dans le secteur de la communication et des médias. En cinéma, il investira avec le groupe Kinepolis en Europe centrale et de l'Est (Pologne, Hongrie, Tchéquie). Il voudrait aussi augmenter sa participation de 49 % dans la chaîne de radio Energy, candidate à l'obtention d'une des deux fréquences de radio commerciale en Flandres l'an prochain.

18 ■ Début officiel de la chaîne internationale de télévision Liberty Channels, qui occupera pendant trois heures par jour, en Belgique, le canal de Event TV (Thema Vision, société-mère de Event TV, est contrôlée depuis septembre par le propriétaire de Liberty Channels, M. Lofti Belhassine). Centrée sur le voyage, cette chaîne est associée à un site Internet, lancé le 10 décembre, et à un "call center », ouvert le 15. L'homme d'affaires français Belhassine a injecté 16,3 milions d'euros (657 milions FB) dans la nouvelle société, dont il détient 50,1 % du capital. Le reste appartient à différents groupes : Digital Venture II Ltd. 10,98 %, Sofinova Capital III FCPR (France) 10,98 %, Les Galeries Lafayette 7,7 % (via E-Laser et Communication Marketing Services), Global Retail Investor SCA Luxembourg (GIP) 7,73 %, Trust Capital Partners NV 4,57 %, Flanders Language Valley Fund SCA (FLV) 3,25 %, Banque Degroof 3,25 % et Industrielle des Cyties (Cytindus) 1,52 %.

20 ■ Le Commissariat flamand aux médias accorde une autorisation d'émettre au diffuseur luxembourgeois Radio Flandria. Le diffuseur va donc pouvoir venir s'installer à Anvers, après deux ans d'émission au départ de Luxembourg. Par contre, BOB-Radio (Beste Oldies in Belgie) reste pour l'instant au Luxembourg.

22 ■ Le gouvernement flamand décide de ne pas donner un subside de 25 millions à la radio FM Brussel.

■ La RTBF apprend la suppression de l'émission de 24 h prévue du vendredi 31 décembre 11 h 30 au 1er janvier 2000 pour une centaine de chaînes, sous l'égide de la société américaine Millenium Television Network (MTN). L'opération est unilatéralement annulée par MTN pour cause d'insuffisance financière.

23 ■ Le personnel de la RTBF Charleroi suspend le travail suite à la décision de Christian Druitte, administrateur général de

la RTBF, de supprimer de la grille l'émission « Du soleil sous la pluie », produite par le Centre de Charleroi. Selon les syndicats, le personnel carolorégien craint de voir le Centre exclu du créneau du divertissement. Le débat a aussi porté sur le déplacement du journaliste Jean-Pol Procureur au Centre de Mons.

- La CLT-UFA détient la majorité de la chaîne privée allemande Vox, après avoir acheté les 49,9 % de Vox de Rupert Murdoch pour 13,4 milliards de FB. CLT-UFA détient désormais 74,8 % de Vox. La CLT-UFA compte aussi acquérir les 24,9 % aux mains de Canal+, les 0,3 % restant appartenant au producteur de films Alexander Kruge.

29 ■ Les studios Disney et Columbia Sony annoncent le lancement, au printemps 2000, d'une chaîne payante de télévision consacrée au cinéma dans le Benelux.

LA POLITIQUE AU PAYS DES MÉDIAS

FRÉDÉRIC ANTOINE

Obsolète il y a quelques années, la question du contrôle du politique sur l'audiovisuel belge redevient pertinente en 1999, et remet en cause le constat selon lequel l'économique seul régente l'univers médiatique.

Le politique contrôle-t-il encore l'audiovisuel ? Alors que le marché des télécommunications vit à l'heure de la mondialisation, la question peut paraître obsolète, voire sans fondement dans le cas de la Belgique, où l'histoire démontre que le politique (et a fortiori le législatif) a souvent eu davantage coutume de réagir aux évolutions marquant le monde des médias que de les anticiper. Et ce même si quelques exemples font exception à la règle, comme la prémonitoire reconnaissance expérimentale des télévisions communautaires wallonnes dès le milieu des années 70.

Cependant, la question paraissait, en 1999, redevenir d'actualité. Pour la simple raison que l'année étant également électorale, il était prévisible que l'échéance du scrutin modifie comportements et attitudes avant le 13 juin et, en cas de renversement de majorité, inspire par la suite de nouvelles politiques. Si celles-ci voyaient le jour, il ne devenait pas impensable pour l'observateur des médias de remettre en cause le constat établi de longue date selon lequel l'économique seul se présente désormais comme le régent et le modèle organisateur des univers médiatiques.

Que le politique ait influencé les derniers mois de la législature sortante est incontestable. En Communauté française, on vit à cette occasion le gouvernement se préoccuper d'éthique audiovisuelle. Concomitamment, le Conseil supérieur de l'audiovisuel prononça sa première "condamnation" marquante, visant l'usage d'images violentes dans le cours d'un journal télévisé[1]. À cette même période encore, deux équipes de recherche universitaires rentraient à la Communauté française les résultats d'études sur la violence à la télévision. Il n'en fallait pas plus pour que la ministre-présidente de la Communauté française en charge de l'Audiovisuel justifie la mise sur pied, dans les plus brefs délais, d'une nouvelle signalétique destinée à protéger la jeunesse de certaines images potentiellement choquantes. Dans la même perspective, elle imposait au service public de la télévision la prochaine création d'un journal télévisé pour enfants, lui aussi destiné à amortir le choc quotidien des images. Et ce alors que, pour des raisons présentées comme budgétaires, la RTBF avait toujours rejeté les sollicitations en ce sens, qu'elles proviennent de milieux politiques ou de mouvements d'usagers des médias.

L'histoire le montrera par la suite : la RTBF suivra les injonctions ministérielles. Tout comme, à quelques mois des élections, elle obtempérera aux ordres de la même ministre, lui demandant de diffuser, dans les plus brefs délais, un semblant de nouvelle chaîne de radio internationale. La naissance subite de RTBF Internationale fut moins justifiée, dans certains cénacles du moins, par le souci d'assurer un réel rayonnement international à la Communauté française que par la nécessité plus immédiate de rétablir le contact avec les Belges à l'étranger afin de les informer de l'imminence et de la pertinence du scrutin du mois de juin. Et par là les inciter à entreprendre les démarches leur permettant de prendre part au vote.

Même si l'on sait aujourd'hui que la tentative n'eut pas les effets escomptés, il est néanmoins clair que la Communauté française de Belgique a alors retrouvé, à point nommé, un auditoire international qu'elle avait perdu. Tant auprès des communautés belges en retraite sous des cieux plus cléments qu'auprès des fidèles auditeurs de l'onde courte que sont les peuples d'Afrique avec qui les "émissions mondiales" de la RTB entretinrent pendant bien des années de précieuses relations d'amitié et de proximité.

Dans l'affaire de « RTBF Internationale » tout comme dans celle du journal télévisé pour enfants, la RTBF avait beau jeu d'arguer d'importantes carences budgétaires pour ne pas passer à l'acte. Début 1999, lorsque la ministre-présidente de la Communauté française en charge de l'Audiovisuel enjoignit au service public de concevoir un JT pour enfants, elle le lui imposa sans aucune rétrocession financière supplémentaire. Ce qui explique sans doute pourquoi le projet fut si lent à mûrir, même s'il fut soutenu avec la même vigueur par son successeur au poste de ministre de l'Audiovisuel. Mais on ne peut en dire de même des émissions radio pour l'étranger où, nécessité faisant loi, la Communauté française décida de puiser dans un crédit budgétaire prévu à d'autres fins afin de permettre à la RTBF d'entamer la diffusion escomptée dans les plus brefs délais. Les sommes nécessaires au financement de ce projet furent en effet, au moins en partie, puisées dans les réserves du Fonds d'aide à la création radiophonique de la Communauté française, institué par un arrêté de 1991 afin d'encourager la production d'émissions de qualité sur les radios privées de Belgique francophone. Que la RTBF en ait par le passé bénéficié par la bande, en obtenant l'autorisation de diffuser sur ses antennes des programmes de qualité soutenus par ce Fonds était déjà étonnant. Que les autorités de la Communauté décident de modifier les conditions d'accès au Fonds, en y incluant le rayonnement international de la Communauté française, était plus étrange encore, comme le fit notamment remarquer le collège d'avis du CSA. Et que dire de l'association univoque — du moins à l'époque — entre cette notion de rayonnement international et l'attribution d'un crédit substantiel à la RTBF ?

Il est vrai que si, théoriquement, la RTBF radio et les réseaux de radios privées étaient supposés alimenter ce Fonds au prorata de leurs recettes publicitaires, dans la pratique, seule la radio publique y contribuait effectivement. Mais la raison d'État était-elle suffisante pour modifier ainsi la donne de ce mécanisme à quelques semaines des élections ? Les membres du Fonds ne manquèrent d'ailleurs pas de se poser la question, eux qui déposèrent, entre les mains d'une ministre qui se disait impuissante, une menace de démission collective juste avant le scrutin.

Pénible plan de fréquences

Assurément, on peut considérer aujourd'hui qu'il s'agissait bien là de choix politiques. Pour preuve, la ministre libérale à qui il échut de reprendre le secteur de l'audiovisuel après les élections n'adopta pas les mêmes attitudes et prit d'autres décisions, prévoyant notamment de libérer au plus vite le Fonds du poids d'une contribution obligée à la diffusion internationale de la radio publique.

Faut-il, par ailleurs, rappeler les différentes stations du pénible cheminement du plan de fréquences des radios privées de la Communauté française ? S'il est un secteur dans lequel le politique entendit également rappeler sa puissance apparente au cours de l'année 1999, ce dossier ne peut assurément être passé sous silence. Là aussi, sans doute, le CSA eût à mesurer les limites du champ d'action qui lui avait été attribué face aux choix des différents ministres en place. Et, dans ce domaine également, le changement de majorité fut l'occasion d'affirmer de nouveaux accents. Un travail, qui semblait enfin abouti à la veille du scrutin, devint ainsi obsolète quelques semaines plus tard. On sait que les tensions hertziennes entre les Communautés ont été présentées comme les éléments justifiant ces constantes remises en chantier. Mais, au-delà de ces contingences techniques, faut-il voir dans les aléas dont souffre ce plan de fréquences la preuve de choix délibérés et de stratégies claires de la part des décideurs de la chose publique ? Ou faut-il plus simplement y trouver une opportunité permettant de revêtir d'une apparence de légitimité étatique les appétits de divers groupes privés, proches de familles politiques prêtes à remettre en cause des équilibres antérieurs afin de satisfaire leurs attentes ? La lenteur avec laquelle le sujet a été remis en chantier par le nouveau pouvoir laisse en tout cas entrevoir l'état du bourbier dans lequel évolue un dossier qui éprouve bien des difficultés à s'en dépêtrer.

Autre indice de cette volonté d'intervention du politique dans le médiatique, la nouvelle ministre de l'Audiovisuel et son entourage souhaitèrent aussi, dès leur entrée en fonction, marquer le secteur de leur sceau en adressant quelques injonctions au service public. Outre le journal télévisé pour enfants déjà mentionné, on évoqua notamment la diffusion de programmes d'information radio pendant la nuit et la montée de la RTBF-télévision sur l'un ou l'autre satellite, afin d'assurer davantage de rayonnement à ses programmes "hors fiction ». Tant il est vrai que le service public de la Communauté française de Belgique (mais, malgré le développement de BVN, on pourrait presque en dire autant de la Flandre) se distingue par son absence dans le monde de la diffusion par satellite. On parla aussi, du côté de la nouvelle présidente du Conseil d'administration de la RTBF (qui affiche le même étendard politique que sa ministre de tutelle), de numérique hertzien, et d'autres projets destinés à conjuguer médias et nouvelles technologies.

Tous ces projets resteront-ils sans suite ? Il n'y a pas lieu de l'affirmer trop rapidement, en estimant qu'il ne s'agit là que de souhaits de débuts de mandature. Car le nouveau mode de gestion de l'audiovisuel public, censé lui procurer davantage d'autonomie vis-à-vis du pouvoir, semble dans les faits contribuer à entretenir un système de relations parfois équivoques entre l'entreprise culturelle autonome et son principal bailleur de fonds. Tout étant désormais contractualisé, et le contrat en question pouvant connaître de nombreux avenants, les responsables de la gestion de la radiotélévision publique paraissent aujourd'hui plus qu'hier prêts à accorder un accueil favorable aux souhaits appuyés des cénacles politiques. Peut-être parce que, comme le contrat de gestion repose sur une logique de

donnant-donnant, ils savent que des contreparties seront négociables.

À moins que ce ne soit par respect pour la chose publique dont les politiques incarnent les attentes. Et ce, particulièrement, lorsque plusieurs partis accèdent au pouvoir, renvoyant dans l'ombre un pilier du Meccano socio-politique belge classique qui assurait la permanence, mais aussi en partie la rassurante stabilité, du système en place. La nouvelle composition de la majorité du Conseil d'administration de la RTBF, et l'appartenance politique des commissaires et autres délégués que le gouvernement de la Communauté désigne dans diverses instances et entreprises audiovisuelles, s'est ainsi vu modifiée dans la deuxième partie de l'année 1999. Mais sans que l'on puisse associer à ces changements la mise en chantier de bouleversements radicaux.

En cette année 1999, les politiques, et particulièrement les "nouveaux politiques", ont aussi incarné pour l'audiovisuel public le bouclier derrière lequel se réfugier face aux assauts du privé… vis-à-vis desquels les politiques entretiennent classiquement une attitude de savante ambiguïté. Portefaix de l'audiovisuel public, ils disent veiller à la protection de son statut, en amortissant autant que faire se peut la croissance du privé et en évitant que ne fasse loi le seul rayonnement des logiques du marché. Les prises de position belges exigeant la reconnaissance d'une exception culturelle pour l'audiovisuel lors des négociations internationales le démontrent fréquemment. Les moyens donnés à une instance comme le CSA figurent la même intention. Mais dans les faits, les politiques se montrent tout aussi attentifs, sinon davantage, à s'ériger en rempart de l'audiovisuel public qu'à répondre aux attentes d'un secteur privé "policé», c'est-à-dire prêt à se conformer aux us et coutumes de la cité tout en y développant leurs activités commerciales. Le "must carry" accordé en 1999 en Flandre à plusieurs nouvelles chaînes privées témoigne, à tout le moins de ce côté-là de la frontière linguistique, de l'attention dont les autorités entourent l'émergence de nouvelles initiatives, même s'il s'avère par la suite que ces dernières ne sont pas toujours contrôlées ou complètement abouties, comme l'a démontré le sort d'Event TV.

On pourrait supposer cette situation particulièrement conforme à l'état de choses survenu au lendemain des élections du 13 juin, lorsqu'un parti par essence favorable aux thèses de l'entreprise prit sinon l'ensemble, du moins une large partie des rênes du pouvoir en Communauté française. Mais ce serait perdre de vue que, de facto, les attentions dont le privé fait l'objet de la part des autorités politiques ne remontent pas à hier. Si, il y a plus de dix ans, lors de l'époque du "retour du cœur" socialiste, ce parti développa en effet de nombreux efforts pour modérer l'empreinte libérale dont le gouvernement précédent avait marqué les médias, on ne peut affirmer que la politique audiovisuelle menée au cours des années précédant le scrutin du 13 juin ait été marquée par la même volonté. La faute, bien sûr, n'en revient pas aux seuls politiques. La libéralisation du marché, l'ouverture obligée des frontières intra-communautaires imposée par les directives «Télévision sans frontières» ont largement concouru à réduire la marge de manœuvre de l'État dans sa volonté de contrôler le développement de l'audiovisuel. Et force est de constater qu'aucune solution "alternative" mise en chantier afin de permettre à l'État de conserver un droit de regard effectif sur le secteur n'a véritablement abouti.

La question du "bouquet"

Le secteur privé de l'audiovisuel s'installe, prend pied dans l'ensemble des nouveaux services, développe une offre dont l'audiovisuel public est totalement absent. Contrairement à France Télévision, la RTBF n'a ainsi pas pris part au fameux "bouquet" offert au téléspectateur wallon sur base d'une sélection de chaînes numériques françaises provenant des trois opérateurs en place. Et ce n'est pas la minorité de blocage de la RTBF dans le capital de Canal+ qui lui permettra de modifier cette tendance. Le départ de Deficom, annoncé début 2000, laisse en effet la RTBF quasiment seule face aux ambitions françaises tout en conférant à sa participation dans cette société privée internationale une configuration encore plus atypique qu'elle ne le fut lors de l'imposition du système, il y a dix ans.

Tout comme la savante mécanique de TVB ne résista pas à l'érosion des modes de rééquilibrages politiques "angéliquement" imposés par le politique aux systèmes économiques, la participation contre nature de la RTBF à Canal+ appartiendra sans doute sous peu à une époque révolue.

S'ils ne le sont déjà, les politiques en seront sans doute prochainement convaincus. Ils replieront alors définitivement le champ de leurs compétences et de leurs interventions autour du pré carré que constitue l'audiovisuel public, tout en conférant à une instance dont ils sont proches (en l'occurrence le CSA) le soin de réguler à distance le fonctionnement global d'un système sur lequel ils n'ont plus guère prise que de manière indirecte.

Ce qui ne signifie pas, loin s'en faut, qu'il ne faille pas saluer les tentatives régulatrices auxquelles s'attellent le pouvoir politique et les instances régulatrices mises en place à son initiative. 1999 a démontré que le politique n'entendait pas avoir dit son dernier mot face aux tendances profondes qui animent et déterminent l'économie des médias. Mais l'année qui vient de s'écouler a aussi démontré l'étroitesse de la marge de manœuvre dans laquelle ces velléités d'intervention peuvent encore se manifester.

1. Voir à ce propos, dans ce même numéro, l'entretien avec la présidente du CSA, Évelyne Lentzen.

INDEX

AB Sat, 15/01/99
Action-La Radio Groove, 12/01/99
Alcatel-Alsthom, 14/04/99
Arcade Music Company Belgique, 07/10/99
Arena, 01/05/99
Arte, 01/01/99, 05/02/99
ATV, 02/08/99
Audiofina, 01/02/99, 24/02/99, 03/06/99, 22/07/99, 24/11/99
Audiomedia, 23/02/99
Bajart Edmond, 22/11/99
Bal Nic, 12/04/99
Bear James, 09/05/99
Beeldhuis, 22/10/99
Belhassine Lofti, 19/11/99, 18/12/99
Bertelsmann, 01/07/99
Bertin Patrice, 22/02/99
BFM, 03/06/99, 10/09/99
Blitz-FM, 06/10/99
BOB Radio, 23/04/99, 20/12/99
Bolloré Vincent, 20/01/99
Bouquet (Le), 15/01/99
Bourgoignie Christian, 09/12/99
Bouteiller Pierre, 12/03/99, 05/04/99
Bouygues (groupe), 22/01/99
BRF, 10/03/99
Busquin Philippe, 07/11/99
BVN (Het Beste Van Nederland), 29/11/98, 21/12/98, 01/05/99, 21/07/99, 01/09/99
Cambien Karel, 01/02/99
Canal+ Belgique, 02/06/99
Canal+ Televisie, 21/04/99, 22/04/99, 23/12/99
Canal Digitaal, 01/06/99
Canal J, 30/12/98, 01/09/99
Canal Satellite, 15/01/99, 16/01/99, 20/01/99, 08/03/99, 26/08/99
Canvas, 01/02/99
Cavada Jean-Marie, 30/11/98, 22/02/99
CEM (Central European Media Enterprises), 30/03/99
Centre Ciné TV, 09/12/99
Channel 5, 12/02/99
Cité des Médias, 02/07/99
Clarisse Albert, 07/11/99
CLT-UFA, 02/11/98, 12/01/99, 15/01/99, 22/03/99, 25/03/99, 26/07/99, 07/09/99, 24/09/99, 30/09/99, 22/10/99, 04/12/99, 06/12/99, 23/12/99
Club RTL, 01/04/99, 07/04/99, 02/07/99, 30/09/99, 19/11/99
CNC (Centre National de la Cinématographie), 28/05/99
CNN, 28/05/99, 26/08/99
Coditel, 28/01/99
Contact, 03/02/99, 31/03/99
Contact 2, 20/05/99
Contact FM, 23/03/99
Contact Gold, 20/05/99
Cotta Michèle, 15/06/99
Couture Xavier, 04/02/99
Crombé Marie-Héléne, 07/11/99, 16/11/99
CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel), 09/11/98, 13/11/98, 26/11/98, 14/01/99, 31/01/99, 02/02/99, 03/02/99, 10/03/99, 31/03/99, 01/04/99, 07/04/99, 16/04/99, 26/04/99, 28/04/99, 28/05/99, 04/06/99, 02/07/99, 06/10/99, 19/11/99, 30/11/99
CSA français, 15/01/99, 27/01/99, 09/02/99, 23/03/99, 28/05/99, 06/12/99
Cukier Dan, 07/11/99, 16/11/99
Culot José, 01/03/99
DAB (Digital Audio Broadcasting), 09/12/99
Daems Rik, 09/11/99
Dassier Jean-Claude, 04/02/99
De Baets Henny, 14/12/99
De Bisschop Ann, 15/04/99
De Carolis Patrick, 09/02/99
De Goeyse Mon, 21/12/98
De Graeve Bert, 01/09/99
De Gruyter Wim, 01/05/99
De Kerpel Rudi, 14/12/99
De Keyser Jean-Charles, 30/09/99
De Permentier Corinne, 22/07/99, 31/10/99, 09/11/99, 15/11/99
Defoort Eric, 14/12/99
Deficom Group, 01/07/99, 16/12/99
Delporte Jean-Marc, 09/12/99
Demaeseneire Patrick, 01/12/98
Demmester Wivina, 13/11/98
Demoitie Pierre, 09/12/99
Denhaen Moniek, 15/04/99
Descampe Edouard, 07/11/99, 16/11/99
Deshayes Thérèse, 14/12/99
Despy Laurent, 07/11/99
DF1, 12/02/99
Di Rupo Élio, 11/11/98
Doomst Michel, 14/02/99
Druitte Christian, 23/12/99
Drztmala Wojciech, 09/12/99
du Peloux Syrille, 27/01/99, 01/02/99
Dubois Jacques, 31/01/99
Ducarme Daniel, 07/11/99
Dumas Mireille, 15/01/99
Dumonceau Cédric, 09/12/99
EBS (Europe By Satellite), 12/10/99
Electrabel, 14/01/99, 19/01/99, 01/02/99, 05/12/99
Espinasse Jacques, 27/01/99
Euronews, 14/04/99, 09/05/99
Europe 1, 07/07/99
Europe 2, 23/03/99
European Broadcasting System, 18/12/98
Eurosport, 01/03/99
Event TV, 02/12/98, 11/12/98, 14/01/99, 19/01/99, 10/02/99, 15/02/99, 28/04/99, 04/05/99, 26/05/99, 31/05/99, 01/06/99, 27/09/99, 19/11/99, 18/12/99
Expert Valérie, 15/01/99
Farran Jean, 20/12/98
FI, 02/01/99
Focus, 23/11/99
Fonds d'aide à la création radiophonique, 26/11/98, 05/02/99, 06/05/99, 14/05/99, 09/12/99
France 2, 08/03/99, 28/05/99, 15/06/99
France 3, 09/02/99, 08/03/99, 28/05/99
France Inter, 22/02/99, 05/04/99
France Musique, 12/03/99, 05/04/99
France Télécom, 01/02/99
France Télévision, 14/04/99, 28/05/99, 15/06/99
Frère Albert, 12/02/99, 31/03/99, 01/04/99, 09/12/99
Fun Radio, 15/01/99, 23/03/99, 24/09/99
Furnémont Jean-François, 07/11/99
Gam Steffen, 26/05/99
Gaumont, 02/08/99
GBl, 24/11/99
Gepts Carlo, 15/02/99
Gerfa (Groupe d'étude et de réforme de la fonction administrative), 11/12/98
Germond Philippe, 01/02/99
Glineur Monica, 31/01/99
Goffin Henri, 09/12/99
Goossens Véronique, 21/01/99
Gouyou-Beauchamps Xavier, 28/05/99, 27/06/99
Guily Jean, 07/11/99
Hagon André, 17/07/99
Havas, 01/02/99, 15/03/99
Hermans Bert, 11/06/99
Hermans Michel, 31/01/99
Heyse Pol, 30/09/99
HMG (Holland Media Group), 03/12/99
Huilemand Ray, 01/03/99
IBPT (Institut belge des Postes et Télécommunications), 05/11/98, 09/11/98, 09/02/99, 25/06/99, 08/12/99
ID TV, 13/12/98
Integan, 02/12/98
ITC (Independant Television Commission), 20/11/98, 17/02/99, 03/12/99
ITN (International Television News), 14/04/99, 09/05/99
Joker FM, 20/05/99
JTJ, 01/09/99
Kanaal 2, 01/04/99, 01/12/98
Kanaal West, 23/11/99
Kanaal Z, 14/01/99, 21/01/99, 01/02/99, 15/04/99, 13/12/99
Kempinaire Jan, 14/12/99
Ketnet, 01/02/99
Kirch, 25/03/99
KTO, 06/12/99
La Cinquième, 05/02/99
La Sept/Arte, 05/02/99
LCI, 04/02/99
Le Lay Patrick, 01/02/99
Leblon Jean, 09/12/99
Leen Ludo, 14/12/99
Lefort Gérard, 05/04/99
Lejeune Christian, 09/12/99
Lentzen Évelyne, 04/06/99
Liberty Channels, 27/09/99, 19/11/99, 18/12/99
Licoys Eric, 01/02/99
Liesenborghs Jacques, 07/11/99, 16/11/99
Lommé Roland, 05/04/99
LTA, 10/05/99
M6, 29/01/99
Maingain Olivier, 07/11/99
Marginet Werner, 14/12/99
MCM Belgique, 11/10/99

MCM Euromusique, 30/12/98
Mennessier Jean-Claude, 03/03/99
Merodio Manuel, 31/01/99, 09/12/99
Meyer Marie-Christine, 22/02/99
Mignolet André, 31/01/99
Mignon Jean, 26/11/98
Mohn Reinhard, 01/07/99
Monseur Claude, 26/11/98
Morel-Maroger Olivier, 12/03/99
Morzadec Jean, 22/02/99
Motors TV, 26/05/99
MTN (Millenium Television Network), 22/12/99
Mulatin Thibault, 09/12/99
Murdoch Rupert, 27/08/99, 23/12/99
Musin Marie-Claire, 07/11/99, 09/12/99
Muzzik, 01/06/99
Nahum Michèle, 30/11/99
Noël Annick, 30/11/99
Nollet Michel, 07/11/99
Nozema, 08/12/99
NRJ, 23/03/99, 04/07/99, 10/09/99, 18/09/99
OMTV, 16/01/99
Onkelinx Laurette, 05/11/98, 08/11/98, 09/11/98, 07/12/98, 12/01/99
Op de Beeck Johan, 21/01/99
Oui FM, 23/03/99
Paoli Stéphane, 22/02/99
Parmentier Benoît, 31/01/99
Pathé, 20/01/99, 22/01/99, 08/02/99, 24/05/99, 02/06/99
Pauwels Herman, 01/02/99
Pauwels Leo, 14/12/99
Peeters Guy, 14/12/99
Perret Patrick, 19/01/99
Pira Ingrid, 14/12/99
Plog Jobst, 01/01/99
Premiere, 12/02/99
Procureur Jean-Pol, 23/12/99
Proglio Henri, 01/02/99
Quinet Anne, 08/08/99
Radio 1, 06/02/99, 05/08/99
Radio 2, 14/03/99
Radio 3, 05/08/99
Radio 4 Internationale, 01/02/99, 05/02/99
Radio 538, 23/04/99
Radio 99 Contact Sofia, 01/01/99
Radio Balkans, 03/05/99
Radio Donna, 26/04/99
Radio Energy Vlaanderen, 04/07/99
Radio Flandria, 23/04/99, 10/11/99, 20/12/99
Radio France, 30/11/98
Radio Magdalena, 23/04/99
Radio Mango, 21/08/99
Radio Multipop, 23/02/99
Radio Notre-Dame, 06/12/99
Radio Power Sound, 07/12/99
Radio S&SI, 11/12/98, 23/04/99
Radio Zuiderlicht, 23/02/99
Radiolène, 22/03/99
RAI, 14/04/99
Raskin Jean-François, 09/12/99
RCF (Radio Catholique Francophone), 07/12/98
Régionale TV Media, 19/01/99
Reuters, 14/04/99
Reynders Didier, 07/11/99
RMB (Régie Média Belge), 04/07/99, 09/12/99
RNI (Radio North Sea International), 01/08/99
Rolland Maryse, 01/06/99
Rossi Nicole, 12/03/99
Roularta Media Group, 01/02/99
RTBF, 26/11/98, 11/12/98, 04/01/99, 26/01/99, 28/01/99, 01/02/99, 05/02/99, 01/03/99, 15/03/99, 22/03/99, 23/04/99, 28/04/99, 30/04/99, 03/05/99, 14/05/99, 10/06/99, 15/06/99, 17/07/99, 08/08/99, 27/09/99, 05/10/99, 31/10/99, 07/11/99, 16/11/99, 17/11/99, 22/11/99, 26/11/99, 04/12/99, 09/12/99, 22/12/99, 23/12/99
RTBF Internationale, 01/02/99, 05/02/99, 06/05/99, 05/10/99
RTL7, 26/07/99
RTL Klub, 12/02/99
RTL Radio Paris, 20/12/98
RTL2 (Allemagne), 12/02/99
RTL2 Radio (France), 12/02/99
RTL9, 12/02/99
RTL-TVi, 02/02/99, 01/04/99, 01/06/99, 02/07/99, 27/09/99, 01/10/99, 06/12/99, 09/12/99
RTVE, 14/04/99
RVI (Radio Vlaanderen International), 28/03/99, 15/11/99
SBS, 18/12/98, 30/03/99
Scharff René, 09/12/99
Selleslagh Dirk, 15/04/99, 01/02/99
SSR, 14/04/99
Stassijns Marc, 01/02/99
Stock Jean, 01/05/99
Studio Brussel, 01/04/99
Suelens Peter, 01/02/99
Télé 21, 01/03/99
Télé Bruxelles, 11/03/99, 23/03/99, 25/03/99, 30/03/99, 01/04/99, 13/04/99, 20/04/99
Télé MB, 03/11/99
Télédis, 19/01/99
Tessier Marc, 28/05/99, 15/06/99
TF1, 20/01/99
Thema Vision, 19/01/99, 10/02/99, 28/04/99, 27/09/99, 19/11/99, 18/12/99
Tillieux Patrick, 01/07/99
TMF (The Music Factory) Television, 01/06/99, 11/10/99
TNCC, 02/12/98
Top Music, 23/03/99
Topradio, 21/11/98, 01/03/99, 01/10/99, 06/10/99
TPS, 02/01/99, 15/01/99, 20/01/99, 27/01/99, 29/01/99, 12/02/99, 08/03/99, 16/03/99, 26/05/99, 25/06/99, 31/07/99, 27/08/99, 06/09/99, 12/10/99
Trautmann Catherine, 05/02/99
TV Brussel, 08/06/99, 22/11/99
TV5, 01/01/99, 01/05/99, 31/10/99
TVD Radio Public, 28/01/99, 22/05/99, 08/06/99, 10/11/99, 18/11/99, 02/12/99
TVD, 28/01/99
Uitgeversbedrijf Tijd, 01/02/99
UPC, voir TVD Radio Public
Van Cauwelaert Annelies, 14/12/99
Van den Brande Luc, 29/11/98
Van Mechelen Dirk, 05/08/99
Van Nevel Luc, 14/12/99
Van Roe Piet, 31/05/99
Van Rompuy Herman, 08/11/98, 11/11/98
Vandeput Luc, 19/01/99, 04/05/99
Vandermeulen Lucien, 07/11/99
Vanier Bertrand, 22/02/99
Vanlombeek Marc, 13/10/99
Veeweyde, 22/11/99
Verhoosel Hervé, 09/12/99
Veronica, 03/12/99
Verrijcken Walter, 15/04/99
Vibration, 23/03/99
Vitamine, 23/03/99
Vivendi, 22/01/99, 01/02/99, 08/02/99, 15/03/99, 24/05/99, 28/07/99, 27/08/99, 24/11/99
Vivier Léon, 07/11/99, 09/12/99
Von Wacherbach Christina, 01/09/99
VRT, 01/12/98, 09/12/98, 21/12/98, 01/02/99, 01/03/99, 14/03/99, 25/04/99, 31/05/99, 21/07/99, 05/08/99, 01/09/99, 13/10/99, 15/10/99, 30/10/99, 23/11/99, 26/11/99, 04/12/99, 14/12/99
VT4, 20/11/98, 01/12/98, 18/12/98, 15/02/99, 17/02/99, 23/03/99, 30/03/99, 15/04/99, 05/07/99, 15/09/99, 26/11/99, 03/12/99
VTM, 01/12/98, 15/02/99, 17/02/99, 01/03/99, 05/04/99, 13/10/99, 26/11/99, 04/12/99
Wascotte Franz, 01/03/99
Weber Marc, 07/11/99
Weyns Reinhilde, 23/11/99
Wheatley Martin, 09/05/99
Wolu-TV, 28/01/99, 22/05/99
WTV, 23/11/99
Xtramusic, 01/04/99
Ylieff Yvan, 28/04/99, 08/06/99
Youth Channel Television, 02/07/99

L'ANNÉE DU MULTIMÉDIA

JEAN-CLAUDE GUYOT

avec la collaboration d'YVES THIRAN

OCTOBRE 1998

1 ■ Ouverture de Medio, un site belge de vente de cd-rom et DVD. Plus de 4 000 produits multimédias y sont proposés (http://www.medio.be).
■ Fin de la phase de test technique de la Turboline de Belgacom. Cette connexion ADSL n'est pas directement disponible pour le grand public.

3 ■ Les internautes espagnols font grève pour que baisse le prix des communications locales. Ils veulent passer au paiement par forfait des communications téléphoniques à Internet.

5 ■ Il est possible de recharger sa carte Proton via le web à l'aide du terminal C-ZAM/PC branché sur ordinateur. Le même terminal et la même carte permettent à tout internaute de payer de façon sécurisée sur Internet.

15 ■ Le gouvernement wallon crée une prime d'un montant maximal de 500 000 FB pour les entreprises qui développent un site de commerce électronique.

17 ■ La Commission européenne organise les « Netd@ys » afin de sensibiliser les secteurs de l'éducation et de la formation aux nouvelles technologies.

18 ■ Jonathan Postel, l'un des pères fondateurs d'Internet, créateur de la norme IP, le système d'adressage au cœur du réseau Internet, disparaît prématurément des suites d'une opération cardiaque. Il a été pendant trente ans l'éditeur responsable des RFC, les notes techniques qui régulent le fonctionnement du réseau.

22 ■ Un groupe de hackers serbes revendique la paralysie d'un site albanais du Kosovo. Ils désignent leur prochaine cible : le site de l'Otan.

25 ■ Entrée en vigueur théorique de la directive de la Commission européenne sur la protection des données essentielles au développement du commerce et du marketing électronique. Comme seuls le Portugal et la Grèce étaient en règle avec la directive, l'obligation de la respecter est repoussée au mois de décembre.

NOVEMBRE 1998

6 ■ France Télécom absorbe le provider EuroNet, qui compte près de 60 000 abonnés aux Pays-Bas et en Belgique.

9 ■ Ouverture, à Lyon, de la conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement. Le commerce électronique est au centre des débats de ce sommet dont le thème est : « Partenaires pour le développement ».

12 ■ Le ministre des Télécommunications approuve le nouveau tarif de Belgacom pour l'interconnexion avec d'autres opérateurs, nommé Brio 99 (Belgacom Reference Interconnection Offer). En moyenne, les coûts baissent de 15 %.

14 ■ Ouverture du salon Mediaplanet, le salon bruxellois du Multimédia.
■ Advalvas lance un nouveau service de courrier électronique gratuit.

17 ■ En Californie, le juge Ronald M. Whyte condamne Microsoft à modifier, dans les 90 jours, Windows 98 et Internet Explorer afin qu'ils puissent intégrer la version Java de Sun.

24 ■ Annonce de la proposition de rachat de Netscape par AOL, par échange d'actions. Le montant de la transaction est évalué à 4,2 milliards de dollars. Sun achèterait la division business et la production des serveurs d'entreprises.
■ Création du chapitre wallon de l'Internet Society. Son objectif : « préparer la génération des futurs citoyens aux nouveaux développements qui se construisent par l'Internet, tant dans les techniques que dans leurs exploitations ».

27 ■ Les ministres des Télécommunications de l'Union européenne ne peuvent trouver un accord sur une reconnaissance officielle de la valeur des signatures électroniques pour les transactions commerciales sur Internet. Ils restent divisés sur le niveau de sécurité à leur attribuer.

30 ■ Bill Clinton se prononce pour l'autorégulation du secteur du commerce électronique plutôt que pour sa réglementation par les États, à l'exception de la protection des consommateurs et des enfants.

DÉCEMBRE 1998

7 ■ La Banque Carrefour de la sécurité sociale accrédite officiellement BelSign en tant qu'autorité de certification pour les déclarations et les communications à la sécurité sociale. Il est dès lors possible d'envoyer électroniquement des déclarations légalement reconnues relatives à la sécurité sociale vers les administrations publiques ou les secrétariats sociaux.

8 ■ Le réseau d'IBM, Global Network, est racheté par AT&T, le géant des télécommunications, pour 5 milliards de dollars.
■ Sun dévoile le code source de Java. N'importe qui peut maintenant l'utiliser et le modifier. L'entreprise espère ainsi en étendre l'utilisation et en améliorer la technologie à moindres frais.

11 ■ Telenet Vlaanderen évalue sa pénétration sur le marché de la téléphonie via le câble de télédistribution : 200 000 foyers peuvent accéder au service de Telenet et 10 % ont utilisé ses services.

13 ■ Grève de l'Internet en France afin de protester contre les tarifs trop élevés de l'ancien opérateur unique. France Télécom déclare avoir observé une baisse de 10 % des connexions.

15 ■ Online Internet propose un abonnement d'un coût de 1 000 FB pour un accès 24h sur 24, mais d'une durée de cinq heures par mois. Ce qui correspondrait, pour le provider, aux besoins de 40 % des utilisateurs.

27 ■ En un mois, à l'occasion des fêtes de fin d'année, plus de 1 250 000 personnes ont effectué, pour la première fois dans leur vie, un achat électronique sur AOL.

JANVIER 1999

1 ■ L'euro devient la monnaie commune de douze pays de l'Union européenne. Le commerce électronique s'en trouvera fortement facilité.

4 ■ La Médiathèque de la Communauté française élargit son offre de location de supports multimédias culturels au DVD.

11 ■ Début de l'audition des témoins de Microsoft au procès antitrust intenté par le département américain de la Justice.

13 ■ Au procès Microsoft, le juge Jackson rejette la demande de Microsoft qui voulait faire classer la plainte déposée en mai par le gouvernement américain sur base des lois antitrust.

15 ■ Début de la commercialisation des services du Win, l'Intranet wallon. Ceux-ci sont ouverts aux consommateurs individuels, commerciaux et institutionnels.

18 ■ Ouverture à Paris d'une rencontre de l'Unesco consacrée à la lutte contre la pédophilie sur Internet.

19 ■ Sotheby's, maison de vente américaine, se lance dans la vente aux enchères sur Internet. Pour le patron de la société, Susan L. Solomon, Internet « est extraordinairement bien adapté » à l'activité traditionnelle de l'entreprise.
■ Réunis à Toronto au Canada, des experts de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle proposent de mettre en place un système de règlement des conflits pour prévenir et combattre le piratage croissant de noms de marques dans les mécanismes d'attribution des noms de domaines.

20 ■ La Business Software Alliance, qui représente les producteurs de logiciels les plus importants, annonce la découverte de la plus grande affaire européenne de piratage de programmes informatiques sur cd-rom. 125 000 cd-rom de logiciels ont été écoulés dans les pays de l'Union européenne pour une valeur de 201 millions d'euros. Les instigateurs du réseau ont été arrêtés.
■ Uunet baisse ses prix. L'abonnement illimité passe de 9 000 FB à 7 500 FB par an et l'utilisation d'une ligne ISDN n'est plus facturée différemment.

21 ■ De grandes entreprises multimédias se coordonnent pour défendre le principe d'autorégulation du commerce sur Internet.

25 ■ Sun présente la technologie Jini. Dérivée du langage Java, elle permet de brancher facilement tout équipement électronique sur le réseau. De la machine à café au four à micro-ondes, cette technologie pourrait être au cœur de la domotique et de la robotique du XXIe siècle.

FÉVRIER 1999

1 ■ Un second fournisseur d'accès anglais, la chaîne de supermarchés Tesco, propose la connexion gratuite à Internet.

2 ■ Microsoft est accusé par le gouvernement américain d'avoir falsifié une vidéo utilisée par l'entreprise lors de son procès. Cette vidéo devait démontrer la baisse de performance de Windows 98 lorsque Internet Explorer, le navigateur de Microsoft, était désinstallé. Microsoft reconnaîtra son "erreur".
■ L'agence CIP révèle que le Vatican cherche un saint patron pour Internet. Saint Isidore, évêque de Séville, né vers 560, est pressenti. En effet, il a écrit un ouvrage encyclopédique de vingt volumes, intitulé « Originum sive etymologiarum libri », une sorte de classification des connaissances, semblable à ce que l'on appelle aujourd'hui une base de données.

4 ■ Lancement, pour l'Europe, de CAUCE, la « Coalition Against Unsolicited Commercial Email ».

5 ■ Un groupement d'entreprises autour de GlobalSign va fournir à la Commission européenne un service de certification afin de permettre aux entreprises de transmettre leurs documents officiels via le réseau.

8 ■ Aux USA, premiers essais techniques d'Internet 2 (I2-DSI), nouvelle infrastructure réseau à grande vitesse.

9 ■ À Cannes, ouverture du Milia, le Marché mondial des contenus pour les médias interactifs.
■ British Telecom lance BT ClickFree, un service Internet gratuit. Son objectif avoué est de développer le commerce électronique.

10 ■ Intel annonce qu'il ne déclenchera pas automatiquement le "mouchard" que l'entreprise a installé sur toutes ses puces Pentium III. Celles-ci permettent de repérer et d'individualiser l'activité de chaque ordinateur.

16 ■ Electrolux présente le frigo connecté sur Internet. Le Screen Fridge permet de commander des victuailles via un écran intégré à la porte du réfrigérateur.

22 ■ Le site Altern.org, qui héberge des serveurs web individuels, gratuitement et sans publicité, ferme provisoirement ses portes. La cour d'appel de Paris l'a condamné à verser 61 742 euros à Estelle Hallyday pour avoir hébergé un site qui contenait des photos dénudées du mannequin.

27 ■ Fin de la première partie des auditions de témoins au procès intenté à Microsoft par le département américain de la Justice.

MARS 1999

6 ■ Grève de l'Internet en Belgique. Certains considèrent qu'elle arrive trop tôt.

11 ■ Ascom présente Powerline, sa technologie de transfert d'informations sur le câble électrique destinée à relier, au sein des maisons, les appareils électroniques au réseau.

15 ■ Belgacom annonce ses nouveaux tarifs pour les connexions à Internet.
■ Skynet propose une nouvelle forme d'abonnement à Internet. Pour 2 985 FB par an, il est désormais possible de se connecter à Internet en dehors des heures de bureau. Le helpdesk téléphonique est un 0900 et coûte donc 18,5 FB la minute.

16 ■ Apple dévoile le code source de son système d'exploitation Mac OS X Server.

18 ■ Microsoft Internet Explorer 5 est disponible dans sa version internationale.

21 ■ Microsoft utilise ses droits d'achat sur 7 % de Lernout & Hauspie, la société yproise spécialisée dans les technologies vocales. Il s'agit d'un investissement de 13 millions d'euros.

24 ■ AOL licencie 1 000 personnes. C'est la conséquence sociale directe de l'absorption du groupe Netscape.

25 ■ Apparition du virus Mélissa. Il s'agit d'une commande macro de Microsoft qui circule dans un fichier Word attaché à un courrier électronique, et qui contient une liste de 50 sites pornographiques. Quand on l'ouvre via Outlook, il se propage aux cinquantes premières adresses de votre annuaire électronique en leur envoyant le même message avec votre adresse comme origine.
■ Début de la campagne militaire de l'Otan contre Milosevic. Le site Internet de l'organisation est saturé par des pirates serbes et devient inaccessible. De nombreux sites, dans les deux camps, désinformeront sur la situation sur le terrain.
■ La station de radio indépendante Radio B92, fermée récemment par les autorités yougoslaves, reprend ses émissions via Internet avec l'aide de Real Networks et du provider allemand XS4All.

26 ■ Le gouvernement fédéral approuve, en seconde lecture, le projet de loi sur la signature digitale.

27 ■ Nouvelle grève de l'Internet en Belgique. Ses résultats sont mitigés. Belgacom n'a pratiquement pas vu d'effet sur le trafic. Chez les fournisseurs d'accès, on évalue la baisse du trafic de 10 à 20 %.

31 ■ Lancement de la version belge du site portail de Microsoft : MSN.

AVRIL 1999

1 ■ Commercialisation de l'ADSL par Belgacom. Son coût reste important : 15.125 FB par mois, sans limitation de trafic. Pour les abonnements avec limitation de trafic, le coût du giga-bites de transfert va de 3.649 FB à 1.815 FB selon la formule choisie. À cela il faut encore ajouter l'abonnement à un provider. Chez Skynet, il est de 2.588 FB pour le premier giga, 1.980 FB pour les suivants.

14 ■ Une fausse information diffusée sur le site de Yahoo ! fait grimper de 32 % le cours des actions PairGain. Dès la publication du démenti, le cours boursier retombe et perd même de la valeur par rapport à sa situation initiale. L'auteur de la fausse nouvelle, un employé de la société, est arrêté.

19 ■ Apple dévoile le code source de la version serveur de Quicktime 4, espérant ainsi en faire le standard du "Livestreaming", la télévision numérique en direct.
■ Remise d'une pétition au Parlement européen, qui va à l'encontre d'une proposition de législation invitant les utilisateurs du courrier électronique à rédiger les e-mails de manière à ce que l'on puisse directement voir s'il s'agit d'un message désiré. Pour ceux qui le combattent, cela revient à légaliser le SPAM.

22 ■ Telenet, Mobistar, Worldcom, Unisource, BT et Versatel portent plainte contre Belgacom à propos de ses nouveaux tarifs. L'objectif des plaignants est de faire annuler les accès au Net basés sur l'usage des préfixes 0781 et 0909 et de revoir totalement la logique de tarification.
■ Mobistar s'associe à ALE-TELEDIS (Liège) et INATEL (Namur), pour une expérience pilote de téléphonie et d'accès à Internet via le câble de télédistribution.
■ Les ministres européens des Télécommunications réunis à Luxembourg approuvent un texte qui fait de la signature électronique un équivalent légal de la signature manuelle, pour autant qu'elle soit garantie par une autorité de certification reconnue.

26 ■ Fin du monopole de l'attribution des noms de domaines. Cinq premières sociétés peuvent procéder à l'enregistrement dans les domaines .com, .net et .org.

27 ■ DejaNews, moteur de recherche spécialisé dans les forums de discussion, admet enregistrer les requêtes de chaque utilisateur afin de mieux comprendre leur comportement.

29 ■ Le fournisseur d'accès Wanadoo, filiale de France Télécom, fait son entrée en Belgique. Le prix promotionnel de l'abonnement annuel pour une connexion illimitée est de 2 690 FB.

30 ■ Le Conseil des ministres approuve un projet d'arrêté royal déterminant les conditions à remplir par un opérateur pour exploiter un réseau public de télécommunications via la technique du Wireless Local Loop (WLL). Cette nouvelle technologie permet de réaliser l'accès local vers les utilisateurs finaux par moyen radio, à partir d'une station de base connectée sur le réseau de l'opérateur.

MAI 1999

1 ■ En France, première offre de connexion gratuite à Internet. WorldOnline propose un abonnement illimité gratuit pour

une durée d'un an aux 200 000 premiers internautes qui en feront la demande.

3 ■ En Angleterre, les utilisateurs qui transfèrent leur abonnement de British Telecom vers Localtel bénéficient, le soir et les week-ends, d'une connexion totalement gratuite au réseau, sans frais de communication.

5 ■ Win baisse ses tarifs. L'abonnement illimité passe de 6 995 FB à 3 290 FB par an.
■ Intel rejoint Microsoft dans le capital de la firme belge Lernout & Hauspie. Le prix payé pour cette participation au développement des technologies vocales est de 30 millions de dollars.

6 ■ Sun demande à l'ECMA (European Computer Manufacturers Association) de standardiser la technologie Java au niveau international.

7 ■ Malgré l'absence de trois-quarts de ses membres, le Parlement européen adopte la motion dite "Enfopool" concernant l'interception des télécommunications, entre autres sur Internet. Pour les fournisseurs d'accès, il s'agit d'une porte ouverte à des atteintes importantes aux libertés fondamentales.

10 ■ Le groupe français Jet Multimedia lance un service de connexion sans abonnement à Internet. L'entreprise utilise les nouveaux numéros 0909 de Belgacom, qui permettent une connexion tarifée à 4 FB la minute.

11 ■ En Belgique, les fournisseurs d'accès regroupés au sein de l'ISPA s'accordent sur un code de déontologie afin d'améliorer l'éthique sur l'Internet tant au niveau du contenu, des méthodes utilisées, que des prix pratiqués.

12 ■ AOL, IBM, Microsoft et le comité consultatif de logiciels récréationnels créent une association, l'ICRA, pour protéger les enfants, mais également garantir la libre parole sur Internet.

17 ■ FreeUK s'associe à Claranet France afin de développer un service Internet gratuit en France. L'offre est limitée à la région parisienne, mais pourrait s'étendre plus tard à la ville de Lyon.

24 ■ Wolu-TV, câblodistributeur bruxellois propose, en collaboration avec le provider Chello, l'accès Internet à un quart de sa clientèle.

25 ■ L'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), qui donne l'autorisation de délivrer des enregistrements dans les domaines génériques (.org,.net,.com), se réunit à Berlin. Dorénavant, les candidats devront passer des tests avant d'être accrédités.

27 ■ Suite au vote, à l'Assemblée nationale française, d'un article de loi délivrant les hébergeurs d'une responsabilité automatique en cas de contenu litigieux sur un site web, le site altern.org rouvre ses portes.

28 ■ Les négociateurs de l'Union européenne et des États-Unis cherchent, sans succès, un accord sur la protection de la vie privée sur Internet. Ils butent sur la volonté européenne de rendre obligatoire la liberté d'accès des citoyens aux bases de données contenant des informations qui les concernent.

31 ■ Le Win propose, en collaboration avec la société Cyberlink, un système de connexion à Internet sur base de terminaux accessibles dans les lieux publics, à l'aide d'une carte à puce permettant la personnalisation de la connexion.
■ Nouvelle offre de Skynet pour une connexion, jusqu'à la fin du siècle, en dehors des heures de bureau. Son prix est de 1 977 FB pour 15 mois, soit 1 582 FB par an.

JUIN 1999

1 ■ Le procès de Microsoft reprend. Poursuite de l'audition des témoins.
■ Selon une étude de la société InfoBeads, 67,5 millions d'ordinateurs sont connectés à Internet aux États-Unis : 31 millions au domicile et 28 sur le lieu de travail, soit 12 % des foyers. Plus de 50 % de ces ordinateurs utilisent Internet Explorer, le logiciel de Microsoft qui dépasse pour la première fois le logiciel de Netscape.

4 ■ Introduction en bourse de Red Hat, société de distribution du système d'exploitation libre Linux.

6 ■ Une grève européenne d'Internet fait un flop. En France il y a eu plus d'accès qu'un dimanche normal, et en Belgique, certaines associations ont appelé à ne pas suivre le mouvement.

7 ■ Après l'Angleterre, c'est en France que Dell offre un accès gratuit à Internet aux acheteurs de ses PC.
■ Au procès Microsoft, Garry Norris témoigne. Au nom d'IBM, il avait dirigé la négociation du contrat de licence pour Windows 95. Pour le département américain de la Justice, son témoignage démontre que Microsoft a voulu forcer la main d'IBM à l'aide d'arguments contraires à la libre concurrence.

8 ■ Amazon.com propose de télécharger gratuitement des fichiers MP3 qui s'effaceront automatiquement du disque dur quinze jours après la première écoute.

9 ■ La Région wallonne met toute sa législation en ligne sur le site Wallex.
■ Au Japon, Seiko Epson met en vente Location, un GSM qui peut servir d'appareil photo numérique, de boîte aux lettres électronique, et qui possède un système de navigation GPS. Il pèse 290 grammes et coûte 750 euros.

10 ■ Selon une étude de l'Université du Texas, financée par la société Cisco, les flux économiques générés par Internet représentent 300 milliards de dollars.
■ Pendant plus de vingt-deux heures, les serveurs d'Ebay, une société spécialisée dans la vente aux enchères, n'ont plus fonctionné correctement, faisant ainsi échouer 2,3 millions de tentatives d'enchères. Cinq jours plus tard, le cours des actions de cette société chute de 25 %, ce qui représente 4 milliards de dollars de capitalisation. Le cours de Sun Microsystems, dont le logiciel était, à tort, mis en cause par l'entreprise, a également baissé. Ebay aurait négligé l'installation d'une mise à jour du logiciel serveur.

13 ■ Les élections en Belgique donnent l'occasion aux partis politiques de créer de nombreux sites.

15 ■ Corbis, la banque d'images de Microsoft, achète l'agence française de photographies de presse Sygma.
■ Des chercheurs de Hewlett-Packard et de l'Université de Californie annoncent avoir réussi à fabriquer des maquettes de processeurs utilisant des molécules de rotaxane à la place du silicone. Ils préfigurent la conception de processeurs dont

l'utilisation permettra la construction d'ordinateurs moins coûteux, plus petits, plus sûrs et beaucoup plus performants.

18 ■ En France, l'Autorité de régulation des télécommunications se prononce sur le différend qui opposait Cegetel Entreprises à France Télécom à propos des conditions d'interconnexion. Raison est donnée à Cegetel qui voulait faire baisser le prix de cette connexion.
■ Sommet du G8 à Cologne. La charte qui y est signée évoque « une société où la formation joue un rôle prépondérant ». Parmi les stratégies d'apprentissage, les chefs d'États citent les technologies de l'information et des communications dès l'enseignement primaire.

21 ■ Le Conseil du marché intérieur de l'Union européenne propose une directive concernant le commerce électronique.

23 ■ Arrivée sur le marché de l'Athlon, le microprocesseur de septième génération d'AMD. Trois versions sont proposées : en 500 Mhz, 550 Mhz et 600 Mhz.

24 ■ Début du processus de révision de la convention de Munich en vue d'autoriser le brevetage de logiciels en Europe. En effet, cette convention rend jusqu'à présent impossible le dépôt de brevets sur les algorithmes.
■ Fin des témoignages dans le procès Microsoft.
■ L'ECMA (European Computer Manufacturers Association) crée un nouveau comité de contrôle, l'ECMA TC41, ayant pour objectif de rendre la standardisation de Java effective, mais de manière indépendante. Sun n'aura donc plus le pouvoir de décider seul de l'avenir de ce langage.

25 ■ Le juge des référés du tribunal de commerce de Bruxelles donne raison aux six opérateurs de télécommunications qui avaient porté plainte contre la nouvelle tarification Internet de Belgacom. Belgacom ira en appel.

28 ■ Acceptation par l'IEEE (Institute of Electrical and Electronics Engeneers), organisme qui décide des standards en matière de réseaux locaux, des spécifications du nouveau standard Ethernet 1.000Base-T. Ce standard permet des taux de transfert à 1 giga-octet par seconde, tout en conservant les câbles à quatre paires en cuivre pour des distances ne dépassant pas cent mètres.

30 ■ Ouverture du site commercial belge Supersony. Il offre à tous les Européens la possibilité d'acheter les produits Sony 15 à 20 % moins cher que dans le commerce de détail. Si la commande atteint 50 000 FB, le port est gratuit. Il ne s'agit pas d'une initiative de Sony, mais de celle d'une société indépendante.
■ Apparition d'un nouveau moteur de recherche : StremSearch.com. Il est spécialisé dans la recherche de documents vidéo et audio.
■ Annonce — qui fera scandale — du départ de Martin Bangemann, ancien commissaire européen, chez Telefonica, l'opérateur de télécommunications espagnol.

JUILLET 1999

1 ■ Le gouvernement wallon décide d'équiper les écoles primaires avec 9 000 Imac d'Apple.

5 ■ L'Union internationale des télécommunications (UIT) approuve la norme ADSL.

6 ■ Reuters annonce la création d'une nouvelle division spécialement chargée de développer des produits pour Internet.

8 ■ Selon une étude de eMarker, en 1998, les dix sites les plus importants ont généré 72 % des revenus de la publicité sur le réseau.

12 ■ Le magazine scientifique *Nature* publie une étude sur les moteurs de recherche. Seules 16 % des pages du web seraient recensées. 83 % des pages des sites commerciaux sont accessibles via ces moteurs, contre seulement 6 % des pages de sites éducatifs.

14 ■ L'Internet Assigned Numbers Authority (IANA) approuve la norme IPv6. Actuellement, les adresses Internet des ordinateurs fonctionnent selon un mode d'adressage 32 bits, contre 128 pour la nouvelle version. Cela permet d'augmenter fortement le nombre d'adresses IP disponibles.
■ La Commission européenne propose un nouveau texte relatif au commerce électronique : la législation du pays de destination de la vente serait utilisée, en cas de contestation, pour arbitrer les conflits.

15 ■ Pour ceux qui désirent s'initier au boursicotage sur Internet, pendant un mois, les frais de courtage sont gratuits chez Cortal.

16 ■ Aux États-Unis, le jury de Bridgeport décide que Microsoft n'a pas violé les lois antitrust, dans le cadre du procès l'opposant à Bristol Technology. Malgré tout, la firme de Redmont est condamnée à verser un dollar symbolique de dommages et intérêts. Microsoft espère que ce jugement influencera le juge fédéral.

21 ■ Apple présente un réseau de sites Quicktime TV permettant la diffusion mondiale de programmes de télévision et de radio.

26 ■ Présentation du standard Bluetooth par Ericsson, Nokia, IBM, Toshiba et Intel. Ce standard concerne la connexion sans fil des ordinateurs aux réseaux locaux, à une vitesse théorique d'un méga-bite par seconde.
■ Première version béta du futur système d'exploitation de Microsoft : Millenium. Grande nouveauté, la disparition de la couche DOS.

AOÛT 1999

6 ■ Dans la nuit, un hacker nommé ReDaTtAcK pénètre la base de donnée "clientèle" de Skynet. Il s'en vante auprès des médias et Skynet porte plainte.
■ Freebel propose un accès gratuit à Internet à l'achat de ses machines.

9 ■ Les services postaux des États-Unis lancent le timbre téléchargé sur Internet. Il a la forme d'un code barre imprimé sur le courrier ou l'enveloppe et contient, en plus, les informations nécessaires au traitement automatique de la lettre par la poste.

12 ■ La police identifie le hacker gantois, Frans Devaere, qui se cache derrière le pseudonyme ReDaTtAcK.

13 ■ Des chercheurs de l'Université du Massachusetts présentent un serveur web dont la taille dépasse à peine celle d'une tête d'allumette.

14 ■ Le Crédit Communal propose un accès gratuit à Internet à tous ses clients utilisant le service de "home banking". Freegates fournit les accès.

18 ■ ReDaTtAcK s'introduit dans les fichiers "clientèle" de la Générale de Banque via le système de "home banking". Il connaissait le mot de passe du helpdesk qui était… helpdesk !
■ Découverte du virus Kriz. Il s'active le 25 décembre, efface le contenu des disques durs des compatibles-IBM et détruit leur BIOS.

20 ■ Packard Bell offre un abonnement gratuit à tous les acheteurs de ses PC depuis septembre 1998. Unnet fournit les accès.
■ La chaîne de télévision flamande VT4 offre l'accès gratuit à Internet afin de lancer le site qui se veut le prolongement électronique de sa chaîne.

25 ■ Mobistar offre gratuitement, via Wanadoo, un accès à Internet à ses clients.

27 ■ Le hacker ReDaTtAcK rencontre des membres du cabinet du ministre des Télécommunications Rik Daems, en vue d'une éventuelle modification de la législation.

29 ■ Selon StatMarket, spécialiste des statistiques sur Internet, Microsoft Explorer est en tête des navigateurs web. Il est utilisé par près de 76 % des internautes, contre 23 % d'utilisateurs de Netscape.

30 ■ Fiat met en vente uniquement via Internet un modèle spécial de la Spyder baptisée Barchetta Web. L'offre est réservée à la clientèle italienne.
■ Microsoft suspend quelques heures son service de courrier électronique Hotmail, piraté. Un site suédois donnait l'accès, via une page web et sans mot de passe, au contenu de n'importe quelle boîte aux lettres de Hotmail.

31 ■ Le Win lance son offre gratuite, Swing, en partenariat avec *Le Soir* qui encarte un cd-rom de connexion dans ses éditions.

SEPTEMBRE 1999

3 ■ Réunion à Moncton, au Canada, des chefs d'États de la Francophonie. Ils disent leur crainte de voir le français marginalisé sur Internet au profit de l'anglais.

4 ■ Un pirate réussit à prendre le contrôle du serveur web de DNS, l'entreprise chargée de la gestion des noms de domaine belges.

6 ■ Lancement officiel de la Global Trust Authority (GTA). Il s'agit d'un organisme international constitué par des banques et des associations bancaires, destiné à faciliter les transactions sécurisées sur le web, notamment en matière de commerce électronique. Pour la Belgique, c'est Isabel, la plate-forme de télécommunication créée en 1996 par le monde bancaire belge pour uniformiser et simplifier le home banking, qui y participe.

8 ■ Gate 71 propose un accès gratuit à Internet, baptisé Freeworld.

9 ■ Compact propose, en collaboration avec Skynet, un accès gratuit à Internet. Le helpdesk coûte 45 FB la minute.
■ Certains craignent un éventuel bug dans les vieux logiciels : la suite 9/9/99 pourrait perturber leur fonctionnement.

10 ■ Le patron de Canal+ Belgique annonce sa volonté de lancer une offre Internet de qualité en Communauté française, en lien avec son décodeur numérique.
■ Dépôt des conclusions des parties dans le procès qui oppose le département américain de la Justice à Microsoft.

14 ■ Les sites web de l'armée américaine déménagent des serveurs Windows NT vers des serveurs Mac d'Apple, moins connus des pirates.
■ Les États-Unis se disent prêts à ratifier deux traités de l'OMPI, l'Organisation mondiale pour la propriété intellectuelle, concernant la protection des droits d'auteur et la protection des interprètes de musiques.

15 ■ Lancement, par la société liégeoise Neurones, de « Reporters en ligne », une agence de presse et un quotidien sur Internet rédigés par des jeunes qui collaborent à une rédaction en ligne.
■ Le président américain Clinton, le président sud-africain Mandela et le Premier ministre britannique, Tony Blair, lancent l'opération NetAid, mise en place sous les auspices du PNUD, qui entend lutter contre la pauvreté dans le monde

18 ■ NRJ lance NRJ Web TV, une chaîne de télévision sur Internet. Le groupe NRJ développe une stratégie commerciale afin de devenir, avec son site de vente de CD « NRJ Direct », leader dans la vente et le téléchargement musical en Europe.

21 ■ Reprise du procès Microsoft : début des plaidoiries finales.

22 ■ GB offre à tout ses clients un cd-rom permettant la connexion gratuite via Wanadoo.
■ Rik Daems, le ministre belge des Télécommunications, présente son programme politique ; ses lignes de force visent à la poursuite de la déréglementation du secteur avec une qualité maximale et un prix de revient minimum.

27 ■ Intel annonce la sortie de deux processeurs Pentium III à 533 et 600 Mhz.

28 ■ Premiers accords entre le département américain du Commerce, Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) et Network Solutions (NSI), la société qui gérait précédemment les noms de domaines.

OCTOBRE 1999

1 ■ Nouvelle tarification pour Turboline, le service ADSL de Belgacom. Le coût de l'offre de base pour la ligne est de 10 000 FB pour l'installation et de 1.500 FB d'abonnement par mois pour 3 giga-octets de transfert. Par comparaison, le prix de base de l'abonnement mensuel à Internet est de 999 FB chez Skynet ou de 895 FB chez Infonie.

3 ■ Décès, à l'âge de 78 ans, d'Akio Morita, cofondateur de Sony en 1941.

4 ■ Belgacom annonce l'augmentation de ses tarifs de communications vers Internet en heures creuses d'ici au 1er novembre. On passera de 35 FB à 45 FB l'heure. L'augmentation est justifiée par le fait que Belgacom ristournait près de 80 % des 35 FB aux fournisseurs d'accès qui généraient le trafic.

7 ■ À Ottawa, les ministres des Finances de l'OCDE s'accordent sur la taxation du commerce électronique. Il s'agit de le taxer de la même manière que les autres commerces, en veillant à ne pas générer de double taxation par des systèmes nationaux incompatibles.

8 ■ Belgacom propose, en collaboration, mais aussi en concurrence avec sa filiale Skynet, un accès Internet via un numéro 0909.
■ Trois nouvelles variantes du virus Melissa sont découvertes.

9 ■ Alcatel présente le VDSL au Télécom 99 de Genève. Il s'agit d'une technologie similaire à l'ADSL fonctionnant sur la paire de fil téléphonique, mais dix fois plus rapide et permettant jusqu'à 52 Mbits/s en voie descendante, et 6 Mbits/s en voie ascendante. Elle pourrait être disponible fin 2001.

12 ■ Infonie propose une formule d'accès à Internet comprenant une partie du prix de la communication téléphonique. L'offre de base met l'heure de communication au prix de 30 FB pour quarante heures par mois.
■ Digiscents, une société américaine, annonce le développement d'iSmell, un périphérique permettant de diffuser des odeurs sur base d'informations transmises par Internet en parallèle à une page web que l'on pourra dès lors parfumer.
■ La commission des affaires légales du Parlement européen donne un avis positif à l'approbation d'une directive sur la signature électronique.

14 ■ Sega lance sa nouvelle console de jeux vidéo Dreamcast. Elle permet, entre autres, de jouer à plusieurs via Internet.
■ La BBL et BT Belgium créent Yucom, une plate-forme de commerce électronique avec un système de compte spécifique que l'on crédite, via sa banque, afin de pouvoir acheter en ligne dans la galerie commerçante virtuelle.
■ Entrevue de Bill Gates et de Romano Prodi à Bruxelles. Le patron de Microsoft y rencontre également le Premier ministre Guy Verhofstadt.

18 ■ Skynet baisse ses tarifs : l'abonnement pour une connexion illimitée passe de 899 FB à 799 FB par mois.
■ L'encyclopédie Britannica est disponible gratuitement sur Internet. Ses serveurs ne résistent pas à l'afflux des utilisateurs.

20 ■ AMD inaugure une nouvelle usine à Dresde. Le principal concurrent d'Intel y construira des processeurs Athlon à 1 GHz.

25 ■ Le commissaire à la Concurrence Karel Van Miert, et le commissaire à l'Industrie, Martin Bangemann, présentent le quatrième rapport de la Commission européenne sur « la mise en œuvre de la réglementation en matière de télécommunications ». Le bilan est globalement satisfaisant.
■ Des bruits commencent à courir au sujet de la mauvaise santé financière du Win. Belgacom serait prêt à racheter les parts de ses partenaires.

28 ■ Signature par le président Clinton du « Next Generation Internet Act of 1998 ». Cette loi donne un cadre au développement d'Internet : plus rapide et plus sûr.

29 ■ Grève de l'Internet en Belgique suite à l'annonce de la prochaine augmentation des tarifs de Belgacom.

30 ■ FreeGates propose un forfait Internet à 30 FB l'heure en période creuse comprenant les communications. Il s'est allié à Worldcom pour l'interconnexion de son réseau.
■ Ouverture du salon Mediaplanet, le salon bruxellois du Multimédia.

31 ■ Grève des internautes allemands. Le trafic chute de 70 %. Leur revendication : obtenir un tarif de connexion téléphonique d'un mark l'heure.

NOVEMBRE 1999

1 ■ Infonie lance un forfait Internet comprenant vingt heures de communication pour 595 FB. C'est, selon l'entreprise, 36 % moins cher, en moyenne, qu'un abonnement gratuit à Internet.
■ Augmentation des tarifs Internet de Belgacom, de 35 à 45 FB l'heure en soirée.
■ Shell lance, avec World Online, « 12move », une offre d'accès gratuit à Internet. Son objectif : faire de ses quatre cents stations des lieux de distribution de marchandises achetées sur son site.

2 ■ Le tribunal de commerce de Bruxelles oblige Skynet à fermer les sites qui fournissent des liens vers des fichiers MP3 illégalement diffusés sur le Net. En cas de non respect de l'ordonnance, c'est Skynet qui devra payer une astreinte. Le fournisseur d'accès ira en appel, car il considère qu'il n'est pas responsable du contenu des sites qu'il héberge. Les autres fournisseurs d'accès sont solidaires de cette démarche.
■ La Commission européenne organise une audition publique consacrée aux conflits de juridictions et aux conflits de lois dans le commerce électronique, afin d'entendre les experts et les parties intéressées.

5 ■ Le juge Jackson rend ses conclusions préliminaires dans le procès qui oppose le département américain de la Justice à Microsoft. Selon lui, Microsoft se rend coupable de pratiques de monopole. Le verdict final sera rendu dans les premiers mois de l'année 2000.
■ Pearl, en Australie, accueille World E-Com 1999, une conférence sur le commerce électronique global patronnée par les Nations-Unies, l'OCDE et l'OMC.

9 ■ Le Forem crée un site consacré à l'emploi et à la formation : Hotjob.

10 ■ La Commission européenne, par la bouche de la commissaire européenne chargée des Entreprises et de la Société de l'information, Erkki Liikanen, fait part de son intention de réviser le cadre réglementaire pour les communications électroniques, dans le but de réduire les difficultés pratiques et les lourdeurs administratives qui pèsent sur les opérateurs.

12 ■ Le ministre fédéral de l'Économie et de la Recherche scientifique, Rudy Demotte, dépose un avant-projet de loi au sujet de l'enregistrement abusif de noms de domaine.

15 ■ Christie's renonce à son grand projet de vente sur le réseau pour se consacrer à l'amélioration de son site actuel.

17 ■ Par le biais d'une grande chaîne de distribution de matériel électronique anglaise, Freeserve propose le premier abonnement gratuit à Internet d'Europe. En huit semaines, 475 000 utilisateurs s'abonnent. Du coup, le provider devient le second, en importance, au Royaume-Uni.
■ Un tribunal bavarois renverse l'arrêt condamnant l'ancien PDG de Compuserve-Allemagne pour diffusion de matériel pornographique. Cette cour a considéré, en appel, que Compuserve ne pouvait pas faire plus que ce qu'il avait fait.

18 ■ La Commission européenne propose une directive fixant un cadre juridique au commerce électronique dans le marché européen. L'objectif est de créer un climat de sécurité et de confiance pour les consommateurs et les opérateurs.
■ EuroISPA, la fédération européenne des fournisseurs d'accès, se réjouit que la Commission européenne exclue expli-

citement les "caches" des "proxy" sur le réseau de la logique de préservation des droits d'auteurs. La présence d'un fichier dans un cache ne sera jamais considérée comme une copie illégale.

19 ■ Le Win annonce ses premières offres techniques et commerciales.
■ Sotheby's et Amazon.com lancent sothebys.amazon.com, site commun de vente.

24 ■ La Commission européenne propose des prix-plafonds pour les locations de lignes de courte distance, car leur prix freine le développement d'Internet. Malheureusement il ne s'agit que d'une recommandation dont le respect n'est pas obligatoire.

30 ■ VMS-Keytrade, leader de la transaction bancaire en ligne en Belgique fait son entrée en Bourse de Bruxelles.
■ Le Conseil des ministres européens des Télécommunications approuve la directive qui oblige les États membres à reconnaître la signature digitale comme équivalente à une signature manuscrite.
■ Début des rencontres de conciliations entre Microsoft et le département américain de la Justice, afin d'éviter une condamnation du géant de l'informatique et le démantèlement forcé de l'entreprise.
■ Ouverture, à Seattle, de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). On y décidera de ne pas proposer de taxation du commerce sur Internet pendant encore deux ans.
■ L'entreprise américaine MyWebOS propose le premier système de bureautique informatique basé sur Internet. Il permet d'utiliser, où que l'on soit, un traitement de texte, une messagerie et un agenda stockés sur un serveur.
■ Ouverture, à Paris, du sommet mondial des régulateurs d'Internet à l'invitation du CSA français. 69 délégations sont présentes. Paradoxalement, ce n'est pas le CSA qui est le régulateur d'Internet en France, mais l'Autorité de régulation des télécommunications.

DÉCEMBRE 1999

1 ■ Yahoo ! et la Deutsche Bank s'associent pour proposer des services bancaires via le web. Il sera possible aux clients de la "Deutsche Bank 24" d'accéder aux informations de leur compte via les serveurs allemands de Yahoo !.

2 ■ TF1 annonce la création d'une filiale, e-TF1, dont Anne Sinclair sera directrice générale. La chaîne compte investir près de 15 millions d'euros en 4 ans dans ce projet qui occupera 75 personnes en l'an 2000.

3 ■ Le ministre Rik Daems donne un accord définitif sur le Brio 2000, le tarif d'interconnexion de Belgacom. Les prix baissent de 13,5 à 25 %. La question des tarifs Internet n'est toujours pas résolue.

4 ■ Le mariage du prince Philippe et de Mathilde est diffusé sur Internet par Belgacom et Skynet, en collaboration avec VTM et la RTBF.

6 ■ Le département américain de la Justice précise les chefs d'accusation contre Microsoft. En opposition avec le Sherman Act, Microsoft a maintenu son monopole sur le marché des systèmes d'exploitation ; il a abusé de cette position en concluant, entre autres, de nombreux accords exclusifs de distribution ; l'entreprise de Bill Gates a également intégré de façon illégale un navigateur web dans Windows pour élargir son monopole au marché des logiciels de navigation.

7 ■ Le Conseil des ministres de l'Union européenne approuve la proposition de directive relative au commerce électronique.

8 ■ Romano Prodi, président de la Commission européenne, lance e-Europe, le programme de l'Union européenne destiné à favoriser un accès moins cher à Internet pour les citoyens européens.
■ Kingston Communications, société britannique publique, annonce qu'elle est la première société en Europe à proposer une offre commerciale réelle pour un service basé sur la technologie ADSL.

9 ■ Le distributeur commercial du système libre Linux, VA Linux Systems, est introduit en bourse. En un jour, sa valeur au Nasdaq passe du cours d'introduction (30 dollars) à une valeur de 250 dollars à la clôture.
■ David Smith, le créateur du virus Melissa, plaide coupable devant une juridiction du New Jersey. Il risque 5 à 10 ans de prison.

11 ■ Belgacom propose de reprendre la totalité des actions de Win S.A. Malgré les déficits de la compagnie, les 100 000 abonnés gratuits représentent un capital réellement intéressant.

13 ■ Pour la veille de l'an 2000, la BBL a transformé la façade de son bâtiment de l'avenue Marnix en un écran matriciel géant. Chaque fenêtre peut afficher un pixel de couleur différence. C'est via Internet que les artistes peuvent proposer une animation qui sera utilisée par la banque pour illustrer sa façade.

14 ■ À Paris, une cours révise en appel la condamnation de deux providers français, FranceNet et WorldNet, accusés d'avoir diffusés des images à caractère pédophile.
■ Paul McCartney donne un concert unique au célèbre Cavern Club de Liverpool devant 300 spectateurs et 3 millions d'internautes, le concert étant retransmis sur Internet.

15 ■ La Banque commerciale de Bruxelles est la première banque belge à offrir des services bancaires complets sur Internet.
■ Contrairement au protectionnisme en vogue dans le secteur musical, Platinium, importante maison de disques indépendante des États-Unis, diffuse sur Internet les œuvres des auteurs qu'elle distribue.
■ Sommet entre l'Union européenne et les USA pour résoudre, entre autres, les problèmes de protection des données personnelles qui empêchent théoriquement le commerce électronique transatlantique.

16 ■ Première encyclopédie française en ligne, Webencyclo, créée par les éditions Atlas.

20 ■ Un tribunal anversois condamne en référé, et sur plainte de l'industrie du disque, un étudiant de 19 ans à fermer son site, où il diffusait des fichiers musicaux MP3. La procédure en dommage et intérêts va suivre.
■ Sortie par Intel de ses processeurs Pentium III à 750 et à 800 MHz.

29 ■ L'AFP et Nokia signent un accord afin de développer des services d'informations sur Internet, consultables sur les téléphones portables grâce à la technologie WAP, le web-ligh pour GSM.

31 ■ Transfert de la gestion des noms de domaine .be de la KUL à l'asbl DNS, composée de représentants des secteurs économiques académiques et publics concernés.

COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET INTERNET GRATUIT

JEAN-CLAUDE GUYOT

À la veille de l'an 2000, le commerce de détail est au cœur du développement du réseau. L'accès à Internet devient de moins en moins coûteux. Ceux qui font chuter les prix parient sur le commerce électronique, source de revenus importants.

Difficile de commenter l'année 1999. Peu de données sont vraiment fiables, qu'il s'agisse de la valeur des entreprises, du nombre d'utilisateurs du réseau, du chiffre d'affaires généré par le commerce électronique ou de la réelle volonté politique de contrôler l'évolution du secteur.

Si tout concorde pour affirmer que l'importance du réseau devient prépondérante et que son utilisation va continuer à se développer dans la vie sociale, économique et culturelle, il reste que l'on peut se demander qui gagne de l'argent aujourd'hui. En ce qui concerne les entreprises qui fournissent les infrastructures, les logiciels et les ordinateurs, on peut certainement répondre par l'affirmative. Mais pour ce qui est des entreprises qui dispensent des services, comme le commerce électronique, on est loin de voir émerger les bénéfices. Et les sommes faramineuses évoquées renvoient alors à la valeur capitalisée en Bourse de ces entreprises, c'est-à-dire à la valeur totale des actions existantes en les évaluant à leur dernier cours.

Dans son édition du 27 mai 99, Internet@ddict, un E-zine belge, comparait eToys, une récente entreprise de commerce électronique américaine de jeux et jouets, et Toys'R'Us, un géant international de la distribution dans le même secteur. En un jour, lors de son introduction en Bourse, l'entreprise électronique avait quadruplé sa valeur initiale, atteignant 7,7 milliards. Soit 35 % de plus que la valeur du géant de la distribution. Mais la comparaison des résultats du premier trimestre 1999 révèle que l'entreprise électronique a perdu 72 millions de dollars alors que l'entreprise de distribution traditionnelle en a gagné 132 millions. Cette flambée de la valeur boursière des entreprises liées à Internet n'est pas étrangère à la présence importante d'investisseurs particuliers qui utilisent directement Internet pour "jouer" en Bourse. Leur sentiment de participer à l'émergence de nouveaux types de réseaux économiques les pousse certainement à favoriser les valeurs émargeant au même secteur.

La vague de l'Internet gratuit, remarquée cette année en Belgique par le développement des connexions gratuites, est l'un des signes de cette logique économique. Il s'agit d'essayer de prendre la plus grande part de marché possible, quitte à la revendre si on ne gagne rien. Aux USA, on a vu des entreprises offrir des ordinateurs, et en Angleterre, on est allé jusqu'à payer les internautes pour qu'ils surfent. Résultat : le taux de pénétration est aujourd'hui inédit. Mais ces chiffres ont-ils encore un sens ? Beaucoup d'abonnements gratuits sont des essais sans suite ou viennent doubler des abonnements déjà existants. Combien des 100 000 abonnements du Win sont de véritables abonnements uniques ?

Les stars de la "nouvelle économie"

Personne ou presque ne gagne de l'argent dans ces start-up dont on continue à s'arracher les actions. Mais tout le monde semble acquis à l'idée que l'avenir est là et nulle part ailleurs. Les économistes "classiques" y perdent leur latin et prédisent un crash qui n'arrive pas, ou en tout cas, pas encore. Les autres économistes développent la thèse d'un nouveau modèle de croissance, qui rend obsolètes les raisonnements comptables classiques. Les phénomènes de regroupement d'entreprises — dont la plus importante a été la reprise de Netscape par AOL —, ne sont pas spécifiques au monde d'Internet. Mais ils poussent à la création de méga-groupes dont on ne peut pas encore dire s'ils vont stabiliser l'activité économique ou la fragiliser.

Selon que l'on penche pour l'une ou l'autre thèse, deux évaluations de l'année sont possibles : soit 99 est l'année de la concrétisation des promesses, soit c'est l'année du bluff superlatif. Qui a raison ? Un élément objectif permettrait de trancher : les chiffres qui démontrent la plus ou moins grande percée du commerce électronique, notamment ceux qui comparent la période de Noël 99 et celle de Noël 98. Ainsi, aux États-Unis les ventes ont été multipliées par 2, 3 ou 5. Mais ici aussi attention à ces chiffres ! À nouveau, les données sont peu fiables. S'il y a une progression constante, elle est sans doute moins spectaculaire que certains gros titres ne le laissent supposer.

Quelques secteurs en croissance soutenue, comme la banque, la Bourse, ou le voyage, donnent des arguments crédibles aux plus enthousiastes. Il y a gros à parier que l'avenir est au jumelage des réseaux de distribution territoriaux de proximité et des sites de vente par correspondance. L'investissement dans le commerce électronique d'un groupe pétrolier comme Shell est symptomatique de ce type de développement. Il sera possible de commander des biens, même volumineux, le soir, et d'en prendre livraison le lendemain dans une des 400 stations services situées sur le chemin du retour du travail.

Par contre, les taux de performance de la publicité continuent à chuter. Moins d'1 % des bandeaux publicitaires diffusés sont consultés. Alors qu'au début de l'émergence publicitaire, 5 % de "click-trough" étaient constatés. Cette chute du revenu publicitaire ajoute une hypothèque à des schémas de rentabilité pourtant optimistes au départ.

Linus Torvalds vs Bill Gates : l'ange et le démon

Même si la condamnation n'est pas encore définitive, c'est officiel : Microsoft abuse de sa situation de monopole. Le juge Jackson a produit un catalogue ahurissant de pratiques anticoncurrentielles. Mais en attendant la sanction, Bill Gates fait comme si de rien n'était, et procède, par exemple, à une tarification abusive d'Office 2000. La stratégie contestée donne la preuve de son efficacité : Explorer a définitivement relégué le navigateur de Netscape au rang d'outsider…

Toutefois, des logiques autres que la recherche du monopole commercial apparaissent. Ainsi le développement d'une plate-forme système alternative, Linux, créée par le Finlandais Linus Torvalds, ouvre la voie aux logiciels libres de droit, qui peuvent être modifiés et améliorés par n'importe qui. Sun et Apple sont, pour partie, entrés dans la même logique. Une des entrées en Bourse les plus réussies cette année est celle de Red Hat, une société qui diffuse les outils d'installation du système Linux. La suprématie de Windows, menacée par la Justice, le serait-elle surtout par le marché ? Deux morales très différentes pour un même constat : Windows et son père spirituel sont ébranlés. Mais la confrontation entre Linus l'Européen et Bill l'Américain est surtout emblématique d'un constat plus large. L'Europe rattrape progressivement son retard, et prend l'avantage dans certains secteurs à la mode, les technologies mobiles sans fil, par exemple.

Cela tandis que les discussions sur les problèmes de régulation sont toujours tendues entre les deux continents. La directive européenne sur la protection des données personnelles est entrée en vigueur. Mais son application est bloquée par d'interminables négociations avec Washington.

Sécurité et droits d'auteurs

Du point de vue de la sécurité, l'année connaît son lot de hackers dont un Belge : Red Attack. Il est apparemment plus doué en relations publiques qu'en informatique. En effet, à tête reposée, ses "exploits" n'ont pas impressionné les experts. Le piratage d'Hotmail est lui plus significatif. Que l'on puisse fouiller dans la messagerie gratuite la plus importante comme dans une vulgaire poubelle est inquiétant.

La question d'un contrôle plus sévère du réseau reste posée, et non tranchée. Toutefois, on peut noter un progrès législatif important en Belgique et bientôt en Europe, concernant la signature digitale. Et, en matière du contrôle du contenu du réseau, l'autorégulation, formule américaine adoptée par l'Europe, reste la solution la plus souvent mise en avant. Ainsi les fournisseurs d'accès belges et le gouvernement ont signé un accord. En combinant l'autorégulation à l'idée que l'arsenal juridique traditionnel suffit à régler les problèmes du Net, on arrive à une situation qui pourrait se stabiliser. La question de la responsabilité des serveurs qui hébergent des sites illégaux semble se régler en appel, comme on a pu le voir en France et en Allemagne. L'hébergeur faisant preuve de bonne foi est protégé.

La question de la protection des droits d'auteurs est toujours pendante. Le MP3, format de compression musicale a connu un succès foudroyant. Le combat de l'internationale des petits copieurs à domicile contre les multinationales de l'industrie du disque est exemplaire de l'effet réseau. On a assisté à une offensive planétaire de l'industrie du disque pour garantir le copyright dans le monde virtuel. Une démarche qui a été poussée jusqu'à l'absurde… Pour preuve, le débat européen sur l'interdiction des copies en cache qui a failli rendre illégaux tous les proxys et créer un embouteillage planétaire sur le réseau. Pendant ce temps, l'industrie du film tente d'imposer le DVD, plus difficile à copier, en remplacement du VHS. Mais l'effet réseau est toujours là. Un Norvégien a publié sur Internet un petit programme qui rend la copie possible.

Nouvelles formes de service électronique

La vente aux enchères est le nouveau service à la mode sur le web. Ce modèle d'interactivité décentralisée utilise au mieux les atouts du réseau. Les effets boursiers consécutifs aux vingt-deux heures de panne des serveurs de Ebay prouvent l'importance du phénomène, et les versions électroniques des grandes salles de vente prospèrent, même si elles n'ont pas pris la dimension espérée.

Du côté de la téléphonie sans fil, les services se développent. Les grandes nouveautés technologiques sont à cher-

cher dans les liens entre le GSM et le web. Le protocole d'application sans fil WAP (Wireless Application Standard) est un standard de communication mondial qui autorise les utilisateurs de mobiles à interagir facilement et immédiatement avec des services en ligne. Le but du WAP est de permettre un envoi plus facile et plus rapide des informations et des services appropriés aux utilisateurs de portables. Quelques premiers sites ont vu le jour, qui préfigurent un développement intéressant de cette "nomadisation" de l'utilisation d'Internet. S'il devait être lié au GPS, ce type d'application pourrait multiplier quantité de services en ligne, d'un point de vue touristique par exemple.

Du côté des médias classiques, on constate qu'ils récupèrent le web à leur usage. L'annonce des nouvelles stratégies de TF1 en est la preuve. L'investissement lourd annoncé est utile. En effet, la présence des agences de presse, y compris photographiques, sur le réseau est telle qu'elle permet de récupérer une partie de la clientèle traditionnelle des médias d'information.

L'apparition des portails gratuits mis en place par des éditeurs d'encyclopédies est un autre fait marquant de l'année. Ce nouveau type d'accès à l'information ajoute au concept du portail classique la base de données de l'encyclopédie et le travail d'une équipe de "Net-documentalistes" qui traquent les informations de valeurs présentes sur le réseau. Les entreprises, comme Britannica, qui utilisent leur patrimoine éditorial et leur réputation pour créer ces sites portails (en anglais, comme en français) d'une nouvelle génération, réalisent le projet de certification de la qualité de l'information sur le réseau, une certification qui échappe aux médias traditionnels. Ainsi, une alliance entre les grandes agences de presse et les éditeurs encyclopédiques pourrait initier des sites générant des modèles nouveaux d'appréhension de l'actualité. L'amorce de l'intérêt pour un fait d'actualité serait créée par un flux médiatique de plus en plus spectacularisé et son approfondissement serait rendu possible grâce à une démarche de consultation d'une encyclopédie dont la mise à jour et la présentation seraient liées à l'actualité. Quoique. Les optimistes verront dans ce phénomène l'approfondissement de l'accès ; les pessimistes le considéreront comme la sectorialisation des intérêts individuels.

Le fil, toujours le fil

Quels que soient les développements "nomades" qui s'annoncent, la préoccupation essentielle de l'internaute moyen reste la qualité et le coût de la connexion.

Côté qualité, l'ADSL est devenu une réalité pour ceux qui ont la chance d'être raccordés à un central téléphonique récent. La connexion via le câble de télécommunication ne reste accessible qu'à quelques citadins privilégiés. Ces deux moyens sont les seuls qui permettent une connexion tarifée non pas à la minute, mais à la masse d'informations transférées, ou simplement au forfait. Le patron de Canal+ Belgique, Dany Weekers, a annoncé la volonté de son groupe de proposer une avancée importante en la matière. Grâce à son partenariat avec les câblodistributeurs et au développement de son décodeur numérique, Canal+ pourrait être l'aiguillon qui permettra au câble wallon de passer à une seconde génération de services. L'échéance des reconnaissances des sociétés de câblodistribution, qui doivent renouveler leur agréation auprès de la Communauté française dans quelque temps, pourrait également accélérer le mouvement, de nouveaux opérateurs pouvant se présenter pour exploiter le réseau.

Réveillons au bureau

En Belgique, Belgacom, l'opérateur historique, augmente son tarif internaute après l'avoir baissé. Le nouveau ministre des Télécoms et des Entreprises publiques laisse faire. L'État belge agirait-il déjà comme s'il n'en était plus l'actionnaire principal ? En tout cas, les opérateurs alternatifs sont en conflit permanent avec l'entreprise publique dont on a l'impression que la tutelle a été transmise aux cours et tribunaux : c'est à eux en effet que revient la gestion de la difficile libéralisation du marché. Le sabotage du Win par Belgacom, qui le rachète, est un bel exemple de cette volonté hégémonique de l'entreprise officiellement toujours publique. Elle ne voulait pas voir un concurrent potentiel se développer, comme c'est le cas en Flandre, avec Telenet.

Pour l'utilisateur, les prix des connexions chutent. D'abord avec la vague de l'Internet gratuit, sans abonnement, ensuite avec les offres des opérateurs alternatifs, qui proposent des coûts de communication moins chers que ceux de Belgacom. Mais cette chute n'est pas encore suffisante. Tant qu'il y aura un coût lié au temps, celui-ci restera un frein au développement des projets de commerce et des services électroniques.

Enfin l'année s'est terminée sur un suspense coûteux pour beaucoup d'entreprises : le bug de l'an 2000 menaçait le réseau, les systèmes électriques et les télécommunications. Les ministres ont réveillonné dans leur cabinet et les chefs d'entreprises dans leurs bureaux. Vous aurez de leurs nouvelles l'année prochaine.

INDEX

Advalvas, 14/11/98
AFP, 29/12/99
Alcatel, 09/10/99
ALE-TELEDIS, 22/04/99
Altern.org, 22/02/99, 27/05/99
Amazon, 08/06/99, 19/11/99
AMD, 23/06/99, 20/10/99
AOL, 24/11/98, 27/12/98, 24/03/99, 12/05/99
Apple, 16/03/99, 19/04/99, 21/07/99
Ascom, 11/03/99
AT&T, 08/12/98
Athlon, 23/06/99, 20/10/99
Bangemann Martin, 30/06/99, 25/10/99
BBL, 14/10/99, 13/12/99
Belgacom, 01/10/98, 12/11/98, 15/03/99, 27/03/99, 01/04/99, 22/04/99, 10/05/99, 25/06/99, 01/10/99, 04/10/99, 08/10/99, 25/10/99, 29/10/99, 01/11/99, 03/12/99, 04/12/99, 11/12/99
BelSign, 07/12/98
Bluetooth, 26/07/99
Brio 99, 12/11/98
Bristol Technology, 16/07/99
Britannica, 18/10/99
British Telecom, 09/02/99, 03/05/99
BSA (Business Software Alliance), 20/01/99
BT ClickFree, 09/02/99
BT, 22/04/99, 14/10/99
Canal+, 10/09/99
CAUCE, 04/02/99
Cegetel, 18/06/99
Chello, 24/05/99
Christie's, 15/11/99
Cisco, 10/06/99
Claranet France, 17/05/99
Commission européenne, 17/10/98, 25/10/98, 05/02/99, 25/10/99, 02/11/99, 10/11/99, 18/11/99, 24/11/99, 08/12/99
Compact, 09/09/99
Compuserve, 17/11/99
Corbis, 15/06/99
Cortal, 15/07/99
Crédit Communal, 14/08/99
Cyberlink, 31/05/99
Daems Rik, 12/11/98, 27/08/99, 22/09/99, 03/12/99
David Smith, 09/12/99
DejaNews, 27/04/99
Dell, 07/06/99
Demotte Rudy, 12/11/99
Deutsche Bank, 01/12/99
Devaere Frans, voir ReDaTtAcK
Digiscents, 12/10/99
DNS, 04/09/99, 31/12/99
Dreamcast, 14/10/99
ECMA (European Computer Manufacturers Association), 06/05/99, 24/06/99
E-Europe, 08/12/99
Electrolux, 16/02/99
Enfopool, 07/05/99
Ericsson, 26/07/99
Erkki Liikanen, 10/11/99
EuroISPA, 18/11/99
EuroNet, 06/11/98
Fiat, 30/08/99
Forem, 09/11/99
France Télécom, 06/11/98, 13/12/98, 18/06/99
FranceNet, 14/12/99
Freebel, 06/08/99
Freegates, 14/08/99
Freeserve, 17/11/99
FreeUK, 17/05/99
Gate 71, 08/09/99
Gates Bill, 14/10/99, 06/12/99
GB, 22/09/99
Générale de Banque, 18/08/99
Global Network, 08/12/98
GlobalSign, 05/02/99
GTA (Global Trust Authority), 06/09/99
Hewlett-Packard, 15/06/99
Hotjob, 09/11/99
IANA (Internet Assigned Numbers Authority), 14/07/99
IBM, 08/12/98, 12/05/99, 07/06/99, 26/07/99, 18/08/99
ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), 25/05/99, 28/09/99
ICRA, 12/05/99
IEEE, 28/06/99
INATEL, 22/04/99
Infonie, 12/10/99, 01/11/99
Intel, 10/02/99, 05/05/99, 26/07/99, 27/09/99, 20/12/99
Internet 2, 08/02/99
Isabel, 06/09/99
Isidore (saint), 02/02/99
ISmell, 12/10/99
ISPA, 11/05/99
Java, voir Sun
Jet Multimedia, 10/05/99
Jini, voir Sun
Kingston Communications, 08/12/99
Kriz, 18/08/99
KUL, 31/12/99
Lernout & Hauspie, 05/05/99
Linux, 09/12/99, 01/06/99
Localtel, 03/05/99
Location, 09/06/99
McCartney Paul, 14/12/99
Mediaplanet, 14/11/98, 28/10/99
Médiathèque de la Communauté française, 04/01/99
Medio, 01/10/98
Mélissa, 25/03/99, 09/12/99
Microsoft (logiciels), 02/02/99, 18/03/99, 01/06/99, 26/07/99, 29/08/99
Microsoft (procès), 17/11/98, 2/02/99, 11/02/99, 13/02/99, 27/02/99, 01/06/99, 07/06/99, 24/06/99, 16/07/99, 10/09/99, 21/09/99, 05/11/99, 30/11/99, 06/12/99
Microsoft (société), 21/03/99, 25/03/99, 31/03/99, 05/05/99, 12/05/99, 15/06/99, 30/08/99, 14/10/99
Microsoft, voir Gates Bill
Milia, 09/02/99
Millenium, 26/07/99
Mobistar, 22/04/99, 25/08/99
Morita Akio, 03/10/99
MP3, 08/06/99, 02/11/99
MSN, 31/03/99
MyWebOS, 30/11/99
Nature, 12/07/99
NetAid, 15/09/99
Netd@ys, 17/10/98
Netscape, 24/11/98, 24/03/99, 01/06/99, 29/08/99
Neurones, 15/09/99
Nokia, 26/07/99, 29/12/99
Norris Garry, 07/06/99
NRJ, 18/09/99
NSI (Network Solutions), 28/09/99
OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle), 19/01/99, 14/09/99
Online Internet, 15/12/98
OTAN, 22/10/98, 25/03/99
Outlook, 25/03/99
Packard Bell, 20/08/99
PairGain, 14/04/99
Pentium III, 10/02/99, 27/09/99, 20/12/99
Platinium, 15/12/99
Postel Jonathan, 18/10/98
Prodi Romano, 14/10/99, 08/12/99
Quicktime, 19/04/99, 21/07/99
Radio B92, 25/03/99
Red Hat, 04/06/99
ReDaTtAcK, 06/08/99, 12/08/99, 18/08/99, 27/08/99
Reuters, 06/07/99
Sega, 14/10/99
Seiko Epson, 09/06/99
Shell, 01/11/99
Skynet, 15/03/99, 31/05/99, 06/08/99, 01/10/99, 18/10/99, 02/11/99
Soir (Le), 31/08/99
Sony, 30/06/99, 03/10/99
Sotheby's, 19/01/99, 19/11/99
StremSearch, 30/06/99
Sun, 17/11/98, 24/11/98, 08/12/98, 25/01/99, 06/05/99, 10/06/99, 24/06/99
Supersony, 30/06/99
Swing, 31/08/99
Sygma, 15/06/99
Telefonica, 30/06/99
Telenet Vlaanderen, 11/12/98, 22/04/99
Tesco, 01/02/99
TF1, 02/12/99
Toshiba, 26/07/99
UIT (Union internationale des télécommunications), 05/07/99
Unisource, 22/04/99
Uunet, 20/01/99
Van Miert Karel, 25/10/99
VDSL, 09/10/99
Verhofstadt Guy, 14/10/99
Versatel, 22/04/99
VMS-Keytrade, 30/11/99
VT4, 20/08/99
Wallex, 09/06/99
Wanadoo, 29/04/99, 25/08/99, 22/10/99
Webencyclo, 16/12/99
Whyte Ronald M., 17/11/98
Win, 15/01/99, 05/05/99, 31/05/99, 31/08/99, 25/10/99, 19/11/99, 11/12/99
Wireless Local Loop, 30/04/99
Wolu-TV, 24/05/99
World E-Com 1999, 05/11/99
Worldcom, 22/04/99, 30/10/99
WorldNet, 14/12/99
WorldOnline, 01/05/99, 01/11/99
Yahoo !, 14/04/99, 01/12/99
Yucom, 14/10/99

L'ANNÉE DE LA DÉONTOLGIE ET DES PRATIQUES JOURNALISTIQUES

BENOÎT GREVISSE

OCTOBRE 1998

21 ■ On apprend par le ministre Van Parys que le procureur général de Liège, Anne Thily, a demandé au premier président de la cour d'appel de Liège de s'informer auprès du juge Langlois et du président du tribunal de Neufchâteau, sur les instructions qui ont été données pour les contacts avec la presse dans le dossier De Baets.

NOVEMBRE 1998

15 ■ Gina Pardaens, collaboratrice belge de la RTBF, meurt dans un accident de la route en Suisse. Le ministère suisse de la Justice soupçonne un lien entre les enquêtes de cette personne et les milieux de la pédophilie. Le Werkgroep Morkhoven qualifie cette mort de suspecte.

25 ■ Le numéro d'« Au nom de la loi » consacré à Johan Demol, l'ancien commissaire de police de Schaerbeek et futur candidat Vlaams Blok aux élections, n'est pas diffusé. L'administrateur général de la RTBF estime que l'émission pourrait engendrer des effets pervers dans le contexte créé par les suites de l'affaire du congrès du parti flamand à Bruxelles. Il entend la visionner au préalable.

■ Dans la même émission, André Van Oudenhoven, procureur général de Bruxelles, aurait dû défendre, pour la première fois publiquement, ses magistrats dans le cadre de l'affaire X1.

DÉCEMBRE 1998

1 ■ Dans la revue *Journalistes*, on apprend que le vice-président national de l'AGJPB, Eric Donckier, quitte l'association et la profession. Il passe du *Belang van Limburg* au Vlaams Economisch Verbond.

14 ■ Après treize ans de procès, la RTBF gagne contre l'Église de la scientologie. La cour d'appel de Bruxelles s'exprime en ces termes : « C'est à juste titre que les appelants ont tenu à dénoncer les pratiques insidieuses de l'Église de scientologie et de leurs dirigeants, condamnés au pénal en France à de lourdes peines pour escroquerie ».

JANVIER 1999

12 ■ *La Dernière Heure* publie en une la photo des accusés dans une affaire de viol collectif particulièrement horrible. Dans le corps du journal, on retrouve les photos de chacun des « six monstres du viol collectif », accompagnées de nombreux détails quant à leurs parcours, leurs enfances… *De Morgen* s'en prend violemment le lendemain à ces pratiques peu déontologiques alors que ce procès vient à peine de s'ouvrir.

14 ■ Le groupe de travail parlementaire Reynders-De Clerck trouve un accord sur un texte de proposition de révision de l'article 150 de la Constitution en matière de correctionnalisation des délits de presse à caractère raciste.

15 ■ Jacques Gossuin subit l'assaut des médias parce qu'il est le premier gille de Binche de couleur. « Je dois avouer que cette pression médiatique m'énerve un peu, déclare-t-il à *La Dernière Heure*. Je n'ai pas fait ça pour l'exemple ».

17 ■ En pleine crise de la Commission européenne, Jacques Santer s'en prend à la presse belge « qui a, déclare-t-il à une radio luxembourgeoise, pris des allures rocambolesques et qui était avec certitude orientée pour me déstabiliser et également pour toucher ma personne ».

18 ■ Rendant compte du massacre de Racak, au Kosovo, *Le Soir* publie une photo de cadavres.

FÉVRIER 1999

2 ■ La 14e chambre du tribunal civil de première instance de Bruxelles entend l'avis du ministère public dans le cadre du

litige en responsabilité civile opposant la juge d'instruction Doutrèwe aux journalistes Michel Bouffioux (*Télémoustique*) et Claude Moniquet *(Ciné Télé Revue*). Selon le parquet, les plaintes en responsabilité civile sont recevables. Mais dans le cas de Michel Bouffioux, l'action est estimée non fondée. Le ministère public dit ne pas percevoir en quoi cette affaire touche la vie privée de Madame Doutrèwe. Du reste, il ajoute que la lettre de Madame Thily, dont la publication est incriminée, avait déjà été largement répandue dans les médias. Il y aurait par contre faute dans le chef de Claude Moniquet qui a publié les notes personnelles de Madame Doutrèwe concernant son passage en commission parlementaire.

3 ■ RTL-TVi est sanctionnée par le CSA pour avoir diffusé, au cours de l'un de ses journaux télévisés, une scène de violence gratuite dans un reportage sur une prise d'otage au Venezuela. Condamnée à une amende de 100 000 FB, RTL-TVi ira devant le Conseil d'État. L'Association des journalistes de RTL-TVi regrette de n'avoir pas été entendue. Elle note que cette juridiction administrative n'est pas composée de représentants de la profession et ne peut, à ses yeux, connaître les pratiques des journalistes et la mise en contexte de leur travail.

18 ■ Polémique en Flandre. Une jeune fille est attaquée par trois chiens. VTM donne l'information en brûlant un embargo, avant que la maman de la victime ne soit avertie. Leo Hellemans de la VRT en appelle au respect de ce principe de l'embargo et au respect des personnes. Son pendant à VTM, le directeur de l'information, Klaus Van Isacker, rejette la responsabilité de cette faute sur le parquet de Leuven. VTM n'aurait pas été avertie de cette demande d'embargo.

26 ■ *Le Vif-L'Express* consacre sa une et tout un dossier au métier de journaliste : « Un métier sous pression ».
■ Audition publique des chaînes de télévision de la Communauté française sur la manière dont elles appliquent le code déontologique en matière de violence.

27 ■ Première assemblée générale de l'AJP, Association des journalistes professionnels francophones et germanophones, et de la VVJ, l'Association des journalistes professionnels flamands. La scission communautaire donne lieu à l'établissement de deux conseils de direction linguistiques et d'une nouvelle équipe nommée pour quatre ans. Luc Standart (*Het Belang van Limburg*), président de la Vlaamse Vereniging van Beroepsjournalisten, devient pour quatre ans le nouveau président national de l'AGJPB. Philippe Leruth est élu président de l'AJP. Marc Chamut (indépendant) est élu vice-président. Xavier Zech (indépendant) devient secrétaire-trésorier. Les autres mandats au sein du conseil de la direction sont désormais occupés par Jean-Luc Labbé (*La Nouvelle Gazette*) pour la section Hainaut-Namur, Philippe De Camps (Belga) pour la section Bruxelles-Brabant, Franck Destrebecq (*Le Matin*) pour la section Liège-Luxembourg, Rudolf Kremer (BRF) pour les journalistes germanophones, Guy Dewier (Antenne Centre) pour les TV régionales et communautaires, Alain Vaessen (RTBF) pour l'audiovisuel public, Philippe Castel (RTL-TVi) pour l'audiovisuel privé, Jean Wouters (*Le Soir*) pour les photographes, Jean-François Dumont (*Le Vif-L'Express*) pour les hebdomadaires, Martine Vandemeulebroucke (*Le Soir*) pour les quotidiens ainsi que Christian Delcourt et Marc Vandermeir pour les journalistes indépendants.

MARS 1999

4 ■ Roland Planchar, Serge Dumont et Jean-Michel Crespin bénéficient d'un non-lieu dans l'affaire qui les opposait au juge Connerotte dans le cadre de la guerre des juges.

9 ■ La commission de la révision de la Constitution et de la réforme des institutions approuve la proposition de révision de l'article 150 qui vise à correctionnaliser les délits de presse à caractère raciste.

13 ■ *Le Matin* raconte comment sa journaliste, Liliane Fanello a été refoulée lors d'une conférence de presse chez Axa/Royale Belge. Elle était annoncée par Belga. Le service presse assure qu'il s'agit d'un déjeuner réservé à quelques journalistes spécialisés.
■ Lancement officiel de la campagne électorale. Le CSA propose aux radios et télévisions des recommandations.

17 ■ La commission de la Justice de la Chambre est appelée à voter le projet de loi du gouvernement sur la révision de la législation relative au droit de réponse.

19 ■ Lors de la mi-temps du match inaugural du nouveau stade du Standard, William Ancion, ministre PSC des Sports et de la Recherche, est longuement interviewé par la RTBF. Suite à la conférence des rédactions du 31 mars, Frank Baudoncq présente les excuses « de l'ensemble de la rédaction sportive pour avoir fourni un reportage vide de sens et d'intérêt ». *Le Matin* indique qu'un « autre journaliste souligne l'ambiguïté qui naît lorsqu'un journaliste de la RTBF devient l'attaché de presse d'un ministre. Allusion directe au fait qu'Alain Braibant, chef (en congé) du service des sports du Centre de production de Liège, occupe le poste de chef de cabinet-adjoint, chargé de la communication de… William Ancion ».

20 ■ Tout en étant très loin d'avoir le monopole de ce genre de cas, *La Nouvelle Gazette,* dans sa version de la Botte du Hainaut, offre un bel exemple d'autarcie journalistique. Un article signé Yvan Scoys et Vincent Appelmans, annonce la reprise de la compétition de quilles à Froidchapelle. Le même Vincent Appelmans est présenté comme secrétaire de la société de jeu au sein de l'article. C'est lui qui éclaire le lecteur sur cette compétition et sur la manière dont son papa a relancé ce folklore en reprenant un café. Il ajoute une photo de ce père dynamique.

25 ■ *Père Ubu* ironise sur la formation que RTL-TVi donne à ses JRI.
■ Au cours du procès des travailleurs de Clabecq, Roberto D'Orazio s'en prend aux journalistes qu'il accuse d'être de parti pris : « Mettez la presse dehors ou rendez publiques les audiences ! ».

30 ■ Jean Nicolas, le journaliste qui avait alimenté *La Meuse* en scoops sur la Commission européenne a été "débarqué" par le groupe Sud Presse. *La Libre Belgique* rapporte que Marc Durant, rédacteur en chef de *La Meuse* avait offert un "drink" en l'honneur du journaliste, avant de recevoir une lettre de Michel Fromont, administrateur délégué de Sud Presse. L'éditeur responsable de *La Meuse* y explique qu'« étant donné un certain nombre d'informations convergentes qui risquent à très court terme de mettre en péril à tort ou à raison, la réputation de nos journaux, je me vois dans l'obligation de te demander de mettre fin immédiatement à la collaboration régulière de Jean Nicolas, et ce malgré le fait que celui-ci nous ait correctement informé dans l'affaire de la Commission ».

AVRIL 1999

1 ■ Club RTL et Kanaal 2 accueillent le logo de Coca-Cola pour la soirée, contre achat d'écrans publicitaires. De nombreux commentateurs s'étonnent de ces pratiques. Le CSA épinglera RTL-TVi sur ce cas.

14 ■ Le conseil de déontologie fête ses quatre ans d'existence.

15 ■ Le *Standaard* publie en une la photo du cadavre d'une victime de la guerre du Kosovo. Cette personne est chargée sans ménagement dans une brouette.

17 ■ Le *Morgen* publie la photo d'une victime du bombardement de Meja, au nord de Djavice. Il s'agit d'une "bavure" de l'OTAN. Le visage de la victime décédée est clairement identifiable.

20 ■ Le conseil d'administration de Télé Bruxelles ratifie la proposition de son bureau instaurant un nouveau dispositif concernant les émissions électorales. Le personnel de la chaîne retire son préavis de grève. Il constate que les partis démocratiques flamands pourront participer aux débats électoraux comme le souhaitaient les journalistes. Ils s'étaient mobilisés contre la décision d'interdire la présence de ces partis flamands, que certains motivaient par le refus de donner la parole au Vlaams Blok.

■ Le tribunal correctionnel d'Anvers juge irrecevable l'action introduite par un bijoutier contre la *Gazet van Antwerpen*. Elle n'avait pas publié un droit de réponse. Le tribunal a donné raison au journal car le droit de réponse citait une personne étrangère à la cause.

27 ■ Pour illustrer la condamnation d'un Liégeois pour non-assistance à personne en danger, *La Nouvelle Gazette* publie en une la photo d'un homme ensanglanté, à terre, tabassé par les personnes qui l'entourent. La photo n'a manifestement pas de rapport immédiat avec les faits.

29 ■ Le tribunal correctionnel de Nivelles demande dans un jugement interlocutoire, au procureur du roi de se procurer toutes les images et bandes-son disponibles des événements du 28 mars 1997, auprès de RTL-TVi, VTM, VRT et RTBF. Il s'agit de la manifestation des travailleurs des Forges de Clabecq sur l'autoroute E19, où des actes de violence avaient été commis. L'AGJPB réagit et rappelle que seules les images qui ont été diffusées peuvent être mises à disposition. Les journalistes, est-il précisé, ne sont pas des auxiliaires de la police ou de la justice.

MAI 1999

3 ■ Le *Standaard* publie en une la photo d'une des victimes du raid aérien de l'OTAN de Luzane. Le corps gisant à l'avant-plan est mutilé et les vêtements déchirés.

7 ■ Journée mondiale de la Liberté de la presse. Le ministre de la Justice, Tony Van Parys et le collège des procureurs généraux présentent leur circulaire commune sur les informations qui peuvent être transmises à la presse par les autorités judiciaires et les services de police pendant l'information et l'instruction d'une affaire.

11 ■ Présentation du rapport annuel du conseil de déontologie de l'AGJPB. En 1998, le conseil a traité 12 dossiers, contre 11 les deux années précédentes. Pour la moitié de l'année en cours, neuf dossiers ont déjà été ouverts. Les plaintes visent avant tout la presse quotidienne. Le profil des plaignants a évolué. Ce sont aujourd'hui des individus qui agissent dans l'exercice de leur profession ou à titre privé. Les plaintes émanant de journalistes diminuent. Les personnalités publiques recourent de plus en plus au conseil. Les plaintes pour sensationnalisme et amalgames représentent aujourd'hui 43,5 % des cas. Les plaintes pour atteintes à la vie privée, à l'honneur et à la dignité des personnes ont reculé. On note particulièrement un avis qui fait la distinction entre l'auteur d'un article et la responsabilité de la personne en charge de la une incriminée.

20 ■ *Pan* est contraint de publier le jugement condamnant ses accusations de manipulations à l'égard des enquêteurs De Baets et Bille, dans le cadre des dossiers X de Neufchâteau.

26 ■ Procès en référé devant le tribunal de commerce de Bruxelles. Le Vlaams Blok attaque le toutes-boîtes *Vlan* parce que celui-ci refuse de publier sa publicité électorale.

JUIN 1999

1 ■ On apprend que la *Gazet van Antwerpen* a refusé de publier une publicité électorale de son ancien journaliste Guido Tastenhoye, candidat à la chambre sur la liste du Vlaams Blok, alors que le journal accepte la publicité d'autres membres du Blok. Luc Van Loon, rédacteur en chef, explique que « Tastenhoye a invoqué de fausses raisons pour quitter le journal dans lequel il ne se reconnaissait soi-disant plus. Je me suis senti trompé quand j'ai découvert qu'il était candidat du Blok avec lequel il était en négociation depuis un certain temps déjà. Je n'ai aucune envie de faire en plus de la publicité pour lui ».

2 ■ *La Libre Belgique* publie un dossier sur les médias et la guerre du Kosovo. Si l'intervention de 1991 avait eu un fort impact sur la consommation médiatique, il n'en a rien été cette fois. Ni les ventes de la presse quotidienne ni les audiences des journaux télévisés n'ont profité de l'événement. Lassitude du public, complexité des enjeux, répétition des images sont avancées comme facteurs d'explication.

4 ■ René-Philippe Dawant, collaborateur de l'émission « Au nom de la loi » est acquitté par le tribunal correctionnel de Nivelles des poursuites pour calomnie et diffamation intentées par le médecin psychiatre Marc Reisinger. Lors d'un débat télévisé, l'ancien journaliste avait rappelé que le nom du Dr Reisinger était mentionné dans un dossier de pédophilie. L'avocat avait plaidé l'acquittement au motif qu'aucune irrégularité n'avait été commise en répétant des informations qui avaient déjà été publiées dans la presse.

8 ■ Parution au *Moniteur* du nouvel article 150 de la Constitution. Les tribunaux correctionnels peuvent désormais poursuivre les délits de presse à caractère raciste.

9 ■ Le groupe de travail médias de la campagne « Extrême droite, non merci ! » propose ses recommandations aux rédactions. Il invite à souligner que les partis d'extrême droite ne sont ni normaux, ni démocratiques. Autres principes : empêcher cette tendance d'abuser des médias pour se forger une image respectable, adopter une approche critique, ne jamais donner la parole à des représentants d'extrême droite en direct… On constate un malaise sur ces questions dans la presse flamande. Depuis peu, les médias

audiovisuels donnent la parole aux membres du Blok. C'est le cas de « Zevende Dag » sur la VRT et de « Schaduwkabinet » sur VTM. La presse écrite populaire a adopté le même comportement et accorde même des photos en unes à des représentants de ces opinions.

23 ■ Lancement de « Reporters en ligne ». Il s'agit d'une agence de presse et d'un site Internet alimentés par les 15-25 ans. Vingt mille jeunes sont censés apporter des articles de presse qui seront relus et cautionnés par des journalistes professionnels avant d'être distribués via l'agence et/ou le site. L'agence de presse travaillera comme une agence classique : seuls les articles et reportages (écrits, radio ou TV) les plus intéressants étant envoyés vers tous les médias de Belgique. Cette initiative suscite des questions quant au statut de ces "journalistes".

JUILLET 1999

2 ■ Rendant compte du meurtre d'une petite fille de 9 ans, à Courtrai, *La Nouvelle Gazette* publie la photo de la fillette ainsi que son nom.

4 ■ Lors d'une manifestation d'agriculteurs, une voiture de la RTBF est retournée. Le matériel de cameramen et de photographes est endommagé. Plusieurs journalistes sont molestés.

19 ■ L'Association des journalistes professionnels (AJP) s'adresse aux nouveaux parlements et gouvernements à travers la publication d'un mémorandum. Ce texte met en exergue de nombreuses questions touchant à la formation, à l'audiovisuel, à l'aide à la presse écrite… Il insiste sur « la nécessité impérieuse d'effectifs rédactionnels suffisants et d'un statut social correct pour les journalistes professionnels ». L'AJP note que « lors de la précédente législature, mise à part la réforme du Conseil supérieur de l'audiovisuel, ces matières n'ont pas été prioritaires ». L'AJP estime encore que les aides à la presse devraient être liées par décret à la mise en place de réels statuts de rédaction et au respect des conventions collectives. Philippe Leruth, président de l'AJP note que le rôle des sociétés de rédacteurs devrait aller jusqu'à la reconnaissance d'un droit de veto lors de la prise d'un certain nombre de décisions stratégiques : désignation du rédacteur en chef, changement de ligne rédactionnelle…

■ Jean-Philippe Darquenne propose un jeu dans *La Dernière Heure*, intitulé « Bye bye John-John ». Il s'agit d'un questionnaire inauguré par une remarque : « Le destin les a toujours eus dans son collimateur… ». Le lecteur est invité à répondre à des questions telles que « Quel Kennedy fut accusé d'avoir eu une liaison extra-conjugale avec une mineure d'âge ? », ou « Quelle mutilation atroce Rosemary, le troisième enfant de Joe et Rose Kennedy, a-t-elle subi en 1941 ? ». Au choix, pour cette dernière question : « A. L'ablation des deux jambe. B. Une lobotomie. C. Un viol »…

31 ■ Frank De Moor, rédacteur en chef de *Knack*, se voit saisir des documents par les autorités judiciaires dans des circonstances contestées. Selon la rédaction du magazine, M. De Moor se trouvait dans sa voiture dans le parking souterrain de la Porte de Namur lorsque deux membres de la PJ de Bruxelles lui ont demandé de le suivre chez le substitut du procureur du roi De Gryse, de la section financière. Le journaliste n'a jamais vu le substitut. Il a été conduit dans les locaux de la PJ et a été contraint d'ouvrir sa serviette. Certains documents, liés au dossier KB Lux, ont été saisis et photocopiés. Le rédacteur en chef avait eu dans la journée un entretien avec un ancien employé de la banque. Cet informateur avait été entendu le matin même par la section financière de la PJ de Bruxelles. Les enquêteurs ont indiqué agir dans le cadre d'une affaire concernant une possible violation du secret professionnel. La copie de la déclaration faite par le journaliste aux enquêteurs ne portait aucune mention du nom d'un juge d'instruction ou d'un magistrat du parquet, pas plus que d'un numéro de dossier, indique *Knack*.

AOÛT 1999

4 ■ On apprend que, selon une enquête de GFC Network, ce sont les journalistes économiques belges qui utilisent le plus fréquemment Internet pour rechercher des informations.

19 ■ À la une de *La Nouvelle Gazette*, la photo en gros plan d'une victime du tremblement de terre qui a frappé la Turquie illustre la manchette : « Toute la douleur du monde ».

SEPTEMBRE 1999

1 ■ Perquisition au *Laatste Nieuws* qui avait reçu une lettre écrite par le pasteur hongrois Andras Pandy. Le journal avait publié des extraits de la lettre envoyée par le pasteur suspecté d'avoir assassiné six personnes. Dans ces lignes, il se compare à un nouveau Dreyfus. Lors de cette perquisition, le juge Bulthé était accompagné d'un journaliste extérieur à la maison. Il faisait office d'observateur neutre.

4 ■ Une prostituée gantoise de 16 ans témoigne dans l'émission « Koppen » de la VRT. Elle est arrêtée par la police, alertée par les spots de promotion de l'émission. Elle sera vraisemblablement placée en institution. La VRT insistera sur le fait que, juridiquement, sa responsabilité n'est pas engagée. De nombreux commentaires de presse feront remarquer qu'il y avait une responsabilité déontologique malgré le consentement de cette jeune fille. Pour certains, il y avait à la protéger contre elle-même.

7 ■ En une de *La Dernière Heure*, on peut voir la photo de Gilberte, 83 ans. La manchette qui barre cette une : « Violée par son facteur ! ». Dans son édition du 7 octobre, *Père Ubu* épinglera l'affichette de promotion de vente du *Nouveau Détective* consacrée à cette même information.

14 ■ *Vers l'Avenir* publie une photo de l'attentat de Moscou : au centre le cadavre d'un homme surpris en caleçon.

28 ■ Consacrant un article aux explosions en chaîne qui ont ravagé un quartier de Celaya, au Mexique, *Le Soir* publie une photo montrant des corps ensanglantés, jonchant les rues. On ne distingue pas les visages des victimes.

OCTOBRE 1999

1 ■ La nouvelle signalétique des chaînes belges francophones devient une loi.

4 ■ *La Libre* consacre un portrait à Françoise de Thier. C'est elle qui est chargée de la médiation de la RTBF avec son public.

11 ■ Pour la première fois, depuis 28 ans, il n'est pas possible d'organiser le débat de « L'écran témoin » sur la RTBF.

Consacré à l'affaire Dutroux, le débat de Paul Germain a enregistré des défections à répétitions. Carine et Gino Russo avaient décliné l'invitation. Me Pierre, avocat de Dutroux, s'est vu interdire de participer à l'émission par le bâtonnier de Liège. La RTBF reste très prudente dans ses commentaires de l'incident.

20 ■ *Le Soir*, très discret sur l'affaire Delphine, se montre plus disert sur un sujet proche : « Il y a quelques années, la révélation, jamais démentie, de l'existence d'un fils adultérin de Léopold III avait également défrayé la chronique. La mère de l'enfant était, elle aussi, issue de la haute noblesse belge. D'après nos informations, ce fils caché a été le proche conseiller de Baudouin et d'Albert. Il serait resté très proche de l'actuel roi des Belges. Il occupe actuellement de hautes fonctions à la Fondation roi Baudouin ».

22 ■ À la une du *Nieuwsblad*, on peut trouver une photo du prince Philippe et de sa fiancée, en visite dans la province du Luxembourg. Sur la même page, une photo de la présumée fille naturelle du roi. Le journal commente : Blonde, belle et sympathique. On trouve aussi en une de cet exemplaire étonnant un message au prince Philippe. On lui reproche une certaine maladresse, un manque d'extériorisation. Il n'a pas pris la main de sa fiancée lors de la joyeuse entrée à Bastogne. Il ne lui sourit pas : « Corrigez cela pour lundi prochain à Bruges ! », commande le *Nieuwsblad*. Dans le corps du quotidien, Mon Vanderostyne signe un éditorial intitulé « Sympathie et fascination ». Commentant une naturelle fascination du public pour la future princesse Mathilde, il ajoute : « Il y a quelque chose de malsain dans le fait de plonger son regard dans la vie privée ». Il estime aussi que l'affaire Delphine et l'évocation par les Wallons d'un complot flamand « prouvent que, dans ce pays, la séparation des mentalités est plus forte qu'une frontière linguistique ». Le *Standaard* publie les mêmes textes. Mais l'édito de Bart Sturtewagen s'en prend surtout à « la gigantesque opération de relations publiques du Palais ». *Het Volk* se signale pour sa part par l'abus de la mention « Exclusief » qui barra la photo de Delphine à la une. Il est loin d'être le seul à en faire usage. *Het Laatste Nieuws* qui a, comme d'autres journaux, divulgué de nombreux détails sur cette affaire, critique la presse tabloïd britannique. *Le Soir* critique vertement ces comportements et adopte une position argumentée : « Après une concertation interne et une consultation de certains de ses confrères de l'audiovisuel, *Le Soir* a décidé de ne pas dévoiler — et il s'en tiendra à cela — ce qu'il sait désormais, comme d'autres, sur la jeune femme présentée comme la fille du roi. Il a estimé que, si, dans l'affaire, une personne avait droit au respect de sa vie privée, c'était bien elle ». *La Dernière Heure* aborde l'affaire, en ayant envoyé un journaliste à Londres. Elle justifie sa couverture par le fait que la télévision a abordé l'affaire. *La Libre* explique longuement pourquoi il ne faut pas parler de ces faits.

23 ■ Le *Morgen*, d'abord discret, publie à son tour trois articles sur le sujet avec photos et identité.

24 ■ La hiérarchie de la RTBF a décidé de ne pas consacrer le « Mise au point » de ce dimanche à l'affaire Delphine. L'administrateur général, Christian Druitte, a estimé que ce serait « le pas en trop ».

25 ■ *La Libre* titre « L'existence de Delphine : plus d'un Belge sur deux n'y croit pas ».

28 ■ Michel Bouffioux et Marie-Jeanne Van Heeswyck, anciens journalistes à *Télémoustique*, sont condamnés par la quatorzième chambre civile (Bruxelles, M^me^ Weill), à payer un demi-million au commandant de gendarmerie Duterme. Les articles formant le fond du litige évoquaient la polémique concernant la crédibilité des témoins X interrogés par les enquêteurs de Neufchâteau. Parmi ceux-ci, certains, dont l'adjudant De Baets, défendaient la crédibilité de ces témoins. Leur hiérarchie, dont le commandant Duterme, contestait les méthodes des enquêteurs. Michel Bouffioux attaquait l'enquête menée par le commandant Duterme. La juge fait allusion au second rapport de la commission Verwilghen pour souligner qu'il démontre des contradictions. Elle estime que *Télémoustique* aurait dû agir avec d'autant plus de circonspection que l'ensemble de la presse ne semblait pas trouver quoi que ce soit d'anormal à l'évolution de l'enquête.

29 ■ Dans son éditorial traitant de l'affaire Delphine, Jo Mottet affirme dans *Vers l'Avenir* que « la transparence totale nourrit le totalitarisme ».

■ On apprend que la ministre De Permentier a décidé de proposer au gouvernement de la Communauté française de prendre le 1er janvier 2000 comme date limite d'entrée en vigueur de la signalétique.

NOVEMBRE 1999

1 ■ L'AJP compte ses pertes. Elle est aussi frappée par l'important exode de journalistes vers d'autres professions. Frédérique Piron du *Matin* est passée au cabinet de Daniel Ducarme. Olivier Lambert du *Rappel* est chez le ministre Nollet et André Vande Perre a quitté *La Lanterne* pour le cabinet André. Christian Delcourt travaille désormais pour Ecolo. Jean-Luc Labbé n'est plus au conseil de direction de l'AJP. Il est devenu médiateur de la ville de Charleroi. Se penchant dans *Journalistes* sur ces transferts de journalistes politiques vers les cabinets ministériels, Vincent Henderick, qui a suivi un parcours similaire, note l'importance des derniers transferts… De la RTBF au *Matin*, en passant par RTL-TVi, *Le Soir*, *La Dernière Heure* ou *La Libre Belgique*, les difficultés persistantes de la presse expliquent sans doute en partie cet état de fait. Mais il note que « ce qui étonne davantage, c'est l'acceptation massive des journalistes à quitter (…) leur réputation — à laquelle ils sont viscéralement attachés — d'homme (de femme) objectif et non partisan (…). Ce oui massif, à se voir doter pour de très longues années — bien au-delà du terme du mandat qu'ils se voient octroyer, d'une étiquette et d'une couleur politique, peut être perçu comme le symptôme d'un évident mal-être, réellement existentiel, qui traverse les rédactions francophones aujourd'hui. (…) Un important élément de réponse peut être trouvé dans l'évolution éditoriale de la presse dans son ensemble. La primauté donnée au scoop sur le fond, la prépondérance du spectaculaire sur l'analyse, le grignotage progressif des volumes accordés à l'information politique, des lignes éditoriales de moins en moins droites et de plus en plus sinueuses pour mieux épouser l'air du temps… ». Philippe Leruth, président de l'AJP, précise : « On constate une nouvelle fois que notre profession se vide par le haut et par le bas : des journalistes confirmés se laissent séduire par les conditions de travail nettement plus valorisantes, sur les plans financiers et autres (…) tandis que des jeunes journalistes lassés d'être exploités dans l'attente d'un hypothétique engagement, jettent le gant… ».

5 ■ Filip Rogiers, journaliste à *Knack*, donne son avis sur l'engagement. Il écrit, dans un billet d'opinion publié par *De Standaard*, que les bons journalistes ne doivent pas avoir

d'opinion et que l'engagement nuit à la recherche de la vérité.

7 ■ Dans les colonnes de *Vers l'Avenir*, Mgr Léonard critique une émission de la série « Les années belges » sur la RTBF. Elle était consacrée au procès Softénon. L'évêque parle de « gifle à l'égard des survivants du Softénon et de leurs parents ». Il reproche à l'émission d'avoir présenté l'enjeu du procès sous l'angle de l'euthanasie. Il reconnaît que l'émission a fait preuve de nuances et de sens des réserves, mais regrette qu'on n'ait pas interrogé des enfants Softénon « qui sont aujourd'hui des enfants épanouis ». De même, il aurait souhaité qu'on indique que des familles chrétiennes sont prêtes à accueillir des enfants handicapés. Le journaliste Willy Estersohn se dit surpris de cette réaction et rappelle que c'est l'Église catholique elle-même qui a, à l'époque, envisagé ce procès sous l'angle de l'euthanasie. Il souligne encore que cette émission est avant tout une émission historique.

8 ■ *La Libre Belgique* consacre un dossier aux femmes journalistes sportives.

12 ■ *De Morgen* publie, en une, un document tendant à prouver que le ministre des Finances, Didier Reynders, possède un compte caché auprès de la KB Lux. Le parquet de Bruxelles blanchit le ministre l'après-midi même, en indiquant que ce document est un faux manifeste. Le ministre souligne qu'il avait déjà démenti l'information auprès du *Morgen* avant sa parution. L'avocat de Didier Reynders exige réparation.

15 ■ Dans un éditorial titré « Fout », *De Morgen* publie les excuses que le ministre Reynders lui avait enjoint de faire paraître. Selon le journal, l'informateur aurait voulu se venger de Ludwig Verduyn qui avait publié un livre sur l'affaire de la KB Lux en 97. Le journaliste démissionne.

■ La KB Lux intente un procès contre *De Morgen*, suite à la publication par Ludwig Verduyn de faux documents faisant état d'un compte au Luxembourg du ministre des Finances, Didier Reynders.

16 ■ Dans le *Standaard*, Pol Deltour, secrétaire général de l'AGJPB, défend la prise en charge déontologique des pratiques par la profession. Il note que le conseil de déontologie reçoit de plus en plus de plaintes.

17 ■ Le tribunal de première instance de Bruxelles condamne les journalistes Philippe Brewaeys et Jean-Frederick Deliège, du *Soir Illustré*, à verser un million de FB à l'adjudant De Baets et 297 000 FB à quatre de ses collègues. Les deux journalistes devront assurer à leurs frais, la lecture du jugement sur RTL-TVi, au début de l'émission « Controverses ». *Le Soir Illustré* devra publier le jugement dans les 21 jours de sa signification. Les gendarmes reprochaient aux journalistes d'avoir mené contre eux une campagne de presse où ils se voyaient accusés d'avoir monté des dossiers truqués et de saboter le travail de la cellule de Neufchâteau. Il s'agit des suites de l'enquête sur les enfants assassinés et du dossier X1, alias Régina Louf. Cette condamnation surprend puisque c'est la même 14e chambre civile, présidée par M^me^ Weill, qui a condamné Michel Bouffioux et Marie-Jeanne Van Heeswyck le mois précédent. Dans son jugement, M^me^ Weill cite à nouveau le rapport de la commission Verwilghen pour critiquer, cette fois, le commandant Duterme. « Autrement dit, constate *Le Soir*, les journalistes — quel que soit le camp qu'ils ont soutenu — ont tort ». Pour Philippe Brewaeys, le fond du problème concerne le secret des sources devant un tribunal civil. Le tribunal reproche en effet aux journalistes de ne pas pouvoir prouver leurs affirmations. « Mais si nous le faisons, nous violons le secret de nos sources. Or, celles-ci sont toutes liées par le secret professionnel, le secret de l'instruction ou le devoir de réserve. Si nous "balançons" nos sources, explique le journaliste, nous risquons de nouveaux procès au civil de la part de celles-ci ». Les journalistes avaient proposé au tribunal d'interroger une série de témoins pour qu'ils se prononcent sur la fiabilité de leurs informations. Cette demande est restée vaine. Les journalistes du *Soir Illustré* feront usage de toutes les formes de droit pour casser le jugement. Le directeur de la publication se dit scandalisé et parle « d'interdit professionnel ».

■ L'AJP réagit à ces condamnations. Elle dénonce l'application systématique du principe de la responsabilité en cascade et l'augmentation insupportable des dommages et intérêts. Elle note aussi que la décision du tribunal ignore les règles de déontologie des journalistes qui se font un devoir de protéger leurs sources d'information. L'association professionnelle des journalistes s'inquiète encore de la distance de plus en plus grande qui s'installe entre les décisions belges et celles de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg qui a rappelé que le secret des sources est un fondement de cette liberté de presse.

■ Commentant l'affaire Verduyn, Luk Van Eylen, journaliste au *Standaard*, écrit dans son journal que ce que le journaliste du *Morgen* a fait, dans le cadre de l'affaire Reynders, relève du journalisme de conférence de presse. Relayer des points de vue ne relève pas du journalisme d'investigation.

20 ■ On apprend que des députés CVP, au nombre desquels on compte Stefaan De Clerck, vont introduire à nouveau une proposition de loi visant à réformer le droit de réponse et à mettre sur pied un Conseil des journalistes. Ils estiment que « la loi actuelle ne suffit pas pour intervenir convenablement contre des fautes commises dans les médias ».

23 ■ Guy Tegenbos plaide dans le *Standaard* pour un contrôle externe de la profession. L'autorégulation ne suffit pas, dit-il. Il plaide pour une application de ce principe à toutes les professions ayant un impact social important.

29 ■ Dirk Mampaey, journaliste à la VRT, va en appel de la décision du tribunal de ne pas lui donner copie d'un jugement du tribunal civil. Il a le soutien de son association professionnelle. En référé, le tribunal lui avait refusé cette copie, estimant que le respect de la vie privée prévaut sur le droit de publicité. Le tribunal de Liège s'est prononcé sur une affaire similaire en 1980. Il avait obligé le greffier à fournir une copie gratuite.

DÉCEMBRE 1999

2 ■ On apprend que la KB Lux exigerait 50 millions de dommages et intérêts au journaliste Ludwig Verduyn, du *Morgen* et à son rédacteur en chef, Yves Desmet. La rédaction en chef estime cette somme exagérée. Elle fait savoir qu'elle ne laissera en aucun cas son ancien journaliste faire seul les frais de dommages et intérêts.

9 ■ Dans les colonnes du *Matin*, Claude Demelenne s'en prend à l'uniformisation et la commercialisation de la presse belge. Il note que, dans le cadre des joyeuses entrées princières, seuls *Le Matin* et *Le journal du mardi* n'ont pas surfé sur cette vague et ont "résisté". Son papier s'ouvre sur un titre sans équivoque : « Médias les plus bêtes du monde ».

10 ■ Suite aux lourdes condamnations de journalistes au civil, l'AGJPB réagit. Elle demande l'application de la procédure

prévue pour les délits de presse. Les éditeurs se joignent à elle pour estimer qu'il ne s'agit plus de réparation d'une éventuelle faute, mais bien d'une forme de pression et d'amende. De même la logique de l'interdiction de la diffusion d'émission, qui tend à se développer, relève de la censure préalable. L'avocat Alain Berenboom souligne, à cette occasion, que « les juges civils font preuve de confusion entre droit pénal et droit civil lorsqu'ils condamnent les journalistes à de telles sommes. Cela atteste de la déstabilisation de certains magistrats qui omettent de laisser au vestiaire leur manteau de citoyen sous l'emprise de l'émotion populaire alors qu'ils ne devraient siéger que revêtus de leur robe de spécialiste du droit. Il leur manque aujourd'hui, ajoute-t-il, un instrument d'évaluation de la norme du travail des journalistes. Par conséquent, ils se basent sur leur propre opinion de citoyen ».

17 ■ Le tribunal de première instance de Liège condamne solidairement Philippe Brewaeys, journaliste au *Soir Illustré*, la société Rossel, éditrice de ce magazine et la société Hachette Filipacchi associés, éditrice de l'hebdomadaire *Paris Match*, à payer 75 000 FB à Frédérique Martin et 1 FB symbolique aux époux Martin-Moreels, les grands-parents de celle-ci. Le tribunal estime que Marc Metdepenningen, du *Soir*, n'a pas commis de faute lourde, même si faute, au sens courant du terme, il y eut. Frédérique Martin est la sœur d'Aurore Martin, inculpée dans le cadre de l'affaire des « Amants diaboliques ». Dans plusieurs articles, on évoquait un prochain coup projeté par ces personnes et impliquant un certain "F », proche d'Aurore Martin. Bien que citée nommément dans certains rapports, Frédérique Martin s'estimait identifiable et la famille réclamait 12 millions. Le tribunal s'est demandé si les journalistes avaient agi avec une légèreté coupable et dommageable. « Le travail du journaliste, dit le jugement, est souvent périlleux : il est soumis à des impératifs nobles mais contradictoires et aux contours incertains ». Le jugement rappelle l'obligation de moyen du journaliste (intérêt et contrôle des informations, esprit critique, etc.). Les journalistes ne pouvaient ignorer que ce genre d'affaires appelle toujours des témoignages dont la crédibilité est sujette à caution. Porter gravement atteinte à l'honorabilité d'une personne, présumée innocente, sur base d'un élément aussi ténu, constitue un manquement grave. Le tribunal estime que l'instruction, étant secrète, n'est pas à prendre en considération. Il déboute de même la famille Martin d'une demande de censure préalable sur tout article à paraître qui les concernerait.

23 ■ On apprend qu'Étienne Schouppe, le patron de la SNCB, introduit une action contre le journaliste Marc Vandermeir. Il réclame 1 million de dommages et intérêts au journaliste auquel il reproche de ne donner de lui qu'une image négative. Il s'appuie en outre sur le fait que, comme pigiste, Marc Vandermeir écrit pour de nombreux titres de presse sur les questions ferroviaires. Il semble, en cela, ignorer que le journaliste vient d'être engagé par le *Luxemburger Wort*.

MATHILDE, DELPHINE, DIDIER ET LES AUTRES…

Quelques dérapages et de lourdes condamnations

BENOÎT GREVISSE

Cette année, Desmond Lynam, 55 ans, a rejoint ITV, une chaîne privée britannique. Un transfert de plus ? Et alors, la presse britannique nous a habitué à une mobilité importante de son personnel… Oui, mais ce commentateur sportif du « Match of the days » du samedi soir sur BBC1 vaut aujourd'hui 6,5 millions de francs mensuels.

Ce cas a alimenté la réflexion des journalistes belges, comme celle des commentateurs de tous les pays. Il marque l'évidente faillite d'un service public prestigieux face à des horizons plus alléchants économiquement. On ne peut s'empêcher de faire un lien entre cet échec et la situation belge. Si personne ne peut, sur le marché belge, se prévaloir d'une telle offre, un des traits marquants de cette année restera pourtant l'hémorragie journalistique. La nouvelle législature et la mise en place des cabinets ministériels ont sonné la fuite de bon nombre de journalistes confirmés. D'autres ont rejoint les services de communication d'entreprises privées. Comme l'ont fait remarquer certains observateurs, au-delà des attraits purement sonnants et trébuchants, cet exode est sans doute le signe d'un malaise profond de la profession. D'autres encore ont noté que, tandis que ce mouvement privait les rédactions de "formats », de plus jeunes journalistes abandonnaient eux aussi la profession, lassés de ne pouvoir s'y stabiliser.

Tout cela n'est évidemment pas très enthousiasmant. L'enthousiasme n'est pourtant pas une vertu dont aura manqué le journalisme belge cette année. Au rythme des joyeuses entrées, on aura sans doute retrouvé le schéma fusionnel que les médias avaient éprouvé lors du décès du

roi Baudouin. La télévision, particulièrement, ne semble pas s'être trop posé la question de la réalité de "l'effet Mathilde », pas plus que de son amplification par le média. En écrit, on a vu quelques titres appeler à plus de réserve, en éprouvant l'inconfortable posture qui consiste à critiquer l'engouement populaire, tout en y participant. Ce qui conduit à disqualifier l'opinion tout en percevant que l'attente émotionnelle du public n'est pas nécessairement négative. Le sommet de Seattle et la révolte de citoyens contre un symbole du néo-libéralisme ont été nettement estompés par le joli sourire de Mathilde. Certains n'ont pas manqué de relever qu'il y avait là coïncidence entre une information bien peu favorable à la dictature des marchés et une presse qui trouvait dans la couverture des événements princiers des motivations parfois purement commerciales.

Un début de scandalite

Il est vrai que, si l'on prend un peu de recul par rapport à cette année, on constate qu'elle a connu quelques soubresauts de l'affaire Dutroux et de ses suites. Mais les empoignades entre journalistes, qui émaillaient d'autres années, ne sont plus que l'exception. Par contre, il est un indice qui ne peut échapper à qui jette un regard sur les pratiques de presse. On l'aura relevé à la lecture de la chronologie, les images violentes, les photographies de cadavres jonchent notre information. On aurait pu en faire un relevé systématique. Ce n'est pas ce à quoi prétend cette chronique. Par contre, on constatera que ce n'est pas un seul et même titre qui recourt aujourd'hui à la photo de victimes, parfois reconnaissables, souvent horriblement touchées, de plus en plus souvent cadrées en plan serré. Dans certains cas, on peut mettre en avant de bonnes raisons d'illustrer ainsi la violence réelle d'un conflit ou d'une catastrophe. Dans d'autres, on cherchera vainement la raison de ce manque de respect des victimes. Bien sûr, la motivation commerciale suffit-elle sans doute à évoquer certains choix…

On en venait parfois à se lasser de répéter à tous les milieux peu familiers des médias que la Belgique pouvait se targuer d'une certaine qualité déontologique. Ceci est-il sans doute d'ailleurs encore exact. Il apparaît pourtant assez évident, qu'après les pratiques parfois contestables de l'affaire Dutroux, la presse belge a gravi un échelon. L'affaire Delphine restera un jalon : citation des noms des personnes concernées et de leurs proches, publication d'adresses, poursuites dans Londres et en France comme de vulgaires paparazzi… Certains n'ont pas hésité à se fendre de commentaires outrés sur les pratiques de leurs confrères tout en faisant de même quelques pages plus loin. La faute première de la révélation n'émanait pas de la presse et tous n'ont pas suivi le mouvement. Mais lorsque dans un cas aussi clair de transgression du principe de respect de la vie privée — ce qui ne met pas en cause le droit de la presse à discuter les contradictions entre les discours et les faits et gestes de personnalités publiques — on affiche un tel cynisme, on ne peut que se demander si notre presse ne repousse pas les limites de sa déontologie.

Les efforts des instances déontologiques n'en apparaissent que plus louables. C'est à l'autorégulation que se raccrocheront certains commentateurs au moment d'une autre affaire retentissante : les fausses révélations du *Morgen* sur l'existence d'un compte du ministre Reynders au Luxembourg. Le journal s'excusera et le journaliste concerné démissionnera. Pour aussi honorable, et peut-être excessif, que soit ce geste, on n'a pas manqué de relever qu'on assistait à nouveau à une manifestation de la confusion de plus en plus grande entre révélation d'une information douteuse, servie sur un plateau par un informateur, et le journalisme d'investigation dont on se réclame.

Une telle évolution rend d'une certaine manière inévitable l'adaptation du système déontologique. Les lourdes condamnations de journalistes au civil en cette fin d'année sont de plus venues souligner l'impossibilité de prolongation de la situation actuelle. L'extension du principe de la responsabilité en cascade et l'augmentation des peines, conjuguées à la confrontation à un système de plus en plus commercial, rendent plus que périlleuses les pratiques journalistiques.

Conseil et aides de presse

On constate que s'affirme de plus en plus nettement le souhait de mise en place d'un Conseil de presse, de désignation de médiateurs ou d'établissement de comités de critique déontologique internes aux rédactions. Paradoxalement, alors que les tribunaux font tomber de lourdes peines sur les épaules de journalistes, on enregistre des signes encourageants émanant d'une part importante du monde judiciaire, disposé à mieux comprendre les médias. Il existe aujourd'hui une réelle possibilité d'améliorer l'exercice de la responsabilité journalistique. Mais tous ces "outils" d'autorégulation, comme d'autres auxquels on a recours à l'étranger, ne peuvent sans doute trouver sens que si l'on prend en compte la réalité des pratiques d'un métier dont certains analystes n'hésitent pas à souligner la *précarité*. Il est donc, notamment, essentiel de s'interroger sur le sens des aides publiques accordées à des entreprises de presse sur la base d'un modèle de préservation de la diversité des opinions qui n'a plus grand rapport avec la réalité.

La commercialisation grandissante de l'information, sa spectacularisation et la concentration des entreprises de presse éclairent en effet cette problématique d'un tout autre jour. Aussi faudrait-il davantage soutenir les entreprises qui emploient des journalistes dans le cadre de contrats d'emploi décents, et qui s'engagent à respecter les prescrits déontologiques. L'instauration d'instances déontologiques

crédibles tant par leur composition ouverte, au-delà de la seule profession journalistique, que par le recours à de réelles mesures de publicité des décisions, voire même par la possibilité de renvoi des dossiers les plus graves devant la Commission d'agréation des journalistes professionnels, apparaît souhaitable.

Toute amélioration du système déontologique passe indubitablement par une appréhension large des métiers d'information. Elle requiert sans doute une révision de la loi, datant de 1963, qui définit le titre professionnel de journaliste. Mais elle nécessite avant tout l'implication de tous les acteurs concernés : journalistes bien sûr, mais aussi rédacteurs en chef et propriétaires de médias et, surtout, public. Il faut aujourd'hui procéduraliser les rapports essentiels qui lient la liberté publique d'expression et la liberté déléguée de la presse. Selon une telle perspective, la régulation du droit de réponse et la sanction des tribunaux apparaissent alors subsidiairement. Cette dernière viendrait sanctionner la responsabilité journalistique à sa juste place, après l'échec ou l'ignorance des normes déontologiques.

Reste qu'à la lecture de la chronique des pratiques de cette année, on aura aussi noté qu'un thème d'interrogation, voire d'inquiétude, a fait massivement surface dans notre paysage médiatique. L'extrême droite s'est imposée dans les médias. Elle a suscité la résistance des uns, la réflexion des autres. Mais on observera dans les mois qui viennent si les tentations de banalisation apparues sporadiquement dans certaines rédactions flamandes, auront ou non tendance à s'amplifier.

INDEX

AGJPB (Association générale des journalistes professionnels de Belgique), 01/12/98, 27/03/99, 29/04/99, 11/05/99, 16/11/99, 10/12/99
AJP (Association des journalistes professionnels francophones et germanophones), 27/02/99, 19/07/99, 01/11/99, 17/11/99
Ancion William, 19/03/99
Antenne Centre, 27/02/99
Appelmans Vincent, 20/03/99
Baudoncq Frank, 19/03/99
Belang van Limburg (Het), 01/12/98, 27/02/99
Belga, 27/02/99, 13/03/99
Berenboom Alain, 10/12/99
Bille, 20/05/99
Bouffioux Michel, 02/02/99, 28/10/99, 17/11/99
Braibant Alain, 19/03/99
Brewaeys Philippe, 17/11/99, 17/12/99
BRF, 27/02/99
Castel Philippe, 27/02/99
Chamut Marc, 27/02/99
Club RTL, 01/04/99
Crespin Jean-Michel, 04/03/99
CSA, 03/02/99, 13/03/99, 01/04/99
D'Orazio Roberto, 25/03/99
Darquenne Jean-Philippe, 19/07/99
Dawant René-Philippe, 04/06/99
De Baets, 21/10/98, 20/05/99, 28/10/99, 17/11/99
De Camps Philippe, 27/02/99
De Clerck Stefaan, 14/01/99, 20/11/99
De Moor Frank, 31/07/99
De Permentier Corinne, 29/10/99
Dernière Heure (La), 12/01/99, 15/01/99, 19/07/99, 07/09/99, 22/10/99, 01/11/99
de Thier Françoise, 04/10/99
Delcourt Christian, 27/02/99, 01/11/99
Deliège Jean-Frederick, 17/11/99
Demol Johan, 25/11/98
Desmet Yves, 02/12/99
Destrebecq Franck, 27/02/99
Dewier Guy, 27/02/99
Donckier Eric, 01/12/98
Doutrèwe Martine, 02/02/99
Druitte Christian, 24/10/99
Dumont Jean-François, 27/02/99
Dumont Serge, 04/03/99
Durant Marc, 30/03/99
Fanello Liliane, 13/03/99
Fromont Michel, 30/03/99
Gazet van Antwerpen (De), 20/04/99, 01/06/99
GFC Network, 04/08/99
Gossuin Jacques, 15/01/99
Hellemans Leo, 18/02/99
Henderick Vincent, 01/11/99
Journalistes, 01/12/98, 01/11/99
Kanaal 2, 01/04/99
KB Lux, 31/07/99, 12/11/99, 15/11/99, 02/12/99
Knack, 31/07/99, 05/11/99
Kremer Rudolf, 27/02/99
Laatste Nieuws (Het), 01/09/99, 22/10/99

Labbé Jean-Luc, 27/02/99, 01/11/99
Lambert Olivier, 01/11/99
Langlois (Juge), 21/10/98
Lanterne (La), 01/11/99
Leruth Philippe, 27/02/99, 19/07/99, 01/11/99
Libre Belgique (La), 30/03/99, 02/06/99, 04/10/99, 22/10/99, 25/10/99, 01/11/99, 08/11/99
Luxemburger Wort, 23/12/99
Mampaey Dirk, 29/11/99
Matin (Le), 27/02/99, 13/03/99, 19/03/99, 31/07/99, 01/11/99, 09/12/99
Martin Frédérique, 17/12/99
Meuse (La), 30/03/99
Moniquet Claude, 02/02/99
Moniteur (Le), 08/06/99
Morgen (De), 12/01/99, 17/04/99, 23/10/99, 12/11/99, 15/11/99, 17/11/99, 02/12/99
Mottet Jo, 29/10/99
Nicolas Jean, 30/03/99
Nieuwsblad (Het), 22/10/99
Nouveau Détective (Le), 07/09/99
Nouvelle Gazette (La), 27/02/99, 20/03/99, 27/04/99, 02/07/99, 19/08/99
Pan, 20/05/99
Pardaens Gina, 15/11/98
Père Ubu, 25/03/99, 07/09/99
Piron Frédérique, 01/11/99
Planchar Roland, 04/03/99
Rappel (Le), 01/11/99
Reporters en ligne, 23/06/99
Reynders Didier, 14/01/99, 12/11/99, 15/11/99, 17/11/99
Rogiers Filip, 05/11/99
RTBF, 15/11/98, 25/11/98,14/12/98, 27/02/99, 19/03/99, 29/04/99, 04/07/99, 04/10/99, 11/10/99, 24/10/99, 01/11/99, 07/11/99, 15/11/99, 25/11/99, 14/12/99
RTL-TVi, 03/02/99, 27/02/99, 25/03/99, 01/04/99, 29/04/99, 01/11/99, 17/11/99
Santer Jacques, 17/01/99
Schouppe Etienne, 23/12/99
Scoys Yvan, 20/03/99
Soir (Le), 18/01/99, 27/02/99, 28/09/99, 20/10/99, 22/10/99, 01/11/99, 17/11/99
Soir Illustré (Le), 17/11/99, 17/12/99
Standaard (De), 15/04/99, 03/05/99, 22/10/99, 05/11/99, 16/11/99, 17/11/99, 23/11/99
Standart Luc, 27/02/99
Sud Presse, 30/03/99
Tastenhoye Guido, 01/06/99
Télé Bruxelles, 20/04/99
Télémoustique, 02/02/99, 28/10/99
Thily Anne, 21/10/98, 02/02/99
Vaessen Alain, 27/02/99
Van Eylen Luk, 17/11/99
Van Heeswyck Marie-Jeanne, 28/10/99, 17/11/99
Van Isacker Klaus, 18/02/99
Van Loon Luc, 01/06/99
Van Oudenhoven André, 25/11/98
Van Parys Tony, 21/10/98, 07/05/99
Vande Perre André, 01/11/99
Vandemeulebroucke Martine, 27/02/99
Vandermeir Marc, 27/02/99, 23/12/99
Vanderostyne Mon, 22/10/99
Verduyn Ludwig, 15/11/99, 17/11/99, 02/12/99
Vers l'Avenir, 14/09/99, 29/10/99, 07/11/99
Verwilghen Marc, 17/11/99
Vif-L'Express (Le), 26/02/99, 27/02/99
Vlaams Blok, 25/11/98, 20/04/99, 26/05/99, 01/06/99
VEV (Vlaams Economisch Verbond), 01/12/98
Volk (Het), 22/10/99
VRT, 18/02/99, 29/04/99, 09/06/99, 04/09/99, 29/11/99
VTM, 18/02/99, 29/04/99, 09/06/99
VVJ (Association des journalistes professionnels flamands), 27/02/99
Werkgroep Morkhoven, 15/11/98
Wouters Jean, 27/02/99
Zech Xavier, 27/02/99

1996...

ENTRETIEN AVEC ÉVELYNE LENTZEN

BILAN D'UNE ANNÉE MOUVEMENTÉE POUR LES MÉDIAS BELGES

Propos recueillis par FRÉDÉRIC ANTOINE et mis en forme par LAURENCE MUNDSCHAU

Présidente du CSA, le Conseil supérieur de l'audiovisuel de la Communauté française de Belgique, Évelyne Lentzen, politologue, est de longue date une observatrice de l'évolution du monde des médias en Belgique. Avant d'accéder à cette fonction au CSA, elle avait longuement ausculté ce secteur pour le compte du CRISP (Centre de recherche et d'information socio-politiques), et avait signé de nombreuses publications en la matière. Bien que tenue par un évident devoir de réserve à propos de tous les dossiers actuellement pendants au CSA, elle paraissait la personne toute désignée pour pointer les faits les plus marquants survenus dans la vie des médias belges au cours de l'année écoulée.

É. LENTZEN — Pour moi, l'évolution la plus significative de l'année 1999 est la montée en puissance de l'Europe. L'année 1999 a été marquée par les conclusions du *Livre Vert sur la convergence* et par des initiatives prises pour encadrer Internet. La Commission européenne a réexaminé aussi tous les textes sur les télécommunications… Bref, on a rencontré au niveau européen un mouvement général d'observation, d'étude de réglementations qui va susciter dans un futur proche un certain nombre de décisions. Par exemple, le traitement différencié entre les infrastructures et les contenus, qui aura des effets sur les secteurs et sur les groupes en présence.

Mais, face à ces approches économiques, on observe une résistance, qui s'organise de deux points de vue. La première provient des producteurs, qui se félicitent de l'actuelle multiplication des sources de diffusion, mais s'inquiètent de ce que l'on aura à montrer sur ces nouveaux supports. L'autre émane des organes de régulation, qui se sont engagés dans le débat sur la convergence en prônant des règles qui tiennent compte de la diversité culturelle. Ces organes de régulation essaient, ensemble, au niveau international, de défendre une approche culturelle en matière de services audiovisuels sur l'Internet.

Une autre grande tendance de l'année s'inscrit évidemment autour de tous les mouvements de concentration qui touchent la plupart des grands groupes d'entreprises du secteur des médias. On avait connu cela à différents stades de la filière audiovisuelle. Cette concentration touche maintenant les sphères supranationales et supracontinentales, avec la volonté de dominer des segments de filières rentables, soit parce qu'ils constituent des goulets d'étranglement dans les processus de décisions, soit parce qu'ils représentent des investissements importants pour l'avenir.

MÉDIATIQUES *— Face à ce courant qui semble irréversible, comment voyez-vous la position des opérateurs médias en Communauté française ?*

É. LENTZEN — Avec un actionnariat largement français, nous ne pouvons que continuer à aller là où leur vent nous pousse. Nos "petits" opérateurs — "petits" en fonction de leur dimension économique — seront de plus en plus fragilisés par des opérations qui sont décidées ailleurs. Mais il ne s'agit pas d'un phénomène vraiment nouveau…

Par contre, nous serons concernés par l'ouverture et la libéralisation du marché des télécommunications jusqu'à la boucle locale. Cela risque de bousculer pas mal d'habitudes. Mais peut-être pas de changer fondamentalement la donne, car les nouveaux opérateurs qui veulent pousser la porte de la câblodistribution n'étendront pas leurs ambitions jusqu'à vouloir recâbler la Wallonie ni installer un

deuxième réseau de fibre optique à côté du réseau coaxial actuel. Il faudra donc que l'on trouve des modalités d'accès. Par ailleurs, une forme de mimétisme est observable : alors que des opérateurs de télécoms souhaiteront faire de la radiodiffusion, les câblodistributeurs se tourneront vers la téléphonie vocale mobile… La façon dont nous consommons les médias va changer encore dans les mois qui viennent…

Méd. *— L'année 99 aurait aussi dû être celle de la radio, ou en tout cas des radios locales privées. Mais il n'en a rien été…*

É. Lentzen — Cette question a été à la pointe de l'actualité en 1999. Après une tentative de franchir la première étape du processus de décision en matière de plan de fréquences et d'attribution des fréquences, nous en sommes revenus à la case départ. Le dossier est loin d'être facile, pour des raisons techniques, mais aussi pour des raisons politiques. Les approches différentes adoptées en Communauté flamande et en Communauté française continuent de s'affronter, sans solution à ce jour. Ceci dit, au nord du pays, les choses changent…

Méd. *— 1999 est aussi l'année où l'on a vu une série de réseaux de radios privées commencer à s'affirmer en Flandre…*

É. Lentzen — …alors que ceux-ci étaient jusqu'ici dans l'impossibilité d'exister. Ils ont commencé par diffuser par câble. Mais il est incontestable qu'une nouvelle donne est en train de jouer de l'autre côté de la frontière linguistique avec l'émergence de ces réseaux, dont certains sont déjà présents du côté wallon, tandis que d'autres sont liés à des groupes de presse. Ce qui montre que le lien entre la presse et les médias audiovisuels privés reste une règle en Flandre.

Quelle identité pour VT4 ?

Méd. *— Toujours du côté flamand, on a beaucoup discuté autour de l'identité britannique ou non de VT4… Pour finalement ne rien décider…*

É. Lentzen — Je ne voudrais pas entrer dans des considérations sur des choix qui ont été faits par mes collègues flamands du Commissariat flamand aux médias.

Méd. *— Lorsque vous étiez au CRISP, vous avez longuement ausculté les groupes de presse belges. L'année 99 a aussi été riche en événements de ce côté…*

É. Lentzen — La presse en 1999, c'est évidemment Medi@bel et *Le Matin*. En fait, toutes les tendances que l'on observait de longue date dans ce secteur se sont confirmées au cours de cette année.

Méd. *— Dans l'état actuel des choses, on semble s'orienter vers l'existence en Belgique francophone d'« un groupe de presse et demi ». Or, on aurait pu imaginer qu'en fonction des structures socio-politiques du pays, les groupes Rossel et Medi@bel-IPM aient pu rester tout à fait autonomes l'un par rapport à l'autre…*

É. Lentzen — Cela aurait pu être le cas si ces deux groupes avaient représenté des "univers purs" dans le paysage politique belge. Or, on ne se trouve pas dans ce cas de figure. Ils sont déjà très partagés.

Méd. *— Mais il y a des tendances que l'on retrouve toujours. La VUM se cache derrière Medi@bel…*

É. Lentzen — La VUM est devenue actionnaire de Medi@bel. Elle reste très proche des milieux catholiques flamands et du CVP. L'absence du CVP au pouvoir — événement politique s'il en est — marque le monde catholique. Ceci dit, le monde catholique n'est pas univoque. Il est traversé de tendances et de tensions. L'opération Medi@bel en fournit un exemple.

Méd. *— Comment interprétez-vous la participation de Rossel à La Voix du Nord ?*

É. Lentzen — L'opération Voix du Nord marque une volonté de présence dans les quotidiens régionaux, à lier peut-être à la restructuration en cours de Sud Presse. On est en présence d'un groupe, Rossel, qui a un actionnariat dont le pôle français est en pleine restructuration. L'avenir de *Nord-Éclair*, tout comme celui de la couverture presse du Hainaut, se joue sans doute de part et d'autre de la frontière franco-belge.

Les lecteurs du *Matin*

Méd. *— Et* Le Matin *?*

É. Lentzen — Malheureusement, l'expérience du *Matin* montre que lancer un nouveau journal en Communauté française tient de la gageure.

Méd. *— En tout cas,* Le Matin *a commencé par perdre tout ce qui restait de l'héritage des journaux sur lesquels il s'était bâti…*

É. Lentzen — Parce que, sociologiquement, ce n'était pas les mêmes publics : d'un côté on visait un public jeune, progressiste, de l'autre on avait un public vieillissant, ce qui est d'ailleurs le cas de toute la presse… Mais ce qui est arrivé au *Matin* n'est pas un cas unique. Cela s'est toujours passé ainsi dans l'histoire récente de la presse belge. Souvenez-vous du *Vooruit*, de *La Cité*, de *Libertés*… Même *Le Vif-L'Express*, quand il a racheté son concurrent *L'instant.* Chaque fois, on croit qu'on peut additionner deux audiences pour en faire une plus importante, et chaque fois, une érosion se produit. Même si on peut, parfois, récupérer un peu l'audience d'un des deux titres.

Méd. *— On raconte qu'un gestionnaire de Vers l'Avenir avançait, il y a quelques mois, une comparaison entre la Wallonie et un land allemand. Ces deux types de territoire ont approximativement la même population. Mais*

dans un land allemand, il n'y a qu'un quotidien. Comparaison vaut-elle raison ?

É. Lentzen — Je ne le crois pas. La presse allemande a vécu une histoire très différente et s'est structurée très différemment. Bien sûr, les économistes fixent à tel ou tel niveau les seuils de rentabilité des quotidiens et des hebdomadaires. Mais est-ce la seule raison pour laquelle on se limiterait à un seul quotidien en Belgique francophone ?

Méd. *— Répondre à cette interrogation revient à aborder la question de l'aide à la presse, également fortement remise en cause au cours de l'année écoulée. Pour vous, le système actuel de soutien par des fonds publics est-il obsolète ? Faut-il passer à autre chose ?*

É. Lentzen — Ce débat avait déjà été initié à la fin des années 70. Il avait alors été décidé que pour assurer une certaine pluralité de la presse quotidienne d'opinion, et étant donné que le journal se vendait largement en dessous de son prix de revient, il convenait d'octroyer une aide publique directe personnalisée. Je n'ai rien contre. L'intervention des pouvoirs publics dans l'activité économique s'observe tous les jours. Est-il nécessaire d'en revoir les conditions, faut-il se limiter à ce qui existe ou imaginer des critères qui tiennent compte de la spécificité du journal (au-delà des problèmes techniques) ? Faut-il, en plus, avoir des formes d'aide qui assurent un contenu diversifié ? Ce sont des questions à débattre collectivement. Pour moi, en tout cas, le principe d'une aide n'est pas anachronique.

Méd. *— Le pari du* Matin *était, au moins en partie, de faire fonctionner un journal en cumulant les différentes aides. Tout en disant qu'il est normal que l'État vienne compenser les carences du marché, peut-on imaginer qu'un projet repose uniquement sur de telles bases ?*

É. Lentzen — Souvenez-vous du début des années '80. Il y avait alors des secteurs économiques très importants, appelés les secteurs nationaux, qui avaient fait l'objet d'un désinvestissement important de la part du privé. À ce moment-là, l'État les a repris en charge pour des sommes sans commune mesure avec l'aide à la presse. À juste titre. C'est vrai que, pendant des années, le déficit public a subi un boom impressionnant et nous l'avons supporté collectivement. Mais je crois aussi qu'à ce moment-là, l'État a fait ce qu'il devait faire. Certes, comme tel, cela n'a pas eu un effet de sauvetage des industries. Mais cela a retardé les fermetures et permis aux personnes qui y travaillaient d'avoir un temps pour assumer la situation. Bien sûr, comparaison n'est pas raison. L'intervention publique dans les entreprises devrait-elle choquer davantage lorsqu'elle concerne des entreprises de presse ? Je ne vois pas pourquoi la presse serait sur un autre pied que la sidérurgie. Je fais cette comparaison avec un petit sourire à l'attention de Philippe Delaunois. Tout en sachant qu'il y a tout de même une différence notoire : la gazette produit des informations et des idées, et non des ronds à béton.

Méd. *— Passons à l'audiovisuel. 1999 aura vu la naissance… et la disparition d'Event TV…*

É. Lentzen — Ce ne fut pas une réussite. Depuis fin 1999, il a été repris par un autre groupe qui en a fait tout autre chose, une chaîne thématique tournée vers le tourisme.

Méd. *— N'est-ce pas une sorte de cession à l'étranger, alors que la concession était accordée à une société belge ?*

É. Lentzen — Event TV est une société de droit belge qui compte des actionnaires étrangers. Cette situation n'est guère différente de celle de sociétés comme TVi, Canal+ Belgique, Fun ou NRJ.

Quel rôle pour le CSA ?

Méd. *— Enfin, l'année 1999 a été caractérisée par les décisions du CSA. Dans l'affaire des images violentes sur RTL-TVi, on peut se demander si le CSA ne s'est pas arrogé un rôle d'instance déontologique ?*

É. Lentzen — D'instance juridictionnelle, comme le prévoit le décret qui institue le CSA.

Méd. *— À tout le moins. Car en estimant qu'une image d'un journal télévisé pose question, on se transforme en juge de la pratique journalistique…*

É. Lentzen — On ne peut pas vouloir deux choses à la fois : d'une part, assurer, comme l'impose une directive européenne, une protection des mineurs à l'égard de ce qui pourrait nuire à leur épanouissement physique, mental ou moral, c'est-à-dire que la société puisse avoir quelque chose à dire à l'égard de ce qui se passe sur l'écran, et d'autre part, se l'interdire au nom de la liberté de la presse et de la responsabilité éditioriale. Le tout est d'arriver à garder une ligne qui évite de basculer vers le laxisme le plus total ou vers la morale la plus rigoriste. J'ajoute que le CSA n'intervient qu'en tout dernier recours, quand tous les autres filets n'ont pas fonctionné. Et non a priori. Nous donnons un signal.

Méd. *— Ce qui a frappé, c'est que cela concernait une séquence du JT, et non une série américaine violente…*

É. Lentzen — Cela a en tout cas permis un débat sur la violence et la télévision, et sur la liberté d'expression qui n'est pas clos du tout, loin de là. Pour moi, il n'y a pas une liberté qui prime sur l'autre, il n'y a pas un droit qui est supérieur à l'autre. Loin de moi l'idée de reprocher à la télévision de faire autre chose que de la télévision, c'est-à-dire montrer des images. Y a-t-il des éléments nouveaux relatifs à la violence qui seraient introduits par la télévision ? Pour ma part, je crois que oui. La violence qui est montrée l'est sous le signe de la transparence (on montre tout) alors qu'il y a une sélection de faits et d'images qui est opérée. De plus, les forme de la fiction et du reportage se rejoignent, avec ce que cela induit sur la perception de la violence.

LE MONDE EN 730 JT

LES SUJETS PRÉSENTÉS EN 1999 PAR LA RTBF ET RTL-TVI

GÉRARD DERÈZE, MURIEL HANOT, MARC LITS ET SARAH SEPULCHRE

Depuis 1989, la société Belgium News Service diffuse quotidiennement, par fax et aussi par courrier électronique, un relevé des différents sujets traités par les journaux télévisés de début de soirée de sept chaînes belges (VTM, VRT 1 et VRT 2, RTL-TVi, RTBF, Télé Bruxelles, TV Brussel). Chaque nuit, les dépouillements sont expédiés aux abonnés (services publics, grandes entreprises, cabinets ministériels, mais aussi des écoles de la Communauté française). C'est cette revue de presse télévisée (diffusée depuis quelques mois par Auxi Press) qui a servi de base à notre analyse. Avec toutes les limites liées au corpus ainsi constitué.
Le relevé expédié mentionne par ordre de passage chacun des sujets développés dans le journal télévisé, avec l'indication de sa durée. Les titres annoncés en pré-générique ou en une ne sont donc pas repris ; la distinction entre sujets simplement mentionnés par le présentateur ou séquences basées essentiellement sur des images n'est pas prise en compte. En outre, toutes les séquences sont reprises dans nos comptages avec la même valeur, qu'elles correspondent aux trente secondes de l'annonce d'un événement par le présentateur, ou qu'il s'agisse d'une séquence montée de cinq minutes. C'est donc bien le nombre d'événements traités qui a retenu notre attention, et non leur traitement. Nous tenons à remercier M. Laurent Brihay, de BNS, pour nous avoir fourni ces données et nous avoir autorisés à les exploiter.

Chaque soir, plus ou moins 700 000 spectateurs suivent le journal télévisé de RTL-TVi de 19 h 00, et le même nombre regarde le JT de la RTBF à 19 h 30. Ce sont les émissions les plus regardées, jour après jour, et elles trustent les premières places des audiences télévisées en Belgique. Il est donc opportun d'analyser ce que sélectionnent les rédactions et de comparer les traitements spécifiques des deux chaînes.

Dans cette masse de données, constituée par les événements présentés chaque jour, ce qui correspond approximativement à 13 000 sujets sur l'année, il fallait tenter de définir d'une part ce qui émerge de manière significative de l'actualité, et qui a constitué les grands "récits médiatiques" de l'année 1999, et de l'autre les spécificités de traitement qui seraient perceptibles d'une chaîne à l'autre.

Pour faire surgir quelques traits pertinents, nous avons d'abord tenté de savoir si le nombre de sujets traités chaque jour est identique d'une chaîne à l'autre, ou si l'une d'elles aborde davantage d'événements, en y consacrant donc aussi moins de temps. Ensuite, au-delà de ces mesures chiffrées, nous avons cherché à définir quels sujets sont traités prioritairement par chaque chaîne. Il ne s'agit donc pas des titres annoncés en une mais du sujet qui ouvre le JT, apparaissant comme l'événement majeur du jour. Si la confrontation montre qu'il y a une certaine ressemblance entre les choix effectués, il s'agit donc de vérifier si cette similitude dans la sélection des sujets se confirme pour l'ensemble du JT. Et enfin, au-delà de ces questions de sélection de l'information, nous tenterons de repérer ce qui émerge de ce flot quotidien, pour constituer notre mémoire collective.

Bien sûr, la masse d'informations disponibles nous a amenés à procéder par échantillonnages pour certaines questions. Mais ceux-ci ont été établis de manière aléatoire et représentent une part significative de l'ensemble des JT. L'un des enjeux de ce travail réside d'ailleurs dans l'élabo-

ration de catégories fiables pour l'analyse : délimitation d'un événement, d'une séquence, critères de regroupement, établissement de catégories homogènes… Autant de questions de méthodes qui sont sous-jacentes à cette analyse, et qui devront encore être affinées.

Nous avons voulu faire émerger certains types de traitement, en nous cantonnant ici à des données objectivables, et sans vouloir les interpréter. Nous ne posons donc pas de jugement sur ces choix rédactionnels, par exemple en jugeant s'il est "mieux" de privilégier un grand nombre de sujets, de relater le maximum d'événements, ou de développer moins de sujets de manière plus importante. Ou en appréciant la priorité donnée à certaines catégories d'événements (plutôt des faits divers ou de la politique internationale, par exemple).

Place maintenant à une série de regards comparatifs où la construction et la mise en forme des données peuvent provoquer une certaine sécheresse du propos.

1. Le nombre de sujets

■ *Le nombre de sujets dans les JT*

Nombre de sujets/JT	RTL-TVi	RTBF
10	1	1
11	1	3
12	2	3
13	2	5
14	6	6
15	6	4
16	6	11
17	5	9
18	5	8
19	6	7
20	4	9
21	6	2
22	8	
23	4	1
24	4	
25	1	
26	1	
27	1	
28		1
29		
30	1	
TOTAL	1 308	1 167

n = 70

■ *Le nombre de sujets traités par JT*

RTL-TVi	**RTBF**
mode : 22	mode : 16
moyenne arithmétique : 18,7	moyenne arithmétique : 16,7
écart moyen arithmétique = 3,41	écart moyen arithm. = 2,46
écart-type : 4,09	écart-type : 3,14
coef. de variation : 21, 87 %	coef. de variation : 18,8 %

Une rapide analyse (statistiquement) descriptive d'un échantillon aléatoire de 70 JT[1] par chaîne permet d'aborder un certain nombre de traits comparatifs. Bien sûr, les quelques paramètres de tendance centrale et de dispersion qui sont ici calculés et brièvement commentés ne représentent qu'une petite partie des croisements et analyses possibles à partir des données dont nous disposions. Nous sommes cependant en mesure, à partir des résultats obtenus, de poser un regard confrontatif et de faire émerger des différences — ou des ressemblances — significatives entre la RTBF et RTL-TVi.

Nous nous intéressons d'abord au nombre de sujets qui constituent l'ensemble des JT de l'échantillon et nous distinguons ensuite les week-end et les jours de semaines. Ensuite, nous dénombrons les questions d'actualité qui font l'objet d'un traitement en plusieurs sujets lors d'un même JT et les jours où les JT proposent un traitement "multisujets" d'une ou plusieurs questions d'actualité.

Enfin, nous comparons (sur base de 21 JT pour chaque période et pour chaque chaîne[2]) ces mêmes données en début d'année (de janvier à mars) et en fin d'année (d'octobre à décembre), afin de vérifier si une évolution s'est marquée en cours d'année, puisque RTL-TVi a modifié sa formule de présentation entre ces deux périodes.

RTL-TVi traite, au total et en moyenne journalière, un nombre plus élevé de sujets. La différence moyenne quotidienne est de deux sujets. De même, le nombre de sujets le plus souvent traités par RTL-TVi en un JT (22) est nettement supérieur à celui de la RTBF (16).

Du point de vue de la dispersion du nombre de sujets traités en un JT, en d'autres mots du point de vue de l'étendue de la distribution du nombre de sujets, toutes les mesures indiquent assez clairement que la dispersion est moindre du côté de la RTBF, c'est-à-dire que l'écart à la moyenne est plus petit que pour RTL-TVi. Autrement dit, la distribution des sujets de la RTBF est plus "ramassée" autour de la moyenne.

■ *Le nombre de sujets dans les JT des jours de semaine*

Nombre de sujets JT sem	RTL-TVi	RTBF
10		
11		1
12		2
3		1
14	4	3
15	5	2
16	3	7
17	2	8
18	4	7
19	4	7
20	4	8
21	5	2
22	7	
23	4	1
24	4	
25	1	
26	1	
27	1	
28		1
29		
30	1	
TOTAL	996	880

n = 50

■ *Le nombre de sujets traités par JT (en semaine)*

RTL-TVi	**RTBF**
mode : 22	modes : 17 et 20
moy. ar. : 19,9	moy. ar. : 17,6
éc. moy. ar. = 3,09	éc. moy. ar. = 2,17

Le même constat est ici, d'une certaine façon, renforcé pour les jours de semaine, même si la distribution bimodale de la RTBF est plus proche (quant au mode) de RTL-TVi. La différence de moyenne arithmétique et d'écart moyen arithmétique est sensible. Le nombre de sujets traités en moyenne présente ici une différence qui dépasse les deux sujets par jour.

■ *Le nombre de sujets dans les JT du week-end*

Nombre de sujets/ JT we	RTL-TVi	RTBF
10	1	1
11	1	2
12	2	1
13	2	4
14	2	3
15	1	2
16	3	4
17	3	1
18	1	1
19	2	
20		1
21	1	
22	1	
TOTAL	312	287

n = 20

■ *Le nombre de sujets traités par JT du week-end*

RTL-TVi	**RTBF**
modes : 16 et 17	modes : 13 et 16
moy. ar. : 15,6	moy. ar. : 14,4
éc. moy. ar. = 2,64	éc. moy. ar. = 1,99

Le constat est identique au précédent, confirmé par ces distributions bimodales (deux nombres de sujets sont les plus fréquents) pour chaque chaîne. Les différences (tant au point de vue des mesures centrales que de la mesure de dispersion) s'écrasent un peu, entre autres, du fait d'une diminution générale du nombre de sujets traités et de la moyenne. La dispersion reste sensiblement plus élevée pour RTL-TVi qui offre un "battement" moyen de 2,64 sujets.

■ *Les questions d'actualité traitées en plusieurs sujets*

Nombre de sujets consacrés à une même question d'actualité durant un même JT	**RTL-TVi**	**RTBF**
2	48	48
3	15	13
4	4	10
5	8	2
6	2	4
7	1	2
8	1	1
9	2	
10		1
11	1	

RTL-TVi : 82 questions d'actualité
RTBF : 81 questions d'actualité

Il y a une grande similitude entre les deux chaînes en ce qui concerne le nombre total de jours (54 contre 53) où plusieurs sujets traitent d'une même question d'actualité et peu de différences significatives en ce qui concerne l'ampleur du "multitraitement".

- *Nombre de jours où plusieurs sujets sont consacrés à une ou plusieurs questions d'actualité durant le même JT*

Nombre de sujets consacrés à une même question d'actualité durant un même JT	**RTL-TVi**	**RTBF**
1 question d'actualité	31	28
2 questions d'actualité	18	24
3 questions d'actualité	5	
4 questions d'actualité		
5 questions d'actualité		1
TOTAL	54	53

RTL-TVi : 82 questions d'actualité
RTBF : 81 questions d'actualité

Il y a une grande similitude entre les deux chaînes en ce qui concerne le nombre total de jours (54 contre 53) où plusieurs sujets traitent d'une même question d'actualité et peu de différences significatives en ce qui concerne l'ampleur du "multitraitement".

- *Comparaison du nombre de JT par chaîne et par période ("début d'année" et "fin d'année")*

Trois constats s'imposent. En premier lieu, RTL-TVi propose toujours (en moyenne) plus de sujets dans son JT que la RTBF. Ensuite, la période reprenant les trois derniers mois de l'année voit, pour les deux chaînes, une augmentation du nombre moyen de sujets traités par JT par rapport au début de l'année. L'augmentation est plus forte pour la RTBF (près de deux sujets en plus de moyenne) que pour RTL-TVi (un sujet en plus en moyenne).

Enfin, il faut remarquer un phénomène inverse pour les deux chaînes. RTL-TVi, en augmentant son nombre moyen de sujets a, dans le même temps, réduit sensiblement l'écart moyen arithmétique. La dispersion du nombre de sujets par JT est nettement moindre en fin d'année. Autrement dit, c'est moins éclaté, moins explosé, ou encore plus "groupé" autour de la moyenne. Il y a, au jour le jour, moins de variation, dans le nombre de sujets.

Ce phénomène est tout à fait inverse pour la RTBF. En effet, cette chaîne augmente sensiblement le nombre de sujets et, dans le même temps, elle accroît significativement la dispersion autour de la moyenne. En fin d'année, il y a beaucoup plus de variation (3,17 d'écart moyen au lieu de 2,03 en début d'année) dans le nombre de sujets proposés. Au jour le jour, ce nombre de sujets varie beaucoup plus qu'en début d'année. Ajoutons encore que, pour la fin d'année, la variation (la dispersion) est supérieure à la RTBF. C'est un élément que nous relevons, ici, pour la première fois.

Nombre de sujets/JT	RTL-TVi début d'année	RTL-TVi fin d'année	RTBF début d'année	RTBF fin d'année
10			1	
11	1		1	
12	1			
13			1	4
14	1	1	2	1
15	2		1	2
16	3	1	4	1
17	1	2	3	
18	1	1	4	
19		4	3	4
20	1	2	1	5
21	2	1		2
22	3	5		
23	2	1		1
24	1	2		
25				
26		1		
27	1			
28				1
29				
30	1			
TOTAL	21	21	21	21

Moy. RTL-TVi début d'année : 19,3
Moy. RTL-TVi fin d'année : 20,3
Écart moyen RTL-TVi début d'année : 3,95
Écart moyen RTL-TVi fin d'année : 2,36
Moy. RTBF début d'année : 16,2
Moy. RTBF fin d'année : 18, 1
Écart moyen RTBF début d'année : 2,03
Écart moyen RTBF fin d'année : 3,17

2. Les premiers sujets des journaux télévisés

Pour analyser les sujets qui apparaissent en ouverture des 730 JT, il est nécessaire de disposer de critères de classification, afin de pouvoir rassembler ces sujets dans des catégories qui semblent cohérentes [3]. Le résultat donne une liste de 30 catégories pour RTL-TVi et de 26 pour la RTBF. Un nombre de rubriques qui peut paraître important mais qui peut toutefois être réduit par regroupements cohérents, puisque la classification proposée suit les variables géographiques : Belgique, Europe, International. Nous pouvons ainsi observer si l'éloignement est un élément déter-

minant dans le choix de la première information donnée dans le journal.

Quelques mots d'explication sont peut-être ici nécessaires afin de comprendre de quelle manière nous avons construit ce classement. Le titre de certaines rubriques est assez transparent pour ne pas devoir être défini (« santé", "politique", "décès", "faits divers", "loisirs", "consommation", "environnement", "finance"). Il est à noter que "dioxine" et "Kosovo" ont été élevés au rang de catégorie à cause de leur importance. Ces thématiques appartiennent en fait à la "politique belge" et à la "politique internationale". Les deux chaînes ont abondamment couvert ces grands récits. Nous les avons enlevés de ces rubriques pour pouvoir étudier leur impact réel dans chaque JT. Nous craignions que la quantité de sujets traités pour la "dioxine" et le "Kosovo" ne biaisent les résultats de la "politique belge" et de la "politique internationale". Nous n'avons cependant pas inclus dans "Kosovo" les événements belges en lien avec le conflit. Ces faits sont rangés, comme d'autres, dans "relations internationales". Cette sous-division de la "politique belge" rassemble les événements internationaux qui impliquent politiquement la Belgique.

D'autres intitulés sont plus opaques et méritent qu'on s'y arrête. Nous avons placé en "sport" l'annonce des résultats de différentes disciplines, mais aussi les faits plus généraux comme l'exclusion de six membres du CIO. Les réactions face aux changements d'horaire, les perturbations causées par les grèves, le billet unique de la STIB ont trouvé place en "transport". Sous le titre "people" sont rangées les informations relatives aux stars ou personnalités du show-business, y compris les têtes couronnées étrangères et belges (et donc les fiançailles et le mariage du prince Philippe). Les "marronniers", ces faits cycliques traités de manière récurrente parce qu'ils reviennent chaque année à l'agenda, ont été regroupés sous l'en-tête "événement". Il s'agit, par exemple, de la commémoration de l'Armistice, des départs en vacances, des soldes, du prix Nobel, de l'élection de Miss Belgique, du Télévie… Le suivi de l'éclipse du mois d'août est aussi repris dans cette catégorie, même si la récurrence de cet événement n'entre pas dans un rythme annuel.

La catégorie "social" reprend les différents mouvements sociaux de l'année : les manifestations liées aux problèmes d'emploi (Hoogovens-Boël, les TEC, les gendarmes) et l'opposition à la politique d'accueil des réfugiés. En "société", se trouvent des sujets plus généraux, mais aussi plus hétéroclites comme la pauvreté, la natalité en Flandre, les chiens dangereux, le bogue de l'an 2000 ou les droits de l'enfant. La différence entre "justice" et "judiciaire" est définie selon le stade auquel l'affaire est arrivée. Dans le premier cas, les décisions sont rendues par un tribunal (début du procès Lecrenier, libération conditionnelle de Nihoul). Dans le second, sont répertoriées les perquisitions, interpellations et arrestations. Nous avons considéré les sujets utiles aux téléspectateurs comme des "services" (l'appel à la prudence suite aux températures hivernales ou l'annonce de cours de conduite réservés aux seniors). L'entrée "humanitaire" reprend principalement des nouvelles liés à l'aide

RTL-TVi	RTBF
Belgique	**Belgique**
événement (30)	événement (18)
transport (2)	transport (5)
social (6)	social (11)
dioxine (21)	dioxine (36)
générale (12)	général (18)
politique (7)	politique (15)
judiciaire (2)	judiciaire (3)
santé (10)	santé (8)
politique (35)	politique (46)
générale (18)	générale (30)
sociale (7)	politique sociale (7)
relations internat. (10)	relations internationales (9)
judiciaire (7)	judiciaire (7)
justice (10)	justice (10)
société (9)	société (7)
décès (4)	décès (4)
faits divers (46)	faits divers (23)
people (28)	people (15)
loisirs (1)	loisirs (1)
service (1)	service (1)
sport (13)	sport (9)
insolite (6)	–
humanitaire (2)	–
– consommation (5)	
– environnement (4)	
Europe	**Europe**
politique (6)	politique (10)
finances (1)	
environnement (1)	–
société (1)	–
International	**Europe**
politique (5)	politique (9)
société (1)	société (5)
Kosovo (26)	Kosovo (42)
politique (2)	politique (1)
conflit (19)	conflit (31)
humanitaire (5)	humanitaire (10)
décès (6)	décès (8)
catastrophes (15)	catastrophes (16)
faits divers (3)	faits divers (3)
sport (7)	sport (2)
insolite (1)	–
people (2)	–
–	justice (3)

(les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de sujets compris dans chaque catégorie)

aux réfugiés Kosovars accueillis en Belgique lors de la guerre. RTL-TVi a commencé sept fois son journal par un fait "insolite" (un mariage dans une maternité, un restaurant qui ne sert que des plats au chocolat…). Enfin, la rubrique "catastrophe" renferme des faits d'une ampleur rare, soit parce qu'ils ont été causés lors de circonstances exceptionnelles (séisme, inondation, avalanches), soit parce qu'ils touchent un nombre important de victimes (crash aérien ou accident ferroviaire).

Le top dix des deux JT

À première vue, les amorces des deux JT pourraient sembler très proches. Le nombre de catégories définies est pratiquement le même : 26 pour la RTBF et 30 pour RTL-TVi. Les différences ne se situent qu'au niveau des petites rubriques. Essayons d'affiner ces résultats. Le classement des dix groupes les plus importants révèle certaines similitudes entre les deux journaux. D'abord, on remarque que le nombre de sujets par catégorie fluctue de la même façon pour les deux chaînes (on passe de 46 sujets par rubrique à 10). Il est aussi intéressant de remarquer que 8 catégories sur 10 sont communes aux deux JT (« faits divers", "politique belge", "événement", "people belge", "Kosovo", "dioxine", "catastrophe internationale" et "justice belge"). Les différences ne se situent qu'à la dixième position. En ouverture de journal, nous rencontrons donc pratiquement le même type d'information selon une même répartition modale.

RTL-TVi		%	RTBF		%
faits divers (Belgique)	46	15	politique belge	46	15
politique belge	35	11,4	Kosovo	42	13,7
			dioxine	35	11,7
événement	30	9,8	faits divers belges	22	7,5
people	28	9,1	événement	18	5,9
Kosovo	26	8,5	catastrophes internationales	16	5,2
dioxine	21	6,8			
catastrophe internationale	15	4,9	people	15	4,9
sport belge	13	4,2	social	11	3,6
santé	10	3,3	politique europ.	10	3,3
justice	10	3,3	justice	10	3,3

(La première colonne de chiffres reprend le nombre de sujets. La seconde correspond à leur pourcentage sur la totalité des journaux dont nous disposions (306 et 308) au moment de mener cette analyse)

Pourtant, les deux JT ne mettent pas l'accent sur les mêmes thèmes. Pour la RTBF, plus de 10 % des premiers sujets relèvent soit de la "politique belge", du conflit au "Kosovo" ou du scandale de la "dioxine". Pour RTL-TVi, on retrouve les "faits divers" et la "politique belge" dans des chiffres semblables. RTL-TVi semble donc privilégier des sujets plus "proches des gens" pour l'ouverture de son journal. La suite du classement le démontre. Les "faits divers", les "événements" et la rubrique "people" se placent dans le haut du classement (dans les 5 à 10 % de la totalité des premiers sujets). La chaîne publique préfère plutôt la politique et les grands récits de l'année. Un tiers des journaux ont débuté par un tel sujet. Les faits divers, événements et catastrophes sont présents, mais en moindre quantité.

Par ailleurs, on remarque que les chaînes ont des préférences nettes. La "politique sociale", le "judiciaire", la "justice", les "décès belges", la "culture", les "services" et les "faits divers internationaux" sont équivalents dans les deux JT. Par contre, certains sujets sont abordés deux fois plus souvent en première position selon la chaîne, tandis que d'autres reçoivent un traitement très différent.

La RTBF traite plus souvent du conflit du Kosovo, de la crise de la dioxine et de politique (« dioxine/politique", "Kosovo/humanitaire", "politique générale", "Kosovo/conflit", "politique européenne", "politique internationale"). Les sujets à caractère plus social s'y dégagent également (« social", "société internationale" et "transport"). RTL-TVi préfère, quant à elle, les catégories "événement", "people", "faits divers belges" et "sport international".

Types de sujets par catégories

Pour savoir jusqu'à quel point les deux JT se ressemblent ou diffèrent, il serait nécessaire d'étudier le contenu des sujets. La façon dont on parle d'un fait est tout aussi significative que le choix de ceux-ci. L'angle d'attaque, les intervenants, etc., en disent aussi long sur la politique d'information. Nous n'avons pas abordé cette question ici. Nous pouvons cependant tenter de comprendre quelle matière recouvrent les catégories.

Il apparaît que 129 premiers sujets traitent du même thème, soit un jour sur trois. C'est ce que nous avons appelé les "premiers sujets identiques". Et 111 de ces 129 sujets présentent la même approche du sujet. Par exemple, le 28 août, les deux JT confirment l'absence de publicité pour le tabac lors du Grand Prix de Francorchamps. Pour les 18 premiers sujets restants, l'angle est un peu différent. Le 29 août, les deux chaînes ouvrent leur JT avec la Formule 1. RTL-TVi s'attarde sur les résultats tandis que la RTBF analyse les conséquences économiques d'une éventuelle suppression du Grand Prix de Belgique à cause de la loi antitabac.

Il est également intéressant d'analyser les types de sujets présents dans les rubriques elles-mêmes. Les deux chaînes présentent-elles le même genre d'information sociale ou judiciaire ? Seules deux catégories contiennent quasiment les mêmes sujets sur RTL-TVi et à la RTBF : "justice" et "catastrophes". Les dossiers de pédophilie (surtout Dutroux, Nihoul et Derochette) et le procès Lecrenier constituent l'essentiel de la première. Seul un sujet diffère (une

condamnation de la poste pour la RTBF et une affaire d'escroquerie pour RTL-TVi). Même constat pour les catastrophes. Les deux chaînes abordent le même contenu à une exception près (des inondations à Sao Paulo pour RTL-TVi et un tremblement de terre aux États-Unis pour la RTBF). Nous ne tenons ici plus compte des différences quantitatives. Il est fréquent que l'une ou l'autre chaîne s'attarde plus à une sous-thématique.

À l'inverse, on trouve des rubriques déclinées très différemment. Le sport en est un exemple. RTL-TVi donne régulièrement des résultats en entrée de journal (Formule 1, football, cyclisme ou tennis). Des personnages émergent régulièrement (Tom Steels, Justine Henin, Richard Virenque). La RTBF développe plus souvent des sujets d'analyse sur le sport : la publicité pour le tabac au Grand Prix de Spa Francorchamps, le dopage dans le cyclisme. Quand elle parle du Tour de France, elle donne des résultats d'ensemble et elle ne cite pas le sportif qui émerge. Mais il faudrait bien sûr nuancer cette analyse du traitement du sport en prenant en compte la présence de magazines sportifs avant ou après le JT sur l'une et l'autre chaîne.

Les catégories "people", "faits divers" et les entrées politiques sont intéressantes à observer. Les sujets abordés ne sont pas excessivement différents selon les chaînes. Accidents, incendies, intoxications trouvent leur placent dans les deux JT. Et la monarchie (surtout avec l'arrivée de la princesse Mathilde) représente la majorité des nouvelles en "people". Cependant RTL-TVi évoque beaucoup plus ces deux thématiques. Pour la chaîne privée, le panel est plus étendu. Les journalistes rapportent également dans les faits divers une fugue, un incident causé par un chien, une disparition, le sauvetage d'une vieille dame par un jeune garçon. En catégorie "people", RTL-TVi parle de la monarchie belge, mais aussi d'autres têtes couronnées et, une fois, d'Émilie Dequenne, l'actrice de *Rosetta*, à laquelle elle a rendu visite. L'observation des rubriques politiques permet de tirer le même genre de conclusions. Dans ce cas, c'est la chaîne publique qui offre un éventail plus fourni.

Pour le reste, même lorsque les informations ne sont pas strictement les mêmes, l'esprit de la catégorie est identique. Par exemple en "social", les deux JT évoquent fréquemment les manifestations de travailleurs et les mouvements de protestation face à la politique d'asile envers les réfugiés. Pour les rubriques "décès", "culture", "judiciaire", "transport", "événement", les conclusions sont les mêmes.

La RTBF développe plus de sujets sur les grands récits (dioxine et Kosovo) et sur la politique belge. RTL-TVi, par contre, semble n'amorcer son journal qu'avec les faits marquants. La chaîne publique donne davantage une impression de suivi. Il est presque possible de comprendre les rebondissements de chaque thématique en écoutant l'ouverture des JT de la RTBF. Sur un période courte, la première place de son JT est monopolisée par ces catégories. Cette remarque nous amène à considérer maintenant cet axe temporel jusqu'ici négligé.

■ *Répartition temporelle*

Nous avons examiné pour ce faire les rubriques qui représentent plus de 5 % des premiers sujets des deux chaînes : "dioxine", "Kosovo", "catastrophe", "fait divers belge", "people", "politique belge" et "événement". Quand apparaissent ces thématiques et comment ? Sans surprise, certains thèmes traversent toute l'année alors que d'autres ne sont abordés qu'à de brefs moments. C'est le cas de la crise de la dioxine, de la guerre au Kosovo ou des sujets "people". Cette dernière catégorie prend surtout de l'ampleur lors de l'annonce des fiançailles du Prince de Liège (le 10 septembre). Mais cette augmentation du nombre de sujets est peu significative puisqu'elle se traduit dans les deux JT. On remarque que RTL-TVi commence beaucoup plus son journal par cette rubrique. Cela confirme simplement que la chaîne privée choisit plus souvent ce type de sujet que la chaîne publique. Les événements et catastrophes émergent selon l'actualité. Ces deux catégories s'étalent sur les douze mois. Ici aussi, les chiffres n'apportent rien de neuf : les parcours des deux chaînes sont ressemblants. Nous savions déjà que RTL-TVi aborde plus souvent ce genre d'information.

Par contre, les faits divers et la politique belge nous livrent des résultats plus surprenants. Il semble, en effet, que chacune de ces catégories soit privilégiée par une chaîne à partir de l'été. Sur RTL-TVi, on assiste à une montée en flèche du fait divers en automne. Jusqu'au mois d'août, la chaîne commençait 2 ou 3 fois par mois son journal par ce type d'information (sauf en janvier où il y en a 8). À partir de septembre, le premier sujet est un fait divers au moins un jour sur six. Au même moment, l'augmentation du fait divers n'est pas aussi spectaculaire sur la RTBF. De 1 à 2 sujets par mois (sauf en janvier où il y en a 5), on passe à 2 ou 3.

En ce qui concerne la "politique belge", l'observation des chiffres est plus compliquée. Tout simplement parce que la couverture de cette catégorie par les deux chaînes est moins constante. Cependant, dès le mois de juin, la RTBF semble augmenter le nombre de premiers sujets tirés de cette rubrique. La tendance sur RTL-TVi semble plutôt à la baisse. Il est vrai que l'actualité politique a été très fournie cette année. Les élections en juin, les changements de présidence de parti et la réforme de la loi sur l'accueil des étrangers en octobre. Les journalistes n'avaient que l'embarras du choix. Ceci dit, la chaîne publique a consacré beaucoup plus de temps d'antenne à la politique que sa concurrente directe.

Cela reflète-t-il un renforcement de la couverture de la politique à la RTBF ? Il n'est guère possible de tirer cette conclusion, tant la sélection des informations est aussi tributaire

RTL-TVi

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	nov.	déc.
Catastrophes	–	4	1	–	–	–	1	5	1	2	1	–
FD	8	3	2	2	2	2	3	3	6	5	7	6
people	1	–	1	–	3	2	–	–	5	7	6	5
Kosovo	–	1	7	11	7	–	–	–	–	–	–	–
dioxine	–	–	–	–	2	10	5	3	1	–	–	–
politique belge	1	2	3	6	2	6	5	2	2	5	1	–
événements	3	3	–	3	1	–	5	3	4	1	3	3

RTBF

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	nov.	déc.
Catastrophes	–	3	1	–	–	–	1	5	1	4	1	–
FD	5	1	1	1	2	2	3	2	3	2	2	2
people	–	–	–	1	–	–	–	–	3	5	2	4
Kosovo	–	–	8	18	12	4	–	–	–	–	–	–
dioxine	–	–	–	–	3	11	5	8	6	1	2	–
politique belge	–	2	1	6	–	5	7	3	5	11	5	1
événements	1	1	–	–	2	–	4	3	3	1	2	1

Différence entre RTL-TVi et RTBF

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	nov.	déc.
Catastrophes	0	1	0	0	0	0	0	0	0	–2	0	0
FD	3	2	1	1	0	0	0	1	3	3	5	4
people	1	0	1	–1	2	0	0	0	2	2	4	1
Kosovo	0	1	–1	–7	–5	–4	0	0	0	0	0	0
dioxine	0	0	0	0	–1	–1	0	–5	–5	–1	–2	0
politique belge	1	0	2	0	2	1	–2	–1	–3	–6	–4	–1
événements	2	2	0	–1	0	–1	–1	0	1	0	1	2

des événements singuliers qui surgissent chaque jour. Tout au plus pouvons-nous constater ces évolutions pour cette année. Il faudrait analyser la totalité des JT sur une plus longue période pour l'affirmer. La montée du fait divers dans le journal de RTL-TVi va-t-elle réellement se vérifier[4] ? Depuis la mi-mai, le JT de la RTBF réalise de meilleurs scores d'audience que celui de la chaîne privée. Faut-il y voir la conséquence de ce changement de politique ? Difficile à dire. D'autant plus que cette montée d'audimat coïncide avec la guerre du Kosovo, le début de la crise de la dioxine et les élections. On pourrait aisément imaginer que les Belges se sont plus informés, ou que plus de téléspectateurs ont regardé les deux JT.

3. Une similitude n'en cache pas nécessairement une autre...

La confrontation des premiers sujets de RTL-TVi et de la RTBF induit l'idée d'une certaine ressemblance entre les deux JT. En effet, une fois sur trois, les journaux télévisés ouvrent sur la même information. Sont-ils pour autant bâtis de la même manière ? Selon le même principe ? Ou, pour le dire autrement, rencontrent-ils cette affirmation qui veut que l'information soit finalement partout pareille ?

Des premiers sujets qui se ressemblent

Un premier coup d'œil jeté sur l'ensemble des premiers sujets répartis selon les catégories décrites précédemment permet de situer les intérêts respectifs des JT ainsi mis en présence.

Le tableau qui suit confirme sans surprise les résultats établis plus haut en matière de stratégie suivie par chacune des chaînes. Il souligne l'émergence des deux grands récits de l'année (le conflit au Kosovo, la crise de la dioxine), rappelle la prédilection de RTL-TVi pour le fait divers et celle de la RTBF pour le politique, met en avant les coïncidences d'intérêts des deux chaînes… Des coïncidences évidemment fonction de l'importance que chaque JT accorde, dans l'absolu, à l'un ou l'autre domaine. Ainsi, il y a forcément plus de chance qu'une même information fasse l'unanimité quand son caractère exceptionnel justifie les pleins feux de l'actualité, même si l'une des chaînes ne privilégie pas ce type de sujet à l'ordinaire. Mais il apparaît aussi que moins un JT ouvre sur certaines questions

alors que l'inverse se produit chez son homologue, plus les probabilités d'un consensus sur le sujet augmentent : lorsque la RTBF décide de monter un fait divers en début de JT, il y a plus de chance que les deux JT titrent de la même façon, puisque RTL-TVi favorise l'apparition d'un tel sujet en une. Et inversement. Un tel surgissement reste cependant aléatoire, car davantage lié à la stratégie des chaînes. Par contre, d'autres sujets font naturellement l'unanimité.

Catégories	Sujets RTBF	Sujets RTL-TVi	Sujets communs
Faits divers	26	49	15
Kosovo	42	26	15
Politique	46	35	15
Événement	18	30	10
dioxine	36	21	10
Catastrophe	16	15	8
People	15	28	8
Décès	12	10	7
Sports	11	20	5
Europe	10	6	4
Justice	10	10	4
Santé	8	10	4
International	9	5	3
Judiciaire	7	7	1
Transport	5	2	1

Les catastrophes comme les décès de personnalités, voire les grands procès, sont susceptibles de figurer en premier sujet une fois sur deux dans un journal comme dans l'autre… Malgré les spécificités éditoriales de chacun. Il semble donc qu'il existe des sujets incontournables bien que, paradoxalement, moins fréquents.

À l'exclusion des faits qui se remarquent à la fois par leur ampleur et par l'importance que leur accorde naturellement la chaîne (Kosovo, dioxine, mariage du prince de Liège), le découpage temporel de l'ensemble des apparitions significatives des premiers sujets révèle que la sélection subit, entre septembre et décembre, une légère modification.

■ *Répartition des premiers sujets communs aux deux chaînes sur l'année*[5]

Sujets	1er semestre Janvier-Juin	2e semestre Juillet-Août	2e semestre Sept.-Déc.	Total
Politique	8	5	2	15
Faits divers	6	3	6	15
Événement	1	4	5	10
Catastrophe	1	3	4	8
Décès	5	2	0	7

Les sujets politiques qui connaissent une pointe plus grande avant et pendant les deux mois de vacances — élections obligent —, ne font plus l'objet d'un consensus à la rentrée. Par contre, les événements, catastrophes et faits divers émergent à l'automne. Peut-être pour des raisons de calendrier pour les premiers et les secondes. Mais pas pour les derniers. Dès septembre, RTL-TVi et la RTBF tombent de plus en plus souvent d'accord sur le sujet. Cette tendance confirme le changement éditorial de RTL-TVi observé par ailleurs. Mais il indique aussi un revirement stratégique possible de la RTBF.

Autre point commun entre les deux chaînes, les grands récits (Kosovo, dioxine, mariage princier) présentent ici et là quelques irrégularités. Leur suivi dépend en fait de la constance de l'intérêt que lui accorde (ou non) l'un des deux journaux… Le récit "Kosovo" s'impose par sa densité, marquant par là l'attention que lui portent les deux chaînes. RTL-TVi le relègue pourtant un peu plus vite que la RTBF en seconde zone, suivant ainsi sa politique éditoriale générale qui privilégie rarement la montée de sujets de politique internationale en "une". Le récit commun "dioxine" s'avère d'emblée plus éclaté. Il s'organise autour du surgissement d'événements clés comme la manifestation des agriculteurs… L'irrégularité observée suit le mouvement entamé par la chaîne privée, généralement attentive, en ouverture de JT, aux sujets proches de son public, mais moins intéressée par les questions plus politiques….

Le récit des fiançailles et des noces princières connaît également une relative dispersion. Bien qu'ayant cédé à l'attrait de l'événement, la RTBF abandonne en effet le sujet pour d'autres qui lui sont plus familiers. Dans les trois cas de figure, il faut encore compter avec l'émergence spontanée d'autres informations plus ou moins consensuelles.

■ *Des journaux qui ne se ressemblent pas*

L'analyse d'un échantillon représentatif des journaux supposés similaires à cause de l'apparition d'un même premier sujet [6] précise les véritables traits de ressemblance et de dissemblance de l'information diffusée sur les deux chaînes.

Malgré l'apparente identité de vues supposée par le premier sujet, les spectateurs des JT de la RTBF et de RTL-TVi ne regardent pas le même journal. En moyenne, 54,6 % des sujets diffèrent. Chacun dispose donc d'une large part d'autonomie.

RTL-TVi développant plus de sujets que son homologue publique, la répétition semble plus flagrante pour cette dernière. Un phénomène renforcé sans doute à la vision par le fait que la RTBF présente son JT après la chaîne privée…

Cette répétition de contenu tend à se focaliser de façon plus ou moins régulière. Pour la RTBF, cela se concentre aux

endroits stratégiques — dans les sujets d'ouverture et de clôture du JT —, tandis que le "ventre mou" du JT traduit davantage ses options particulières.

Jour	Chaîne	Nbre de sujets	Similaire	%	Différent	%
22/01	RTBF	16	10	62,5	6	37,5
	RTL-TVi	21	10	47,6	11	52,4
25/01	RTBF	16	9	56,2	7	43,8
	RTL-TVi	22	9	40,9	13	59,1
06/03	RTBF	16	6	37,5	10	52,5
	RTL-TVi	12	6	50	6	50
12/03	RTBF	17	6	35,3	11	64,7
	RTL-TVi	17	6	35,3	11	64,7
31/03	RTBF	18	8	44,4	10	55,6
	RTL-TVi	18	8	44,4	10	55,6
04/04	RTBF	16	8	50	8	50
	RTL-TVi	14	8	57,1	6	42,9
01/05	RTBF	15	6	40	9	60
RTL-TVi	13	6	46,1	7	53,9	
02/05	RTBF	16	9	56,2	7	43,8
	RTL-TVi	19	9	47,3	10	52,7
16/05	RTBF	16	9	56,2	7	43,8
	RTL-TVi	16	9	56,2	7	43,8
29/05	RTBF	16	5	31,2	8	68,8
RTL-TVi	11	5	45,4	6	54,6	
26/06	RTBF	15	8	53,3	7	46,7
	RTL-TVi	15	8	53,3	7	46,7
04/07	RTBF	15	9	60	6	40
	RTL-TVi	10	9	90	1	10
14/07	RTBF	13	6	46,1	7	53,9
	RTL-TVi	14	6	42,8	8	57,2
26/07	RTBF	18	6	33,3	12	66,7
	RTL-TVi	16	6	37,5	10	62,5
04/08	RTBF	15	7	46,6	8	53,4
	RTL-TVi	15	7	46,6	8	53,4
28/08	RTBF	10	5	50	5	50
	RTL-TVi	18	5	27,8	13	72,2
10/9	RTBF	18	8	44,4	10	55,6
	RTL-TVi	24	8	33,3	16	66,7
07/10	RTBF	15	6	40	9	60
	RTL-TVi	26	6	23,1	20	76,9
01/11	RTBF	16	10	62,5	6	37,5
	RTL-TVi	20	10	50	10	50
04/11	RTBF	21	8	38,1	13	61,9
	RTL-TVi	18	8	44,4	10	55,6
09/12	RTBF	22	10	45,4	12	54,6
	RTL-TVi	25	10	40	15	60

Composition des JT de RTL-TVi et de la RTBF (premier sujet compris)

Pour RTL-TVi, la répétition se répartit de façon inégale, en première, seconde et avant-dernière parties du journal, avec une forte accentuation, comme à la RTBF, à l'ouverture du JT. La fin de JT plus consensuelle de la RTBF, réservée à de sujets sportifs et culturels, ne surprend guère. À la différence de celle de RTL-TVi. Toutefois, dans l'hypothèse où le JT de la chaîne privée (19 h 00-19 h 30) déborde à l'occasion sur celui de la chaîne publique qui lui succède (19 h 30-20 h 00), cette "chute" discordante pourrait répondre à la volonté stratégique de retenir le spectateur par des sujets qui font la différence…

Le retour du même

Dans l'ensemble, les journaux de la RTBF et de RTL-TVi trouvent une certaine adéquation dans les sujets de politique belge. De même, les sujets concernant le sport, les faits divers et les événements internationaux sont source d'une certaine entente commune.

Sujets	1er semestre	2e semestre		Total
	Janvier-juin	Juillet-Août	Sept.-Déc.	
Politique	18	7	5	30
Sports	12	6	4	22
International	8	2	6	16
Faits divers	5	2	8	15
International	8	2	5	15
Événement	3	2	3	8

Nombre de sujets communs aux deux chaînes (hors premier sujet)

Ce constat doit être relativisé à deux niveaux. D'une part, ces sujets consensuels ne concernent que 27,8 % de l'ensemble des sujets traités (34 % de sujets propres à la RTBF et 38,2 % de sujets propres à RTL-TVi). Le tronc commun est donc faible en regard de ce qui oppose les deux chaînes. D'autre part, le découpage temporel laisse encore apparaître des modifications de stratégie éditoriale. Ainsi, il se confirme, entre septembre et décembre, un accroissement de l'événementiel et du fait divers. Si le premier résulte, peut-être, des surgissements de l'actualité, le second répond sans aucun doute à un plus grand consensus des deux chaînes sur ce type de rubrique. À l'inverse, pendant la même période, l'accord baisse sur les sujets sportifs et politiques. Il y a donc modification de stratégie chez l'un ou chez l'autre ou chez les deux à la fois. Un changement qui devrait être alors perceptible dans le choix des sujets distincts.

Le choix de la RTBF

Les cinq sujets de prédilection communs aux deux chaînes se retrouvent en masse dans les choix individuels de la RTBF, à l'exception du fait divers et de l'événement. L'intérêt de la chaîne se porte clairement sur les sujets politiques. La politique internationale, les faits de société, le sport et les loisirs font également l'objet d'une attention particulière.

Sujets	1er semestre Janvier-juin	2e semestre Juillet-Août	2e semestre Sept.-Déc.	Total
Politique	23	11	8	42
International	6	6	9	21
Société	6	2	5	13
Loisirs	4	4	5	13
Sports	7	1	5	13

Nombre de sujets propres à la RTBF (hors premier sujet)

Confronté aux chiffres précédents, ce tableau indique clairement que le consensus politique, international et sportif remarqué entre les deux chaînes n'épuise pas le développement complémentaire des mêmes sujets sur la chaîne publique. Soit parce que les angles d'attaque varient, soit parce que le choix personnalisé de la chaîne porte sur des faits différents. En plus d'informations apparemment incontournables, la RTBF développe sa propre vision du politique, de l'international et du sport. Un phénomène qui se remarque également à l'analyse de RTL-TVi, mais de manière différente, puisque le fait divers y "remplace" la politique internationale…

Le découpage temporel de ces sujets souligne la constance suivie, en apparence, par la chaîne publique. Les sujets politiques semblent connaître un certain déclin après le pic des élections, tandis que les sujets de politique internationale — et dans une moindre mesure, ceux consacrés aux loisirs — se multiplient un peu plus une fois la rentrée venue. Construite en permanence sur le politique, l'international et les faits de société, la chaîne est pareille à elle-même. En apparence du moins. Car une observation approfondie de l'ensemble des sujets de faits divers, y compris ceux communs aux deux chaînes, démontre qu'il y a augmentation. De janvier à juin, la RTBF en évoque 6, de juillet à août, 3 et de septembre à décembre, 10! Cet accroissement ne répond pas à celui constaté sur RTL-TVi, mais il semble s'en inspirer. Par surenchère?

- *Le choix de RTL-TVi*

Sujets	1er semestre Janvier-juin	2e semestre Juillet-Août	2e semestre Sept.-Déc.	Total
Politique	12	7	6	25
Sports	11	2	8	21
Faits divers	10	1	5	16
Loisirs	5	4	6	15
Société	6	2	3	11
Événement	3	2	6	11

Nombre de sujets propres à RTL-TVi (hors premier sujet)

Les priorités spécifiques de RTL-TVi se portent en quantité sur les sujets politiques, sportifs, de faits divers et de société. À nouveau le consensus dégagé plus haut ne suffit apparemment pas à cadenasser la vision spécifique de la chaîne. Celle-ci développe sa propre représentation de l'information politique et sportive. Qu'elle modifie l'approche d'un même événement ou qu'elle en intègre simplement d'autres.

La lecture du découpage temporel apporte des indications précieuses, confirmant un éventuel changement de stratégie de la chaîne en matière d'information. Alors que le JT de la RTBF paraît relativement stable, celui de RTL-TVi suit un mouvement plus contrasté. Certes, les sujets sportifs demeurent une des priorités du journal, mais il n'en va pas de même pour les sujets politiques et les faits divers. Mais, si la baisse des sujets politiques répond à celle observée dans le cadre des JT de la RTBF, les changements relatifs au traitement des faits divers, moins nombreux dès septembre, s'expliquent par l'apparition d'un plus grand consensus à ce moment avec la RTBF : sur 31 faits divers, 15 apparaissent de janvier à juin, 3 pendant les vacances et 13 de septembre à décembre…

Toutefois, l'accroissement de sujets dans les rubriques "loisirs" et "événement" semble donner l'amorce d'un changement de stratégie éditoriale. À quelle fin? Un coup d'œil porté sur l'ensemble des sujets traités de façon significative (plus de quatre occurrences) par la chaîne privée permet de déceler un mouvement qui se dessine en faveur de sujets délaissés jusque là. Dans de faibles proportions certes, mais qui sont peut-être annonciatrices d'un changement plus important à venir.

Sujets	1er semestre Janvier-juin	2e semestre Juillet-Août	2e semestre Sept.-Déc.	Total
Insolite	5	4	1	10
Annonce	6	0	1	7
Catastrophe	0	2	5	7
Justice	1	1	5	7
Santé	3	0	4	7
Service	1	5	2	7
Judiciaire	2	1	3	6
International	1	1	4	6

Nombre de sujets propres à RTL-TVi. Rubriques d'importance moyenne mais significative (hors premiers sujets)

S'il paraît a priori difficile de juger de l'accroissement avéré des sujets "catastrophe" et "événement", davantage liés à l'actualité, il est possible d'en évaluer la portée réelle, en comparant leur traitement à celui de la RTBF. Dès septembre, RTL-TVi multiplie les entrées concernant ces deux sujets. Soit qu'elle donne des développements supplémentaires à un sujet commun aux deux chaînes, soit qu'elle rapporte des événements ignorés par sa consœur. Les questions de loisirs, de justice et de santé bénéficient, semble-t-il, d'un engouement similaire. Tout comme ceux concernant l'international qui commencent à émerger durant les vacances. Ce retournement stratégique mineur affecte inversement les sujets pourtant plus traditionnels de la chaîne. Les effets d'annonce et les informations insolites s'étiolent progressivement. Tout se passe en fait comme si

RTL-TVi diversifiait ses centres d'intérêt, multipliait ses entrées personnalisées.

Suivant cette approche plus pointue, il semble définitivement acquis que les JT proposés par RTL-TVi et la RTBF sont apparentés, mais de façon relativement éloignée. Leur différence essentielle tient à la manière dont chacun exploite ses sujets de prédilection. Le fait divers pour le premier, le politique (belge et international) pour le second. Certes, les deux chaînes trouvent chaque jour un consensus minimal sur les questions d'actualité, mais elles en proposent aussi leur propres représentations. Pour deux missions, deux rôles différents du JT ? Là aussi, une étude de contenu plus spécifique devrait préciser les enjeux. Les différents découpages temporels ont par ailleurs marqué ici et là l'apparition de mouvements structurels dans la composition des JT. Surtout dans le fort de RTL-TVi. Comme si la perte de vitesse de son audience l'avait appelée à modifier son contenu en plus de sa forme[7]. La chaîne semble vouloir miser davantage qu'avant sur le fait divers. Sans négliger les sujets politiques et les faits de société. Mais surtout elle diversifie son approche de l'actualité, variant au maximum les entrées, y compris celles qui jusqu'ici ne l'intéressaient que dans une moindre mesure. Ce faisant, elle semble avoir créé un appel d'air. La RTBF paraît suivre, de loin, la surenchère du fait divers — et des loisirs ? —, qu'elle compenserait par davantage d'international.

4. Des récits qui marquent l'année

Au-delà des différences dans la sélection des sujets (et de leur traitement, que nous n'avons guère abordé ici) par les deux chaînes privées et publiques, il est possible aussi de repérer ce qui constitue les "grands récits" de l'année 1999, et de vérifier si l'appréciation de l'importance, mesurée par le nombre de sujets consacrés durant plusieurs jours à cet événement, est identique d'une chaîne à l'autre. Pour ce faire, deux questions préalables devraient être résolues de manière plus approfondie que dans cette approche jusqu'ici très descriptive. Quelle est l'unité de mesure permettant de repérer dans les 13000 séquences présentées en 1999 celles qui constituent un seul et même événement jugé comme émergent dans le flot continu d'informations ? Y a-t-il un rapport direct entre l'importance quantitative accordée au traitement d'un sujet et son inscription significative dans la mémoire collective ou dans les mémoires individuelles ? Autrement dit, que gardons-nous en mémoire, de manière telle que cela s'inscrive dans une identité construite progressivement et par strates successives par les médias ? En sachant aussi que tous les téléspectateurs n'ont pas regardé les 365 JT d'une chaîne, et moins encore les 730 des deux chaînes, et qu'ils les ont regardés avec plus ou moins d'attention, en parallèle avec une consommation d'autres supports d'information.
Les rétrospectives annuelles offertes en fin d'année en télévision et dans la presse écrite se construisent sur ce principe d'identification des événements dominants, sans que les critères de sélection ne soient jamais explicités. L'analyse de ces rétrospectives, dans l'article suivant, ainsi que les comptages proposés ci-dessus font apparaître quelques événements marquants : le Kosovo, la crise de la dioxine, les élections, le mariage princier… Mais ces faits majeurs (en ce sens qu'ils ont occupé beaucoup d'espace dans les médias, et non pour leur importance relative dans la longue durée de l'histoire) n'en occultent-ils pas d'autres ? Sont-ils aussi ceux qui resteront dans la mémoire collective des Belges (davantage que le vainqueur du Tour de France 99 ou l'éclipse solaire du mois d'août) ?

Il n'est pas possible de répondre à cette question, qui demanderait une étude approfondie auprès des usagers, faite avec un certain recul, mais il est cependant possible de préciser les critères permettant d'identifier des récits dominants et de comparer à nouveau la manière dont les deux chaînes de télévision distinguent quelques "grands récits" dans la masse des sujets traités.

- *Importance et durée*

Pour qu'un événement compte, nous avons considéré qu'il fallait qu'il déborde du jour où il survient. La mort du roi Hussein de Jordanie est non seulement traitée en plusieurs sujets dans le JT (jusqu'à 6 le 7 février à la RTBF), mais occupe l'antenne pendant plus d'une semaine, tandis que les décès du pianiste de jazz Michel Petrucciani ou du joueur de base-ball américain Joe Di Maggio n'ont droit qu'à une séquence assez brève le jour où l'information est annoncée. Indépendamment de la résonance de ces événements en fonction de l'intérêt qu'y portent des publics spécifiques, on considérera donc que la durée est un élément constitutif des récits dominants.

Mais il faut d'emblée distinguer deux catégories : les événements qui émergent de manière forte et s'imposent par leur intensité propre au point d'occuper durant plusieurs jours le devant de la scène (catastrophes naturelles, décès de personnalités ayant un impact politique…) ; les événements qui se construisent dans la durée (guerre, élections, conflits sociaux longs…). En outre, certains événements subits et marquants vont entraîner des phénomènes de réplique (au sens sismique du terme) : les attaques de chiens dangereux contre des enfants vont être présentes plusieurs jours en janvier, et vont aussi être relatées lorsque des phénomènes identiques, mais de moindre ampleur, vont survenir dans les mois qui suivent. Sans que soit évoquée ici la loi des séries, il apparaît qu'un sujet, lorsqu'il marque l'attention un moment bref mais avec intensité, sera plus facilement repris quand il se reproduit dans un temps pas trop éloigné de l'événement premier.

Enfin, il faudrait tenir compte de sujets transversaux qui n'apparaissent pas dans notre mode de classement. Nous avons considéré chaque sujet de manière autonome même

s'il se rapporte à un autre événement. Et nous comptons donc les résultats des matches de football ou des championnats internationaux de tennis comme autant de sujets différents, puisqu'ils portent à chaque fois sur des événements spécifiques. Mais il est certain que ceux-ci s'inscrivent dans une série continue qui constitue l'un des grands récits médiatiques de l'année. En outre, des logiques de programmation différentes pour les deux chaînes modifient les paramètres et faussent tout travail d'interprétation sur la réception, s'il se fondait sur la seule consommation des JT. Le sport est beaucoup moins présent le week-end dans les JT de la RTBF puisque celle-ci propose des émissions spécifiques le samedi soir et le dimanche avant le JT. Dès lors, il est logique que les JT de RTL-TVi présentent plus de sujets sportifs. L'analyse devrait donc travailler sur une fenêtre de consommation télévisuelle plus large pour être exhaustive.

Dans le même ordre d'idées, alors que la catégorie des faits divers est particulièrement présente dans les JT des deux chaînes, elle n'apparaît qu'occasionnellement dans les récits d'importance, quand la gravité de l'événement ou sa proximité justifie un traitement prolongé.

- *Les grands récits du premier trimestre…*

En tenant compte de ces quelques remarques, il est possible de relever les sujets qui émergent de manière significative durant l'année sur les deux chaînes. Puisque d'autres rétrospectives ont déjà répertorié l'ensemble des événements, en éliminant ce qui n'a pas laissé de trace dans la durée, nous travaillerons sur deux périodes de trois mois (le début de l'année et la fin) pour observer si les deux chaînes ont opéré, à chaud, les mêmes choix.

Pour la RTBF, le mois de janvier se marque par une affirmation des sujets internationaux. L'affaire Clinton/ewinsky est la plus présente (plus d'un jour sur deux), suivie par les tensions en Irak et au Kosovo (dix jours chacun), et dans une moindre mesure au Congo. Apparaissent encore deux dossiers européens : la mise en place de l'euro et les suspicions sur les membres de la Commission. Comme sujets belges n'émergent guère que l'affaire des nouveau-nés décédés suite à l'injection d'ampoules défectueuses et la faillite des usines Verlipack.

En février, l'événement le plus marquant est d'ordre météorologique, mais il se décline en plusieurs sujets. Plusieurs séquences sont d'abord consacrées aux premières chutes de neige en Belgique, puis dans le reste de l'Europe, avec leurs conséquences dramatiques (accès des stations de sport d'hiver) et tragiques (l'avalanche de Galtür en Autriche est traitée en 6 sujets le 24 et en 5 le 25). Ce qui pose bien la question de l'identification d'un événement, quand il se manifeste en des lieux et sous des formes aussi diverses. Il y a un lien entre les chutes de neige dans différents pays, puisqu'il s'agit du même phénomène météorologique qui se déplace progressivement d'Ouest en Est en Europe. Mais avec une intensité très variable et des conséquences très diverses. Le même phénomène donne donc lieu à des événements médiatiques différents, à des sujets distincts (information saisonnière de type "marronnier" pour la situation belge, annonce d'une catastrophe d'importance internationale pour l'Autriche), mais que nous regroupons pourtant dans le même ensemble.

Aucun autre événement ne se manifeste de manière significative en février, au-delà de la continuation des dossiers Clinton/Lewinsky et Kosovo. Seule la mort du roi Hussein occupe presque une semaine avec plusieurs sujets par jour. En mars par contre, trois événements vont être très présents durant tout le mois. C'est d'abord le Kosovo, de manière dominante et sans discontinuer, suivi des tensions dans la sidérurgie belge (Hoogovens-Boël et Duferco) et des débats autour de la possible démission de la Commission européenne soupçonnée de malversations diverses.

Sur les trois mois, ce sont donc largement des dossiers étrangers qui s'imposent comme événements traités dans la durée, soit en politique, pour la quasi-totalité, soit à propos d'une catastrophe naturelle. En Belgique, certains événements sociaux émergent quelques jours, comme les manifestations des agriculteurs ou des gendarmes, parce que l'événement lui-même est annoncé, traité préalablement et dans ses conséquences, mais sans suite durable au-delà de l'événement-source, la manifestation proprement dite. Et quand un fait divers important est suivi durant plusieurs jours, il ne dépasse jamais la semaine.

La sélection opérée par RTL-TVi pendant ces trois mois est sensiblement la même, et les variations sont limitées, quoique significatives en ce qu'elles confirment les tendances déjà révélées précédemment. Puisque nous identifions les "grands récits", il est certain qu'aucun d'entre eux n'est négligé par la chaîne privée, mais qu'elle les traite parfois avec moins d'intensité. C'est ainsi qu'en janvier, la faible couverture des événements en Irak (2 occurrences pour 10 à la RTBF sur le corpus analysé) et au Congo (2 contre 6) ne peut pas apparaître comme constitutive d'un grand récit pour le téléspectateur de RTL-TVi. Par contre les événements du Kosovo, en mars, reçoivent une attention aussi soutenue que sur la RTBF. Les grands dossiers internationaux sont donc traités à part égale sur les deux chaînes (c'est vrai aussi pour l'affaire Clinton ou la mort d'Hussein de Jordanie) quand des événements marquants ont lieu, mais RTL-TVi assurerait moins une couverture de fond de ce secteur quand il n'y a pas d'actualité spécifique. Cela se marque aussi dans les dossiers sociaux comme Verlipack.

Par contre, la chaîne sera plus attentive à traiter des événements où elle est directement impliquée. C'est le cas en mars du tour du monde en ballon réalisé par le Breitling Orbiter III, dans la mesure où c'est un de ses présentateurs de la météo qui a assuré le conseil au sol de l'équipe

gagnante dans la gestion des aspects météorologiques de l'aventure. Là où la RTBF y consacre 4 sujets, RTL-TVi présente l'aventure une bonne douzaine de jours, lui réservant même 5 sujets le jour de la victoire. C'est un phénomène que l'on retrouve, avec moins d'ampleur à d'autres moments, pendant l'opération Télévie ou lors de l'élection de Miss Belgique, qui est effectuée lors d'une soirée de la chaîne et qui est plusieurs fois évoquée dans les JT précédant cette soirée.

■ *…et les récits de fin d'année*

D'octobre à décembre, ces tendances se confirment : de grandes similitudes, nuancées par des inflexions moins marquées sur l'international ou le social. Sur les trois mois, la préparation du mariage de Philippe et Mathilde occupe manifestement le devant de la scène, au rythme de l'annonce des fiançailles, des joyeuses entrées, des préparatifs du mariage et du voyage de noces. Il faut néanmoins noter que si certains jours sont presque totalement consacrés à cet événement (et que d'autres jours, il peut y avoir 4, 5 ou 6 sujets), le reste de l'information n'est pas occulté pour autant. En octobre, l'expulsion de Tziganes, la question de la régularisation des sans papiers et du droit d'asile sont deux événements centraux pour les deux chaînes, qui suivent aussi de manière importante, pendant une semaine, le déraillement d'un train dans la banlieue de Londres. En international, la RTBF et RTL-TVi suivent de manière égale la situation en Tchétchénie, mais la RTBF parle au moins à 8 reprises du Congo et à 5 reprises du Timor oriental, quand RTL-TVi n'en parle presque pas du tout.

En novembre, après le mariage princier, c'est une autre catastrophe arrivée à l'étranger qui mobilise l'énergie des rédactions, à savoir le crash aérien de l'avion de la compagnie Egyptair, dans la mesure où la couverture de l'accident est prolongée durant de nombreux jours par les informations sur l'enquête. Pour le reste, trois informations émergent de manière presque égale : la Tchétchénie en international, le suivi de la commission d'enquête sur le scandale de la dioxine en politique belge et le conflit social à la compagnie Aviapartner, dans la mesure où celui-ci perdure pendant plusieurs jours et a des conséquences importantes sur le fonctionnement de l'aéroport national. Pour ces trois événements, la différence de l'ampleur du traitement entre les deux chaînes est peu marquée, dans la mesure où le nombre important de sujets consacrés au mariage princier diminue forcément la place laissée aux autres événements. Si ceux-ci ne sont jamais occultés, ils ne sont pas non plus traités, sauf exception, avec plus d'une occurrence par jour. Dès lors, la marge de manœuvre des rédactions est réduite à la seule présentation de ce qui émerge événementiellement chaque jour, et qui est bien sûr très semblable de part et d'autre.

Durant le mois de décembre, par contre, le mariage princier ayant eu lieu le 4, ce dossier va progressivement sortir de l'actualité (plus vite à la RTBF qu'à RTL-TVi qui évoque davantage le voyage de noces) et en laisser remonter d'autres. La Tchétchénie reste toujours très présente, et avec plus d'occurrences sur la chaîne publique. Si le procès Lecrenier ou la libération de Michel Nihoul seront couverts de manière quasi-semblable, tout comme la marée noire et la tempête qui secouent la France, la situation du journal *Le Matin* et les débats de la commission dioxine préoccupent davantage la RTBF que RTL-TVi, laquelle privilégiera à ce moment les sujets de société liés au bogue de l'an 2000. Ainsi donc, en international, comme le conflit tchètchène est violent et très présent dans l'actualité, les deux chaînes s'y intéressent avec la même ampleur, tandis que des dossiers politiques moins directement liés à un événement fort dans l'actualité immédiate (la crise de la dioxine a touché le public et les consommateurs il y a plus de six mois, et la commission d'enquête n'est pas retransmise en direct) sont moins couverts par la chaîne privée.

Ces quelques constats confirment parfois les observations basées sur l'analyse des seuls sujets d'ouverture du journal télévisé, mais ils peuvent aussi les nuancer, voire invalider certaines des observations dégagées plus haut. Cela démontre à suffisance que l'étude des contenus des médias doit être menée avec prudence, tant l'angle et la méthodologie retenus ont d'incidence sur les résultats collectés et influent donc sur les interprétations. C'est une des raisons pour laquelle nous avons volontairement présenté ici des données brutes, accompagnées des critères explicites de sélection et de traitement, en nous gardant de commentaires ou de jugements de valeur sur les options choisies par les chaînes. D'autant qu'il faudrait adjoindre à cette analyse descriptive une étude plus affinée des contenus et de leur traitement journalistique et télévisuel. Ce qui suppose des moyens considérables qui dépassent le cadre de ces modestes observations.

---

1. Dix séries de sept jours de JT — consécutifs dans un même mois — ont été tirées aléatoirement. Chaque mois ne pouvait être tiré qu'une seule fois. Les séries identiques pour les deux chaînes sont les suivantes : 01/01 au 07/01, 12/02 au 18/02, 14/03 au 20/03, 01/04 au 07/04, 04/05 au 10/05, 02/07 au 08/07, 17/09 au 23/09, 01/10 au 07/10, 19/11 au 25/11 et 13/12 au 19/12. Cet échantillon représente 19,8 % de la population totale des JT de l'année.
2. Nous avons travaillé en répartissant des sous-ensembles de sept jours de notre échantillon aléatoire. Nous considérons que les périodes de 7 jours de JT de janvier, février et mars constituent le "début d'année". Les 21 JT d'octobre, novembre et décembre constituent la période de "fin d'année".
3. Pour des raisons techniques, il n'a pas été possible de diposer des 730 JT, maus d'un peu plus de 90 % d'entre eux.
4. Nous avions déjà abordé cette problématique l'an dernier dans l'analyse des JT de 1998. Cf. L. Mundschau, « Vous reprendrez bien un peu de faits divers belges ? », in Ph. Marion, *L'année des médias* 1998, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 1999, pp. 169-176.
5. Dans ce tableau, comme dans les suivants qui procèdent de la même logique, nous ne prenons en considération que les catégories jugées significatives.
6. Soit 21 numéros sélectionnés selon un tirage aléatoire, représentant 19,09 % de l'ensemble des journaux avec un premier sujet similaire.
7. Cf. F. Antoine, « RTL-TVi revoit son journal », *Médiatiques*, n° 17, Louvain-la-Neuve, automne 1999, p. 51.

LE BAL DES RÉTROS

99, ANNÉE CRÉPUSCULAIRE…

VÉRONIQUE BOURGEOIS, ANNIK DUBIED et PHILIPPE MARION

Les rétrospectives annuelles tentent en général d'épingler les faits qui méritent d'entrer dans notre mémoire collective de l'actualité. Vampirisée par la fin de siècle ou de millénaire, 1999 fut pourtant assez négligée…

Depuis longtemps, la presse ne se contente pas de "suivre" le fil de l'actualité, elle se sent aussi investie d'un rôle de prise de distance, de recul face au flux des événements qu'elle couvre. La fin d'une année civile lui offre l'opportunité de procéder à de telles haltes afin de proposer un regard synthétique sur les douze mois écoulés. Décembre est ainsi devenu le mois des rétrospectives de l'année finissante. La presse célèbre, en quelque sorte, la fin d'un cycle annuel. Dans la quiétude de la trêve des confiseurs, elle apporte son cadeau : « Voici l'année racontée pour vous. Voici l'année telle que vous l'avez vécue quotidiennement avec nous, en partie selon nos choix ».

Bilan et recherche d'homogénéité

Tous les organes de presse soignent ce moment de rencontre privilégié avec le public. Les rétrospectives présupposent même une forme de fidélité implicite de ce public. Cette situation pourrait s'exprimer de la sorte : nous proposons un regard "amélioré" — notre cadeau de nouvel an — sur des données que vous avez déjà croisées au cours de l'année et que nous avons pris soin de vous transmettre… Ce moment de bilan, c'est pour nous l'occasion de (ré)affirmer notre identité, notre conception de l'information.

En somme, les rétrospectives représentent la quintessence de l'information annuelle. Mais c'est aussi, confusément, une sorte de "légitimité testimoniale" que revendique ainsi la presse : voici ce qui selon nous mérite de ne pas sombrer dans l'oubli. Voici ce qui — grâce à nous — devrait entrer dans l'Histoire. Cette volonté de marquer le pas constitue aussi une plus-value de la "marchandise" journalistique. Par différence avec le débit banal et le caractère éphémère des nouvelles quotidiennes, la présentation de ces bilans invite à l'attention, à la conservation. De façon plus ou moins appuyée, il est suggéré au public de garder et d'archiver cette précieuse documentation. Plusieurs indices formels sont, à ce titre, révélateurs : les modalités exceptionnelles de la présentation (iconographie soignée, possibilité — en presse écrite — de détacher le supplément…), l'annonce répétée de la rétrospective présentée comme un événement médiatique à ne pas manquer, etc.

Bien sûr, cette valeur ajoutée repose aussi sur l'effort de synthèse lui-même et sur les caractéristiques de la mise en perspective (et/ou de la mise en contexte) adoptée. Malgré la diversité de ces lectures annuelles, un principe actif tend à s'imposer : le principe d'"homogénéisation". Il permet de regrouper les événements sélectionnés en différentes catégories et surtout de créer des liens entre eux. Cette mise en relation peut aller de la simplicité d'une succession chronologique à des associations plus originales ou inattendues. Soit, par exemple, cet éditorial du *Vif/L'Express* (24-30/12/99) : « Qu'y a-t-il de commun entre la guerre du Kosovo et le sacre de Rosetta ? Entre un séisme en Turquie et un mariage princier ? Entre l'invasion russe de la Tchétchénie et un premier tour du monde en ballon ? Rien, sinon qu'ils ont, tour à tour, intéressé les médias et l'opinion. Seul dénominateur commun, les larmes : de douleur trop souvent, de joie trop rarement ». Le point de vue fédérateur adopté ici touche donc moins les faits eux-mêmes que leur conséquence en termes de manifestation affective des "médias et de l'opinion". Et la relecture de ces "manifestations affectives" servira de fil rouge à la synthèse.

Ces rétrospectives présentent dès lors un grand intérêt sur le plan de l'étude des récits médiatiques et des récits de presse. En effet, ce principe de mise en homogénéité est indissociable[1] de cette activité essentielle de toute narration : la "mise en intrigue" que les travaux de Ricœur ont rendue célèbre. Pour dresser le bilan de l'année, les

médias se livrent à une synthèse de fragments, à un agencement raisonné de l'hétérogène. Sur ce catalogue à la Prévert des événements d'une année, ils opèrent à la fois une sélection et une reconfiguration homogène. Même si elle ne va pas forcément jusqu'au nouement d'une intrigue — et donc jusqu'au récit au sens strict —, cette activité d'homogénéisation est en soi porteuse d'une forte narrativité. Bien souvent les rétrospectives poursuivent ce même but : raconter (une dernière fois) l'année[2].

1999, année vampirisée

Voilà la règle générale. L'année 1999, cependant, pose des problèmes spécifiques. On devine aisément pourquoi : son statut de "dernière année du siècle" l'a, pour ainsi dire, placée sous l'éteignoir. Elle possédait, pourtant, un intérêt, une densité informationnelle intrinsèque non négligeable, tant sur le plan de l'actualité nationale (affaire de la dioxine, coalition inédite au nouveau gouvernement, mariage princier…) qu'internationale (guerre au Kosovo, au Timor oriental, en Tchétchénie…). Malgré ce poids réel, toute l'attention s'est portée sur un autre seuil, une autre fin : celle du siècle et, surtout, celle du millénaire[3]. Une concurrence déloyale, en quelque sorte.

Les réflexions proposées par Daniel Dayan à propos des événements cérémoniels peuvent sans doute contribuer à expliquer cette situation. Observant que la mort de la princesse Diana avait "neutralisé", sur le plan de la visibilité médiatique, celle de Mère Teresa, l'auteur insiste sur « la fragilité » de tels événements symboliques, « dans la mesure même où leur importance est symbolique ». Utilisant une comparaison littéraire, il poursuit : « on ne peut pas lire à la fois Tolstoï et Proust. Ou bien Tolstoï apparaît un peu grossier dans ses affectations de gentilhomme russe à barbe blanche, ou bien c'est Proust qui apparaît maniéré et insupportable. (…) On ne peut célébrer Noël et Pâques à la fois » [4]. Bref, de tels faits se doivent d'être traités comme incomparables, inégalés. Toute proportion gardée, l'événement symbolique que constitue la fin du millénaire possède lui aussi ce trait d'incomparabilité. Avec les vastes rétrospectives qu'il inspire, il remplit toute la scène médiatique sans trop tolérer de concurrence.

Ainsi, on note l'absence presque totale d'un bilan de l'année écoulée dans certains médias (TF1, *Le Soir*, *Paris Match*, *VSD*, *Le Matin*). Ou encore, si 1999 est évoqué, c'est souvent dépourvu de toute autonomie : il est inséré dans le parcours du siècle, du moins lorsque celui-ci se fait de façon chronologique, comme par exemple dans « Le Journal du Siècle, Édition spéciale de l'année 1999 » (VA-29/12/99). Symptomatique, aussi, de ce désintérêt médiatique : plusieurs rétrospectives n'occupent pas la place qui leur est habituellement réservée dans la programmation. Alors que cet exercice est habituellement exécuté entre Noël et Nouvel An, on trouve, par exemple, la « Revue internationale » de TV5 le 3 janvier, ou encore la rétrospective de « Place Royale » le 8 janvier.

Outre l'ombre portée par le millénaire à son terme, 1999 a subi la concurrence quasi paradoxale de… sa propre actualité de fin d'année. Une actualité particulièrement chargée : ouragan sur l'Europe, démission d'Elstine en Russie, mort de Gillot-Pétré en France, bug, festivités, etc. « La traversée du 99e rugissant », le titre de la RTBF (28/12/99) métaphorise bien cet inattendu "climax" terminal. L'habituel répit de l'actualité propre à cette période annuelle — socle sur lequel s'appuient les rétrospectives — est ici battu en brèche. On peut même se demander si l'attention portée à cette "pression événementielle" certes bien réelle n'a pas constitué une opportunité (un alibi ?) pour "nier" à moindre frais 1999, cette année qui semble ne pas avoir droit à une clôture médiatique "normale", "légitime ». Autrement dit, cette fin d'année, c'est déjà autre chose, un autre début, un autre temps.

Initiatives originales et rétrospectives fragmentées

Devoir imposé de chaque fin d'exercice dans les rédactions, les rétrospectives ont donc été un peu négligées, en cette fin de siècle. Elles n'ont pas pour autant disparu de notre paysage médiatique. Et ceux, journaux ou télévision, qui ont choisi d'en proposer une ont souvent cherché à "faire original". Souci de démarcation, donc, lorsque certains, réputés généralistes, affirment leur différence en fragmentant leur sujet, et n'offrent que des rétrospectives partielles (« L'année sportive », « L'année sociale », « L'année politique »). Audace même, lorsque d'autres choisissent l'humour ou déconstruisent la forme traditionnelle. Mais pas de véritable révolutionnaire dans la troupe des trublions : les drôles de rétros sont souvent flanquées d'une remise en mémoire plus classique.

En télévision, une rétrospective se présente généralement sous la forme d'une succession de courtes séquences, regroupées dans des rubriques du type « exploits », « catastrophes », « disparitions »… Cette année, celle de RTL-TVi, en deux parties (24 et 31/12/99) ou celle de TV5 (également en deux parties) en donnent de bons exemples. La rétrospective de la RTBF (« La traversée du 99e rugissant », 28/12/99), par contre, se démarque nettement de cette formule, du moins dans sa première moitié. En effet, elle revient, avec force détails, sur la guerre au Kosovo et l'intervention de l'OTAN, ainsi que sur les opérations au Timor oriental… des missions militaires et humanitaires, inspirées par le "droit d'ingérence" humanitaire qui semble s'être imposé cette année. Les deux journalistes de la RTBF évoquent encore le prix Nobel de la paix décerné à Médecins Sans Frontières, l'inauguration d'un Reichstag entièrement rénové à Berlin, ou l'inculpation de Slobodan Milosevic par le Tribunal pénal international. Toutes ces évocations sont

l'occasion de flash-backs expliquant la genèse de ces événements ou rappelant un fait similaire : retour en 1945 (le tribunal de Nuremberg), retour en 1971 (création de Médecins Sans Frontières par Bernard Kouchner après la guerre du Biafra), retour au début des années 30 (incendie du Reichstag par les nazis)… Ces nombreux flash-backs donnent une tournure particulière à la rétrospective, qui se veut synthèse, mais également analyse, explication, mise en perspective. Il s'agit donc davantage d'une émission présentant les grands événements de l'année dans leur "épaisseur" historique, que d'un puzzle homogénéisé d'événements classés, forme habituelle de la rétrospective, qu'elle soit écrite ou audiovisuelle.

Millénaire agonisant

Au-delà de la pertinence pédagogique de cette salutaire contextualisation, doit-on y déceler le besoin de prise de distance qu'inspire — qu'impose ? — l'agonie attendue du millénaire ? Partiellement, sans doute. Tout se passe comme si la parole médiatique portant sur les douze mois écoulés se devait de revêtir, en ces temps ritualisés de passage, une autre consistance, une autre dimension. Comme si la synthèse de 1999 n'avait de légitimité médiatique qu'en recherchant les racines des événements qui s'y cristallisent. Parler ainsi de 1999, c'est donc aussi ériger l'année en promontoire pour voir large, en arrière, en avant. La mise en récit, le "liant" narratif, sont, dans ce cas, primordiaux. Si la culture médiatique des petites rétrospectives n'y a pas trouvé son compte, doit-on s'en inquiéter ? Au contraire, on peut émettre l'hypothèse que cette pression "millenium" a parfois — c'est le cas de la RTBF — favorisé une forme de réconciliation entre médias, journalisme et histoire. Ce souci du lien, du contexte, de la filiation racontée, offre peut-être un nouveau modèle pour les rétrospectives des prochaines années du troisième millénaire. De telles mises en perspective doublées de mises en récit de ces événements, situées dans une zone intermédiaire entre l'actualité et l'histoire, pourraient-elles contribuer à renforcer la conscience démocratique ?

Cette constatation vaut toutefois seulement pour la première moitié de la rétrospective de la RTBF, car la seconde revêt la forme beaucoup plus traditionnelle d'une succession cohérente de courtes séquences sans "rubriquage". Les événements traités sont les grands classiques de l'année, ceux qui ont marqué le monde et/ou la Belgique : l'affaire Pinochet, la démission de la commission Santer, la guerre en Tchétchénie et la nomination de Vladimir Poutine au poste de premier ministre, l'affaire Monica Lewinsky, le tremblement de terre en Turquie, la collision de deux trains express à Paddington près de Londres, l'"intoxication" Coca-Cola, la crise de la dioxine, les élections législatives du 13 juin en Belgique, les palmes cannoises décernées à Rosetta, le mariage de Philippe et Mathilde, ainsi que le tour du monde en ballon sans escale de Brian Jones et Bertrand Picard.

Les lectures de *La Libre Belgique* et de *La Nouvelle Gazette* viennent renforcer ce constat d'aller et retour entre innovation et tradition, pour la presse écrite cette fois…

Le rétroviseur de la presse écrite

La Libre Belgique est le seul quotidien francophone à offrir à ses lecteurs une vaste rétrospective multiforme. Dans un premier temps, du 22 au 31 décembre, chaque numéro compte de deux à trois articles mêlant synthèse et analyse sur des sujets belges et étrangers. Parmi ceux-ci, on trouve notamment les thèmes et les titrailles ayant trait à la fin prochaine du nucléaire en Belgique : « Les centrales atomiques ne sont pas éternelles » (22/12/99), aux problèmes rencontrés par la SNCB : « L'année de toutes les mobilités » (23/12/99), aux six premiers mois de l'équipe Verhofstad : « Amener le changement, coûte que coûte » (28/12/99). Sur le plan international, on insiste entre autres sur la signature d'un plan de paix peu respecté au Congo-Kinshasa et sur la reprise de la guerre en Angola : « La guerre s'enlise en Afrique centrale » (24-25-26/12/99). Sans oublier les événements sportifs et culturels de l'année, du sacre de Genk au réveil des Diables Rouges de Waseige : « Des rêves de lendemains enchanteurs » (27/12/99) ; du départ du chef de l'orchestre philharmonique de Liège à la renaissance de l'Opéra royal de Wallonie, en passant par la politique intensive de création de la Monnaie : « Bartholomée, Pappano, Grinda » (22/12/99).

En plus de cette rétrospective foisonnante, *La Libre Belgique* propose, le 29 décembre, un top 20 des « Personnalités Libre 1999 », tant en Belgique que dans le monde — des personnalités élues par ses lecteurs. Un Quizz 1999, « 50 questions sur la vie socio-politique en Belgique », est encore offert le 3. Enfin, le même jour, une rétrospective de forme bien plus classique, c'est-à-dire une page complète reprenant mois par mois les grands événements de « L'année 1999, de l'euro à la tempête », est accompagnée d'une petite revue des décès de l'année.

La Nouvelle Gazette, quant à elle, a choisi de rompre complètement avec la forme traditionnelle de la rétrospective, et le revendique : « Plutôt que de vous offrir votre énième rétrospective mois par mois des événements qui ont marqué cette année 1999, nous avons voulu la parcourir avec le plus impertinent de nos chroniqueurs : le célébrissime Vilain Peuticanart. Du mariage de Philippe et Mathilde à la crèche de Waterloo, sa plume acerbe n'a épargné rien ni personne… Bonne lecture… et bon amusement » (NG-30/12/99). Reste à savoir si ses lecteurs ont apprécié ce genre d'initiative parfois déroutante.

D'autre part, le journal a également réalisé, du 28 au 31 décembre, une rétrospective sportive régionale pour l'édition du Brabant Wallon (en football, l'année de Wallonia Walhain et de l'Union ; en volley-ball, celle de

Walhain ; en basket, celle du RCS Nivelles, des Castors de Braine et du RBC Waterloo ; …). Et enfin, elle non plus n'a pas tenu totalement parole, puisqu'elle a proposé chaque jour un aperçu de l'actualité du siècle (de fin septembre au 1er janvier). Pour l'année 1999, cinq sujets ont été choisis : « Les verts débarquent » (élections législatives belges du 13 juin) ; « Fiasco » (échec de l'OMC à Seattle) ; « Ils nous quittent » (de Hussein de Jordanie à Louis Féraud) ; « Désolant » (le naufrage du pétrolier Erika au large du Finistère) ; « 40,3399 » (l'euro) ; « Horreur et dioxine » ; et l'image de l'année : le ballon de Brian Jones et Bertrand Picard (NG, 31/12/99).

La Dernière Heure s'est principalement attelée à une rétrospective sportive de forme classique, sur quatre pages complètes : c'est-à-dire mois par mois, du 2 janvier « Tennis – Pete Sampras déclare forfait pour l'Open d'Australie » au 30 décembre « Football – contacté par le Standard de Liège et proposé à la ville de Charleroi, Enzo Scifo restera finalement à Anderlecht jusqu'à la fin de la saison » (31/12/99). Et, chose plus étonnante, elle a choisi de se distinguer par une rétrospective de « L'année sociale 1999 », du 28 décembre au 13 janvier : « Durant l'année 1999, dans les domaines touchant à l'emploi, au logement, au droit civil, à la consommation… pas mal de changements réglementaires sont apparus (…) la rétrospective des plus grandes modifications légales dans le DH Service (…)» (DH-29/12/99).

On y trouve ainsi le nouveau « Règlement collectif des dettes » (29/12/99), la « Prime au logement modifiée en janvier 1999 » (04/01/00) ou encore le « Contrôle des chômeurs depuis le 30/04/99 » (07/01/00). Assurément, une rétrospective très "info-service », jamais vue ailleurs. Cette banalité fonctionnelle de l'info se situe bien loin des fastes souvent associés aux rétrospectives. Elle renvoie au relatif effacement de 1999 dont on ne retient ici que quelques conseils pratiques qui « pourront toujours servir ».

Vers l'Avenir a imaginé une double rétrospective. D'une part, une revue de chaque année du siècle, sous la forme d'un supplément de quatre pages (Une, En Belgique et dans le monde, En Belgique, Art-Société-Sport) intitulé « Le journal du siècle ». Les sujets abordés dans ce supplément pour l'année 1999 sont relativement classiques : l'éclipse, l'euro, Mathilde, la crise de la dioxine, les réfugiés kosovars accueillis à Fraipont, la mini-tornade à Tournai au mois d'août, les palmes cannoises de Rosetta, la nomination de Robert Waseige… (supplément du 29/12/99). D'autre part, *Vers l'Avenir* a publié une rétrospective régionale (VA-Brabant wallon-29/12/99). On y trouve par conséquent des sujets très régionaux, « Grez-Doiceau —Janvier : le sac poubelle passe de 25 à 35 FB », à côté d'articles d'intérêt plus général : la joyeuse entrée princière à Wavre, Nivelles et Louvain-La-Neuve ; la crevasse de la butte du lion à Waterloo ou le rachat de concurrents étrangers par IBA.
Le "grand" français *Le Monde* fait preuve d'une double originalité dans la conception de sa rétrospective 1999, publiée le 1er janvier 2000. D'une part, il s'agit d'un numéro recto-verso, présentant au recto l'édition quotidienne habituelle, et au verso la rétrospective de 21 pages ; ou l'inverse si vous préférez… D'autre part, la rétrospective en question est très fouillée, mêlant articles de synthèse et analyses, et courant des pages « International » et « France » à celles « Entreprises » et « Culture » — des pages illustrées par quelques dessins choisis, dont douze, regroupés en une, offrent « un bilan de l'année illustré par Plantu ».

En ce qui concerne les hebdos, *Le Vif/L'Express* fait assez court, du moins par rapport à l'an passé. Cette année, on l'a dit, les rétrospectives de 1999 ont été vampirisées par celles du siècle ou du (des deux) millénaire(s). Dans le cas du *Vif/L'Express*, c'est par celle des deux millénaires à laquelle le numéro du 31 décembre s'est consacré entièrement. Rien de très original, a priori, pour cette rétrospective 1999, qui allie texte de synthèse et d'analyse avec de nombreuses photos, dans un "rubriquage" bien connu. Même principe, mais avec moins de texte, pour *Télémoustique*, et sous des rubriques légèrement différentes. Quant aux « Disparus de 99 » de celui-ci, ils sont mentionnés dans les rubriques « Cinéma » pour Stanley Kubrick par exemple, et « Musical » pour Yehudi Menuhin ou Michel Petrucciani…

De l'ordre au chaos, et inversement...

Entre originalité et classicisme, les rétrospectives 99 offrent donc un paysage contrasté. Mais ces parcours "traditionnels", justement, le sont-ils autant qu'on pourrait le croire ? « Vous trouverez, dans les pages qui suivent, non pas la recension précise de tous les grands événements surgis en 1999, mais une sélection des principaux moments de l'actualité choisis par la rédaction (…)» (Le Monde-01/01/00). L'éditorial du numéro spécial du *Monde* reflète fort bien les choix de plusieurs de ses confrères, belges ou français, en matière de rétrospective de l'année : le but n'est pas de rendre compte, systématiquement et point par point, des événements importants de l'année écoulée. Bien plus, c'est la rédaction qui offre un panorama de "son" année, en toute subjectivité.

Et l'impression qui domine, à la lecture des divers parcours proposés par les rédactions en question en cette fin d'année, est celle d'un chaos. Chaos sans doute délibérément et savamment orchestré, voulu, choisi et mis en scène. Compilation d'événements disparates, où le fait divers local peut fort bien voisiner avec la catastrophe naturelle qui fit des ravages à l'autre bout du monde. RTL-TVi, par exemple, n'hésite pas à parler, en matière de "catastrophes", des malheurs des quelques spéléologues français ramenés à l'air libre après être restés plusieurs jours bloqués dans une grotte, juste avant d'évoquer les inondations apocalyptiques du Venezuela. Comme une mise en éviden-

ce volontaire (et sans doute choquante) de la célèbre loi du mort-kilomètre, qui veut que journalistiquement, un mort tout près de chez vous en vaille bien 100 à l'autre bout du monde… Si, dans un JT, l'interruption du présentateur aurait adouci cette insolite cohabitation, dans la rétrospective, rien ne vient vraiment séparer les deux évocations : pas d'avertissement, pas de remise en contexte, pas de pause. Le commentaire se contente de citer les événements les uns après les autres, parcourant la rubrique « catastrophes » en sautant allègrement d'un continent à l'autre, d'un drame individuel à une destruction collective. Dans la rubrique « accidents », un carambolage sur une autoroute belge, dû au brouillard, est mis sur le même pied que le crash du Boeing 767 d'EgyptAir (217 morts pour le second, aucun pour le premier). Du reste, la liste des rubriques elle-même semble devenir chaotique : sur TV5, la « Revue internationale » (04/01/00) fait se succéder « Israël », l'éclipse, le problème de la « Mondialisation » et une rubrique « Branché » consacrée aux progrès d'Internet… On est loin du classicisme rigoureux que choisit d'appliquer, en la matière, *Le Vif/L'Express,* chez qui les grandes divisions (Belgique — Monde — Économie — Drames — Culture — Sport — Rideau : « ils nous ont quittés ») guident la progression d'un « tour du monde du chaos » (24-30/12/99) somme toute très ordonné.

Si certains organes de presse et certaines chaînes de télévision choisissent de respecter, au moins en partie, l'agencement classique des rétrospectives annuelles, d'autres, on l'a vu, cherchent à "faire original". Entre deux, certains choisissent délibérément un agencement dérangeant, ouvertement subjectif, qui, lorsqu'on y regarde de plus près, n'est jamais que le reflet de celui que privilégient d'habitude les quotidiens et les journaux télévisés. Dans ceux-là se côtoient en effet sans choquer le fait divers local et la rencontre internationale, le dernier prix de cinéma et un phénomène naturel d'exception. La fragmentation des informations, leur voisinage chaotique, s'y enchaînent selon des pratiques bien précises : dans le journal, on tourne la page, et au JT, le présentateur s'ingénie à faire les liens, atténuant parfois l'effet de choc par des expressions euphémisantes du genre : « dans un tout autre registre », ou par des mimiques appropriées qui annoncent le « retour à une actualité plus légère ».

Rien de tel, toutefois, dans nos « rétrospectives du chaos » : les compilations d'événements jugés essentiels par la rédaction, ou qui ont fait la une en leur temps, sont livrées telles quelles, dans toute la crudité de leur succession. Et lorsque, en même temps que les événements, ce sont les rubriques qui commencent à se télescoper et à dérailler, c'est un peu la pratique de l'information qui s'exhibe elle-même : la loi du mort au kilomètre fait cohabiter des informations d'importance radicalement différente à la face du monde. Les événements qui ont changé la face du monde, justement, contrastent avec ceux qui ont été oubliés tout de suite après avoir été formulés. L'actualité légère, têtes couronnées ou exploits sportifs, côtoie l'évocation des morts du Kosovo… L'ordre rassurant qu'offre d'habitude l'exercice rétrospectif aux événements semble se dissoudre. Certes, il y a encore des rubriques, un début de mise en ordre du réel foisonnant. Mais parfois, celles-ci n'ordonnent que pour mieux confondre ; en leur sein, c'est la joyeuse anarchie, Mathilde y côtoyant tout sourire le multimilliardaire Bill Gates. Ce n'est plus de la diversité savamment hiérarchisée, mais le retour en force du fouillis du réel…

Le paradis des morts

Une rubrique au moins semble tout de même échapper au chaos : les morts. Pas les morts anonymes du Kosovo ou du Sierra Leone, parfois aperçus au détour d'un mouvement de caméra ou au fond d'une photo floue, non plus que ceux qui ont disparu dans les diverses catastrophes, noyés dans un torrent de boue ou abattus par des preneurs d'otages… Mais bien les morts célèbres, ceux qui ont un nom, un statut, un passé et, en principe, une postérité. Ceux-là forment un cortège accompagné de musique lente et cérémonielle en télé. Ceux-là ont leur portrait "officiel" dans les pages des magazines. Ceux-là ont droit à une notice biographique dans les quotidiens. L'exercice de style est quant à lui quasiment immuable, même si, là non plus, tous les morts ne sont pas égaux : si Stanley Kubrick fait l'unanimité et vient souvent en première ligne des "grands disparus », les Belges évoquent aussi leurs morts (Martine Doutrèwe ou Christiane Lenain), qui n'ont aucune chance d'apparaître dans la revue de TV5. Cités in extenso, comme dans les listes très complètes de *La Dernière Heure* (29/12/99) ou du *Monde* (01/01/00), ou triés sur le volet (TV5-03/01/00, *Télémoustique*-29/12/99), ces disparus apparaissent soudain dans une sérénité préservée du chaos : là, plus rien ne bouge, le temps inexorable et régulier a repris sa place. Du « chaos », on est passé au « Paradis » (DH-29/12/99). Rien de très réjouissant, pourtant, mais au moins, le tourbillon s'est arrêté…

Vampirisation, chaos organisé, hésitation entre l'innovation et la tradition, les rétrospectives de 1999, année de seuil symbolique, laissent une impression de doute, d'indétermination, d'irrésolution. Voire de paradoxe. Comme si les rédactions avaient été pressées d'en finir, les enjeux se situant désormais ailleurs…

1. Ricœur précise : « En outre, la mise en intrigue compose ensemble des facteurs aussi hétérogènes que des agents, des buts, des moyens, des interactions, des circonstances, des résultats inattendus, etc. (…). L'intrigue est médiatrice à un troisième titre, celui de ses caractères temporels propres. Ils nous autorisent à appeler, par généralisation, l'intrigue une synthèse de l'hétérogène » (Paul Ricœur, *Temps et récit I*, Paris, Seuil, 1983, pp.127-128).
2. Souvent d'ailleurs le récit est explicitement mentionné dans le titre même des rétrospectives. Soit, par exemple, sur la couverture du *Vif/L'Express* : « 98 par le récit et l'image ».
3. Peu importe, ici, que le millénaire se termine fin 1999 ou fin 2000.
4. « Le petit écran cérémoniel. Interview de Daniel Dayan », in *La lettre de l'ORM* n° 12, Louvain-la-Neuve, octobre 1997, p. 7.

SOMMAIRE

■ CHRONOLOGIES

L'année de la presse écrite 3
Benoît Grevisse, avec la collaboration de Muriel Hanot, Géraldine Kamps, Stéphanie Meyer et Laurence Mundschau

Les espoirs de papiers 28
Benoît Grevisse

L'année de la radio et de la télévision 34
Frédéric Antoine, avec la collaboration de Muriel Hanot, Géraldine Kamps, Stéphanie Meyer et Laurence Mundschau

La politique au pays des médias 47
Frédéric Antoine

L'année du multimédia 52
Jean-Claude Guyot, avec la collaboration d'Yves Thiran

Commerce électronique et Internet gratuit 60
Jean-Claude Guyot

L'année de la déontologie et des pratiques journalistiques 64

Mathilde, Delphine, Didier et les autres…
Quelques dérapages et de lourdes condamnations 70
Benoît Grevisse

■ ENTRETIEN

Entretien avec Évelyne Lentzen 74
Propos recueillis pas Frédéric Antoine et mis en forme par Laurence Mundschau

■ REGARDS

Le monde en 730 JT 77

Les sujets présentés en 1999 par la RTBF et RTL-TVi
Gérard Derèze, Muriel Hanot, Marc Lits et Sarah Sepulchre

Le bal des rétros 91

99, année crépusculaire…
Véronique Bourgeois, Annick Dubied et Philippe Marion